



# Paysage migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle en Suisse

Philippe Wanner et Rosita Fibbi (dir.)

Cohésion sociale et pluralisme culturel  
Sozialer Zusammenhalt und kultureller Pluralismus  
Social Cohesion and Cultural Pluralism

Seismo  
museum

**Paysage migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle en Suisse**

Philippe Wanner et Rosita Fibbi (dir.)

## **Collection « Cohésion sociale et pluralisme culturel »**

La collection « Cohésion sociale et pluralisme culturel » est une plateforme de publication pour la recherche scientifique sur le thème des migrations et de la différence culturelle, ainsi que sur les conséquences sociétales des migrations transnationales. À la demande du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), le Conseil scientifique du SFM édite des travaux de recherche appliquée et fondamentale. Grâce à une orientation à la fois multilingue et interdisciplinaire, cette collection a l'ambition de jeter des ponts entre les traditions de recherche et les disciplines.

### *Direction de la collection*

Gianni D'Amato, SFM, Université de Neuchâtel

Denise Efionayi-Mäder, SFM, Université de Neuchâtel

Anita Manatschal, SFM, Université de Neuchâtel

Didier Ruedin, SFM, Université de Neuchâtel

### *Comité éditorial*

Janine Dahinden, Maison d'analyse des processus sociaux, Université de Neuchâtel

Kijan Espahangizi, Historisches Seminar, Universität Zürich

Rita Franceschini, Center for Language Studies, University of Bolzano

Michael Gemperle, School of Health Sciences, Zurich University of Applied Sciences  
ZHAW, Winterthur

Teresia Gordzielik, Schweizerische Flüchtlingshilfe SFH, Bern

Florence Passy, Institut d'études politiques et internationales, Université de Lausanne

Etienne Piguet, Institut de géographie, Université de Neuchâtel

Francesca Poglia Miletí, Département des sciences sociales, Université de Fribourg

Christina Späti, Departement für Zeitgeschichte, Universität Freiburg

Jörg Stoltz, Département interfacultaire d'histoire et de sciences des religions,  
Université de Lausanne

Philippe Wanner, Institut de démographie et socioéconomie, Université de Genève

# **Paysage migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle en Suisse**

**Philippe Wanner et Rosita Fibbi (dir.)**

Collection **Cohésion sociale et pluralisme culturel**  
Reihe **Sozialer Zusammenhalt und kultureller Pluralismus**  
Series **Social Cohesion and Cultural Pluralism**

**Seismo**  
*mus*

Ouvrage publié avec le soutien du nccr – on the move.

La maison d'édition Seismo bénéficie d'un soutien de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2025.

Publié par  
Éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA,  
Zurich et Genève

[www.editions-seismo.ch](http://www.editions-seismo.ch)  
[info@editions-seismo.ch](mailto:info@editions-seismo.ch)

Texte © les auteur·es

ISBN 978-2-88351-129-3 (Imprimé)  
ISBN 978-2-88351-772-1 (PDF)  
ISSN 2813-1568 (Imprimé)  
ISSN 2813-1576 (En ligne)  
<https://doi.org/10.33058/seismo.20772>

Couverture : Gregg Skermann, Zurich  
Image de couverture : iStock/Reinhard Krull



Cet ouvrage est couvert par une licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

## Remerciements

Les données ayant servi à cette étude ont été recueillies, préparées et analysées dans le cadre du *nccr – on the move*, un programme de recherche financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (subvention 51NF40-182897). Les auteur·es remercient par ailleurs Hoang-Mai Verdy et Christine Diacon, du centre de documentation du Forum suisse pour l'étude des migrations à Neuchâtel pour la préparation de la bibliographie.



# Table des matières

Liste des tableaux	9
Liste des figures	11
<b>Abréviations</b>	<b>13</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>15</b>
<i>Philippe Wanner et Rosita Fibbi</i>	
<b>2 La refonte du système d'admission</b>	<b>23</b>
<i>Rosita Fibbi et Gianni D'Amato</i>	
<b>3 Les flux migratoires en Suisse au XXI<sup>e</sup> siècle</b>	<b>41</b>
<i>Philippe Wanner</i>	
<b>4 Élaboration et développement de la politique fédérale d'intégration</b>	<b>57</b>
<i>Rosita Fibbi et Gianni D'Amato</i>	
<b>5 Les principales dimensions de l'intégration des populations étrangères</b>	<b>77</b>
<i>Philippe Wanner</i>	
<b>6 Familles immigrées en Suisse: de nouvelles configurations familiales</b>	<b>95</b>
<i>Roxane Gerber</i>	
<b>7 Naturalisation en Suisse: état des lieux</b>	<b>117</b>
<i>Aurélie Pont</i>	

8	Les trois groupes immigrés les plus nombreux : un aperçu comparatif <i>Rosita Fibbi</i>	143
9	Nouvelle migration et collectivité italienne en Suisse <i>Rosita Fibbi</i>	169
10	Caractéristiques socio-économiques de la population allemande en Suisse <i>Ilka Steiner et Philippe Wanner</i>	185
11	La migration portugaise en Suisse : entre changements et continuités <i>Liliana Azevedo</i>	205
12	Discussion de résultats et priorités pour le futur <i>Rosita Fibbi et Philippe Wanner</i>	225
	Références bibliographiques	241
	Auteures et auteurs	261

# Liste des tableaux

Tableau 1.1 :	Évolution de la population de nationalité étrangère en Suisse, 1941-2020	17
Tableau 2.1 :	Chronologie des événements marquant la politique d'admission et d'intégration, 2000-2022	24
Tableau 3.1 :	Population résidente permanente par nationalité, en 2000, 2010 et 2020	44
Tableau 6.1 :	Configuration familiale selon différentes caractéristiques individuelles, en 2020 (en %)	99
Tableau 6.2 :	Typologie des familles immigrées selon le lieu de résidence des membres de la famille nucléaire, en 2020	104
Tableau 6.3 :	Caractéristiques individuelles selon le transnationalisme dans la famille, en 2020	106
Tableau 6.4 :	Modes de prise en charge des enfants de 0 à 5 ans selon le niveau de formation et la région d'origine, en 2020	109
Tableau 6.5 :	Indicateurs de satisfaction et d'intégration en Suisse selon la configuration familiale, en 2020	111
Tableau 6.6 :	Fréquence des visites dans le pays d'origine dans les douze derniers mois, comparaison entre 2018 et 2020 (en %)	112
Tableau 7.1 :	Principales nationalités ayant acquis la nationalité (tous types confondus) selon le pays d'acquisition en 2020	128
Tableau 7.2 :	Intention de demander la naturalisation dans le futur (en %)	132
Tableau 7.3 :	Intérêt pour la politique suisse selon la durée de résidence en Suisse (en %)	137
Tableau 8.1 :	Personnes immigrées en Suisse par nationalité, sexe et âge, 2006-2020 (en %)	144
Tableau 8.2 :	Évolution de la population résidente étrangère et de sa composition par nationalité, 1980-2020 (en % de l'ensemble des étranger·ères)	145
Tableau 8.3 :	Caractéristiques sociales des immigré·es récent·es par nationalité et régions d'origine, en 2020 (en %)	146
Tableau 8.4 :	Raisons à l'origine de la décision de migrer par nationalité, en 2020 (en %)	147
Tableau 8.5 :	Répartition géographique des nouvelles et nouveaux immigré·es par nationalité, en 2020 (en %)	149
Tableau 8.6 :	Formes de participation au marché du travail par nationalité, en 2020 (en %)	151
Tableau 8.7 :	Conditions d'emploi par nationalité, en 2020 (en %)	152

Tableau 8.8:	Appréciation de la qualité de la participation économique par nationalité, en 2020 (en %)	155
Tableau 8.9:	Trajectoire migratoire par nationalité, en 2020 (en %)	157
Tableau 8.10:	Projet de rester en Suisse, au moment d'arriver et au moment de l'enquête par nationalité, en 2020 (en %)	158
Tableau 8.11:	Visites au pays d'origine et leur fréquence dans les douze derniers mois par nationalité, en 2020 (en %)	159
Tableau 8.12:	Indicateurs de participation sociale par nationalité, en 2020 (en %)	160
Tableau 8.13:	Expérience de préjudice et/ou discrimination au cours des vingt-quatre derniers mois par nationalité, en 2020 (en %)	161
Tableau 8.14:	Satisfaction avec la décision de migrer par nationalité, en 2020 (en %)	162
Tableau 8.15:	Intérêt pour la vie publique en Suisse et au pays d'origine par nationalité, en 2020	163
Tableau 8.16:	Sentiment d'attachement à la Suisse et au pays d'origine par nationalité et groupes de nationalités, en 2020 (en %)	164
Tableau 8.17:	Opinion quant à l'acquisition de la nationalité suisse par nationalité, en 2020 (en %)	165
Tableau 10.1:	Personnes actives selon la nationalité et la classe d'âge, le sexe, l'état civil, le type de ménage et le niveau de formation, en 2015 (en %)	192
Tableau 10.2:	Personnes retraitées selon la nationalité et la classe d'âge, le sexe, l'état civil, le type de ménage et le niveau de formation, en 2015 (en %)	194
Tableau 10.3:	Niveau des ressources financières selon la nationalité, en 2015 (en %)	200
Tableau 11.1:	Niveau de formation des personnes portugaises actives occupées en Suisse (en %)	216

# Liste des figures

Figure 3.1:	Mouvements migratoires selon l'origine, 1991 à 2020	42
Figure 3.2:	Statut de séjour en 2020 des personnes arrivées en Suisse en 2010	45
Figure 4.1:	Politique suisse d'intégration des ressortissant·es de pays tiers, échelle MIPEX, en 2019	70
Figure 5.1:	Statut sur le marché du travail des hommes et des femmes selon le lieu de naissance, en 2019	80
Figure 5.2:	Revenu médian, par année, cohorte d'arrivée et sexe, comparé au revenu médian des personnes natives de la Suisse, personnes âgées de 44 à 59 ans, en 2019	87
Figure 5.3:	Revenu médian de la population étrangère, arrivée en 2005, selon le niveau de formation et le sexe, comparé au revenu médian des personnes natives de la Suisse. Personnes âgées de 44 à 59 ans, en 2019	88
Figure 5.4:	Valeur moyenne des réponses au sentiment d'attachement à son propre pays et à la Suisse, comparaison 2018 et 2020	92
Figure 6.1:	Typologie des familles immigrées récemment arrivées en Suisse, en 2020	97
Figure 6.2:	Lieu de résidence du ou de la partenaire et des enfants de moins de 18 ans, en 2020	98
Figure 6.3:	Situation sur le marché du travail selon le genre et le nombre d'enfants, en 2020	101
Figure 6.4:	Situation avec la ou le partenaire au moment de l'arrivée en Suisse, en 2020	102
Figure 6.5:	Raisons pour lesquelles la ou le partenaire vit à l'étranger, en 2020	103
Figure 6.6:	Difficultés rencontrées lors de l'arrivée en Suisse, en 2020 (en %)	107
Figure 6.7:	Fréquence des visites dans le pays d'origine dans les douze derniers mois, selon la configuration familiale, en 2020	113
Figure 6.8:	Intentions de mobilité selon la configuration familiale, en 2020 (en %)	114
Figure 7.1:	Proportion d'étranger·ères ayant acquis la nationalité dans différents pays européens, par pays de naturalisation et ancienne région de nationalité	124
Figure 7.2:	Taux brut de naturalisation par régions d'origine, de 2000 à 2020 (en %)	127
Figure 7.3:	Taux cumulé de naturalisation selon la cohorte d'arrivée (en %)	128

Figure 7.4: Répartition des acquisitions de la nationalité suisse selon le type de procédure et la nationalité antérieure, en 2020 (en %)	129
Figure 7.5: Pyramide des âges des naturalisés selon le mode d'acquisition, naturalisations ordinaires et facilitées en 2020	130
Figure 7.6: Intentions de demander la naturalisation, selon la nationalité, en 2020 (en %)	134
Figure 7.7: Intentions de demander la naturalisation selon l'autorisation de séjour, en 2020 (en %)	135
Figure 7.8: Intentions de demander la naturalisation, selon la maîtrise de la langue locale et le niveau de formation, en 2020 (en %)	137
Figure 7.9: Raisons pour souhaiter acquérir la nationalité suisse, en 2020 (en %)	139
Figure 7.10: Raisons pour ne pas souhaiter acquérir la nationalité suisse, en 2020 (en %)	139
Figure 9.1: Solde migratoire de la Suisse et des Italien·nes en Suisse, 1991-2023	172
Figure 10.1: Nombre d'arrivées et de départs de personnes de nationalité allemande par classe d'âge, entre 2011 et 2021	188
Figure 10.2: Indicateurs du revenu équivalent (médiane, 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> quartiles, et 1 <sup>er</sup> et 9 <sup>e</sup> déciles), pour les actif·ives et les retraité·es, selon la nationalité, en 2015	196
Figure 10.3: Indicateurs du revenu équivalent (médiane, 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> quartiles, et 1 <sup>er</sup> et 9 <sup>e</sup> déciles), population active, selon la nationalité, en 2015	199
Figure 10.4: Niveau des ressources financières selon la nationalité et le niveau de formation, en 2015 (en %). Personnes en âge d'activité	201
Figure 11.1: Arrivées et départs de la population portugaise résidante permanente en Suisse, 1991-2023	209

# Abréviations

AELE	Association européenne de libre échange
ALCP	Accord de libre circulation
AUE	Acte unique européen
CE	Communauté européenne
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CFE	Commission fédérale des étrangers
CFM	Commission fédérale des migrations
CFR	Commission fédérale contre le racisme
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFJP	Département fédéral de justice et police
EEE	Espace économique européen
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population
FNS	Fonds national suisse
LEI	Loi fédérales sur les étrangers et l'intégration
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LN	Loi sur la nationalité suisse
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
MIPEX	Migrant Integration Policy Index
MMS	Migration-Mobility Survey
OASA	Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative du 24 octobre 2007
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
OIE (2000)	Ordonnance sur l'intégration des étrangers du 13 septembre 2000
OIE (2007)	Ordonnance sur l'intégration des étrangers du 24 octobre 2007
OLCP	Ordonnance sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne et ses États membres, entre la Suisse et le Royaume-Uni, ainsi qu'entre les États membres de l'Association européenne de libre-échange
OLE	Ordonnance limitant le nombre des étrangers de 1998

OLN	Ordonnance sur la nationalité
PIC	Programmes d'intégration cantonaux
RS	Relevé structurel
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
SWISSCIT	Index on citizenship law in Swiss cantons
UDC	Union démocratique du centre
WiSiER	Situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite

# 1 Introduction

*Philippe Wanner et Rosita Fibbi*

Selon le Baromètre 2024 de l’UBS, 28 % des Suisses·ses se disaient préoccupés par la politique d’asile et les réfugié·s et 26 % par l’immigration et la population étrangère<sup>1</sup>. Ces thèmes arrivaient en quatrième et cinquième positions d’un classement dominé par les problèmes environnementaux et la prévoyance vieillesse. Bien que restant marginale par rapport à d’autres sujets d’actualité, la préoccupation accordée au phénomène migratoire n’est pas étonnante dans un pays où la migration internationale s’est imposée dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle comme le principal facteur de la croissance démographique et a accru la diversité de la population résidente. En effet, la migration a progressivement façonné les territoires et les populations et mis au défi la cohésion sociale, dans un processus de transformation du marché du travail, de l’espace urbain et plus généralement de la société.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la population de la Suisse a connu d’importantes vagues migratoires d’arrivées, mais aussi de retours, notamment au moment de la crise pétrolière des années 1970 et de la crise immobilière des années 1990. De 224 000 personnes de nationalité étrangère en 1941, l’effectif est passé en 2020 à 2 211 000 ; en d’autres termes, il a été multiplié par dix (Tableau 1.1). Cette évolution ne reflète pas entièrement les mouvements migratoires et leur apport à la société suisse, étant donné que beaucoup d’étranger·ères arrivé·es au cours des quatre-vingts dernières années se sont naturalisé·es et n’apparaissent pas dans l’effectif des étranger·ères : au total, 2 630 400 personnes nées à l’étranger (c’est-à-dire 30,3 % de la population) vivaient en Suisse fin 2020. Elles disposaient soit de la nationalité d’origine, soit de la nationalité suisse par naturalisation.

Le Tableau 1.1 atteste de la diversification des régions d’origine de la population étrangère résidant en Suisse. En 1941, 96,7 % des étranger·ères possédaient une nationalité européenne, et 2,1 % étaient des apatrides. Hors Europe, le continent le plus représenté était l’Amérique, avec 1331 ressortissant·es. Parmi les nationalités européennes, les Italien·nes étaient les plus

---

1 <https://www.ubs.com/ch/fr/microsites/worry-barometer.html>, consulté le 14 décembre 2024.

nombreux·ses, avec 96 000 personnes, devant les Allemand·es et les Français·es. Dans un contexte où la migration provenait quasi exclusivement des pays voisins, on ne recensait à cette date que 1051 Espagnol·es et 63 Portugais·es.

Quarante ans plus tard, en 1980, les Européen·nes représentaient encore 94 % des 913 500 étranger·ères vivant en Suisse. À cette époque, la main-d'œuvre avait des origines plus variées, puisque l'on dénombrait déjà plus de 20 000 ressortissant·es du continent américain et autant de personnes en provenance d'Asie, et plus de 10 000 ressortissant·es africain·es. Parmi les nationalités européennes, les Italien·nes restaient le groupe le plus nombreux : 423 000 Italien·nes résidaient en Suisse (ils et elles furent même 584 000 en 1970, un chiffre qui a diminué après la crise pétrolière). Cette période a surtout été marquée par une diversification de la provenance des populations européennes, avec la présence accrue des collectivités espagnoles, portugaises, de Yougoslavie et de Turquie.

Entre 1980 et 2000, la population étrangère continua de s'accroître, avec l'émergence plus marquée d'une migration extra-européenne. Les Européen·nes restèrent cependant majoritaires, mais ne représentèrent en 2000 que 89 % des étranger·ères en Suisse, contre 94 % en 1980. L'effectif des Asiatiques a plus que triplé entre 1980 et 2000, notamment en lien avec l'arrivée de réfugié·es du Vietnam au début des années 1980. La fin du siècle s'est surtout caractérisée par une forte progression de la migration en provenance des Balkans, liée aux conflits qui éclatèrent dans cette région. À cette période, le nombre des personnes provenant de l'ancienne Yougoslavie résidant en Suisse a doublé, passant de 141 400 en 1990 à 297 600 en 2000, à la sortie de la Guerre du Kosovo.

Aujourd'hui, la population étrangère reste dominée par les Européen·nes. Au sein de ce groupe, les collectivités italienne, allemande et portugaise sont majoritaires. Les différentes nationalités de l'ancienne Yougoslavie représentent ensemble désormais 274 600 personnes, majoritairement de nationalité kosovare (113 700), macédonienne (67 700) et serbe (61 900). En outre, les ressortissant·es asiatiques représentent désormais près de 8 % de la population étrangère. Ils et elles sont d'origines diverses – Sri Lanka, Afghanistan et Chine, notamment. Les Africain·es représentent 5 % de la population étrangère, avec un effectif multiplié par trois au cours des vingt dernières années.

Ainsi, malgré une politique favorisant l'arrivée de personnes originaires de l'Union européenne/ Association européenne de libre-échange (UE/AELE), la Suisse n'a pas échappé à une mondialisation des flux migratoires. Dans le même temps, différents flux que l'on pensait taris se sont réactivés, notam-

ment ceux issus de pays proches. L'effectif des Allemand·es vivant en Suisse a été multiplié par près de trois entre 2000 et 2020 et celui des collectivités portugaise et française a quasiment doublé. En revanche, les populations italiennes et espagnoles ont vu leur effectif stagner.

**Tableau 1.1 : Évolution de la population de nationalité étrangère en Suisse, 1941-2020**

Nationalité	1941		1960		1980		2000		2020	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Europe	216 175	96.7	552 080	94.4	859 054	94.0	1 261 975	88.6	1 831 923	82.9
Afrique	313	0.1	1 945	0.3	10 539	1.2	37 618	2.6	113 647	5.1
Amérique	1 331	0.6	10 828	1.9	20 838	2.3	49 687	3.5	83 591	3.8
Amérique du Nord	715	0.3	8 857	1.5	12 182	1.3	18 952	1.3	26 249	1.2
Amérique latine et Caraïbes	616	0.3	1 971	0.3	8 656	0.9	30 735	2.2	57 342	2.6
Asie	1 026	0.5	4 764	0.8	21 569	2.4	72 002	5.1	174 976	7.9
Océanie	50	0.0	418	0.1	1 260	0.1	2 829	0.2	4 187	0.2
Apatride/non attribuable/s.i.	4 659	2.1	14 704	2.5	237	0.0	259	0.0	2 464	0.1
Allemagne	78 274	35.0	93 406	16.0	87 389	9.6	109 785	7.7	309 459	14.0
Espagne	1 051	0.5	13 524	2.3	98 098	10.7	84 266	5.9	86 220	3.9
France	24 396	10.9	31 328	5.4	48 002	5.3	61 688	4.3	145 461	6.6
Italie	96 018	43.0	346 223	59.2	423 008	46.3	321 795	22.6	325 348	14.7
Autriche	...	...	37 762	6.5	31 986	3.5	29 191	2.0	44 252	2.0
Portugal	63	0.0	386	0.1	10 863	1.2	135 449	9.5	257 691	11.7
Kosovo	...	...	...	...	...	...	...	...	113 660	5.1
Macédoine du Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	67 745	3.1
Ensemble	223 554	100.0	584 739	100.0	913 497	100.0	1 424 370	100.0	2 210 788	100.0

... Données non disponibles.

Source: OFS, Recensements fédéraux, ESPOP et STATPOP.

Au-delà de ces évolutions globales, la Suisse a observé une profonde transformation des caractéristiques sociodémographiques des personnes immigrées. En moyenne plus âgé·es que par le passé, les étranger·ères qui arrivent en Suisse sont aussi mieux qualifiée·es. Une part croissante de la migration concerne des personnes de niveau de formation universitaire, qui participent à la spécialisation accrue et la tertiarisation de l'économie. Ces nouvelles et nouveaux migrant·es ont des caractéristiques qui s'écartent de celles des vagues migratoires de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ils présentent des conditions

pour l'intégration structurelle et des intentions concernant le futur de leur parcours migratoire qui sont différentes. Par conséquent, leurs comportements de naturalisation aussi se modifient. Leur mode de vie familiale se diversifie, avec notamment l'émergence de familles transnationales.

Cette transformation des flux migratoires a des impacts sociétaux importants, par exemple sur les politiques d'intégration, mais aussi d'une manière plus étendue sur le vivre ensemble. La Suisse a montré à ce jour sa capacité à s'adapter à l'évolution de sa population et à sa diversification : elle devra dans le futur développer des politiques visant à garantir une continuité dans l'accueil et l'intégration de la population d'origine étrangère.

Comprendre les comportements migratoires contemporains ainsi que les vécus des populations issues de la migration en les mettant en relation avec le cadre légal qui régit la migration est l'objectif de cet ouvrage. Cette compréhension est nécessaire pour suggérer des pistes permettant de garantir un niveau de cohésion optimal. Ceci est d'autant plus nécessaire que la Suisse compte près d'un tiers des résident·es né·es à l'étranger, parfois issu·es de cultures très différentes de la culture prédominant en Suisse, et qui présentent des ressources éducationnelles, financières et sociales variées.

## 1.1 Les différentes dimensions de la migration contemporaine

Cet ouvrage se focalise sur les personnes issues des flux migratoires récents, c'est-à-dire observés depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes en 2002. Il s'interroge sur les conséquences pour la Suisse des modèles migratoires qui prédominent actuellement.

Le chapitre 2 présente le cadre réglementaire actuel en matière d'admission, résultat d'un laborieux processus d'élaboration au sein du pays en réponse à l'évolution du contexte international. Il examine la dynamique qui sous-tend la nouvelle politique d'admission et les changements récents dans cette politique.

Le chapitre 3 fait le lien entre ce cadre légal et les différents flux migratoires qui existent en Suisse. Il décrit notamment les facteurs intervenant sur les flux en direction de la Suisse et leur diversité. Il met en évidence l'importance que prennent actuellement les migrations professionnelles, auxquelles on peut associer les migrations liées à la formation ainsi que celles en lien avec le parcours familial.

Les quatre chapitres suivants évoquent l'intégration et le mode de vie des populations d'origine étrangère. Le cadre normatif a connu des change-

ments fondamentaux au cours de ces deux dernières décennies. La question de l'intégration a dominé l'agenda politique et le secteur de la recherche dans les années 1990, avec le lancement d'une politique fédérale et l'élaboration d'un discours public autour des principes et des mesures visant à intégrer les populations immigrées dans la communauté nationale. Depuis, des politiques se sont développées et ont redessiné en profondeur les pratiques d'intégration et, en guise de corollaire, de naturalisation. Dans ce contexte, le chapitre 4 esquisse le cadre général de la politique d'intégration fédérale inaugurée au XXI<sup>e</sup> siècle, en situant ses principales caractéristiques par rapport à l'évolution des politiques des pays européens confrontés à des défis sociaux et culturels similaires.

Le chapitre 5 évoque d'une manière très large le niveau de l'intégration structurelle et sociale des populations étrangères. En complétant les sources statistiques officielles par des données originales, il identifie les dynamiques d'intégration des différents groupes d'immigré·es, grâce à l'utilisation d'instruments de mesure de l'intégration.

Le chapitre 6 s'intéresse aux modes de vie des familles immigrées. Non seulement il décrit certains éléments en lien avec leur niveau d'intégration, mais il décrypte aussi les différentes stratégies familiales, notamment le transnationalisme, dans un contexte de mobilité accrue. L'importance de la famille dans la trajectoire migratoire est ainsi mise en évidence.

Le chapitre 7 aborde plus spécifiquement la question de la naturalisation et de ses caractéristiques. Les voies d'acquisition du passeport suisse varient en fonction du pays, de la région d'origine. À ce titre, l'analyse des comportements en termes de naturalisation fournit des indications sur les stratégies d'installation définitive, mais aussi, plus largement, sur le rapport entre les institutions suisses et la population immigrée. Dans ce contexte, le chapitre s'attache à comprendre les comportements de naturalisation des personnes arrivées en Suisse au XXI<sup>e</sup> siècle.

La deuxième partie de cet ouvrage est constituée d'études de cas, qui se focalisent sur les trois principaux groupes immigrés en Suisse, à savoir les Italien·nes, les Allemand·es et les Portugais·es (respectivement 15 %, 14 % et 12 % des étranger·ères en Suisse en 2020, tous les autres groupes représentant moins de 10 % des étranger·ères). Le chapitre 8 propose d'abord une vue d'ensemble de ces groupes, en les comparant d'une part les uns aux autres, et d'autre part avec les résident·es provenant des pays UE-AELE ainsi que l'ensemble des immigré·es vivant en Suisse, ceci afin de mettre en évidence les spécificités des trois groupes considérés, mais aussi les similitudes observées avec d'autres groupes. Ce chapitre prend en considération d'abord la

composition démographique et sociale de ces flux et les projets migratoires, et il analyse ensuite les formes que prend la participation de ces personnes au monde du travail, les relations sociales tissées dans le cadre de leur nouvel environnement et la manière dont elles se rapportent à la sphère publique helvétique.

Puis, les trois derniers chapitres développent un aspect particulier des trois groupes mentionnés ci-dessus. Le chapitre 9 traite de la population italienne et relève le caractère multiple de la nouvelle migration, qui concerne autant des personnes hautement qualifiées que d'autres arrivées en Suisse pour y exercer des activités faiblement qualifiées. Si les premières participent au marché du travail international et exercent des activités dans de grandes entreprises, les secondes migrent souvent grâce à des réseaux établis avec des résident·es de la Suisse. Il résulte de cette situation une certaine hétérogénéité de la population italienne, que ce soit en termes de niveau de qualification, mais aussi de génération, puisque la nouvelle migration côtoie les Italien·nes arrivé·es dans les années 1960 et leurs enfants ou petits-enfants. À ce propos, les nouvelles associations communautaires jouent un rôle important dans le dialogue à la fois au sein de la collectivité italienne et entre Italien·nes et natif·ives.

Le cas allemand, abordé au chapitre 10, porte spécifiquement sur les conditions de vie de cette population. À partir de données originales, il décrit les caractéristiques financières des Allemand·es récemment arrivé·es en Suisse et, en particulier, met en évidence une situation favorable, qui contraste avec d'autres groupes d'immigré·es. Cependant, le chapitre soulève la question du passage à la retraite pour des populations immigrées n'ayant pas cotisé toute leur vie aux différents instruments suisses de la prévoyance vieillesse ou professionnelle et se retrouvant, au moment de la retraite, avec un revenu en forte diminution.

Finalement, le chapitre 11 aborde la nouvelle migration portugaise, en la comparant avec les flux migratoires plus anciens. Il documente les caractéristiques socio-économiques des nouvelles et nouveaux migrant·es et soulève la question des stratégies en lien avec le retour. Des données qualitatives (entretiens) permettent d'aborder d'une manière détaillée les stratégies migratoires de cette population.

La conclusion de l'ouvrage met en perspective des caractéristiques de la nouvelle migration avec les éléments politiques introduits dans la première partie. Il s'agit notamment d'expliquer l'émergence de ces flux migratoires très différents dans leur composition ; de mettre en évidence les raisons historiques, géographiques ou socio-économiques expliquant cette hétérogénéité ; et de

tirer des enseignements pour une gestion optimale de la migration, tenant compte de la complémentarité des profils migratoires. Enfin, les conséquences sociales de la migration actuelle sont esquissées.

## 1.2 De nouvelles sources d'informations

Les données utilisées dans cette publication proviennent à la fois de sources dites traditionnelles, mais aussi de sources originales. En ce qui concerne les sources traditionnelles, cet ouvrage repose notamment sur les données de la statistique de la population (STATPOP) ainsi que sur celles du relevé structurel (RS), une enquête annuelle auprès de plus de 200 000 personnes résidant en Suisse. Ces données offrent une description des principales caractéristiques de la population étrangère ou née à l'étranger, deux concepts qui sont utilisés de manière alternative selon les axes analysés.

Par ailleurs, trois sources originales sont utilisées. La première est une base de données statistiques longitudinale mise en place dans le cadre d'un programme national de recherche, le *nccr – on the move*. Ces données visent à suivre dans le temps les personnes vivant en Suisse, depuis leur arrivée jusqu'à leur éventuel départ, et de documenter leurs comportements de mobilité.

La deuxième est une enquête portant spécifiquement sur la population d'origine étrangère, qui interroge tous les deux ans plus de 7000 personnes venues en Suisse aux âges adultes (enquête Migration-Mobility [MMS], également organisée par le *nccr – on the move*). Cette enquête fournit différentes informations sur la trajectoire migratoire de ces personnes, leur parcours en Suisse et leur intégration dans la société et l'économie suisse. Elle porte sur un échantillon de plus de 7000 adultes entré·es en Suisse en 2006 et après, titulaires de permis de courte durée L, de permis de séjour B, de permis d'établissement C, ou d'une autorisation du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour les fonctionnaires internationaux, mais exclut les personnes titulaires d'un permis relevant du domaine de l'asile. Menée en six langues (anglais, allemand, français, italien, portugais et espagnol), l'enquête a garanti un taux de participation aussi élevé que possible.

Le questionnaire de l'enquête couvre des éléments pertinents en lien avec la migration, tels que le contexte dans lequel celle-ci a lieu, les interactions avec la société d'accueil, l'intégration dans la vie professionnelle et les sentiments concernant la vie en Suisse. Cette enquête présente également la caractéristique d'interroger plusieurs fois, à deux années d'intervalle, un panel de personnes étrangères. Bien que ce panel présente une attrition importante liée à la mobilité internationale de cette population, les données

sont particulièrement utiles pour appréhender, d'une manière longitudinale, les conditions de vie en Suisse. L'enquête MMS est donc une source originale de données sur la migration, d'autant plus utile qu'elle est mise à disposition de l'ensemble de la communauté des personnes intéressées au phénomènes migratoires.

La troisième source originale est la statistique WiSiER, utilisée dans le chapitre 10. Il s'agit d'une statistique mise en place par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à partir de registres fiscaux et administratifs, en vue de décrire la situation financière des personnes résidant en Suisse.

Ces différentes sources de données sont complétées par quelques entretiens effectués avec des personnes originaires du Portugal et d'Italie ainsi que par une revue de la littérature. Ensemble, elles autorisent, parallèlement à une interprétation plus qualitative, la description des différentes dimensions que prend la migration aujourd'hui.

## 2 La refonte du système d'admission<sup>1</sup>

*Rosita Fibbi et Gianni D'Amato*

La politique migratoire est un ensemble composite. On en distingue traditionnellement deux volets : la « politique d'immigration » et la « politique d'immigrés » (Hammar 1985). La première comprend les règles d'accès au territoire par les étranger·ères, différencierées selon que la migration est autorisée pour le travail, les études, le regroupement familial ou pour des raisons humanitaires. La seconde concerne les droits accordés aux étranger·ères une fois qu'ils et elles sont admis comme résident·es, donc comme immigré·es. Les différentes autorisations accordées aux étranger·ères représentent des niveaux plus ou moins étendus de droits concernant l'accès à l'emploi, à la formation et au logement, ainsi que la participation à la vie sociale et politique. Dans cette logique, les règles relatives à l'acquisition de la nationalité du pays de résidence, qui réglementent l'accès à l'ensemble des droits des citoyen·nes, peuvent être considérées comme faisant partie de la politique à l'égard des étranger·ères résident·es.

Au cours des vingt dernières années, une intense activité législative a entièrement remodelé la politique migratoire. Cela a radicalement transformé le cadre qui régit les migrations depuis trois quarts de siècle, construit entre la fin de la Première Guerre mondiale et les années 1930 (Vuilleumier 2015), puis remanié à plusieurs reprises avec maintes adaptations successives, introduites par le biais d'ordonnances administratives.

Ce chapitre présente les changements profonds de la politique d'admission depuis la fin du siècle dernier jusqu'à aujourd'hui ; la politique à l'égard des immigré·es résident·es, qui est explicitement devenue une politique d'intégration au cours des vingt dernières années, ainsi que la politique de naturalisation feront l'objet du chapitre 4.

Le Tableau 2.1 présente par ordre chronologique tous les nouveaux textes approuvés et entrés en vigueur entre 2000 et 2020 (à l'exclusion de ceux faisant référence à la politique d'asile) ainsi que les votations relatives à ce

---

1 Ce chapitre est la version traduite et remaniée d'un texte publié en 2020 dans le livre *Gli italiani nelle migrazioni in Svizzera. Sviluppi recenti*, édité par Rosita Fibbi et Philippe Wanner, paru auprès des éditions Dado, à Locarno.

**Tableau 2.1 : Chronologie des événements marquant la politique d'admission et d'intégration, 2000-2022**

Année	Contexte historique	Lois/Ordonnances fédérales	Votations
2000		Ordonnance du 22 mai 2000 sur l'introduction de la libre circulation des personnes (OLCP)	Référendum sur les sept accords sectoriels entre la Suisse et l'UE « Accords bilatéraux I », comprenant l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), 21 mai 2000, projet accepté
		Ordonnance du 13 septembre 2000 sur l'intégration des étrangers (OIE)	Initiative populaire « Pour une réglementation de l'immigration », 24 septembre 2000, projet rejeté
2002	Entrée en vigueur de la libre circulation des personnes avec les Accords bilatéraux I entre la Suisse et l'UE		
2004	Accords bilatéraux II		Référendum sur la naturalisation ordinaire et sur la naturalisation facilitée des jeunes de la deuxième génération, 26 septembre 2004, projet rejeté
			Référendum sur l'acquisition de la nationalité par les étrangers de la troisième génération, 26 septembre 2004, projet rejeté
2005		Loi fédérale sur les étrangers, 16 décembre 2005 (LEtr)	Extension de la libre circulation des personnes à Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Malte, Chypre, 25 septembre 2005, projet accepté
2006			Votation sur la loi fédérale sur les étrangers, 24 septembre 2006 (LEtr), projet accepté
2007		Ordonnance du 24 octobre 2007 sur l'intégration des étrangers (OIE)	

Continuation du tableau 2 à la page suivante.

Continuation du tableau 2 de la page précédente.

Année	Contexte historique	Lois/Ordonnances fédérales	Votations
		Ordonnance du 24 octobre 2007 relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)	
2008			Initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques », 1 <sup>er</sup> juin 2008, projet rejeté
2009			Initiative populaire fédérale « Contre la construction de minarets », 29 novembre 2009, projet accepté
2010			Référendum sur le « Renouvellement de l'Accord ALCP et extension à Bulgarie et Roumanie », 8 février 2009, projet accepté
2014		Loi fédérale du 20 juin 2014 sur la nationalité suisse (LN)	Initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse », 9 février 2014, projet accepté
			Initiative populaire fédérale « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles », 30 novembre 2014, projet rejeté
2016			Initiative populaire fédérale « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) », 26 février 2016, projet rejeté
2017			Référendum sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la troisième génération, 12 février 2017, projet accepté
2018		Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, 14 décembre 2018 (LEI)	
2020			Initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée » (initiative de limitation), 27 septembre 2020, projet rejeté
2022		Ordonnance du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne et ses États membres, entre la Suisse et le Royaume-Uni, ainsi qu'entre les États membres de l'Association européenne de libre-échange (OLCP)	

Source : Indicateurs *nccr – one the move* (<https://nccr-onthemove.ch/research/projects/dataset-on-migration-referendums-and-initiatives>, consulté le 7 décembre 2024).

domaine. Il donne ainsi une vue d'ensemble du laborieux processus de refonte, rendu nécessaire tant par l'évolution du contexte politique et économique en Europe et au niveau international que par les changements intervenus dans les migrations et dans les processus d'établissement. Tous les éléments clés de la politique migratoire – admission, intégration et naturalisation – ont été transformés.

## 2.1 Survol historique des politiques d'admission

La Suisse est un pays d'émigration jusqu'en 1888 quand, pour la première fois, le solde migratoire devient positif. L'immigration augmente ensuite jusqu'à représenter 15,4 % de la population résidente au début de la Première Guerre mondiale en 1914 (Arlettaz et Arlettaz 2004), pour ensuite diminuer de manière drastique pendant la guerre et au cours de la période d'après-guerre. Dans un contexte politique agité, la politique migratoire devient une compétence fédérale en 1925 et se concrétise par l'adoption en 1931 de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), en vigueur jusqu'en 2008. La loi tient compte des intérêts spirituels et économiques et du degré de «surpopulation étrangère<sup>2</sup>» (*Überfremdung*) dans le pays.

L'immigration reprend après la Seconde Guerre mondiale : elle est alors conçue comme un apport temporaire de main-d'œuvre, nécessaire pendant la période de l'essor économique de l'après-guerre et de la reconstruction européenne, et sa gestion est confiée à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT)<sup>3</sup>. De l'après-guerre aux années 1970, l'admission des «travailleurs étrangers» (*Fremdarbeiter*) s'effectue dans le cadre d'une politique de rotation. Elle autorise leur présence, même massive, à condition qu'elle soit limitée dans le temps (Cerutti 2005). Cette politique se concrétise par l'octroi limité des permis d'établissement, la

---

2 «La notion d'*Überfremdung*, initialement liée à l'idée d'un excédent démographique, s'élargit pour désigner l'ensemble des charges, réelles ou supposées, attribuée à la présence étrangère et qui affecterait la formation nationale» (Arlettaz et Arlettaz 2004: 88). «Cette expression en appelle à un sentiment de peur collectif et individuel, selon lequel une immigration «incontrôlée» pourrait nuire à l'identité de la population autochtone. Cette notion traduit en premier lieu une attitude défensive des «patriotes» contre les étrangers, afin de préserver et de défendre l'identité «propre». Au fil du temps, cette stratégie de défense revêtit différentes connotations, au début à l'encontre des juifs de l'Est, plus tard contre les socialistes et les étrangers ou contre les réfugiés en général» (Maiolini 2020: 5).

3 Pour une présentation détaillée de la politique d'admission suisse dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, voir Mahnig (2005).

dissuasion de se fixer durablement en Suisse pour les titulaires de permis de séjour en n'autorisant la venue des familles qu'après plusieurs années et sous certaines conditions ainsi que le recours massif au statut du saisonnier ; elle entrave explicitement l'installation à long terme des étranger·ères, à l'époque principalement des Italien·nes et des Espagnol·es.

La présence de travailleur·euses étranger·ères et de leurs familles diminue au milieu des années 1970 sous l'influence du premier choc pétrolier et des mouvements xénophobes, pour reprendre dans les années 1980 avec l'arrivée de travailleur·euses de Yougoslavie et du Portugal (voir l'introduction de l'ouvrage). Le cadre juridique est toujours la loi de 1931, mais les difficultés économiques internes, l'évolution des flux migratoires ainsi que les changements du contexte politique et économique international rendent nécessaire un changement radical.

### *2.1.1 Les facteurs à l'origine du changement*

Les facteurs qui conduisent à repenser la politique migratoire sont à la fois internationaux et nationaux. Les principaux *facteurs internationaux* sont les changements géopolitiques, la dynamique européenne et les engagements de droit international souscrits par la Suisse. Le contexte européen immédiat dans lequel se trouve la Suisse est en pleine mutation. L'Acte unique de 1986 donne un nouvel élan à l'intégration européenne, avec la création du marché unique des « quatre libertés » pour la circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux qui a été achevée en 1993. Cette dynamique accélère la libéralisation multilatérale des échanges. Les accords de Schengen de 1985 permettent progressivement aux citoyen·nes des pays membres de l'espace Schengen de voyager sans contrôle de passeport aux frontières. De plus, en 1989, la chute du mur de Berlin redessine l'équilibre géopolitique et conduit à la réunification de l'Allemagne et à l'ouverture aux pays d'Europe centrale, qui rejoindront plus tard l'Union européenne. Au milieu de cette effervescence européenne, la Suisse craint l'isolement.

Si elle est restée à l'écart des traités européens de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la Suisse a cependant participé à différentes initiatives internationales. En 1955, elle ratifie la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés et, en 1963, elle rejoint le Conseil de l'Europe, créé en 1949. Tout en restant fidèle à sa précieuse tradition de neutralité, le pays interprète progressivement ce concept comme permettant l'adhésion à des conventions internationales qui traduisent en droit les principes du libéralisme politique. Ainsi, en 1974, le pays ratifie d'abord la Convention européenne des droits de l'homme, signée en 1950 dans le cadre du Conseil de l'Europe, qui inter-

dit la discrimination fondée sur l'origine nationale et limite la possibilité d'expulsion. Puis, en 1994, la Suisse ratifie la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'adhésion à l'Organisation des Nations unies en 2002 de la Suisse, dernier État souverain au monde à franchir ce pas, souligne symboliquement cette nouvelle phase d'ouverture.

L'approche théorique postnational (Soysal 1994; Jacobson 1997) considère les principes consacrés au niveau multilatéral comme des normes imposées aux États-nations de l'extérieur. En réalité, ces normes internationales transposent à un niveau supérieur, régional ou mondial des principes libéraux tels que le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, qui sont enracinés dans les principaux États libéraux et démocratiques d'après-guerre (Joppke 1998). Leur codification juridique au niveau international reflète les principes inscrits dans les constitutions des États libéraux. En se conformant aux contraintes des conventions internationales auxquelles ils souscrivent, les États autolimitent leur souveraineté, afin d'être cohérents avec leur propre système juridique, d'obtenir certains avantages de l'inclusion dans des régimes ou organisations internationaux (Keohane 1991) et de promouvoir leur intérêt national.

Les engagements librement signés par la Suisse circonscrivent et encadrent la définition autonome de la politique migratoire (Piguet 2009); les pays d'origine des migrant·es font appel à ces engagements afin d'améliorer les conditions de leurs citoyen·nes vivant sur le sol suisse. L'importance accrue acquise par la dimension internationale sur la réglementation suisse, qualifiée d'« internationalisation de la politique migratoire », désigne une « nouvelle pertinence du cadre international à la fois comme référence dans la refonte [de la politique migratoire] et comme levier dans le rapport de force entre l'État suisse et ses partenaires européens » (Fibbi et Cattacin 2000 : 142). Sur le plan économique, l'achèvement d'un nouveau cycle de négociations commerciales au sein de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la création de l'Espace économique européen (EEE) ont entraîné des ajustements internes importants et remettent en question l'insertion de la Suisse dans le contexte international.

Toutefois, l'urgence d'un changement de cap découle non seulement de facteurs externes auxquels le pays est appelé à s'adapter, mais aussi de *dynamiques internes* pressantes: la détérioration des conditions socio-économiques et l'évolution de la présence des immigré·es dans le pays. De la Seconde Guerre mondiale aux années 1980, la Suisse a connu une période de prospérité économique qui l'a largement préservée des crises qu'ont connues

les autres pays européens. Cette performance est attribuée, entre autres, à la grande flexibilité du marché du travail, assurée notamment par le rôle d'amortisseur économique et social attribué à la migration, laquelle est gérée selon le principe de la rotation (Bonoli et Mach 2001).

En Suisse, les années 1990 marquent un tournant, caractérisé par un ralentissement économique avec des taux de croissance parmi les plus bas d'Europe ainsi qu'une forte augmentation du chômage, des dépenses sociales et des déficits publics. L'économiste George Sheldon se penche sur l'évolution du chômage :

Entre 1973 et 1978, par exemple, l'emploi avait chuté de 8 %, la plus forte baisse dans un pays de l'OCDE causée par le premier choc pétrolier. Dans le même temps, le taux de chômage en Suisse n'a toutefois pas dépassé la barre des 1 %. Entre 1991 et 1997, en revanche, alors que l'emploi n'avait baissé « que » de 3 %, le taux de chômage avait atteint 4,7 %, un niveau plus élevé que pendant la Grande Dépression. (Sheldon 2010 : 17)

De nombreuses et nombreux économistes considèrent la politique d'admission comme une cause fondamentale de la détérioration de l'économie<sup>4</sup>. La baisse générale des coûts associés aux échanges économiques internationaux de capitaux, de biens et de services a favorisé une plus grande mobilité des facteurs de production ainsi qu'une concurrence accrue entre les entreprises et entre les économies nationales. Dans ce contexte, la critique formulée à l'encontre de la politique migratoire est qu'elle donne la priorité à la satisfaction des exigences des secteurs de l'économie orientés vers le marché intérieur, qui emploient une main-d'œuvre peu qualifiée, au détriment des secteurs orientés vers l'étranger, qui doivent miser sur l'innovation, car exposés à la concurrence internationale. L'économie de la connaissance a un besoin absolu de main-d'œuvre hautement qualifiée. Le principe de transformation des permis saisonniers en permis annuels établi par l'accord italo-suisse de 1964, en revanche, stabilise à long terme un type d'offre de travail qui est de moins en moins fonctionnel dans un système de production en évolution rapide (Flückiger 2005).

Une autre explication de la détérioration économique et des taux de chômage élevés réside dans le fait que l'immigration a perdu le rôle de variable d'ajustement à la situation économique qu'elle a exercé depuis les années 1950 : il n'est plus possible d'amortir les fluctuations économiques par le renvoi au pays des immigré·es, comme cela avait été le cas dans les années 1970. En effet,

---

4 Pour un résumé de la littérature, voir Afonso (2007).

une grande partie des travailleur·euses immigré·es vivant en Suisse bénéficient désormais de deux protections. En 1990, 75 % des étranger·ères possèdent un permis d'établissement qui les protège des conséquences du chômage sur leur droit de séjour en Suisse. Par ailleurs, l'assurance-chômage, obligatoire depuis 1982 couvre les risques économiques en cas de perte d'emploi, ce qui est fréquent pour les étranger·ères de faible niveau de qualification travaillant dans des entreprises industrielles en pleine restructuration.

D'autres facteurs contribuent également à modifier la composition de la population immigrée. D'une part, l'importance des entrées qui ne sont pas directement liées au marché du travail, telles que celles autorisées pour le regroupement familial, augmente. D'autre part, le flux de demandeur·euses d'asile s'accroît au cours des années 1980 : elles et ils viennent du Vietnam, d'Europe de l'Est, où le poids dominant de l'Union soviétique est remis en cause, mais aussi de pays qui subissent des coups d'État, comme la Turquie et le Chili, ou un régime dictatorial comme le Zaïre.

Le rapport du Conseil fédéral du 15 mai 1991, qui constitue la première pierre de la réforme de la politique d'admission, porte l'écho des facteurs évoqués jusqu'ici, combiné à l'urgence explicite de rendre la politique d'immigration « euro-compatible ». La Suisse et les autres pays de l'AELE (Norvège, Islande et Liechtenstein) avaient négocié avec les pays de la Communauté européenne (CE) la création d'un EEE reposant sur les quatre libertés fondamentales : la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services. Dans la perspective d'une participation à l'EEE, la réforme de la politique d'admission procède à l'abolition du système des quotas d'immigration, de la priorité accordée aux nationaux sur le marché du travail et des restrictions au regroupement familial, qui avaient été fortement revendiquées par l'Italie, l'Espagne et le Portugal, pays d'origine de nombreux et nombreuses immigré·es en Suisse. Malgré le refus d'entrer dans l'EEE en votation populaire en décembre 1992, la réforme de la politique d'admission se poursuit.

### *2.1.2 Vers un dispositif différencié d'admission*

Dans son rapport de 1991, le gouvernement énonce ses intentions :

La nouvelle politique à l'égard des étranger·ères aura pour objet principal l'intégration de la Suisse dans son environnement européen. Notre pays doit pouvoir garder sa place, reconnue par les autres États, au sein de l'Europe. Cela exige une ouverture progressive pour aboutir finalement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et les

États de la CE et de l'AELE. La deuxième priorité consistera à maîtriser la pression migratoire croissante du sud vers le nord et de l'est vers l'ouest. Une politique d'admission restrictive est ici impérative. (Conseil fédéral 1991 : 327)

Pour ce faire, le Conseil fédéral met en place des systèmes de recrutement de main-d'œuvre différenciés, connus sous le nom de « politique des trois cercles ». L'introduction progressive de la libre circulation est envisagée pour les ressortissant·es du cercle intérieur des États de la CE/AELE. L'embauche est autorisée de manière restrictive pour les ressortissant·es du cercle intermédiaire qui comprend les pays anglo-saxons<sup>5</sup>, tandis que l'accès aux permis de séjour et de travail est exclu, à quelques exceptions près, pour les ressortissant·es de tous les autres pays.

La « politique des trois cercles » de 1991 vise à préparer l'adhésion à l'EEE en réduisant les quotas de travailleur·euses saisonnier·ères et en supprimant la priorité accordée aux travailleur·euses suisses pour les postes spécialisés. Après le rejet en 1992 de l'EEE, le Conseil fédéral opte pour une approche bilatérale et des accords ad hoc spécifiques afin de mener à bien le changement de la politique d'admission.

Cependant, le « modèle des trois cercles » fait l'objet de critiques sévères pour avoir argumenté la différenciation des zones d'origine des migrant·es potentiels selon le critère de la « distance culturelle » et pour avoir discriminé les ressortissant·es du troisième cercle (Commission fédérale contre le racisme [CFR] 1996). Par ailleurs, la différenciation géographique du recrutement est jugée inutile pour atteindre les objectifs économiques qui sous-tendent la réforme de l'admission ; dès lors, elle est plus explicitement associée à une différenciation qualitative lors de la révision de l'ordonnance sur la limitation des étrangers (OLE) en 1998.

S'appuyant sur les propositions de la Commission d'experts en matière de migration – qui comprend désormais non seulement des représentant·es de l'administration fédérale mais aussi des spécialistes universitaires de la migration (Conseil fédéral 2000 : 7) – le gouvernement établit le « système d'admission binaire » : il prévoit un régime préférentiel pour le recrutement de la main-d'œuvre des pays de l'UE/AELE et un régime sélectif pour les travailleur·euses de tous les autres pays.

---

5 Le cercle intermédiaire exclut cependant la Yougoslavie et la Turquie, qui pourtant fournissent de nombreuses travailleuses et de nombreux travailleurs au marché suisse.

Si les chômeurs suisses ou les étrangers à la recherche d'un travail – qui ont déjà été admis pour exercer une activité lucrative – ne possèdent pas les qualifications requises pour occuper les emplois vacants, les milieux économiques ont la possibilité de recruter des travailleurs en priorité dans les pays de l'UE et de l'AELE, comme c'est déjà le cas depuis 1991. L'innovation consiste à limiter le recrutement dans tous les pays aux seuls travailleurs bénéficiant de bonnes qualifications.  
(Conseil fédéral 2000 : 5)

À l'aube du nouveau siècle, les bases sur lesquelles repose l'ensemble de la politique migratoire sont désormais jetées (Espahangizi 2022). L'adoption de la nouvelle loi sur l'asile en 1998 a définitivement écarté la proposition qui avait été avancée dans le rapport Arbenz de 1989 de lier la gestion de la migration économique et de la migration d'asile (Groupe de réflexion interdépartemental DFJP, DFAE, DFEP 1989). Deux systèmes sont prévus pour la gestion de la migration économique: la libre circulation pour les ressortissant·es de l'UE/AELE et un système d'admission sélectif basé sur les qualifications, combiné à des conditions d'intégration. La libre circulation est inscrite dans les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE de 1999, alors que le second régime fait l'objet de la nouvelle loi sur les étrangers, dont les travaux préparatoires sont confiés à une commission d'expert·es dès 1998.

### *2.1.3 Les règles concernant les citoyen·nes de l'UE*

Afin de contrebalancer sa non-participation à l'EEE, qui aurait garanti le plein accès au marché européen aux secteurs de l'économie suisse les plus ouverts sur l'extérieur, le pays entame des négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE) dans plusieurs domaines en parallèle : recherche, agriculture, transports terrestres et aériens, obstacles techniques au commerce, marchés publics et libre circulation des personnes. Les accords bilatéraux signés en 1999 sont juridiquement liés entre eux par la « clause guillotine » : la résiliation d'un accord entraîne automatiquement l'abrogation de tous les autres.

L'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), est pertinent pour la migration. Il couvre à la fois l'accès au marché du travail pour les personnes ayant un emploi et l'égalité de traitement pour les ressortissant·es suisses dans les pays de l'UE et les ressortissant·es de l'UE en Suisse en ce qui concerne :

l'accès à une activité économique et son exercice, ainsi que les conditions de vie, d'emploi et de travail ; droit à une mobilité professionnelle et géographique, qui permet aux ressortissants des Parties contractantes

de se déplacer librement sur le territoire de l'État d'accueil et d'exercer la profession de leur choix; droit de demeurer sur le territoire d'une Partie contractante après la fin d'une activité économique; droit de séjour des membres de la famille; droit d'exercer une activité économique pour les membres de la famille, quelle que soit leur nationalité; droit d'acquérir des immeubles. (Kaddous 2004 : 23)

La mobilité des travailleur·euses est soutenue par la reconnaissance mutuelle des qualifications éducatives et professionnelles ainsi que par la coordination des systèmes d'assurance sociale à des fins de sécurité sociale (Efionayi-Mäder 2018).

L'accord qui prévoit l'égalité de traitement implique évidemment l'abolition du statut de travailleuse ou travailleur saisonnier, si détesté et critiqué, notamment parce qu'il interdit le regroupement familial, un droit reconnu tant par la Charte sociale européenne de 1961 que par la Convention européenne sur les travailleurs migrants de 1977 (De Biasio 2004 : 257). Le regroupement familial des citoyen·nes de l'UE/AELE, régi par l'ALCP, s'étend aux descendant·es et aux enfants jusqu'à l'âge de 21 ans.

Le message du Conseil fédéral résume les principales améliorations apportées par la conclusion de l'accord bilatéral sur la circulation des personnes par rapport à la réglementation actuelle sur les étranger·ères en ces termes (Conseil fédéral 1999 : 5621) :

- › droit, pour les travailleurs, à une autorisation sous réserve du contingentement, de la priorité des travailleurs indigènes et du contrôle des conditions de rémunération et de travail (pendant la période transitoire) ;
- › droit de séjour pour les personnes non actives (étudiants, retraités et autres non actifs) ;
- › traitement national ;
- › accès à une activité indépendante ;
- › mobilité géographique et professionnelle ;
- › droit au regroupement familial ;
- › droit de travailler pour les membres de la famille ;
- › renouvellement d'office de l'autorisation ;
- › droit de demeurer après cessation de l'activité lucrative ;
- › droit de retour.

L'accord prévoit une mise en œuvre progressive de la libre circulation : l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE le 1<sup>er</sup> juin 2002

entraîne la reconnaissance des diplômes<sup>6</sup>. En 2004, les citoyen·nes suisses ont libre accès au marché du travail de l'UE, en 2007, les quotas suisses pour les travailleur·euses de l'UE sont supprimés. En 2008, les citoyen·nes suisses ont voté pour la poursuite de l'accord et en 2014, douze ans après son entrée en vigueur initiale, le nouveau système est pleinement en place. En outre, l'ouverture du marché du travail suisse aux ressortissant·es de l'UE est assortie de mesures d'accompagnement visant à préserver le niveau de protection sociale et salariale des travailleur·euses sur le marché suisse.

En 2000, 67,2 % des votant·es approuvent les termes des accords bilatéraux de 1999 ; en 2008, 59,6 % des votant·es approuvent le renouvellement de l'ALCP.

#### *2.1.4 Les règles concernant les ressortissant·es des pays tiers*

Le nouveau siècle doit mener à terme la restructuration du cadre juridique de l'admission. Le dernier texte législatif à être ajouté à l'ALCP de 1999 sur les flux migratoires intraeuropéens est celui qui régit la migration économique en provenance de pays tiers et qui archive l'ancienne loi (LSEE), en vigueur depuis 1931. La nouvelle loi (LEtr) fixe les grands principes de la politique migratoire et comble ainsi le déficit de légitimité dans la gestion de la politique migratoire résultant de l'ancienne pratique du gouvernement par voie d'ordonnances, pratiquée pendant septante ans.

La nouvelle loi innove à trois niveaux : admission binaire, regroupement familial et intégration. Les décisions d'admission doivent tenir compte des intérêts à long terme de l'économie du pays et, en particulier, éviter que l'immigration de main-d'œuvre en provenance de pays tiers n'entraîne une nouvelle vague d'immigration de main-d'œuvre peu qualifiée (Conseil fédéral 2002 : 3486). La cohérence avec cet objectif passe par l'abolition du statut des travailleur·euses saisonnier·ères, identifié comme le principal vecteur de main-d'œuvre indésirable sur le marché du travail. Une fois admis, les travailleur·euses des pays tiers bénéficient de la mobilité géographique et professionnelle qui était auparavant refusée aux travailleur·euses saisonnier·ères.

Alors que, une fois l'ALCP pleinement mis en œuvre, l'admission des ressortissant·es de l'UE/AELE sur le marché du travail ne pourra plus être restreinte, celle des ressortissant·es de pays tiers est doublement limitée : quantitativement, par des quotas comme par le passé, et qualitativement, par la seule admission de main-d'œuvre qualifiée. La priorité accordée aux

---

6 <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-6435.html>, consulté le 21 juillet 2022.

travailleur·euses indigènes et européen·nes, prévue dans l'accord ALCP, et le contrôle des conditions salariales pour éviter le *dumping* salarial, constituent d'autres éléments de différenciation par rapport à l'ALCP.

Des exceptions à ces règles strictes sont autorisées pour des raisons humanitaires et dans le cadre du regroupement familial. La loi innove dans ce domaine. Interdit par le passé, le regroupement familial est désormais autorisé pour les titulaires d'un permis de courte durée (permis L), qui remplace le statut de travailleuse ou travailleur saisonnier, et pour les personnes en formation. Les titulaires d'un permis d'établissement ont le droit d'être rejoint·es par leur conjoint·e/partenaire et leurs enfants de moins de 18 ans, tandis que les titulaires d'un permis de séjour doivent obtenir une autorisation de regroupement familial auprès des autorités. Les membres de la famille qui rejoignent une travailleuse ou un travailleur sont autorisés à être salariés ou indépendants, conformément à l'objectif d'intégration.

L'introduction d'un nouveau chapitre dans la loi sur l'intégration durable des étranger·ères sur le marché du travail et dans la société suisse consacre en fait ce changement de paradigme. L'action publique doit poursuivre le but de l'intégration, de la gestion même des admissions à l'acquisition de compétences linguistiques, de la protection contre les discriminations à la promotion de l'égalité des chances et de la participation des étranger·ères à la vie publique. La loi définit le rôle des structures ordinaires et les mesures spécifiques de promotion de l'intégration (Kurt et D'Amato 2021). Bien que déjà largement développée dans le texte de 2005, la question de l'intégration est au cœur de la révision qui a ensuite donné naissance à la loi sur les étrangers et leur intégration (LEI). Celle-ci fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans le chapitre 4, traitant de la politique d'intégration.

### *2.1.5 2014: une correction partielle nécessaire*

Approuvé à deux reprises par un large éventail de votant·es, l'ALCP est sur le point d'atteindre sa consécration finale, douze ans après son entrée en vigueur, lorsque le processus subit un revers inattendu et brutal. Le 9 février 2014, 50,3 % des électeur·trices approuvent l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse ». Jugeant négatif l'impact de la migration sur l'économie suisse qui, selon ses promoteur·trices, conduit à pénaliser les travailleur·euses suisses au profit de travailleur·euses étranger·ères plus avantageux économiquement, l'initiative approuvée remet en cause l'accord international ALCP entre la Suisse et l'UE, visant un changement total de ce volet de la politique d'admission.

L'approbation de l'initiative qui introduit l'article 121a dans la Constitution implique une gestion indépendante du phénomène de l'immigration, la fixation de plafonds et de quotas annuels applicables à toutes les catégories d'étranger·ères, y compris les requérant·es d'asile et les frontalier·ères, le respect du principe de la préférence accordée aux travailleur·euses suisses et la renégociation de tous les accords signés avec l'UE en matière de libre circulation des personnes.

Par souci de cohérence avec l'approbation de l'initiative, le Conseil fédéral refuse de signer le protocole étendant la liberté de circulation au dernier pays à rejoindre l'UE, la Croatie. Cette décision provoque une prompte réaction européenne qui met un frein à la coopération en matière de recherche<sup>7</sup>. Il convient de rappeler que la liberté de circulation et la recherche faisaient partie des sept accords sectoriels liés par la « clause guillotine », conclus en 1999.

En traduisant le nouvel article constitutionnel en législation, le Parlement a dû trouver une forme de médiation entre deux votes contradictoires : d'une part, la volonté de limiter l'immigration, et d'autre part, l'approbation répétée d'accords bilatéraux sur la libre circulation. En 2016, dans le délai de trois ans prévu par l'initiative pour la mise en œuvre de l'art. 121a, le Parlement résout le problème en introduisant une obligation pour les entreprises d'annoncer aux offices de placement les postes vacants dans les catégories professionnelles où le taux de chômage atteint ou dépasse une valeur seuil déterminée par le Conseil fédéral (« préférence nationale *light* »). Dans son ordonnance d'application, le Conseil fédéral fixe la valeur seuil applicable à 8 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et à 5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020<sup>8</sup>. Si ces mesures ne suffisent pas à freiner l'immigration UE/AELE et à prévenir les problèmes économiques et sociaux, le gouvernement peut prendre des mesures correctives appropriées. La solution adoptée garantit également que la mise au point des mécanismes d'ajustement reste entre les mains du Conseil fédéral. Suite à ces dispositions qui préservent les accords bilatéraux, la Suisse ratifie le protocole d'extension de la libre circulation à la Croatie.

L'Union démocratique du centre (UDC), parti politique à l'origine de l'initiative de février 2014, peu satisfait des résultats obtenus, lance en 2018 une nouvelle initiative populaire, intitulée « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ». Le texte vise à introduire l'article constitutionnel 121b « Immigration sans libre circulation des personnes » et à conduire ainsi

---

7 Il concerne le blocage du programme scientifique de recherche Horizon 2020 et du programme d'échange d'étudiant·es Erasmus.

8 <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/mm.msg-id-69163.html>, consulté le 21 juillet 2022.

à la dénonciation des accords de libre circulation. Le vote de septembre 2020 se solde par un net rejet de l'initiative (61,7 %).

La mosaïque réglementaire de la nouvelle politique migratoire de la Suisse n'est pas encore complète. La question de la migration, et en particulier de l'admission, est un sujet au centre de la vie politique suisse depuis plus de cent ans.

## 2.2 Un bilan : entre continuités et ruptures

La loi de 2005 s'inscrit dans la continuité de la législation antérieure : la LSEE de 1931 précisait que la politique d'admission devait tenir compte des intérêts spirituels et économiques et du degré de la soi-disant « surpopulation étrangère » du pays ; la loi actuelle conserve une trace de cette approche en stipulant que la politique d'admission doit prendre en considération le « développement démographique et social » ainsi que les « besoins culturels et scientifiques » (art. 3) de la Suisse (Achermann *et al.* 2020). Il existe une continuité dans la préférence traditionnelle accordée à la migration en provenance des « pays voisins » (Cerutti 2005), même si elle n'est plus explicitement reformulée en termes culturels mais en termes géopolitiques. Il y a également une continuité dans la limitation de l'immigration, la permanence des quotas et la priorité donnée à la main-d'œuvre indigène. D'autre part, l'ALCP et la sélectivité fondée sur les qualifications pour une composante importante, bien que minoritaire, des flux migratoires en provenance de pays tiers constituent une rupture claire avec la politique migratoire traditionnelle de la Suisse.

La conséquence de la sélectivité est la relégation hors du système d'admission légale de tous·tes ceux et celles qui ne répondent pas aux critères de sélection, même si ils et elles répondent à des besoins économiques avérés : ils et elles sont alors condamnés au statut de sans-papiers. La première étude suisse commandée par les autorités sur les sans-papiers conclut que le phénomène n'est pas lié à la politique d'asile mais « au marché du travail ». « Les sans-papiers exercent généralement une activité rémunérée, le plus souvent dans des conditions de travail précaires : un salaire bas et un horaire de travail hebdomadaire chargé. Ils ont pour la plupart entre 20 et 40 ans » (Longchamp *et al.* 2005 : 3). Selon l'étude la plus récente sur le sujet, également mandatée par les autorités, deux sans-papiers sur cinq proviennent d'Amérique latine. Ce sont souvent des femmes originaires d'Équateur, de Bolivie, du Pérou et du Brésil, qui, poussées par la crise économique de leur pays, migrent pour travailler dans le secteur privé ou dans l'assistance aux personnes (*care*), répondant ainsi à une demande croissante due à des facteurs

socio-économiques et démographiques, tels que la plus grande participation des femmes/mères suisses au marché du travail, l'offre insuffisante de crèches, la rationalisation des services de soins, le développement des soins privés pour les personnes âgées, etc. En outre, un tiers des sans-papiers proviennent de pays non européens et un quart de pays européens hors UE/AELE : ces derniers travaillent principalement dans le secteur du tourisme dans les cantons de montagne (Morlok *et al.* 2015). Dans les années 1990, les demandeurs d'asile et les réfugié·es avaient remplacé les saisonnier·ères dans les métiers les plus marginaux (Piguet et Wimmer 2000) ; aujourd'hui, les sans-papiers ont pris leur place. Mais alors que pour les travailleur·euses saisonnier·ères un chemin de sortie de la précarité était prévu, l'irrégularité des sans-papiers est sans issue, à durée indéterminée, en l'absence de politiques de régularisation<sup>9</sup>.

La politique migratoire peut être interprétée comme étant le résultat d'une équation dont les termes sont situés tant à l'intérieur du pays (le monde économique, les mouvements anti-étranger·ères, etc.) qu'à l'extérieur (les engagements antérieurs avec les pays partenaires et les pressions provenant du contexte international, etc.). À cet égard, Piguet (2009) met en avant les contraintes résultant des normes internationales, qui exerçaient une influence beaucoup plus forte aujourd'hui qu'hier sur l'élaboration de la politique migratoire (Piguet 2019). Cette interprétation perd de vue la dimension économique internationale et les répercussions internes qu'elle entraîne. La vision mécanique des relations internes et externes oublie que les États souverains imposent de manière autonome des limites à « leur propre souveraineté » (Joppke 1998), acceptant des contraintes sur leurs actions pour obtenir certains avantages de l'inclusion dans des régimes ou organisations internationaux.

Les changements économiques et politiques internationaux reconfigurent la structure des opportunités pour les acteur·rices nationaux·ales (Afonso 2006). Les secteurs économiques orientés vers les marchés étrangers affirment la nécessité d'adapter les structures de production nationales au contexte économique qui a changé en raison de l'accélération de la concurrence internationale dans le cadre de la mondialisation. Cruciale pour l'intérêt général du pays, cette nécessité l'emporte sur l'intérêt particulier des secteurs orientés vers le marché intérieur; cela conduit à l'abolition de la plupart de la gestion administrative des flux entrants et à l'introduction de

9 La seule exception significative, mais limitée est l'opération Papyrus, un projet pilote mené entre février 2017 et le 31 décembre 2018 par le Département de la sécurité et de l'économie du Canton de Genève en collaboration avec le Secrétariat d'État aux migrations et le monde associatif (<https://www.ge.ch/document/operation-papyrus-bilan-final-perspectives>, consulté le 21 juillet 2022).

mesures d'accompagnement visant à maintenir les normes suisses en matière de travail et de salaires.

La libéralisation de l'accès au marché du travail pour les ressortis-sant·es de l'UE/AELE soustrait en effet environ deux tiers des flux entrant à la réglementation administrative pour les confier à la régulation du marché, conformément à l'impératif de stimuler l'innovation et la productivité du système du pays; cependant, la gestion administrative des flux entrants en provenance de pays tiers avec priorité donnée à la main-d'œuvre qualifiée et entrée limitée est maintenue conformément aux mêmes impératifs.

La sélectivité dans l'admission des migrant·es des pays tiers est l'expression d'un compromis entre les forces en présence, le résultat inévitable de la gestion de pressions contradictoires. Il en résulte un système de stratification des droits (« stratification civique » [Morris 2003]), dans lequel les citoyen·nes de l'UE/AELE sont hissé·es presque au niveau des nationales et nationaux, alors que les ressortissant·es de pays tiers qualifié·es sont dans une position moins avantageuse que les premier·ères et ceux et celles non qualifié·es sont exclu·es du territoire ou du système de droits.

## 2.3 Mise en perspective européenne

Comment la politique d'admission suisse se compare-t-elle à celle des autres pays européens? Elle est certainement singulière en termes de processus d'élaboration, influencée comme elle l'est par les structures de la démocratie directe, tant dans la phase de fixation de l'ordre du jour que dans celle de la prise de décision (Arrighi 2017a). Cependant, si l'on regarde le résultat produit à la fin de ce processus, les signes de convergence des politiques d'admission des pays européens prédominent.

Le système d'admission binaire suisse reproduit fidèlement la politique d'admission européenne qui accorde la priorité aux ressortissant·es de l'UE (Lafleur et Stanek 2017). L'« *acquis communautaire* », c'est-à-dire l'ensemble du droit européen, accorde explicitement un traitement préférentiel sur le marché du travail aux ressortissant·es de l'UE par rapport aux non-nationaux·ales (De Biasio 2004: 257), tandis que la réglementation de l'entrée des non-nationaux·ales reste de la responsabilité de chaque État membre.

Cela peut sembler dû au poids de la législation européenne, mais cette explication cache les raisons économiques qui ont conditionné la nouvelle orientation de la politique migratoire. La convergence des politiques d'admission résulte de la circonstance que les pays européens sont exposés aux mêmes pressions découlant de la concurrence internationale et sont également

engagés dans la « course aux talents » (Münz 2014; Docquier et Rapoport 2012) qui influence, bien qu'avec des résultats partiellement différents, leurs décisions migratoires.

### **3 Les flux migratoires en Suisse au XXI<sup>e</sup> siècle**

*Philippe Wanner*

Comme il a été dit en introduction, la migration en direction de la Suisse a connu d'importants développements au cours du XX<sup>e</sup> siècle et durant le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Certains de ces développements ont été anticipés, d'autres ont pris par surprise les responsables en charge de la gestion de la migration, conduisant à des changements dans les législations, présentés au chapitre précédent.

La première partie de ce chapitre met en évidence les principales dimensions et causes du nouveau régime migratoire qui s'est progressivement installé. Dans un deuxième temps, nous présentons certains des impacts de cette migration sur la population de la Suisse, en analysant divers aspects tels que la croissance de la population étrangère en Suisse, sa structure démographique et les comportements au retour. Nous concluons par une discussion sur les évolutions possibles des flux migratoires à court et moyen terme.

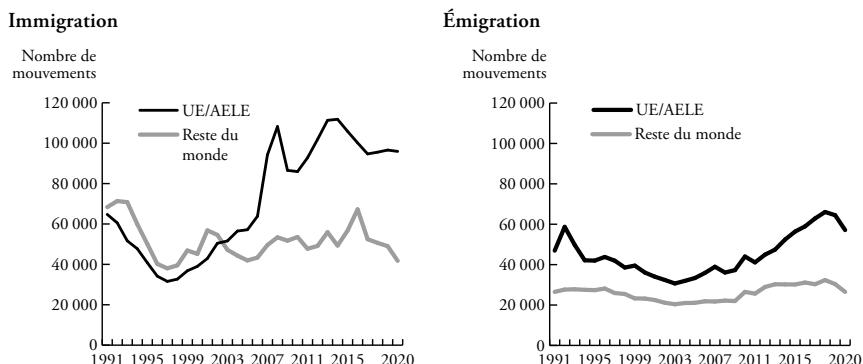
#### **3.1 Flux migratoires contemporains**

Globalement, l'Europe occidentale présente aujourd'hui un solde migratoire positif, à tel point que l'immigration est la part essentielle de la croissance démographique : la plupart des migrant·es proviennent de pays en transition économique – pays d'Europe de l'Est ou des Balkans –, de pays où les opportunités professionnelles restent limitées par une conjoncture économique défavorable – pays d'Europe du Sud –, mais aussi de régions plus éloignées concernées par des conflits ou ayant des liens historiques avec les pays européens. La Suisse ne fait pas exception : les flux entrants se situent même à un niveau relativement élevé par rapport aux autres pays européens. En 2020, le taux d'immigration en Suisse était de 16 pour 1000, c'est-à-dire que, cette année-là, 16 nouveaux et nouvelles habitant·es sont arrivé·es de l'étranger pour 1000 habitant·es déjà résident·es, contre 12 immigré·es pour 1000 habitant·es

en Autriche, 9 en Allemagne, et 4 en Italie et en France<sup>1</sup>. Seuls les petits États européens (Luxembourg, Malte, Chypre, Islande, Liechtenstein et Slovénie) dépassent le taux d'immigration observé en Suisse.

Les facteurs expliquant cette migration de proximité font à la fois référence aux conditions d'accès, facilitées depuis l'entrée en vigueur progressive de la libre circulation des personnes dès 2002, et à la proximité entre la Suisse et ses voisins, avec notamment le partage de langues communes. En outre, si l'on en croit les études sur les préférences des personnes résidant dans les pays du sud, par exemple la Gallup World Poll (Fargues *et al.* 2020), l'attrait de la Suisse est relativement faible pour les ressortissant·es des pays en voie de développement, qui privilégient des destinations telles que les États-Unis, l'Allemagne ou le Royaume-Uni.

**Figure 3.1 : Mouvements migratoires selon l'origine, 1991 à 2020**



Source : 1991-2010 : ESPOP, PETRA ; à partir de 2011 : STATPOP.

Comme il a été dit en introduction de cet ouvrage, la composition de la population étrangère vivant en Suisse a considérablement changé avec le temps. Le Tableau 3.1 montre la taille des différentes collectivités étrangères, définies par nationalité, présentes en Suisse en 2000, 2010 et 2020, ainsi que leur taux de croissance au cours de la première et de la deuxième décennie de ce siècle. Alors que les Italien·nes, les Allemand·es, les Portugais·es et les Français·es sont les principales collectivités en 2020, l'évolution chiffrée de ces collectivités n'a pas été identique au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. La population italienne en Suisse a diminué entre 2000 et 2010 avant d'augmenter ensuite ;

1 [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Migration\\_and\\_migrant\\_population\\_statistics](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Migration_and_migrant_population_statistics), consulté le 2 décembre 2021.

en revanche, le nombre d'Allemand·es et de Portugais·es a fortement augmenté au cours de la première décennie du siècle, avant d'observer une croissance plus modérée entre 2010 et 2020. Les Français, pour leur part, ont observé une forte croissance durant l'ensemble de la période 2000 à 2020.

Durant la décennie 2010, plusieurs nationalités ont observé au moins un quasi-doublement de leur population résidante en Suisse : celles de pays en crise politique (Erythrée, Syrie, Afghanistan) ou économique (Grèce, Kosovo) ainsi que les nouveaux États membres (Pologne, Hongrie, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie). Le nombre de Serbes, de Croates, de Bosniaques et de Turc·ques en Suisse a par contre diminué, sous l'effet cumulé d'un tarissement des flux migratoires, du retour dans leur pays d'origine d'un certain nombre de ces ressortissant·es et de la naturalisation d'un nombre important de membres de ces collectivités.

Les données du Tableau 3.1 distinguent la population selon la nationalité, un choix dicté par la disponibilité des données. Toutefois, un critère alternatif, le lieu de naissance, apporte une information intéressante sur le paysage migratoire en Suisse : ainsi, 30,3 % de la population résidant en Suisse en 2020 (soit 2,63 millions de résident·es) est née à l'étranger, toutes nationalités confondues. La majorité de cette population (1,78 million) a conservé sa nationalité étrangère d'origine, mais 847 100 personnes nées à l'étranger sont désormais des citoyen·nes suisses. Par opposition, parmi les personnes nées en Suisse, 427 500 sont de nationalité étrangère (par filiation).

Même si le principe de la rotation de main-d'œuvre n'entre plus en ligne de compte et si le permis de saisonnier·ère sur lequel ce principe reposait a été aboli, la migration internationale se caractérise par un renouvellement continu de la population étrangère vivant en Suisse. Cependant, une part non négligeable des immigré·es reste en Suisse. Considérons par exemple les dix principales nationalités étant arrivées dans le pays en 2010 (Figure 3.2). La part des personnes ayant quitté la Suisse varie entre 39 % pour les Portugais·es et 77 % pour les États-Unien·nes et Indien·nes, la majorité des collectivités (Italie, Pologne, Espagne, France) ayant un taux de retour légèrement supérieur à 50 %. Il est intéressant par ailleurs de noter qu'une part importante (38 %) de la minorité des États-Unien·nes restée en Suisse a obtenu la nationalité suisse. Par contre, seul·es 1,5 % des Portugais·es resté·es en Suisse ont accédé au passeport suisse. Ce paradoxe entre les Portugais·es qui ne quittent pas souvent la Suisse au cours de la première décennie de présence en Suisse mais se naturalisent peu et les États-Unien·nes beaucoup plus susceptibles de quitter la Suisse, mais qui observent un nombre élevé de naturalisations parmi ceux et celles qui restent en Suisse, illustre la complexité des trajectoires

**Tableau 3.1 : Population résidente permanente par nationalité, en 2000, 2010 et 2020**

Nationalité	2000	2010	Changement 2000-2010 (en %)	2020	Changement 2010-2020 (en %)
Italie	322 203	287 130	-10,9	325 348	13,3
Allemagne	112 348	263 271	134,3	309 459	17,5
Portugal	142 415	212 586	49,3	257 691	21,2
France	62 727	95 643	52,5	145 461	52,1
Kosovo	...	58 755	...	113 660	93,4
Espagne	84 559	64 126	-24,2	86 220	34,5
Turquie	83 312	71 835	-13,8	68 049	-5,3
Macédoine du Nord	55 714	60 116	7,9	67 745	12,7
Serbie	...	121 908	...	61 933	-49,2
Autriche	29 849	37 013	24,0	44 252	19,6
Royaume-Uni	22 353	37 273	66,7	42 749	14,7
Érythrée	1 319	7 965	503,9	40 969	414,4
Pologne	4 689	11 682	149,1	36 158	209,5
Bosnie-Herzégovine	47 286	35 513	-24,9	28 756	-19,0
Sri Lanka	32 708	28 963	-11,4	28 728	-0,8
Croatie	43 084	33 507	-22,2	27 928	-16,7
Hongrie	3 711	6 556	76,7	25 220	284,7
Brésil	8 611	17 850	107,3	22 384	25,4
Syrie	1 043	2 165	107,6	23 457	983,5
États-Unis	14 094	18 816	33,5	19 510	3,7
Chine	6 315	10 268	62,6	19 886	93,7
Slovaquie	2 078	6 322	204,2	18 822	197,7
Roumanie	3 010	5 993	99,1	23 265	288,2
Afghanistan	2 292	3 613	57,6	18 833	421,3
Russie	6 812	11 916	74,9	16 455	38,1
Inde	6 142	10 391	69,2	16 085	54,8
Grèce	6 204	6 808	9,7	16 673	144,9
Belgique	7 820	10 833	38,5	14 123	30,4
Bulgarie	1 872	2 997	60,1	13 354	345,6

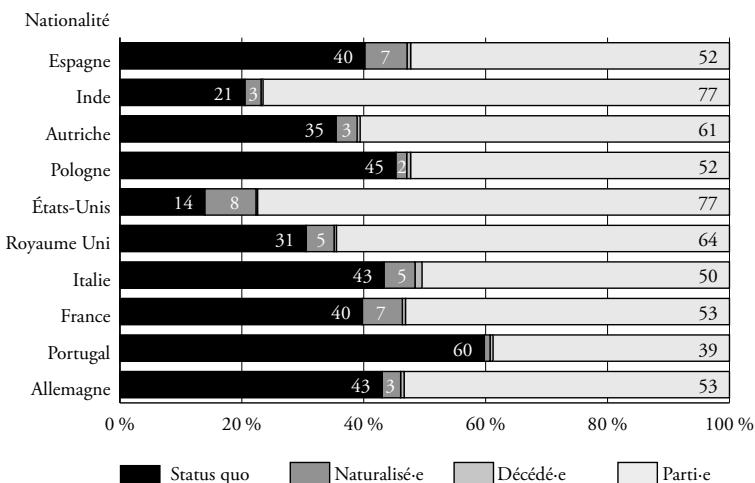
Note: Seules les nationalités dont l'effectif en fin d'année 2020 dépasse 13 000 sont représentées.

... En 2000, les données ne font pas de distinction entre la population de la Serbie, celle du Monténégro et celle du Kosovo (ensemble 190 900 personnes).

Source: OFS, Recensement fédéral 2000 et STATPOP.

migratoires. Celle-ci sera analysée plus en avant dans les chapitres thématiques représentant la deuxième partie de cet ouvrage.

**Figure 3.2: Statut de séjour en 2020 des personnes arrivées en Suisse en 2010**



Source: OFS, STATPOP.

## 3.2 Les facteurs à l'origine des flux migratoires

Les dimensions de l'immigration en Suisse rapidement esquissées dans les lignes qui précèdent répondent à des logiques qui sont explicitées par différentes théories économiques ou sociologiques de la migration. Certaines théories économiques classiques identifient les inégalités salariales entre les pays comme le moteur de la migration (Harris et Todaro 1970) ; d'autres distinguent les facteurs d'attraction ou de répulsion (Lee 1966), tandis que d'autres encore soulignent le rôle des réseaux familiaux et sociaux dans les flux (Stark 1984; Haug 2008). Cependant, ces théories ne permettent pas de décrypter la complexité des flux migratoires. Ces flux peuvent même être inattendus ou irrationnels, par exemple, parce que la candidate ou le candidat au départ ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour faire un choix objectif (Allen et Eaton 2005). Pour cette raison, l'interprétation des tendances migratoires actuelles n'est pas aisée. Néanmoins, les lignes qui suivent présentent différents facteurs qui ont influencé la migration en direction de la Suisse au cours des vingt dernières années.

### *3.2.1 Le cadre légal: la libre circulation*

Comme il a été déjà mentionné, l'immigration des deux dernières décennies a été marquée par l'introduction progressive de la libre circulation des personnes. Cet accord entre la Suisse et l'Union européenne permet aux ressortissant·es de l'UE disposant d'un contrat de travail valable, exerçant une activité indépendante ou disposant de ressources financières suffisantes de s'établir en Suisse. Il a eu pour effet concret de mettre fin aux séjours irréguliers de citoyen·nes européen·nes en Suisse. Les travailleur·euses portugais·es, en particulier, étaient nombreux·ses à répondre aux besoins de main-d'œuvre d'une économie suisse en croissance, sans disposer d'une autorisation de séjour. L'accord a eu comme premiers effets d'améliorer les conditions de vie et de résidence de ces personnes et de rendre visibles, d'un point de vue statistique, les flux existants, mais clandestins, qui par définition échappaient à l'enregistrement : cela a entraîné une augmentation temporaire du nombre d'immigrant·es au début des années 2000. Les estimations de la population clandestine en Suisse dessinent pour leur part une tendance à la baisse : estimé entre 70 000 et 180 000 à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (Piguet et Losa 2002), cet effectif serait compris entre 58 000 et 105 000 en 2015 (Morlok *et al.* 2015). Le fait de faciliter l'entrée en Suisse des Européen·nes s'est d'abord traduit par une légère augmentation du solde migratoire des pays de l'UE/AELE en 2002 et 2003, suivant la tendance amorcée en 1997 et stabilisée en 2005 (Figure 1.1). La véritable croissance des flux migratoires s'est produite en 2007 et 2008, ce qui correspond à la fin de la période de transition dans la mise en œuvre progressive de l'accord de libre circulation pour les ressortissant·es de l'UE-15.

Ainsi, la libre circulation a certainement joué un rôle important dans l'intensité des flux migratoires, mais elle a surtout modifié les caractéristiques des flux entrants, favorisant dans un premier temps l'immigration européenne au détriment de celle en provenance des pays tiers et encourageant par la suite la migration des citoyen·nes des pays d'Europe de l'Est qui ont rejoint l'Union européenne.

### *3.2.2 La crise financière*

La forte augmentation de l'immigration depuis 2007 n'a pas été causée uniquement par le nouveau cadre légal. Un autre facteur, extérieur à la Suisse, est intervenu. La crise financière des *subprimes* puis la crise de la dette dans la zone euro ont eu de graves répercussions économiques dans les pays d'Europe du Sud et ont entraîné l'émigration sélective de nombreuses travailleuses et

de nombreux travailleurs de pays comme l'Italie et l'Espagne notamment. Ainsi, des personnes hautement qualifiées ont quitté leur pays en raison des difficultés à s'insérer sur le marché du travail ou de l'impossibilité d'obtenir des rémunérations correspondant à leurs attentes. C'est le cas notamment pour les personnes actives dans des domaines techniques comme l'informatique, où l'anglais remplace souvent la langue locale comme moyen de communication professionnelle. Ces travailleur·euses qualifié·es ont alors pu utiliser leurs compétences pour entrer sur le marché du travail suisse. Entre 2006 et 2014, le nombre d'immigrations en direction de la Suisse a été multiplié par plus de 5 pour les Espagnol·es, et par plus de 3 pour les Italien·nes et les Grec·ques. Il a augmenté de 20 % pour les Portugais·es. En revanche, il n'y a pas eu d'augmentation significative des flux migratoires vers la Suisse en provenance de l'Irlande, un pays également durement touché par la crise financière, mais sans tradition migratoire en direction de la Suisse.

### *3.2.3 Disponibilité d'emplois sur le marché suisse du travail*

La migration de main-d'œuvre, raison pour l'arrivée en Suisse invoquée par plus de deux tiers des migrant·es récent·es d'origine européenne, se produit lorsque des emplois sont créés ou se libèrent. Demeuré relativement stable au cours de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, le nombre d'emplois disponibles en Suisse est en augmentation depuis 2005. Le nombre de personnes actives occupées n'a alors cessé de progresser, passant de 4,18 millions au quatrième trimestre 2005 à près de 4,52 millions à fin 2010, 4,95 millions à fin 2015 et 5,12 millions au quatrième trimestre 2020<sup>2</sup>. Entre 2005 et 2020, le nombre d'étranger·ères actif·ives occupé·es a augmenté de 58 % (+606 000 personnes), alors que la progression a été de 11 % pour les Suisse·sses (+340 000 personnes). Cette augmentation est principalement due au dynamisme de l'économie suisse et à sa transformation : au cours des vingt dernières années, l'informatique et les télécommunications, la banque et la finance ainsi que le commerce ont pris une importance croissante. Les entreprises multinationales, attirées par des conditions fiscales favorables, ont également maintenu une demande d'une main-d'œuvre internationale et hautement qualifiée. Avec son système de formation professionnelle dual, la Suisse forme suffisamment de personnes de niveau secondaire II pour approvisionner divers secteurs intermédiaires (administration, commerce, etc.), mais ne parvient pas à répondre à la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée ni à occuper les emplois

---

<sup>2</sup> Source : ESPA, Personnes actives occupées (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail.assetdetail.18784173.html>, consulté le 27 septembre 2021).

peu rémunérés délaissés par les natif·ives. Il en résulte une demande croissante de main-d’œuvre étrangère de faible ou de très haute qualification.

À ce dynamisme économique s’ajoute l’effet sur la demande de main-d’œuvre de l’accroissement progressif des personnes qui partent à la retraite. Au cours des vingt dernières années, avec l’arrivée aux âges de la retraite des premières générations de *baby-boomers*, le nombre de départs à la retraite a progressivement augmenté. Ce phénomène se poursuivra au cours des prochaines années : en 2020, on dénombre 93 000 résident·es arrivant à l’âge de la retraite, mais aussi 92 000 jeunes entrant sur le marché du travail ; en 2030, ils et elles seront 122 000 à quitter le marché du travail et 97 000 à y rentrer ce qui, si l’économie nécessite autant de main-d’œuvre qu’aujourd’hui, conduira nécessairement à un appel de travailleur·euses étranger·ères. Indirectement, le passage à la retraite influence également la demande de main-d’œuvre, notamment dans le secteur de la santé, déjà impacté par la pandémie de Covid-19.

Enfin, le marché du travail est également influencé par la migration, car l’installation des immigré·es crée de nouvelles opportunités d’emploi et favorise l’innovation et la création de connaissance dans les pays d’accueil (Bosetti *et al.* 2015).

La disponibilité d’emplois en Suisse n’explique cependant pas à elle seule l’arrivée de travailleur·euses européen·nes. L’augmentation de l’immigration a été favorisée par l’arrivée à l’âge adulte d’une nouvelle génération de jeunes Européen·nes hautement qualifié·es, confronté·es à de rares possibilités d’emploi dans leur pays d’origine. Issue de pays d’Europe du Sud, mais aussi d’Europe occidentale, cette nouvelle génération d’universitaires a trouvé en Suisse l’occasion d’acquérir une expérience professionnelle, temporaire ou à long terme. La proximité linguistique favorise la migration des Allemand·es, des Français·es et des Italien·nes. Lorsqu’ils et elles sont titulaires d’une formation tertiaire, ces dernier·ères exercent pour plus de 40 % d’entre eux des activités intellectuelles et scientifiques en Suisse.

Dans l’ensemble, toutes les collectivités immigrées, quelle que soit leur langue d’origine, ont également bénéficié de l’anglicisation progressive des cursus universitaires et de certaines activités hautement qualifiées pour s’insérer sur le marché du travail.

La migration portugaise représente, parmi les collectivités de l’Union européenne, une exception. Les Portugais·es de Suisse sont employé·es dans des secteurs du marché du travail peu rémunérés (construction, nettoyage, etc.), qui exigent un niveau de formation relativement faible. Bien que le taux de diplômé·es du tertiaire soit élevé au Portugal et continue d’augmenter chez les jeunes, il semble exister un processus de sélection au moment de la

migration, par lequel les personnes faiblement ou moyennement qualifiées choisissent la Suisse comme pays de destination. Cependant, les données récentes montrent que le niveau de qualification des jeunes Portugais·es arrivant en Suisse a augmenté ces dernières années (voir chapitre 11). On retrouve désormais dans les flux récents une part croissante, quoique toujours minoritaire, de personnes de professions scientifiques ou intermédiaires.

### *3.2.4 Migration pour des raisons familiales*

Les motifs familiaux constituent le deuxième motif le plus important de la migration vers la Suisse, après le travail. En 2020, 38 300 personnes sont entrées en Suisse avec un permis de séjour délivré pour des raisons familiales (contre 65 000 pour des raisons professionnelles et 16 800 pour des raisons de formation). Les principales formes de migration familiale consistent à suivre sa conjointe ou son conjoint, à accompagner ses parents dans leur migration ou à rejoindre un·e partenaire, suisse ou étranger·ère, qui vit déjà en Suisse dans le cadre d'une migration conjugale. Autre raison de la migration familiale, l'adoption concerne moins de 200 enfants de nationalité étrangère en moyenne annuelle.

La migration familiale implique en premier lieu les femmes : 58 % d'entre elles citent des raisons familiales comme l'un ou le seul motif d'arrivée en Suisse (contre 26 % des hommes) selon l'enquête MMS 2020. C'est également la principale raison d'arrivée pour les ressortissant·es non européen·nes, dont l'accès au marché du travail est sévèrement limité. Ainsi, selon les données administratives, le motif de délivrance d'un titre de séjour est d'ordre familial pour 86 % des Kosovar·es arrivé·es entre 2011 et 2020 et 69 % des Brésilien·nes.

La migration familiale conduit souvent à un sacrifice personnel et professionnel pour la personne appelée à quitter son cadre de vie, une partie de sa famille, ses ami·es et son travail pour accompagner ou rejoindre sa ou son partenaire. Ce sacrifice est en moyenne plus important pour un·e tel·le migrant·e secondaire, comparativement au migrant économique. Une étude récente montre que les personnes dans cette situation sont confrontées à des difficultés accrues d'intégration professionnelle en Suisse, qui prennent la forme d'une utilisation limitée des compétences professionnelles acquises lors de la formation (un phénomène dit de déqualification, voir Wanner 2019).

Avec l'accroissement du niveau de formation et des rémunérations, la mobilité internationale prend des formes différentes. Ainsi, même si le phénomène reste minoritaire, il n'est pas rare que des personnes disposant d'une bonne formation, conjoint·es de personnes actives en Suisse restent à

l'étranger, soit par choix, soit par nécessité professionnelle, familiale ou économique. Cette situation où l'on renonce à des migrations familiales conduit à des ménages répartis sur deux territoires (voir chapitre 7).

### *3.2.5 Réseaux sociaux*

Un autre facteur essentiel ayant contribué à l'augmentation de la migration au début du XXI<sup>e</sup> siècle est l'existence de réseaux en Suisse pour plusieurs collectivités d'immigré·es. Dans un contexte où la migration est liée à l'obtention d'un emploi, il est important pour les candidat·es à la migration de disposer en Suisse de personnes amies ou apparentées qui peuvent transmettre des informations au moment de l'arrivée en Suisse et qui peuvent aider pour une intégration au marché du travail, comme le suggère la théorie de la nouvelle économie de la migration (Stark 1984). S'il est généralement difficile d'estimer l'importance des réseaux, faute de données précises, l'enquête MMS 2020 fournit quelques informations sur le sujet, en se focalisant sur l'aide apportée après la migration. En moyenne, 13 % des migrant·es adultes interrogé·es ont déclaré pouvoir compter sur des membres de leur famille ou des ami·es vivant en Suisse pour les aider dans les démarches d'installation en Suisse (administration, logement, emploi ou scolarisation des enfants). Cette proportion atteint 34 % pour les ressortissant·es des pays de l'ex-Yougoslavie et 19 % pour les Portugais·es. Elle est plus faible pour les Allemand·es (9 %), les Italien·nes (8 %), les Français·es (5 %), des collectivités chez qui la migration ne repose donc pas sur des réseaux familiaux ou amicaux.

Le recours aux réseaux amicaux ou familiaux existants en Suisse est plus fréquent pour les personnes ayant un niveau de qualification faible ou moyen, comparativement à celles hautement qualifiées. Ainsi, 26 % des personnes faiblement qualifiées interrogées dans le cadre de l'enquête MMS 2020 ont eu recours au soutien de membres de leur famille et/ou d'ami·es vivant en Suisse pour les démarches administratives. Ce pourcentage tombe à 17 % pour les migrant·es ayant une formation du secondaire II et à 9 % pour les migrant·es hautement qualifié·es. Cette tendance corrobore à des observations qualitatives (voir par exemple Franchi 2020 pour les Italien·nes à Bâle).

### *3.2.6 Informations et offres d'emploi en ligne*

Un autre développement récent joue un rôle dans l'augmentation progressive des flux : les offres d'emploi sont désormais publiées sur internet, généralement sur des sites spécialisés dans le recrutement de main-d'œuvre ou sur les pages dédiées aux emplois des sites des grands employeurs, lesquels saisissent

l’opportunité de cibler le marché mondial des ressources humaines : LinkedIn, par exemple, créé en 2003, est passé de 37 millions d’utilisateur·trices début 2009 à 102 millions deux ans plus tard, et a encore doublé son nombre d’utilisateur·trices jusqu’en 2013<sup>3</sup>. Le réseau compte en 2021 plus d’un milliard de membres, fournissant des informations ciblées pour les spécialistes du recrutement<sup>4</sup>. D’autres sites du même type ont connu une évolution similaire. L’augmentation du nombre d’emplois à visibilité internationale, combinée à la réduction des contraintes administratives liées à l’emploi d’étranger·ères originaires des pays de l’UE/AELE, contribue certainement à l’augmentation du flux de travailleur·euses étranger·ères et la relative facilité avec laquelle la Suisse parvient à combler ses pénuries de main-d’œuvre.

### *3.2.7 Ouverture aux pays de l’Est*

En avril 2006, le protocole qui a étendu l’accord sur la libre circulation des personnes aux ressortissant·es des pays qui ont rejoint l’Union européenne en 2004, c’est-à-dire les pays d’Europe de l’Est<sup>5</sup>, est entré en vigueur. En juin 2009, l’extension de l’accord à la Roumanie et à la Bulgarie (protocole II), et en janvier 2017 à la Croatie, sont à leur tour entrées en vigueur. L’élargissement européen a eu des conséquences sur les flux migratoires en provenance d’Europe de l’Est. En 2021, la Roumanie et la Pologne étaient les sixième et septième pays européens en termes de nombre d’immigré·es entrant en Suisse après l’Allemagne, l’Italie, la France, le Portugal et l’Espagne, tandis que la Hongrie occupait la neuvième place juste derrière le Royaume-Uni. L’enquête MMS 2020 fournit des informations précises sur les Polonais·es, pour qui l’échantillon est de taille suffisante à des analyses précises : plus de deux tiers (68 %) des Polonais·es arrivé·es en Suisse entre 2006 et 2020 aux âges adultes sont titulaires d’une formation tertiaire, un pourcentage équivalent à celui des Allemand·es arrivé·es durant la même période et supérieur à celui des Italien·nes. Une majorité de ces immigré·es polonais·es sont arrivé·es en Suisse pour des raisons professionnelles, avec un contrat de travail déjà signé ou en attente de signature, signe d’une reconnaissance de leurs compétences par les employeur·euses suisses.

---

3 <https://www.linkedin.com/pulse/important-linkedin-statistics-data-trends-oleksii-bondar-pqlie>, consulté le 14 décembre 2024.

4 <https://news.linkedin.com/about-us#Statistics>, consulté le 6 juin 2024.

5 Slovénie, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Pologne, Lituanie, Lettonie, Estonie.

### *3.2.8 La migration étudiante*

La composante migratoire en provenance des pays non membres de l'UE/AELE joue également un rôle dans le paysage migratoire suisse, bien que sa part dans l'immigration soit plus faible que la migration européenne au cours des vingt dernières années. Cette composante se compose, d'une part, d'une migration de spécialistes, souvent issu·es des pays anglo-saxons, et, d'autre part, d'une migration d'étudiant·es des hautes écoles, bénéficiant de bourses ou d'emplois de doctorant·es ou de post-doctorant·es. Alors que la migration professionnelle concerne en premier lieu les ressortissant·es des États membres de l'UE/AELE (93 % des 67 000 personnes arrivées en Suisse dans le cadre de l'activité professionnelle étaient issues d'un pays de l'UE/AELE<sup>6</sup>), la migration à des fins de formation et de perfectionnement est répartie d'une manière plus équilibrée entre les deux groupes de pays. Selon les données du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), 54 % des 16 200 personnes arrivées à ce titre en Suisse en 2021 étaient issues d'un État tiers. Ainsi, au sein de ces pays, la migration étudiante domine celle professionnelle.

### *3.2.9 La migration d'asile*

En outre, concernant les pays non membres de l'UE/AELE, la migration d'asile joue un rôle qui varie en fonction de la période, mais qui peut atteindre des niveaux très importants. Alimentés par les conflits sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, les flux de demandeur·euses d'asile ont été élevés au début et à la fin des années 1990, mais ont diminué au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Vers 2010, environ 16 000 nouvelles demandes d'asile<sup>7</sup> étaient déposées en Suisse chaque année, pour passer à 28 400 en 2012, puis à 39 400 en 2015, avant de passer sous la barre des 14 300 demandes en 2019 et s'établir à 11 000 en 2020, un chiffre probablement influencé par la pandémie de Covid-19<sup>8</sup>.

Jusqu'en 2012, la Suisse a accueilli environ 6 % de l'ensemble des demandeur·euses d'asile en Europe. Depuis 2015, ce pourcentage est tombé au-dessous de 3 %. Le règlement de Dublin, qui désigne le pays dans lequel la demandeuse ou le demandeur d'asile est entré·e pour la première fois dans l'UE comme l'État responsable de l'examen de la demande d'asile, semble empêcher un très

---

6 SEM (2021), Statistiques annuelles sur l'immigration.

7 <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/migration-asylum/asylum/database>, consulté le 20 février 2020.

8 <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/archiv/2020.html>, consulté le 27 septembre 2021.

grand nombre de demandeur·euses d’asile de venir en Suisse. L’Allemagne, la France, la Grèce, l’Italie et l’Espagne enregistrent actuellement le plus grand nombre de demandes d’asile en Europe.

La guerre en Ukraine a cependant modifié considérablement la situation, plutôt calme, qui caractérisait l’asile en Suisse. L’arrivée de 60 000 personnes réfugiées entre février et août 2022 représente un flux comparable, en termes d’importance, à celui observé durant les années de crise dans la région des Balkans. L’attribution rapide d’une autorisation provisoire (permis S<sup>9</sup>) pour ces personnes est un signal d’une relative ouverture du gouvernement suisse par rapport à ce flux, ouverture qui contraste avec l’accueil d’autres flux de personnes recherchant l’asile en Suisse. Cependant, cette ouverture reste provisoire et l’avenir de la population ukrainienne en Suisse dépendra de l’évolution de la situation politique, avec une possibilité de retour massif tel qu’il a été observé au début des années 2000 pour les réfugié·es kosovar·es.

### 3.3 La population étrangère en Suisse en 2000 et aujourd’hui

La combinaison de ces différents flux a conduit à une augmentation du nombre d’étranger·ères résidant dans le pays au cours des deux dernières décennies. Comme il a été mentionné en introduction, les 1,42 million d’étranger·ères en 2000 sont devenu·es 2,21 millions fin 2020 (soit +55 %), ceci malgré un nombre record de naturalisations durant les deux premières décennies du siècle<sup>10</sup>. Dans le même temps, la population de nationalité suisse a observé une augmentation de 12 % (+680 000), uniquement grâce aux 774 000 naturalisations délivrées durant cette période (voir chapitre 6).

Les populations d’origine étrangère présentent une structure par âge plus jeune que la population de nationalité suisse. L’âge moyen des résident·es étranger·ères est largement inférieur à celui de la population de nationalité suisse (37,6 ans contre 44,3 ans<sup>11</sup>), ce qui contribue à ralentir le vieillissement

- 
- 9 Ce statut de protection provisoire a été créé en raison des conséquences migratoires des guerres de Yougoslavie. Il a cependant été activé pour la première fois en 2022. Il permet de préserver des capacités administratives suffisantes pour mener les procédures d’asile ordinaire tout en assurant aux personnes de nationalité ukrainienne une protection temporaire en Suisse.
- 10 Les personnes possédant deux passeports, l’un suisse et l’autre étranger, sont comptées comme citoyen·nes suisses.
- 11 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution.html>, consulté le 29 octobre 2024.

de la population en Suisse. Pour utiliser un autre indicateur, on compte 11,2 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans parmi la population étrangère, alors que le ratio est de 37,8 % parmi les Suisse·sses. La migration contribue ainsi à maintenir la structure démographique de la Suisse à un niveau relativement jeune en comparaison internationale dans un contexte de vieillissement démographique. Traduit par ce rapport de dépendance, ce rajeunissement est d'environ 8 points (Wanner 2014). Par ailleurs, le rythme de vieillissement de la population de nationalité suisse est également ralenti via des naturalisations, qui concernent essentiellement des jeunes.

Il y a deux raisons principales à cet effet de rajeunissement. D'une part, les récents flux migratoires ont amené en Suisse une population principalement composée de travailleur·euses en première moitié de leur vie active. D'autre part, une partie des étranger·ères retourne dans son pays d'origine au moment de la retraite, ce qui réduit le nombre de retraité·es. Ces personnes qui partent sont généralement remplacées par d'autres jeunes travailleur·euses, ce qui conduit à un mécanisme de renouvellement de la population par un effet de rotation de la main-d'œuvre.

La migration a donc un impact plutôt positif sur des institutions sociales concernées par le vieillissement, telles les assurances sociales ou les assurances de santé. Cet impact perdurera tant qu'elle restera soutenue. Certes, un·e travailleur·euse étranger·ère qui a atteint l'âge de la retraite et qui est retourné·e dans son pays reçoit une pension ou le montant de ses cotisations suivant si une convention de sécurité sociale a été conclue entre son pays et la Suisse. Mais une fois rentré·e dans son pays, il ou elle ne pourra plus bénéficier de certaines prestations, telles que les prestations complémentaires au premier pilier ou la prise en charge des soins de santé. Le renouvellement constant des flux, avec l'arrivée de nouveaux et nouvelles immigré·es et le retour des personnes plus âgées dans leur pays d'origine, est pour cette raison un facteur qui contribue à l'équilibre du système de sécurité sociale.

### 3.4 Les tendances futures de l'immigration en Suisse

Pour conclure ce tour d'horizon des migrations récentes en Suisse, nous pouvons nous interroger sur les évolutions attendues pour les prochaines décennies. D'une manière générale, des tendances démographiques sont difficiles à prédire, et la migration n'échappe pas à cette difficulté. D'ailleurs, les prévisions effectuées, par exemple par l'Office fédéral de la statistique (OFS), ont souvent été contredites par la réalité, notamment en raison du fait qu'elles sous-estiment le potentiel migratoire de la Suisse. Pour donner

quelques exemples, les scénarios démographiques pour la Suisse établis en 2000 prévoient pour 2020 un solde migratoire pratiquement nul (scénario moyen, OFS 2001). La révision de 2005 révisait le solde migratoire à +15 000 (scénario moyen, OFS 2006), alors que la révision de 2010 misait sur un solde migratoire de +28 800 pour 2020 (scénario moyen, OFS 2010) : au final, le solde migratoire cette année-ci était de +53 800. La différence entre ce qui a été anticipé et observé ne provient pas d'une erreur de calcul, mais bien de la difficulté d'évaluer correctement les mouvements migratoires, même sur un horizon de cinq années. Autre exemple, en 2021 personne n'aurait prédit l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers d'Ukrainien·nes en Suisse en 2022. La prospective démographique ne saisit pas correctement les conséquences sur les flux migratoires d'événements peu prévisibles.

Nous avons précédemment passé en revue les facteurs qui sous-tendent les flux migratoires contemporains et qui en outre les rendent incertains ; il convient toutefois d'insister sur un facteur qui ne manquera pas de soutenir les flux migratoires à l'avenir : le vieillissement de la population suisse entraînera, dans les années 2020, un départ massif à la retraite de la seconde moitié des générations du *baby-boom*, à savoir les générations 1955-1965. Les nouvelles générations qui atteignent l'âge adulte sont moins nombreuses et n'ont pas les mêmes profils professionnels. Pour cette raison, il sera indispensable de se tourner vers l'étranger pour répondre aux besoins de l'économie en main-d'œuvre. L'ampleur de ces besoins dépendra cependant de dimensions en lien avec le marché du travail, son évolution, l'intelligence artificielle, la robotique, et surtout la santé de l'économie.

En outre, les années 2020 et 2030 verront la première moitié du *baby-boom* (les générations 1945-1955) arriver progressivement en fin de vie, avec un besoin accru en soins de santé. Pour faire face à cette situation, le secteur des soins aura besoin d'engager une main-d'œuvre qualifiée, ce qui augmentera la demande de professionnel·les provenant de l'étranger. Cependant, la pandémie de Covid-19 a montré que cette main-d'œuvre, indispensable, n'est pas facile à recruter, ceci d'autant plus que tous les pays industrialisés se trouvent dans une situation de pénurie de personnel infirmier.

Il est difficile d'estimer l'impact sur la migration des transformations sociétales futures, en raison des nombreuses inconnues. Il convient cependant de noter que, face au déclin de la population active, le nombre de jeunes actif·ives en Europe pourrait ne pas suffire pour le marché du travail continental et le recrutement de la main-d'œuvre étrangère en Suisse risque d'entrer en concurrence avec celui d'autres pays. Pour l'instant, la Suisse est attractive pour les travailleur·euses des pays voisins, mais la situation pourrait changer.

En outre, les politiques migratoires modifient parfois les flux d'entrée et de sortie. L'ouverture sélective des frontières aux citoyen·nes des pays de l'UE/AELE au début du XXI<sup>e</sup> siècle a été suivie de plusieurs initiatives ou votes en faveur d'une restriction de la migration. Ces initiatives, notamment celle sur l'immigration de masse acceptée par le peuple en 2014, traduisent un certain repli de la société suisse envers la migration, porté par les milieux se situant à droite de l'échiquier politique, qui pourrait un jour conduire à une diminution importante des entrées.

Les incertitudes sont encore plus grandes en ce qui concerne les flux d'asile, car il n'est pas possible de prévoir les crises politiques et leurs conséquences sur les flux. Étant donné la difficulté de faire des prédictions, seul l'avenir pourra nous dire si l'augmentation des arrivées observée au cours des vingt dernières années se poursuivra ou non.

Finalement, la mobilité internationale présente des avantages et des inconvénients. Si elle permet, dans une certaine mesure, à l'économie de disposer d'une main-d'œuvre qui correspond à ses besoins et évolue en fonction de la demande, elle exige un effort constant d'intégration pour assurer la cohésion sociale lorsque des personnes provenant de cultures différentes coexistent. Cet élément sera abordé lors des deux chapitres suivants.

# **4 Élaboration et développement de la politique fédérale d'intégration<sup>1</sup>**

*Rosita Fibbi et Gianni D'Amato*

La politique actuelle à l'égard des résident·es étranger·ères est, certes, une réponse aux défis contemporains de l'immigration ; toutefois, elle porte aussi les traces de l'histoire passée. C'est la raison pour laquelle nous estimons utile, en guise d'introduction, de rappeler sommairement l'histoire de la politique à l'égard des étranger·ères de l'après-guerre à nos jours<sup>2</sup>. Dans une deuxième étape, nous présenterons les éléments à l'origine des changements dans les politiques d'intégration observées au cours des deux dernières décennies.

## **4.1 L'approche dominante durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle**

Notre récit s'appuie sur l'histoire d'une institution créée en 1970, qui a marqué les évolutions des politiques d'intégration, appelée aujourd'hui Commission fédérale des migrations (CFM) (Steiner *et al.* 2007). La séquence des noms de cette commission sert de fil conducteur : le changement de dénomination de cette dernière dénote le déplacement des accents, permettant ainsi de mettre en évidence les modifications successives de la conception de la politique suisse concernant les résident·es immigré·es.

Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de la reconstruction d'après-guerre, les entreprises suisses font appel à des travailleur·euses étranger·ères. Géré par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail de l'époque, le recrutement d'étranger·ères est conçu comme une offre complémentaire, conjoncturelle de main-d'œuvre pour le marché du travail, mise en œuvre, comme cela a été mentionné au chapitre 2, par une

<sup>1</sup> Ce chapitre est la version traduite et remaniée d'un texte publié en 2020 dans le livre *Gli italiani nelle migrazioni in Svizzera. Sviluppi recenti*, édité par Rosita Fibbi et Philippe Wanner, paru auprès des éditions Dadò, à Locarno.

<sup>2</sup> Pour un historique et une analyse de la politique d'intégration, voir Mahnig 2005 et Niederberger 2005.

politique de rotation et non comme une immigration permanente (Cerutti 2005). *Braccia sì – uomini no* (Des bras oui, des hommes non) : le titre du célèbre film de Peter Ammann et René Burri, réalisé en 1970, résume bien la ligne suivie ; en bref, une politique qui exclut d'emblée la perspective de l'intégration.

La croissance économique et une certaine stabilisation de fait du séjour des immigré·es amorcées dans la seconde moitié des années 1960 sont à l'origine de l'augmentation de la population étrangère. En conséquence, la société connaît de fortes tensions entre des demandes contradictoires : alors que les entreprises réclament des travailleur·euses étranger·ères pour alimenter la croissance économique, certain·es acteur·trices politiques, très suivie·es par la population, demandent un frein à la « surpopulation étrangère », qu'ils et elles considèrent comme nuisible à la Suisse sur les plans économique et culturel. C'est dans ce climat, surchauffé par la votation sur la fameuse initiative Schwarzenbach de 1970 visant à réduire à 10 % la proportion d'étranger·ères en Suisse, que les autorités mettent en place la *Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers*. L'emploi du singulier, « le problème » des étranger·ères, exprime clairement la perspective dominante de l'époque, à savoir celle de la lutte contre « la surpopulation / l'emprise étrangère » sur le pays (*Überfremdung*), l'influence, jugée excessive, de la présence étrangère représentant une menace pour l'identité du pays.

La Commission, qui comprend les employeur·euses, les syndicats, les Églises, l'Association des communes de bourgeoisie, et la Nouvelle Société Helvétique<sup>3</sup>, mais pas les associations d'immigré·es (Espahangizi 2022), est chargée d'étudier les problèmes sociaux des étranger·ères, de s'occuper des travailleur·euses en Suisse, en particulier de l'aide sociale, de l'adaptation aux conditions de travail et de vie locales, de l'assimilation et de la naturalisation. Les autorités demandent à la Commission de collaborer à la définition de la future politique à l'égard des étranger·ères, avec une attention particulière pour les enfants d'immigré·es qui grandissent en Suisse. La naturalisation était alors considérée comme la dernière étape de l'intégration des étranger·ères.

La crise pétrolière de 1973 réduit de manière drastique la présence étrangère, renvoyant dans leur pays des milliers d'immigré·es ayant perdu à la fois leur emploi (Sheldon 2010) et, en raison de leur statut juridique précaire, leur autorisation de séjour. La persistance des tensions politiques

---

3 Organisation fondée en 1912 par des hommes de lettres, des journalistes et des universitaires préoccupé·es par l'influence croissante des étranger·ères sur l'identité nationale (<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016430/2009-04-30/>, consulté le 12 avril 2022).

montre toutefois clairement que le « problème » des étranger·ères ne peut être résolu uniquement par des restrictions à l’admission en Suisse, mais nécessite une révision des termes de la relation entre population immigrée et population autochtone. Les autorités conçoivent cette relation en termes d’assimilation de la part des étranger·ères et considèrent qu’elle relève de la sphère privée et non de la sphère publique ; en conséquence, elles laissent à la société civile, au monde du travail, aux associations, aux Églises, aux écoles et aux collectivités locales le soin de prendre en charge la cohabitation entre des populations d’origines différentes. En outre, par suite de la ratification en 1974 de la Convention européenne des droits de l’homme de 1950, la Confédération améliore le statut juridique des étranger·ères bénéficiant du droit de séjour en l’alignant sur les normes européennes.

L’assimilation, initialement conçue comme un moyen de contrer l’emprise étrangère, « devient presque une fin en soi » (Niederberger 2005 : 278) : le nouveau nom de la Commission, devenue en 1980 la *Commission pour les problèmes des étrangers*, et l’admission parmi ses membres, pour la première fois, de personnalités d’origine étrangère révèlent le changement de perspective. Avec le passage du singulier au pluriel, l’accent se déplace de la prétendue menace des étranger·ères sur les autochtones à la prise en compte des étranger·ères et de leur condition sociale. Une conception déficitaire des populations immigrées reste toutefois dominante : leur intégration optimale dans la société suisse est réputée difficile par les nombreuses insuffisances qu’on leur prête. L’arrivée au cours des années 1980 de travailleur·euses en provenance de nouveaux pays d’origine conforte cette conception.

Jusque-là, la politique migratoire suisse reste essentiellement axée sur la gestion des flux, visant à établir un « rapport équilibré » entre la population native et la population étrangère et à améliorer la structure du marché du travail. Bien que la notion d’intégration apparaisse dans les textes de la Commission à partir du milieu des années 1980, le levier sur lequel elle se concentre se limite à l’objectif de naturalisation des enfants d’immigré·es. Piñeiro *et al.* (2009) qualifient ce régime migratoire de « modèle d’exclusion », axé à long terme sur l’assimilation.

Toutefois, la situation change de manière significative dans les années 1980, lorsque la question des réfugié·es politiques fait irruption sur la scène sociopolitique suisse : le nombre annuel de demandes d’asile, qui se chiffrait en centaines dans les années 1970, atteint les 3000 en 1980 et dépasse les 40 000 en 1990. Cela réactive les préoccupations relatives aux flux et relègue une fois de plus au second plan la politique à long terme à l’égard de la population immigrée résidente. L’élaboration et la gestion d’une politique d’asile

au début des années 1990 conduisent à la création d'une *Commission fédérale des réfugiés*, qui se juxtapose à celle déjà existante, rebaptisée *Commission fédérale des étrangers* (CFE) en 1993, une appellation qui reflète les logiques différentes régissant les deux types de flux de mouvements économiques et politiques ainsi que les régimes juridiques respectifs.

Au tournant des années 1980 et 1990, de profonds changements sur le plan géopolitique – la chute du mur de Berlin, le nouvel élan de l'intégration européenne avec le traité de Maastricht, – et sur le plan économique aux niveaux global et local – la mondialisation, l'apparition du chômage pour la première fois en Suisse depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – imposent de repenser entièrement la politique migratoire. Dans la dernière décennie du siècle, la CFE agit en quelque sorte comme un *groupe de réflexion* interne à l'administration fédérale, aux prises avec l'élaboration d'un nouveau rôle pour l'État fédéral en matière de politique migratoire. Cette réflexion englobe progressivement toutes les questions d'intégration relatives aux résident·es étranger·ères, quel que soit leur statut juridique, qu'ils et elles soient travailleur·euses, réfugié·es reconnu·es ou demandeur·euses d'asile. En même temps, la Commission élargit son horizon pour inclure les implications de l'intégration des étranger·ères pour la société dans son ensemble en mettant l'accent sur la cohésion sociale (CFE 1999) ; elle se concentre sur sa mission consultative notamment sur la question de l'intégration.

Dans le cadre de cette évolution et de la réorganisation de l'ensemble de l'administration fédérale responsable des différents domaines de la politique migratoire, la Commission prend en 2007 son nom actuel de *Commission fédérale des migrations* (CFM). La CFM adopte une approche réflexive sur les principes et les modèles qui dominent l'action publique en matière de migrations et propose la citoyenneté comme un principe inclusif de participation qui va au-delà de la simple intégration sociale.

## 4.2 Les facteurs à l'origine du changement

Dans les années 1990, des débats sont en cours dans tous les pays d'immigration, notamment en Europe, sur la manière de façonner la politique à l'égard des étranger·ères résident·es. La réapparition des mouvements migratoires dans le nouveau contexte géopolitique stimule la discussion et la réflexion sur l'expérience migratoire des pays européens, offrant un terrain favorable à la remise en question des approches traditionnelles. Cette phase de gestation élabore progressivement les réponses à trois questions cruciales : quoi, qui et comment. *Quoi*: ce qui fait problème et donc quel objectif (correctif) pour-

suivre ; *qui* est appelé à jouer un rôle dans la réponse au problème ; *comment agir*, quels outils utiliser.

*Quoi* : Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le chômage devient dans les années 1990 un phénomène important en Suisse, touchant particulièrement les étranger·ères, car ces dernier·ères sont actif·ives dans des secteurs économiques en pleine restructuration à la suite de l'accélération du processus de mondialisation et du refus d'adhérer à l'EEE en 1992. Par conséquent, l'intégration sur le marché du travail de ceux et celles qui étaient auparavant des « travailleurs étrangers » ne va plus de soi. Dans la sphère politique, on prend conscience que la question doit faire l'objet d'un traitement spécifique, définissant le contenu d'une politique et sa portée. L'horizon conceptuel dans lequel ce problème est abordé n'est pas tellement celui de l'assimilation, mais plutôt celui de l'intégration.

L'assimilation et l'intégration constituent les deux principaux modèles de relations à long terme entre la population immigrée et la société d'accueil, tant dans l'élaboration théorique que dans la mise en œuvre des politiques. L'assimilation est conçue comme le déclin de la différence ethnique sur les plans culturel et social (Alba et Nee 2003). Elle repose sur une conception asymétrique de l'engagement et du changement inhérents à la migration : la personne immigrée doit s'adapter aux règles et aux structures de la société d'accueil et la responsabilité d'une assimilation réussie incombe uniquement à celle-ci.

L'intégration, en revanche, considérée comme la participation des immigré·es aux institutions de base de la société d'accueil, se concentre sur la dimension structurelle (Reitz 2002). L'intégration est vue comme un processus dynamique et bidirectionnel de compréhension et d'ajustement mutuels par les immigré·es et les résident·es du pays d'immigration. L'intégration est au cœur des *Principes de base communs de la politique d'intégration des migrants dans l'UE*<sup>4</sup>, adoptés par le Conseil Justice et Affaires intérieures de l'UE en novembre 2004, comme conception libérale de l'action publique.

Une fois la politique de la rotation des années 1950 et 1960 abandonnée, les autorités suisses ont d'abord proposé l'assimilation comme instrument pour contrer l'emprise étrangère (*Überfremdung*). Au tournant du siècle, cette approche est progressivement remplacée par celle de l'intégration : en 2010, le rapport du Conseil fédéral indique que « la voie adoptée, [en matière d'intégration] basée sur la réciprocité, est susceptible d'être développée et promet de bons résultats » (Conseil fédéral 2010 : 35).

---

4 <https://ec.europa.eu/migrant-integration/librarydoc/common-basic-principles-for-immigrant-integration-policy-in-the-eu>, consulté le 12 avril 2022.

*Qui*: L'État fédéral est identifié comme l'acteur politique responsable de la planification et de l'impulsion politique et financière de ce qui est désormais appelé « politique d'intégration »<sup>5</sup>. Le Conseil fédéral déclare explicitement en 1995 que l'intégration est une tâche de l'État (Conseil fédéral 1995) : la promotion de l'intégration acquiert enfin une dimension politique, dépassant la sphère sociale et de la solidarité, où elle était confinée jusqu'alors. La prise en charge de l'intégration par l'État fédéral est importante, car elle va de pair avec le développement d'un *frame*. Le *frame* est un cadre interprétatif de la réalité qui influence la perception des phénomènes sociaux et l'unifie (Entman 1993) ; il donne une impulsion générale à une action facilitant l'intégration à l'ensemble du pays et pas seulement aux villes les plus sensibles aux questions migratoires ; il rend explicite la rationalité d'une action publique qui peut aller au-delà de l'action initiée pragmatiquement par les villes et les cantons ; et enfin, il justifie l'engagement des moyens nécessaires à la réalisation des interventions.

*Comment*: La mise en œuvre de la politique d'intégration est confiée à l'action conjointe et complémentaire de deux types de structures. L'intervention principale porte sur les « structures ordinaires », telles que l'école, la formation professionnelle, le monde du travail et les systèmes de sécurité sociale et de santé publique, afin de permettre aux immigré·es d'accéder pleinement aux services destinés à l'ensemble de la population. Toutefois, une action spécifique est reconnue comme nécessaire sous la forme d'un soutien complémentaire, en particulier pour les étranger·ères récemment immigré·es, afin de faciliter leur accès aux structures ordinaires.

Parallèlement à la mise au point de la législation au niveau fédéral, des plans d'action pour l'intégration des étranger·ères au niveau local sont élaborés pour répondre aux besoins quotidiens. Les villes – où vivent la majorité des immigré·es et où les tensions dues au chômage sont plus aiguës (D'Amato et Gerber 2005) – sont les premières à en ressentir l'urgence. Les lignes directrices de la politique locale d'intégration que certaines villes alémaniques élaborent (*Integrationsleitbilder*) servent de laboratoire pour la conception et l'expérimentation utiles au lancement d'une politique au niveau national (Mahnig 1999) : Bâle, par exemple, inscrit dans sa loi de 2007 le principe « encourager et exiger » (voir section 5.4), repris au niveau fédéral.

---

5

Les cantons et les villes ont commencé à développer une approche pragmatique de l'intégration dès les années 1970 et continuent de jouer un rôle essentiel à cet égard (Probst 2019; Arrighi et Piccoli 2018; Wichmann *et al.* 2011).

### 4.3 La nouvelle impulsion fédérale

Pour la première fois en 1998, le législateur confie formellement à la Confédération la tâche d'œuvrer en faveur de l'intégration des étranger·ères en adoptant un article simple sur le sujet, inséré dans l'ancienne loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et le domicile des étrangers (art. 25a LSEE). Cet article assigne à la Confédération la tâche de promouvoir l'intégration des étranger·ères et autorise le soutien financier correspondant. L'ordonnance sur l'intégration, qui entre en vigueur en octobre 2000, définit les objectifs d'intégration et les conditions d'octroi d'un soutien financier à cette fin.

Dans le même temps, les autorités préparent la révision totale de la loi sur les étrangers afin de réglementer l'admission et le séjour des étranger·ères (voir chapitre 2) ainsi que la promotion de l'intégration des étranger·ères résidant dans le pays. Cet intense processus législatif donne lieu à un certain nombre de textes réglementaires qui redessinent en profondeur tout le cadre de la matière : loi et ordonnance sur les étrangers, sur l'intégration et, comme nous le verrons plus loin, sur la nationalité.

En 2005, le Parlement a adopté une nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, qui remplace donc le texte de 1931 (LSEE). La loi fixe les grandes lignes de la politique publique d'intégration au niveau fédéral, une tâche transversale qui doit être mise en œuvre conjointement par la Confédération, les cantons et les communes. L'article 4 énonce les principes de la politique suisse d'intégration<sup>6</sup>:

- 1 L'intégration vise à favoriser la coexistence de la population autochtone et de la population résidante étrangère, sur la base des valeurs constitutionnelles, ainsi que sur le respect et la tolérance mutuels.
- 2 Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.
- 3 L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.
- 4 Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

---

<sup>6</sup> <https://www.droit-bilingue.ch/rs/lex/2002/02/20020232-a4-fr-it.html>, consulté le 12 avril 2022.

La législation sur l'intégration est concrétisée par l'ordonnance sur l'intégration (OIE) de 2007 et par sa version actualisée du 15 août 2018, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019<sup>7</sup>. Par ailleurs, l'introduction de la LEtr en 2008 va de pair avec une révision complète de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. La nouvelle loi sur la nationalité (LN), approuvée le 20 juin 2014, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018<sup>8</sup> (von Rütte 2018).

L'acceptation en votation populaire de l'initiative de l'UDC « Contre l'immigration de masse » en février 2014, principalement axée sur la politique d'admission (voir chapitre 2), est également pertinente pour la politique d'intégration. Pour la première fois, un article de la Constitution suisse mentionne le terme d'intégration en relation avec les questions de migration : l'alinéa 3 de l'article 121a stipule que la capacité d'intégration de l'étranger·ère est un critère décisif pour l'octroi d'un permis de séjour (Kurt et D'Amato 2021). Cette votation influence l'élaboration de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et leur intégration (LEI), approuvée le 16 décembre 2016 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>9</sup>. Elle accorde aux compétences linguistiques un rôle important dans l'intégration et attribue aux étranger·ères la responsabilité de contribuer activement à leur propre intégration.

Comme il est impossible de couvrir ici dans le détail chacun de ces textes, nous optons pour une présentation et un commentaire des deux lois principales : la loi sur les étrangers et leur intégration ainsi que la loi sur la nationalité. La question de l'intégration a été au cœur des récentes révisions de ces deux textes (Kurt 2018).

#### *4.3.1 L'ancrage légal de la notion d'intégration*

La politique d'intégration inscrite dans la LEI concerne tous les étranger·ères résident·es, dans la mesure où elle définit les règles leur permettant de s'intégrer progressivement à la société helvétique. Les normes spécifiques aux ressortissant·es de l'UE/AELE règlent essentiellement l'accès au territoire et au travail (permis B – permis de séjour), mais pas les conditions de stabilisation du séjour (permis C – permis d'établissement), qui relèvent de la compétence des différents États d'immigration. Il existe toutefois certaines différences de traitement entre les ressortissant·es de l'UE/AELE et ceux des pays tiers. La LEI définit les objectifs de la politique d'intégration en reprenant les deux premiers paragraphes de l'article 4 de la loi de 2005. Toutefois, la référence

---

7 RS 142.205.

8 RS 141.0.

9 SR 142.20 (<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuergerung/integrationsfoerderung/rechtsgrundlagen.html>, consulté le 12 avril 2022).

explicite au principe de l'intégration en tant que processus réciproque, énoncé au paragraphe 3 du texte législatif précédent, est abandonnée. Elle reprend également le principe « encourager et exiger » déjà présent dans la loi précédente ; elle constitue ainsi une médiation entre différentes conceptions, l'une soulignant la responsabilité de l'État de promouvoir activement l'intégration et l'autre soulignant la responsabilité des étranger·ères de s'intégrer dans la société (Kurt et D'Amato 2021). Par conséquent, les efforts publics visant à soutenir l'intégration sont assortis de sanctions, appliquées aux personnes qui ne remplissent pas leur « devoir d'intégration ».

La nouvelle loi constitue une innovation par rapport au texte précédent dans la mesure où elle ancre juridiquement les critères d'intégration que les étranger·ères résident·es doivent satisfaire : respect de la sécurité et de l'ordre public et des valeurs de la Constitution, acquisition de compétences linguistiques de base et participation à la vie économique ou à la formation. La loi introduit le « modèle graduel » d'intégration, spécifiant les critères que les étranger·ères résidant en Suisse doivent remplir afin de stabiliser ou de prolonger leur séjour légal : les exigences d'intégration augmentent au fur et à mesure que le statut légal qui leur est accordé se consolide. Les critères énoncés dans cette loi sont les mêmes que ceux mentionnés dans la loi sur la nationalité : en conséquence, les étranger·ères doivent passer plusieurs tests mesurant leur niveau d'intégration pendant leur séjour en Suisse (Kurt 2017).

Ainsi, le regroupement familial est subordonné à l'atteinte du niveau A1 de compétence orale défini par le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe<sup>10</sup> pour la langue parlée dans le lieu de résidence de l'étranger·ère, un an après son arrivée. Pour obtenir un permis de longue durée (C), le ou la résident·e doit remplir des conditions linguistiques<sup>11</sup>, en démontrant qu'elle ou il a atteint le niveau A2 à l'oral et A1 à l'écrit dans la langue nationale parlée sur son lieu de résidence. Enfin, pour la naturalisation, le ou la candidat·e doit avoir atteint le niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit, selon le droit fédéral.

Ceux et celles qui ne remplissent pas les critères d'intégration s'exposent au risque d'une procédure de sanction pouvant conduire au retrait du titre de séjour pour les ressortissant·es non européen·nes : la LEI crée la base légale de la sanction avec la « convention d'intégration » et la « recommanda-

---

10 <https://www.portfoliolangues.ch/page/content/index3c98.html?Id=1942>, consulté le 30 octobre 2024.

11 Les ressortissant·es des pays avec lesquels la Suisse a conclu un accord d'établissement (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Liechtenstein, Pays-Bas, Portugal), qui représentent plus de la moitié des étranger·ères résident·es, étaient exemptés de cette obligation, jusqu'en 2022.

tion d'intégration », qui est la version atténuée destinée aux ressortissant·es de l'UE/AELE (Kurt 2017). En revanche, il faut noter que l'accès à un permis d'établissement peut être plus rapide pour les étranger·ères considéré·es comme mieux intégré·es<sup>12</sup>.

Une autre condition cruciale est la dépendance prolongée à l'aide sociale, interprétée comme le non-respect du critère/devoir de participation à la vie économique. Cette dépendance empêche par exemple l'accès à un permis d'établissement et peut entraîner la révocation du permis pour les ressortissant·es de pays tiers, qui sont ainsi constraint·es de quitter le pays. Pour les ressortissant·es de l'UE/AELE, en revanche, la perception de prestations d'aide sociale ne constitue pas un motif de révocation d'un permis en cours de validité. Toutefois, dans certains cas, c'est une raison pour refuser de prolonger une autorisation.

La conditionnalité liée à l'introduction du « modèle graduel » d'intégration assorti de sanctions a pour effet d'affaiblir le statut juridique conféré par le permis de longue durée, que le pays d'origine de l'immigré·e soit membre de l'UE/AELE ou non. L'Assemblée fédérale décide de précariser le permis d'établissement après avoir rejeté la proposition du Conseil fédéral d'introduire le droit d'obtenir un permis d'établissement (Kurt 2017).

La LEI reprend le principe « encourager et exiger » déjà présent dans la loi précédente : en contrepartie de l'effort public en faveur de l'intégration (« encourager »), des sanctions sont prévues pour les personnes qui ne remplissent pas leur « devoir d'intégration » (« exiger »).

Réaffirmant que l'intégration relève de la responsabilité des structures ordinaires, la Confédération concentre son action sur la promotion spécifique de l'intégration par des mesures visant à permettre à terme à la population étrangère, notamment aux nouveaux et nouvelles immigré·es, de recourir aux structures ordinaires. Depuis 2014, la Confédération élabore et finance, en collaboration avec les cantons et les communes, les programmes cantonaux d'intégration (PIC), qui se concentrent sur des mesures ciblées. Enfin, la loi mentionne explicitement la protection contre la discrimination dans la politique d'intégration, notamment dans l'un des trois piliers, les axes d'intervention des PIC, « Information et conseil » pour les nouveaux et nouvelles arrivant·es.

---

12 Par ailleurs, la loi facilite l'accès au marché du travail pour les réfugié·es reconnu·es et les personnes admises à titre temporaire.

### 4.3.2 La naturalisation à l'aune du modèle graduel d'intégration

Le débat public sur les principes et les règles d'intégration se déroule pratiquement en même temps que le débat sur l'opportunité de modifier la loi sur l'acquisition de la nationalité suisse de 1952, dont il sera aussi question au chapitre 7 de ce livre. Les règles de naturalisation, particulièrement restrictives en comparaison internationale, contribuent à maintenir une proportion élevée d'étranger·ères dans la population résidente. Les principales exigences du texte de 1952 étaient : douze ans de résidence dans le pays combinés à des conditions de résidence dans le canton et dans la commune dont on acquiert la citoyenneté, l'assimilation aux coutumes et traditions locales et des taxes de naturalisation élevées (variables au niveau communal et cantonal en raison du fédéralisme), alors qu'il n'y a aucun accès facilité à la nationalité pour les jeunes étranger·ères né·es et ayant grandi dans le pays.

Depuis les années 1970, plusieurs révisions partielles modifient progressivement les conditions d'accès à la nationalité suisse. En 1985 s'achève le processus, initié en 1978, de mise en œuvre du principe d'égalité entre hommes et femmes dans la transmission de la nationalité suisse à leurs enfants. En 1992, la Suisse est l'un des premiers pays à autoriser la double nationalité pour les étranger·ères qui acquièrent la nationalité suisse. En 2009, le Tribunal fédéral exige que les procédures de naturalisation incluent une justification des décisions négatives et respectent la vie privée des demandeur·euses, conformément aux principes de l'État de droit et de la protection contre l'arbitraire. Enfin, en 2017, le peuple approuve le principe constitutionnel d'une forme de naturalisation facilitée des petits-enfants d'immigré·es, jeunes de la troisième génération, après avoir rejeté en 1983, 1994 et 2004 des projets de loi visant de diverses manières à faciliter l'accès à la nationalité suisse pour les descendant·es d'immigré·es. Symboliquement, l'acceptation populaire en 2017 de cette naturalisation facilitée a représenté une brèche dans le régime le plus restrictif d'Europe occidentale (von Rütte et Kristol 2017) ; toutefois, la loi d'application très contraignante empêche cependant d'atteindre, ne serait-ce qu'approximativement, le modeste objectif d'environ 25 000 naturalisations initialement prévu (Wanner et Fibbi 2022).

La nouvelle loi sur la nationalité de 2014 n'apporte pas d'innovation quant aux principes de base de la transmission de la nationalité : elle conserve en effet le principe de la filiation, le *ius sanguinis*, comme seul et unique principe d'acquisition automatique de la nationalité. Ceci contraste avec l'introduction progressive dans de très nombreux pays européens d'un accès facilité à la nationalité pour la première et/ou la deuxième génération. Cet accès facilité a été fondé parfois sur le principe du lieu de naissance,

assorti de conditions d'âge ou de résidence (*ius soli* conditionnel), parfois sur la scolarité accomplie en totalité ou en partie dans le pays. La nouvelle loi conserve en outre la structure suisse particulière des trois niveaux de citoyenneté – communale, cantonale et fédérale –, ce qui implique trois échelons de décision pour la naturalisation. Elle simplifie cependant les procédures de naturalisation, réduit de douze à dix ans la durée de séjour en Suisse et harmonise les exigences cantonales et communales en matière de résidence. Le texte introduit deux innovations fondamentales. Le premier élément est l'introduction de l'obligation d'obtenir un permis d'établissement (C) comme préalable à la demande de naturalisation. Cette exigence, formellement identique pour tous·tes les étranger·ères, entraîne une inégalité de traitement de fait entre les ressortissant·es de l'UE/AELE et celles et ceux des pays tiers, puisque la plupart des premier·ères obtiennent un permis C au bout de cinq ans de permis B, alors que les dernier·ères ne peuvent l'obtenir qu'au bout de dix ans (voir aussi chapitre 7).

Le deuxième élément est l'articulation entre intégration et naturalisation centrée sur l'octroi du permis C, introduite par le « modèle graduel » d'intégration : « Cela suppose que les candidats à la naturalisation doivent déployer davantage d'efforts en matière d'intégration que n'en prévoit le droit des étrangers pour l'octroi d'une autorisation d'établissement » (Conseil fédéral 2011 : 2643). Les exigences linguistiques sont également plus élevées qu'auparavant : B1 pour l'oral et A2 pour l'écrit. « Compte tenu de la situation personnelle de l'étranger, l'évaluateur applique le principe selon lequel les exigences en matière d'intégration sont d'autant plus élevées que le statut juridique visé est favorable (modèle graduel) », indique le message sur la LEI (Conseil fédéral 2013 : 2139). Le modèle graduel d'intégration commun à la législation sur l'intégration et à la naturalisation repose sur le principe « encourager et exiger », selon lequel chaque étranger·ère doit prendre la responsabilité de son intégration et est sanctionné en cas de non-respect de ces obligations. Ce principe est connu sous le nom d'« intégration civique » au niveau européen (Joppke 2007; Michalowski 2011).

Le modèle graduel d'intégration établit des barrières de hauteurs différentes pour l'accès aux permis de séjour, au regroupement familial et à la citoyenneté selon le pays d'origine des étranger·ères. Traditionnellement, l'espace socio-économique et politique de la Suisse était structuré autour de la distinction entre citoyen·nes suisses et étranger·ères. L'Accord sur la libre circulation des personnes de 1999 redessine le profil des droits socio-économiques associés à la nationalité : il estompe la distinction entre les citoyen·nes suisses et les citoyen·nes des pays de l'UE/AELE, différenciant ainsi ces dernier·ères

des ressortissant·es des autres pays. La loi sur la nationalité, élément crucial du modèle graduel d'intégration, prolonge la polarisation entre les immigré·es de l'UE/AELE et les autres en étendant au niveau de l'accès aux droits politiques une différenciation initialement conçue pour l'accès au territoire et au marché du travail. L'exigence universelle d'un permis d'établissement pour la naturalisation ne cache pas le fait que les conditions d'obtention d'un permis C diffèrent considérablement entre les deux catégories d'étranger·ères. En somme, la combinaison des deux lois redessine la « stratification civique » au sein de la société (Morris 2003) : elle établit un système d'inégalité dans la relation entre certaines catégories d'individus et l'État, se traduisant dans une différenciation des droits accordés ou refusés.

#### *4.3.3 Un bilan*

Sur la base de la présentation succincte de la législation en vigueur, il est possible de retracer l'évolution de la notion d'intégration depuis son introduction dans la législation suisse en 1998. La consécration dans un texte juridique de l'intégration et des critères qui la fondent met de côté la réciprocité d'un processus touchant l'ensemble de la société et revient à une conception d'intégration comme étant un objectif et une responsabilité de l'individu étranger. La CFM souligne le changement d'orientation :

Alors que certains considèrent les processus d'intégration comme un moyen de promouvoir et de réaliser l'égalité des chances, sans se limiter à la dimension individuelle mais en tenant compte également des conditions du cadre social, on observe une tendance croissante dans les débats politiques à faire de l'intégration un critère de sanctions ou de menaces. (CFM 2010 : 15)

En ce qui concerne la loi sur la nationalité de 2014, les innovations introduites avec l'exigence d'un permis d'établissement et le modèle graduel d'intégration concrétisent la nouvelle conception de la naturalisation en Suisse : alors qu'au début des années 2000, le Conseil fédéral (2002) y voyait un outil d'intégration, les nouvelles règles la consacrent à nouveau comme « l'ultime étape d'une intégration réussie » (Conseil fédéral 2011 : 2643).

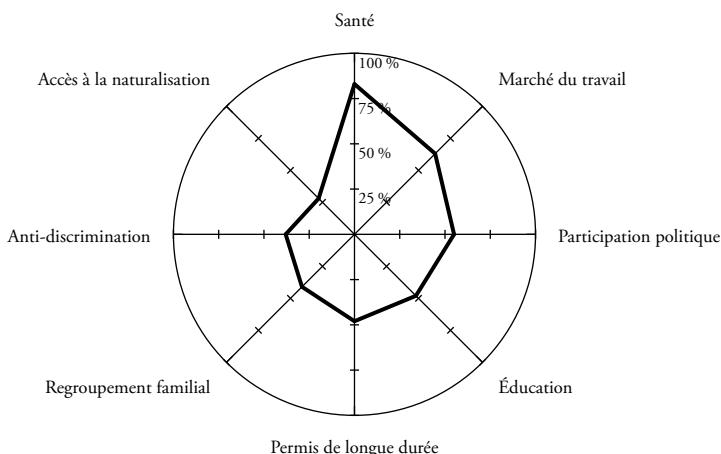
### 4.4 Mise en perspective européenne

Afin de comprendre les spécificités de la politique d'intégration suisse, il est utile de la comparer aux dispositions adoptées dans d'autres pays confrontés à

des défis similaires. La Suisse commence à adopter une politique d'intégration fédérale à l'égard des étranger·ères résident·es en 1998, cinquante ans après le premier accord migratoire d'après-guerre conclu avec l'Italie en 1948. Dans ces mêmes années 1990, ces questions suscitent un grand intérêt dans d'autres pays d'Europe occidentale comptant de nombreuses populations immigrées établies à demeure. La condition partagée, la coïncidence dans le temps et l'horizon européen commun stimulent la comparaison entre les diverses approches de l'intégration et de la citoyenneté adoptées par les différents pays. L'utilisation de la vaste littérature politologique permet de situer le cas suisse tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Un outil comparatif développé à cet effet depuis 2004 est arrivé à sa cinquième édition : l'indice d'inclusivité des politiques d'intégration des migrants (MIPEX<sup>13</sup>). Il repose sur un ensemble très détaillé d'indicateurs mesurant les exigences d'intégration à différents points d'entrée (résidence, regroupement familial, naturalisation), ainsi que les droits dans différents domaines d'intégration (marché du travail, éducation, santé, participation politique et anti-discrimination). Dans sa dernière version, celle de 2020, MIPEX analyse ainsi les normes concrétisant les *politiques d'intégration* pour les *ressortissants de pays tiers* dans 56 pays d'immigration européens et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),

**Figure 4.1: Politique suisse d'intégration des ressortissant·es de pays tiers, échelle MIPEX, en 2019**



Source : MIPEX 2020.

13 <http://www.mipex.eu>, consulté le 9 mai 2023.

dont la Suisse. Le tableau qui en résulte permet de saisir les traits saillants de la politique du pays par rapport à un profil idéal d'un point de vue normatif, considéré comme optimal pour promouvoir l'intégration.

Avec un score de 50 sur 100, la Suisse se situe au milieu de la liste des pays examinés (25<sup>e</sup> sur 56), derrière les pays scandinaves (en tête du classement), les pays d'immigration traditionnels ainsi que ses pays voisins comme l'Allemagne, l'Italie et la France. La Figure 4.1 montre le profil de la politique suisse par rapport à un maximum théorique représenté par le cercle extérieur. Le système de santé est plutôt ouvert aux ressortissant·es de pays tiers ; l'accès au marché du travail et les règles de participation politique sont moyennement inclusifs, tandis que l'accès à la nationalité et la protection contre la discrimination sont résolument limités pour les ressortissant·es de pays tiers par rapport au profil idéal défini selon les dispositions constitutionnelles et de droit international. Le score de 28 sur 100, relatif à l'accès à la nationalité, place la Suisse au 42<sup>e</sup> rang sur les 56 pays étudiés.

Les analyses des politiques à l'égard des étranger·ères résidant en Europe étudient de manière comparative la logique des décisions politiques et des mesures prises dans différents pays en vue de leur intégration. Les premières études identifient les traditions politiques et les cultures nationales comme les variables centrales des «modèles nationaux» de gestion des immigré·es (Brubaker 1992; Favell 1998). En combinant les critères sur lesquels repose l'octroi de la citoyenneté aux étranger·ères (droit du sang ou droit du sol) et les exigences culturelles imposées aux immigré·es pour être reconnu·es comme appartenant à l'espace national, quatre modèles de citoyenneté ont été identifiés : civique assimilationniste, civique pluraliste, ethnique assimilationniste et ethnique pluraliste (Koopmans et Statham 2000). Le modèle suisse dominant jusqu'au début des années 1990 est qualifié d'ethno-assimilationniste (Giugni et Passy 2003 ; Niederberger 2005).

Cette perspective théorique de l'institutionnalisme historique et de la *path dependence*, qui souligne le poids des choix passés et des institutions politiques sur les décisions présentes, met l'accent sur les continuités à long terme des politiques publiques et sur l'inertie des modèles nationaux. En conséquence, elle n'est pas capable de fournir des outils pour comprendre les transformations des modèles d'intégration et de citoyenneté qui, vers la fin des années 1990 et le début du siècle, ont pris la forme d'une atténuation progressive des spécificités nationales et d'une poussée vers la convergence des modèles nationaux dans l'espace européen. Ainsi, la France adoucit son assimilationnisme traditionnel au profit de l'intégration républicaine ; l'Allemagne, championne du droit du sang dans la transmission de la citoyenneté,

introduit progressivement des formes conditionnelles de droits du sol, et les Pays-Bas abandonnent le modèle multiculturel pour adopter une politique plus restrictive.

Joppke (2007) voit dans l'europeanisation de la politique de migration et d'intégration l'un des principaux vecteurs de la tendance à la convergence. Alors que la réflexion théorique s'élargit au-delà des frontières nationales grâce à la circulation des expert·es, des universitaires et de bonnes pratiques, le cadre réglementaire européen s'enrichit de la directive sur la race de 2000<sup>14</sup> et des *Principes de base communs* de la politique d'intégration des immigrants des pays tiers de 2004<sup>15</sup>, qui mettent l'accent sur le concept d'intégration en tant que processus bidirectionnel et réciproque. Selon Joppke, ce processus repose sur deux piliers : l'intégration individuelle des migrant·es dans les premières étapes du processus de migration et la protection collective contre la discrimination dans les étapes ultérieures de l'installation des immigré·es.

Cette conception ouverte des politiques d'intégration, dominante au début des années 2000, a connu une inflexion nettement plus restrictive en réponse aux soulèvements urbains des minorités d'origine immigrée au Royaume-Uni (2001) et en France (2005), aux assassinats de Pim Fortuyn (2002) et de Theo Van Gogh (2004) aux Pays-Bas, et aux attentats terroristes en Europe. Le modèle d'« intégration civique » développé aux Pays-Bas en réponse à ces défis, fondé sur le principe « encourager et exiger », sert de référence en Europe.

Bien que la Suisse ne soit pas membre de l'UE et soit épargnée par les épisodes de violence, elle est affectée par le nouveau climat économique, culturel et politique en Europe. Si la protection contre les discriminations est au second plan par rapport aux autres pays européens, la convergence de la Suisse vers les modèles européens est particulièrement évidente en ce qui concerne « l'intégration civique », à savoir les politiques d'intégration obligatoires relatives aux compétences linguistiques, la connaissance du pays ainsi que l'adhésion aux valeurs du pays. Les politiques d'intégration civique expriment l'idée qu'une intégration réussie dans une société d'accueil dépend non seulement de l'emploi (intégration économique) et de la participation civique (intégration politique), mais aussi de l'engagement de l'individu envers les éléments qui caractérisent la citoyenneté nationale, notamment la

---

14 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32000L0043>, consulté le 6 juin 2024.

15 [https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/principes-de-base-communs\\_fr.pdf](https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/principes-de-base-communs_fr.pdf), consulté le 6 juin 2024.

connaissance du pays, les compétences linguistiques et les valeurs libérales et sociales. (Goodman 2010 : 754)

Les exigences propres à l'acquisition de la nationalité font l'objet d'évaluations et de sanctions ; elles s'étendent également aux principaux points d'accès aux droits, de l'admission sur le territoire au regroupement familial et à l'autorisation de résidence de longue durée. Cette logique sous-tend le modèle graduel d'intégration helvétique avec les nouvelles lois sur les étrangers et sur la nationalité. La nationalité est conçue non pas comme un outil permettant une meilleure intégration, mais comme la récompense d'une intégration réussie, à l'instar de la formule néerlandaise selon laquelle la nationalité est le « premier prix » de l'intégration. La conception de la nationalité comme récompense se reflète également dans la révocation de la nationalité, mise en œuvre pour la première fois en 2019 : la Suisse suit d'autres pays européens qui utilisent désormais la nationalité comme un prix susceptible d'être retiré en cas de doutes sur les qualités civiques de la personne.

Toutefois, la tendance à la convergence au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle ne concerne pas tous les pays européens, mais plus particulièrement certains pays d'Europe du Nord, comme démontré empiriquement par Goodman (2010). Son analyse se fonde sur la prise en compte des critères, libéraux ou restrictifs, d'éligibilité à la nationalité et sur les conditions imposées – en termes de langue, de connaissance et de valeurs du pays – aux personnes considérées comme éligibles ; la combinaison de ces critères donne lieu à des versions cohérentes (épaisses) et vagues (minces) de l'identité nationale. Des pays tels que l'Autriche, l'Allemagne et le Danemark se caractérisaient par des exigences élevées tant en termes d'accessibilité (avec des conditions de résidence élevées, l'absence de droit du sol ou de la double nationalité) que de langue et de connaissances du pays. Pour Goodman, l'introduction de l'intégration civique a ici une valeur essentiellement symbolique d'atténuer l'impact de l'immigration sur l'appartenance nationale. Les pays ayant un passé colonial, tels que les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni, se caractérisent en revanche par des critères d'accessibilité libéraux. Pour eux, l'introduction récente de l'intégration civique a clairement pour fonction stratégique de limiter l'accès aux pleins droits de citoyenneté. La Suisse ne fait pas partie des pays européens inclus dans l'étude empirique de Goodman ; cependant, il est permis de supposer que le modèle suisse – avec la persistance d'exigences élevées en matière de résidence et l'absence du droit du sol sur lequel se greffent les nouvelles exigences d'intégration civique – est plutôt proche du modèle que Goodman qualifie de « prohibitif » observé dans les autres pays.

germanophones, un régime tempéré ici et là par les modulations introduites par les lois sur la nationalité de certains cantons (Arrighi et Piccoli 2018).

Avec son insistance sur la langue et la connaissance du pays, l'intégration civique a pu apparaître comme un retour à l'approche traditionnelle uniformisante et assimilationniste qui insiste sur les affinités culturelles. Cependant, le Message du Conseil fédéral sur la LEI, qui insiste sur l'objectif d'« exiger des étrangers le sens des responsabilités et de favoriser le développement de leurs capacités» (Conseil fédéral 2013: 2050), met l'accent sur l'intégration socio-économique des immigré·es et, en particulier, sur leur autonomie individuelle par le biais d'un emploi rémunéré, en évitant la dépendance à l'aide sociale. La logique de l'intégration civique consiste à traiter les immigré·es comme des individus responsables de leur propre intégration. L'intégration civique est une extension du néolibéralisme austère qui encadre la mondialisation économique dans la sphère de la migration. Joppke (2017: 1170) commente cette analyse de la manière suivante : « La construction de la nation se résume aujourd'hui à faire des nouveaux arrivants des participants fonctionnels au marché qui n'enfreignent pas la loi. »

Les changements de la politique d'intégration doivent également être considérés dans le contexte des changements de l'État-providence en Europe. En effet, l'État-providence, qui pendant les Trente glorieuses intervenait avec des mécanismes d'assistance et d'assurance en faveur des personnes exclues de la société de marché, a évolué vers un « État social actif » qui, par le biais d'incitations, favorise la mobilisation et l'activité individuelles des bénéficiaires de l'aide sociale sur un marché du travail caractérisé par une flexibilité croissante. Cela marque le passage d'une logique de justice sociale à une logique de « solidarité compétitive », fondée sur la relation entre la cohésion sociale et la compétitivité économique (Hemerijck 2002).

Ainsi les changements des politiques sociales et de la politique d'intégration ont pour résultat d'instrumentaliser la politique sociale pour réguler l'immigration. En Suisse, la nouvelles dispositions en matière d'intégration aménagent cette possibilité; ailleurs c'est d'ores et déjà une réalité: en Belgique, par exemple, les permis de séjour sont retirés aux citoyen·nes de l'UE qui sollicitent l'assistance publique (Gsir et al. 2016). Voilà la nouvelle forme que prend la convergence des politiques d'intégration en Europe.

## 4.5 Conclusions

L'analyse de la législation suisse sur l'intégration révèle un parallélisme avec les développements européens largement insoupçonné si l'on ne suit que le

débat interne, qui tend à présenter les normes nationales comme le produit d'une élaboration enracinée localement. Sans nier l'importance de cette contribution, surtout dans un pays fédéral, il ne faut pas négliger le rôle de la circulation des idées, des approches et des expériences des pays européens qui alimentent la réflexion et finalement l'action interne. Cette contribution internationale tend à être sous-estimée dans le contexte de la politique d'intégration, contrairement à sa présentation comme étant décisive pour le développement de la politique d'admission. La politique d'accès à la nationalité, en revanche, semble imperméable à cette influence extérieure et conforme à la logique de la forte continuité historique et donc de la *path dependence*.



## 5 Les principales dimensions de l'intégration des populations étrangères

*Philippe Wanner*

L'importance croissante des flux migratoires, la diversité des populations issues de l'immigration et la durée prolongée du séjour dans le pays d'accueil ont conduit les États européens à se pencher de plus en plus sur la question de l'insertion de ces populations dans la société d'accueil, discutée dans les débats publics et politiques sous le terme d'« intégration ». Il existe une multitude de définitions de l'intégration d'une population immigrée (voir Alba et Nee 1997 et également le chapitre 4 de ce livre), incluant différentes dimensions (légale, structurelle, socioculturelle). Dans ce chapitre, l'intégration est considérée d'une manière relativement large comme étant la capacité des personnes venant de l'étranger à prendre une part active dans la société, à trouver une place dans le système éducatif ou sur le marché du travail, et à adhérer aux différentes règles, écrites ou non, qui sous-tendent la vie communautaire et permettent un développement social et économique harmonieux. Cette capacité dépend des caractéristiques individuelles des immigré·es et de leurs ressources, des contextes dans lesquels ils et elles ont grandi et de leur parcours migratoire. Cependant, l'intégration est également influencée par le degré d'ouverture de la population d'accueil à l'égard des immigré·es, ainsi que par les politiques que le pays met en place pour favoriser l'accueil des étranger·ères et, plus généralement, la cohésion sociale. Comme il a été dit au chapitre précédent, la Suisse a vécu différents changements au cours des décennies écoulées en matière de prise en compte de l'intégration dans la loi, et dans ce contexte, il est intéressant de se pencher sur ce phénomène.

Or, parallèlement à l'émergence des débats publics et politiques autour des questions d'intégration, le besoin d'outils de mesure s'est fait de plus en plus pressant. Au cours des deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les agences internationales (telles qu'Eurostat, l'OCDE ou le Conseil de l'Europe) et les offices statistiques nationaux ont pris conscience de la nécessité de disposer de données permettant de mesurer correctement les rythmes et niveaux

d'intégration des différents groupes d'immigré·es, d'identifier les éventuelles lacunes et de valider les politiques d'intégration mises en œuvre.

En Suisse, on dispose d'un nombre croissant d'indicateurs, qui sont régulièrement calculés et mis à jour par l'Office fédéral de la statistique<sup>1</sup> ou par des collectivités d'universitaires, tel le *nccr – on the move*<sup>2</sup>.

La mesure de l'intégration de groupes de personnes immigrées est confrontée à la difficulté découlant du mouvement incessant des flux migratoires, les anciens flux étant progressivement remplacés ou rejoints par de nouveaux. L'évolution rapide de la population immigrée, en particulier au cours des deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle (voir chapitre 3), a changé la structure sociodémographique et impacté le poids respectif des différentes nationalités et le profil économique des populations d'origine étrangère. Aujourd'hui, la population qui arrive en Suisse présente des caractéristiques très différentes de celle qui arrivait il y a seulement vingt ans: certains flux du début des années 2000 (notamment les réfugié·es des pays des Balkans) ont perdu de leur importance, tandis que d'autres flux ont émergé, comme ceux en provenance des pays de l'Est (Pologne, Hongrie, Roumanie) et de Syrie, d'Érythrée, d'Afghanistan ou d'Ukraine.

Puisque l'économie suisse joue le rôle de moteur de l'immigration, les raisons de la migration restent essentiellement professionnelles et familiales. Cependant, la migration s'est progressivement concentrée sur des travailleur·euses hautement qualifié·es : l'augmentation constante de la proportion de personnes titulaire d'un diplôme du niveau tertiaire parmi les immigré·es répond à la demande de tel·les travailleur·euses par les employeur·euses. Cependant, il existe également des possibilités d'emploi pour des activités que la population autochtone a délaissées, notamment les professions peu rémunérées.

Le débat actuel sur l'intégration s'inscrit dans ce contexte migratoire en mutation, mais aussi dans un monde marqué par l'émergence de nouveaux types de migrations (mobilité de très courte durée, familles dispersées entre deux ou plusieurs pays, déplacements fréquents, mouvements circulaires entre différents centres économiques). Ces nouveaux schémas migratoires se juxtaposent à d'autres flux plus « traditionnels » qui subsistent et rendent encore plus importante la mesure du niveau d'intégration des immigré·es.

Ce chapitre analyse deux aspects de l'intégration des ressortissant·es étranger·ères qui sont venus en Suisse au cours des dernières années. L'intégra-

---

1 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration.html>, consulté le 3 juillet 2023.

2 <https://nccr-onthemove.ch/indicators/?lang=fr>, consulté le 3 juillet 2023.

tion *structurelle* fait référence aux caractéristiques de l'emploi et à la position sur le marché du travail. L'intégration *sociale*, un concept plus large (Alba et Nee 1997) mais imprécis dans la littérature, fait référence aux interactions avec la population autochtone, au sentiment d'appartenance au pays d'accueil, à l'intérêt pour la vie locale. Notons qu'un troisième aspect, l'intégration *juridique*, concerne en particulier le comportement de naturalisation, considérée dans le cadre réglementaire actuel comme la dernière étape pour accéder aux mêmes droits et devoirs que les citoyen·nes suisses. L'intégration par la naturalisation sera traité au chapitre 7.

## 5.1 Intégration structurelle : le marché du travail

### 5.1.1 Participation au marché du travail

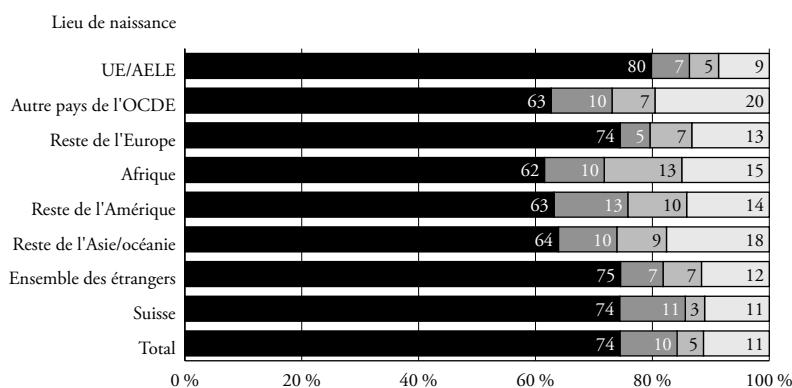
L'insertion sur le marché du travail est un objectif prioritaire pour les immigré·es, non seulement parce qu'elle leur permet d'exprimer leurs compétences professionnelles et d'acquérir une autonomie financière, mais aussi parce que l'activité professionnelle est un facteur de socialisation. Pour cette raison, la mesure de l'intégration par des indicateurs du marché du travail fait du sens. Cette mesure doit être faite en conservant à l'esprit que la population immigrée, notamment celle arrivée récemment, est une population plutôt jeune, surreprésentée aux âges actifs par rapport aux Suisse-sse, et plus souvent dans une période consacrée à l'entrée dans la vie active : fin 2020, 32 % des personnes nées à l'étranger étaient âgées entre 20 et 39 ans et 45 % entre 40 et 64 ans, contre respectivement 24 % et 31 % pour les personnes nées en Suisse. L'interprétation des données sur la participation au marché du travail doit également tenir compte du fait que l'emploi est la principale raison de l'arrivée en Suisse, en particulier pour les hommes étrangers (près de deux-tiers déclarent l'emploi comme raison de la migration, contre plus d'un tiers pour les femmes) (Steiner et Wanner 2019). C'est pourquoi la capacité de s'intégrer au marché suisse du travail est souvent une *condition* pour la migration et pas seulement un *objectif* à atteindre après la migration.

Il n'est donc pas rare que les collectivités d'immigré·es aient des taux d'activité égaux ou supérieurs à ceux de la population autochtone. Selon les données du relevé structurel 2019, 89 % des hommes âgés de 25 à 64 ans nés en Suisse sont professionnellement actifs, dont 11 % à temps partiel et 3 % au chômage (Figure 5.1). Chez les ressortissants de sexe masculin de l'UE/AELE, le taux d'activité des 20-64 ans est de 91 %, avec 6 % d'actifs à temps partiel et 5 % de personnes au chômage. La participation professionnelle

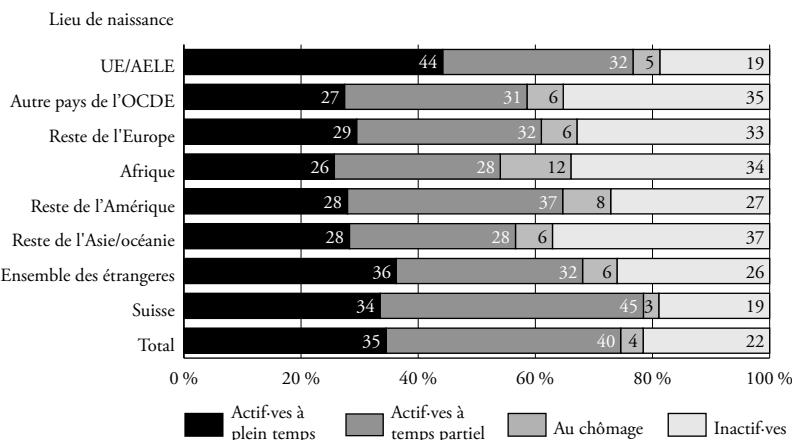
des ressortissants des autres pays européens est proche de celle des natifs de la Suisse, tandis que les ressortissants non européens se caractérisent par un taux d'emploi à temps plein d'environ dix points inférieur à la valeur des natifs de la Suisse, et un risque accru de se retrouver dans une situation de chômage (13 % pour les ressortissants d'Afrique, et 10 % pour ceux des pays d'Amérique n'appartenant pas à l'OCDE).

**Figure 5.1 : Statut sur le marché du travail des hommes et des femmes selon le lieu de naissance, en 2019**

#### Hommes



#### Femmes



Source : Relevé structurel 2019.

Chez les femmes également, il existe d'importantes différences selon l'origine, autant en ce qui concerne le taux d'activité que l'accès aux emplois à temps partiel. Les ressortissantes de l'UE/AELE présentent un taux d'activité similaire à celui des natives de la Suisse, avec 81 % de participantes au marché du travail. Comparativement aux natives de la Suisse, elles sont plus souvent concernées par une activité à temps plein (44 % contre 33 %) et moins souvent par un travail à temps partiel. Les ressortissantes des pays européens hors UE/AELE ou des pays non européens se caractérisent pour leur part par un taux d'activité beaucoup plus faible, compris entre 63 % (pays de l'Asie non membres de l'OCDE) et 73 % (pays de l'Amérique non membres de l'OCDE). Ainsi, l'accès à l'activité professionnelle semble plus difficile pour les ressortissantes extra-communautaires, tandis que l'emploi à temps partiel est plus souvent occupé par les natives.

L'interprétation de ces différences doit cependant être effectuée avec prudence, car la situation familiale (par exemple la présence d'enfants dans le ménage) peut influencer les taux de participation au marché du travail. Cependant, le fait que les femmes immigrées présentent systématiquement un taux de chômage plus élevé que les natives montre que les tâches familiales ne sont pas les seuls facteurs expliquant le fait de se situer hors du marché du travail (voir Gerber et Wanner 2019), et que l'intégration professionnelle peut être rendue difficile pour d'autres raisons (voir à ce propos le chapitre 6). En outre, le travail à temps partiel moins accessible pour ces femmes est probablement le signe de difficultés à entrer dans les secteurs qui offrent ce type d'emplois.

Dans un climat économique favorable, certains groupes d'immigré·es s'intègrent plus facilement que d'autres sur le marché du travail. Les citoyen·nes de l'UE/AELE bénéficient de la libre circulation des personnes, ce qui peut favoriser cette intégration (voir chapitre 2). Pour ces personnes, la migration est souvent précédée par la recherche d'un emploi et la négociation d'un contrat de travail : près de la moitié d'entre elles disposent d'un contrat de travail ou d'une offre d'emploi à leur arrivée en Suisse. La plupart de ces personnes recherchaient un emploi spécifiquement en Suisse, pour des raisons en lien avec la qualité de vie et accessoirement les caractéristiques du marché du travail (salaire ou conditions de travail<sup>3</sup>).

Les citoyen·nes non européen·nes vivent une autre réalité. Il s'agit d'une population très hétérogène, tant du point de vue de leurs qualifications professionnelles que du motif de leur séjour en Suisse. Leur parcours migratoire est souvent complexe et moins souvent associé à des raisons professionnelles

---

3 Enquête MMS 2020.

même si, comme il a été dit au chapitre 2, l'exercice d'une activité professionnelle hautement qualifiée est l'un des critères permettant l'accès au territoire suisse. Une période d'adaptation est donc nécessaire pour une intégration réussie au marché du travail et pour résoudre les problèmes linguistiques, administratifs (par exemple liés à la reconnaissance des diplômes, voir Pecoraro et Wanner 2019) et sociaux (par exemple en lien avec la discrimination à l'embauche qui caractérise les personnes issues de la migration, voir Fibbi *et al.* 2022) qui entravent cette intégration.

Les femmes arrivées en Suisse au cours des dix dernières années invoquent plus souvent que les hommes des raisons familiales pour expliquer leur migration. Dans le cas d'un regroupement familial, l'intégration professionnelle est plus longue et parfois plus difficile, ce qui entraîne un taux de chômage plus élevé chez ces femmes, notamment celles présentant une formation qui n'est pas transposable directement en Suisse. L'insertion professionnelle prenant du temps, le chômage est généralement plus fréquent les années qui suivent la migration, et diminue ensuite progressivement.

Chaque origine migratoire a ses propres spécificités. Parmi les ressortissant·es de l'Europe du Nord-Ouest, on dénombre une forte proportion de diplômé·es universitaires; parmi les personnes originaires de l'Europe du Sud, la situation est plus diverse. Malgré la part croissante de personnes hautement qualifiées dans ces groupes, le profil éducatif moyen reste quelque peu inférieur à celui des personnes d'origine allemande, par exemple. La part des titulaires d'un diplôme tertiaire parmi les personnes de 25 à 64 ans est de 12,8 % pour les Portugais·es, 35,4 % pour les Italien·nes, contre 66,6 % pour les Français·es et 61,7 % pour les Allemand·es, selon les données du relevé structurel 2019. Cette proportion ne dépasse pas 22 % pour les ressortissant·es de l'Europe non communautaire et est comprise entre 30 % et 40 % pour les ressortissant·es des autres continents. Par contre, 30 % des Italien·nes, 66 % des Portugais·es ont pour formation achevée un niveau secondaire I, une situation qui concerne moins de 4 % des Allemand·es. Ces nationalités se caractérisent cependant par une mobilité éducationnelle ascendante, les enfants de la deuxième génération atteignant généralement un niveau de formation plus élevé que celui de leurs parents (Wanner 2022).

En outre, chaque collectivité immigrée a un positionnement spécifique sur le marché du travail. Selon le relevé structurel 2019, comparativement aux natif·ives de la Suisse, les Français·es et les Allemand·es sont surreprésenté·es dans les professions de cadres et dans les professions scientifiques et intellectuelles. Les Italien·nes et les Espagnol·es sont nombreux·ses dans les services (y compris la vente et le commerce) et les professions industrielles et

artisanales. Les Portugais·es et les ressortissant·es des Balkans se concentrent dans les professions dites élémentaires (construction, hôtellerie et restauration). Les ressortissant·es non européen·nes sont pour leur part concentré·es dans le secteur des services et des professions élémentaires.

Les collectivités d'immigré·es occupent ainsi des niches relativement bien définies et les flux sont organisés en fonction de ces niches. Les jeunes Portugais·es, par exemple, bien qu'ayant un niveau de formation en moyenne relativement élevé dans leur pays d'origine, exercent souvent leur activité dans des professions qui ne nécessitent pas de qualifications élevées. L'émigration devient alors sélective (voir chapitre 11) : les Portugais·es moyennement ou faiblement qualifiés se rendent en Suisse, tandis que les étudiant·es universitaires émigrent vers d'autres pays, notamment le Royaume-Uni. La situation est inverse pour les Français·es : la migration vers la Suisse concerne principalement les personnes hautement qualifiées, tandis que les opportunités sont moins nombreuses pour les Français·es moyennement ou faiblement qualifié·es, excepté dans certains services (par exemple la restauration) dans les régions transfrontalières.

### *5.1.2 Appréciation de la vie professionnelle en Suisse*

L'intégration structurelle ne se limite pas au statut d'emploi ; elle est réussie si elle implique une adéquation entre la formation et l'emploi et une satisfaction au moins relative des activités exercées. L'enquête MMS 2020 fournit des indications à cet égard : 80 % des travailleur·euses interrogé·es affirment que leur situation professionnelle s'est améliorée par rapport à celle qui précédait la migration, environ 12 % disent qu'elle est restée inchangée, et 8 % qu'elle s'est détériorée. L'évaluation positive de l'impact de la migration est plus fréquente pour les hommes que pour les femmes (82 % contre 77 %). Le fait d'être venu·e en Suisse pour des raisons familiales accroît le risque de ne pas constater d'amélioration de la situation professionnelle.

Une amélioration de la situation professionnelle est déclarée par une part élevée des Italien·nes, Espagnol·es, Portugais·es et ressortissant·es indien·nes (entre 84 % et 87 %), et moins souvent parmi les Allemand·es, Autrichien·nes, Britanniques ou Nord-Américain·es (moins de 74 %). L'explication de ces écarts peut avoir trait aux conditions de travail dans le pays d'origine, mais aussi au fait que les attentes concernant la vie professionnelle sont probablement plus élevées pour des collectivités hautement qualifiées.

Nous pourrions supposer que le niveau d'utilisation des compétences acquises durant la formation joue un rôle dans l'évaluation de l'amélioration de la situation sur le marché du travail. En fait, cette hypothèse ne se vérifie

pas à l'échelle des nationalités. Au total, 62 % des personnes ayant un emploi ont jugé élevée leur capacité à utiliser pleinement leurs compétences professionnelles<sup>4</sup>. L'adéquation entre les compétences et l'emploi est jugée la plus forte par les ressortissant·es des pays de l'OCDE (non membres de l'UE/AELE, 69 %), notamment des États-Unis et du Canada (74 %) et la moins satisfaisante par les immigré·es d'Afrique (47 %) et Portugais·es (40 %). La confrontation des réponses fournies par les Nord-Américain·es et les Portugais·es est intéressante : les premier·ères disent d'utiliser leurs compétences, mais déclarent globalement une faible amélioration de leur situation professionnelle, tandis que les second·es n'ont pas le sentiment de mettre à profit toutes leurs compétences générales et connaissances dans leur activité professionnelle, mais présentent un niveau plus élevé de satisfaction professionnelle. Ce paradoxe s'explique certainement autant par la situation professionnelle en Suisse que par celle qui caractérise le pays de résidence précédent l'arrivée en Suisse. Hautement qualifié·es et ayant parfois vécu plusieurs épisodes migratoires avant de venir en Suisse, les ressortissant·es nord-américain·es ont probablement plus souvent connu, avant la migration vers la Suisse, des épisodes professionnels valorisants, comparativement aux Portugais·es. Ces dernier·ères comparent la situation en Suisse avec celle qu'ils et elles avaient avant de quitter leur pays, souvent dans une période de faible conjoncture économique (notamment pendant la crise de la zone euro de 2010-2013).

Les femmes ne sont pas seulement plus critiques concernant les conséquences de la migration sur leur vie professionnelle, mais jugent également plus défavorablement l'utilisation de leurs compétences et connaissances professionnelles. Une interprétation de ce résultat est liée au fait qu'elles sont plus souvent engagées dans une migration familiale, qui mène à une intégration plus compliquée sur le marché du travail, avec un risque de déqualification, voire de sortie du marché du travail (Gerber et Wanner 2019).

Si l'évaluation de l'activité professionnelle est globalement positive et l'intégration satisfaisante, il existe cependant quelques zones d'ombre. Toujours selon l'enquête MMS, 4 % des Africain·es et 3 % des Asiatiques actif·ives occupé·es sur le marché du travail déclarent exercer une activité sans contrat de travail, alors que 13 % des travailleur·euses, quelle que soit la nationalité, ont un contrat à durée déterminée. Ces situations ne doivent pas

4 La question était la suivante : « Sur une échelle de 0 (pas du tout) à 7 (dans une très forte mesure), dans quelle mesure utilisez-vous vos connaissances et compétences générales dans votre travail actuel ? ». Nous avons considéré ici les personnes ayant répondu 6 ou 7. Notons que selon l'OCDE, la Suisse se caractérise par un niveau de déqualification professionnelle plutôt faible par rapport aux autres pays industrialisés (Quintini 2011).

être sous-estimées, compte tenu également du fait qu'une enquête telle que celle qui a été utilisée ici n'est certainement pas l'instrument le plus approprié pour mesurer la prévalence de l'activité professionnelle sans contrat de travail. Le statut des immigré·es se trouvant dans ces situations, notamment pour ceux et celles provenant de pays hors UE/AELE, n'ouvre pas la perspective d'un séjour de longue durée en Suisse.

### *5.1.3 Revenu professionnel*

Une autre manière d'appréhender l'intégration des collectivités étrangères sur le marché du travail est d'analyser la trajectoire de leurs revenus. Plusieurs études suggèrent que les migrant·es, à leur arrivée dans un nouveau pays, acceptent un sacrifice salarial par rapport à leurs qualifications dans l'espoir d'une amélioration ultérieure (Sicherman et Galor 1990 ; Grunau et Pecoraro 2017). En l'absence d'une telle amélioration, les migrant·es peuvent librement décider de rester en Suisse, en acceptant ce sacrifice salarial, ou de rentrer. Une étude (Wanner *et al.* 2021) montre que le retour est peu fréquent pour les migrant·es non européen·nes qui souffrent d'une déqualification professionnelle entraînant de faibles revenus, probablement car la situation dans leur pays d'origine serait pire que celle rencontrée en Suisse. En revanche, les personnes les plus performantes sur le marché du travail suisse sont également celles qui ont la plus grande probabilité de quitter le pays, ce qui est vraisemblablement lié au fait que leurs compétences leur ouvrent la porte à des emplois à l'étranger, ainsi qu'à leur capacité d'adaptation au marché du travail dans un pays étranger.

Pour étudier l'évolution du revenu professionnel pendant le séjour en Suisse, nous avons suivi des cohortes d'immigré·es (arrivé·es en 2005, 2010 et 2015) et analysé leur revenu médian<sup>5</sup> jusqu'en 2019, afin de documenter l'écart salarial entre les immigré·es et les natif·ives et identifier une éventuelle diminution de cet écart dans un processus d'intégration qui s'étend généralement sur plusieurs années. Afin de ne pas prendre en compte des effets liés à l'entrée ou au départ du marché du travail, nous avons retenu les personnes âgées de 30 à 45 ans en 2005, et donc de 44 à 59 ans en 2019, date de la fin de la période d'observation. Ne sont retenues en outre que les personnes étrangères natives de l'étranger qui sont restées en Suisse durant l'ensemble des périodes considérées. La combinaison des données des registres de la Caisse de compensation de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) avec les statistiques

---

5 Le revenu médian sépare la population en deux parties égales: une moitié avec un revenu inférieur et une moitié avec un revenu supérieur.

démographiques (Steiner et Wanner 2015) fournit des informations sur les salaires perçus en Suisse.

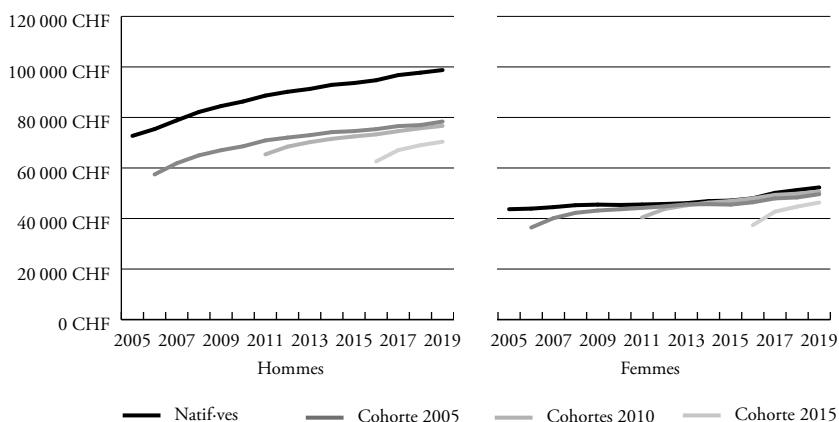
Le revenu médian des personnes de nationalité suisse, qui constitue donc le groupe de référence, est passé de 75 400 francs en 2006 à 92 700 francs en 2019 chez les hommes (augmentation de 23 % – Figure 5.2) et de 43 900 francs à 52 300 francs chez les femmes (augmentation de 19 %). La situation de ces dernières est plus complexe à commenter dans la mesure où les données sur le taux d'activité ne sont pas disponibles dans les données qui ont été utilisées ici.

Comparativement à ces évolutions, dans le même laps de temps le revenu médian des personnes étrangères arrivées en Suisse en 2005 a augmenté de 36 % tant chez les hommes que chez les femmes, signalant une tendance allant vers une convergence avec les Suisse-sses : cependant, cette convergence s'observe durant les cinq premières années après l'arrivée en Suisse. Ensuite, les salaires médians évoluent au même rythme, voire à un rythme plus faible que pour les natif-ives. Ce même profil s'observe pour les cohortes 2010 et 2015, qui ont vu leur revenu s'accroître rapidement immédiatement après leur arrivée en Suisse.

Chez les hommes, l'écart entre le revenu médian des immigrés et celui des natifs reste important. Après quinze ans de vie active dans ce pays, il existe toujours un écart salarial d'environ 26 % entre la population native et les immigré-es (pris dans leur ensemble, indépendamment de l'origine et du niveau d'éducation). En revanche, la convergence entre les femmes immigrées et la population de référence est rapidement atteinte, mais comme dit précédemment, les résultats sont plus difficiles à interpréter en raison de l'absence de données sur le taux d'emploi (nombre d'heures par semaine), qui peut varier considérablement en fonction de facteurs tels que l'âge, la situation familiale ou le pays d'origine.

Cet écart signifie-t-il que les immigré-es n'atteignent pas le revenu des Suisse-sses en raison d'un déficit d'intégration structurelle qui s'exprimerait, par exemple, par la difficulté de transférer les compétences acquises dans le pays d'origine sur le marché suisse du travail ou par la difficulté d'accéder à des emplois bien rémunérés ? Les données ne permettent pas de le dire avec précision, mais on peut supposer que le déficit de revenu s'explique par les spécificités de la migration en direction de la Suisse, laquelle concerne à la fois des personnes faiblement qualifiées et d'autres hautement qualifiées.

**Figure 5.2:** Revenu médian, par année, cohorte d'arrivée et sexe, comparé au revenu médian des personnes natives de la Suisse, personnes âgées de 44 à 59 ans, en 2019



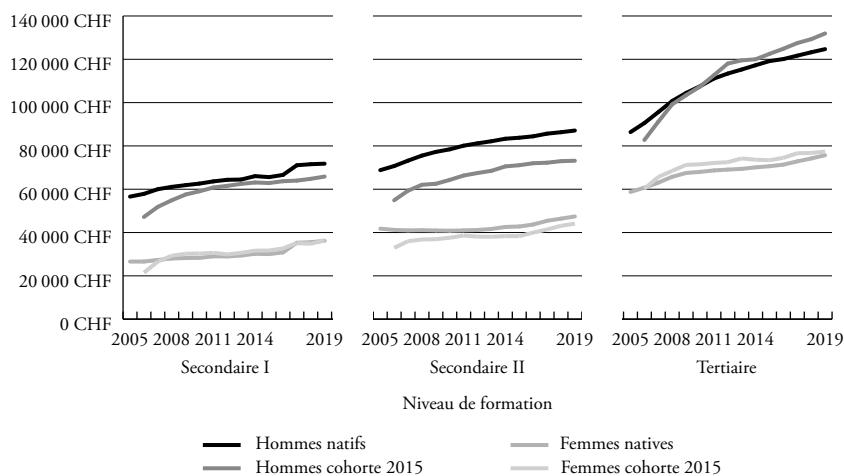
Note: Les revenus provenant d'une activité salariée, indépendante ou agricole sont pris en compte.

Source: STATPOP et comptes individuels.

Lorsque l'on tient compte du niveau de formation (Figure 5.3), les résultats montrent en effet une image plus rassurante. Excepté pour les personnes de niveau secondaire II, relativement peu d'écart s'observe en termes de revenus de l'activité professionnelle selon le lieu de naissance. Parmi les hommes de niveau de formation secondaire I, les immigré·es présentent un léger désavantage salarial peu de temps après leur arrivée en Suisse, mais ce désavantage est pratiquement comblé après cinq années de présence. Un tel désavantage reste observé pour les hommes de niveau secondaire II, même après plusieurs années de présence. Il s'explique par la déqualification que subissent ces personnes, qui se retrouvent souvent dans des postes exigeant peu de compétences. L'accès au travail correspondant à un niveau secondaire II est quant à lui plus complexe en Suisse, car le pays forme déjà énormément d'employé·es ou d'ouvrier·ères qualifié·es par le biais de l'apprentissage. Enfin, en ce qui concerne le niveau tertiaire, les revenus des natif·ives sont rejoints puis dépassés par les immigré·es quelques années après l'arrivée en Suisse. L'interprétation de ces tendances souffre de quelques limites, notamment liées à l'absence d'informations sur des facteurs en lien avec la rémunération (responsabilités dans l'entreprise, expérience professionnelle, nombre de personnes salariées à charge, etc.). Néanmoins il semble que globalement, l'intégration professionnelle des personnes immigrées – mesurée par le critère

du revenu professionnel – est plutôt bonne. Pour les femmes, nonobstant les limites dans l'interprétation des résultats liées à l'absence de données sur le taux d'activité, aucun signe d'une faible intégration professionnelle ne peut être observé selon le critère du revenu.

**Figure 5.3 : Revenu médian de la population étrangère, arrivée en 2005, selon le niveau de formation et le sexe, comparé au revenu médian des personnes natives de la Suisse. Personnes âgées de 44 à 59 ans, en 2019**



Note : Les revenus provenant d'une activité salariée, indépendante ou agricole sont pris en compte.  
Source : STATPOP, Relevé structurel et comptes individuels.

Les analyses portant sur l'intégration des immigré·es sur le marché du travail révèlent donc une situation globalement positive, tout en laissant apparaître certains points problématiques, principalement en ce qui concerne les personnes de qualification moyenne, ainsi que celles non issues d'un pays de l'UE/AELE. L'intégration plutôt réussie sur le marché du travail peut être liée au fait qu'une part importante de la migration est justifiée par des opportunités professionnelles en Suisse et est souvent accompagnée d'un contrat ou d'une offre d'emploi avant la migration. Les immigré·es dans cette position décident librement de venir en Suisse ou de renoncer à la migration après évaluation de l'offre d'emploi et de leur situation dans le pays d'origine. Cependant, en marge de cette évaluation globale, certains groupes présentent des difficultés en termes d'intégration structurelle. Ces difficultés sont liées à leur origine ou

à des obstacles sur le marché du travail suisse (reconnaissance des diplômes, discrimination, etc.) avec des répercussions également sur l'intégration sociale, qui seront abordées dans la section suivante.

## 5.2 Intégration sociale

L'intégration de la population immigrée dans la société, également appelée intégration sociale, est une notion plus large que l'intégration dans l'emploi, mais aussi plus complexe à mesurer et à décrire en indicateurs statistiques. Elle s'exprime par le niveau des interactions entre l'individu qui migre et la société d'accueil, ainsi que par de la capacité à participer à la vie sociale et collective. D'une manière générale, l'intégration sociale n'est pas conditionnée à l'abandon de ses pratiques et caractéristiques culturelles d'origine, mais est plutôt considérée comme une ouverture à la société d'accueil, qui fournit une référence culturelle complémentaire. Les indicateurs de la connaissance de la langue locale sont souvent utilisés pour mesurer l'intégration sociale des immigré·es (Vigdor 2008). Toutefois, ces indicateurs ne semblent pas adéquats pour l'analyse de la réalité suisse, car, par exemple, la maîtrise de la langue locale peut découler de la proximité culturelle entre les deux pays (comme dans le cas des Italien·nes au Tessin ou des Français·es en Suisse romande) sans être nécessairement associée à la participation à des activités sociales ou à la création de réseaux sociaux en Suisse. C'est pourquoi l'intégration sociale des immigré·es nouvellement arrivé·es devrait être analysée en tenant compte d'autres dimensions. L'enquête MMS offre différents indicateurs, dont deux sont utilisés ici : le fait d'avoir des ami·es en Suisse et le sentiment d'appartenance à la population suisse.

### 5.2.1 *Les relations sociales en Suisse et dans le pays d'origine*

Se faire des ami·es en Suisse (quelle que soit leur origine) reflète la capacité à s'adapter à un nouveau contexte culturel et à nouvel environnement. Au total, plus de 80 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête MMS 2020 disent avoir des ami·es à la fois en Suisse et dans leur pays d'origine. Seule une minorité (respectivement 9 %) dit avoir des ami·es uniquement en Suisse ou uniquement à l'étranger. Les citoyen·nes sud-américain·es ont les plus grandes difficultés à établir des contacts amicaux en Suisse (14 % disent ne pas avoir d'ami·es en Suisse). En outre, lorsque nous nous intéressons au support émotionnel ou pratique, il est rassurant de constater que la majorité (84 %) des personnes interrogées déclarent avoir au moins un·e ami·e en Suisse

sur lequel elles peuvent compter en cas de besoin. Cet indicateur varie très peu en fonction des caractéristiques individuelles, telles que la nationalité d'origine, le sexe, la raison de la migration ou l'âge.

Nous ne disposons d'aucune information sur la manière dont les réseaux d'amitié se forment. Il est probable que les relations amicales débutent au travail ou dans les activités sociales et, pour cette raison, la pandémie de Covid-19 et les limitations qu'elle a entraînées (télétravail, suppression de certaines activités sportives ou culturelles) ont probablement eu un impact négatif sur la constitution d'un cercle d'ami·es en Suisse, sans pour autant avoir affecté le bien-être des populations immigrées – notamment celles ayant une partie de leur famille à l'étranger (Gerber et Ravazzini 2021).

Près de la moitié (49 %) des personnes interrogées déclarent que leurs ami·es en Suisse sont issu·es de différents pays, tandis que 24 % disent que la plupart d'entre eux et elles sont originaires de leur propre pays. Cette dernière proportion varie énormément d'une collectivité à l'autre : elle est très faible chez les Nord-Américain·es (5 %), qui sont plus enclin·es à se faire des ami·es d'autres origines, probablement parce qu'elles et ils sont engagé·es dans des activités internationales, et élevée chez les Portugais·es (51 %), qui établissent plus souvent des réseaux d'amitié intracommunautaires.

Se faire des ami·es en Suisse n'empêche évidemment pas d'entretenir des relations sociales avec la famille et les ami·es restés au pays. Grâce aux technologies de communication, au téléphone ou à d'autres moyens de communication en ligne, un quart des répondant·es sont en mesure de maintenir un contact quotidien avec leur pays d'origine, alors que 36 % des immigré·es cultivent ces relations plusieurs fois par semaine, mais pas quotidiennement. Seuls 4 % entretiennent des contacts sporadiques – moins d'une fois par mois – avec des ami·es ou des membres de la famille resté·es dans leur pays d'origine. Les femmes, notamment celles qui ont migré pour des raisons familiales, et les personnes originaires d'Amérique du Nord entretiennent plus souvent des contacts quotidiens avec leur pays d'origine. En outre, légèrement moins de la moitié (48 %) des personnes interrogées ont reçu la visite de membres de leur famille ou d'ami·es de leur pays d'origine au cours des douze derniers mois. Ces proportions, calculées pour 2020, sont plus faibles que celles enregistrées en 2018, où près des trois quarts de la population immigrée avaient reçu une telle visite ; cette baisse s'explique par la pandémie. Ainsi, la plupart des immigré·es interrogé·es semblent avoir développé de nouveaux contacts en Suisse, tant au sein de leur collectivité qu'en dehors, tout en gardant des liens étroits avec leur pays d'origine.

### *5.2.2 Sentiment d'attachement*

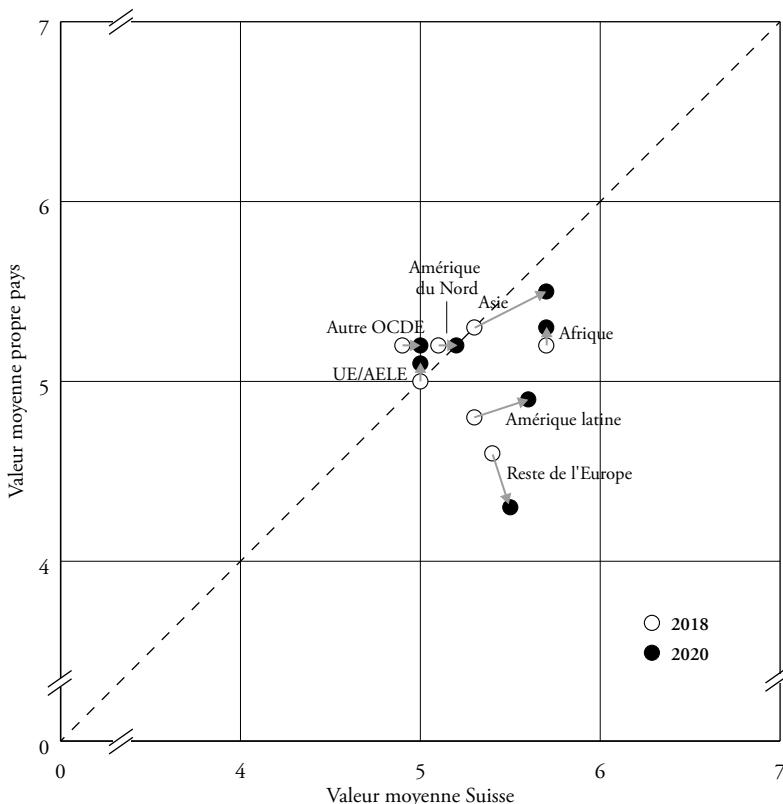
Les répondant·es du MMS 2020 ont été invité·es à exprimer leur degré d'attachement à la Suisse sur une échelle de 0 à 7. La plupart indiquent un niveau très élevé, avec une moyenne de 5,3 (sur 7), un chiffre en progression depuis 2018 (5,0), et des différences relativement faibles selon le sexe, le niveau d'éducation ou la raison de la migration. Les personnes âgées originaires de pays hors UE/AELE (en particulier les Africain·es et les Asiatiques) sont les plus attachées à la Suisse, mais aussi celles qui se caractérisent par le plus fort attachement au pays d'origine (5,5 et 5,3 respectivement).

La Figure 5.4 compare l'attachement à la Suisse par région géographique d'origine avec ceux faisant référence à l'attachement par rapport au pays d'origine. Les ressortissant·es de l'UE/AELE, d'Amérique du Nord et des autres pays de l'OCDE se montrent légèrement plus attaché·es à celui-ci qu'à la Suisse. En revanche, les ressortissant·es du reste de l'Europe et de l'Amérique latine expriment un attachement significativement plus élevé envers la Suisse, comparativement à leur pays. Pour les autres groupes, l'attachement à la Suisse est plus marqué que celui voué au pays d'origine, mais l'écart est faible. Cependant, quelle que soit l'origine, les scores moyens sont élevés, confirmant que la migration entraîne le développement d'une double référence nationale : vivre dans un nouveau pays n'exclut pas une relation étroite avec le pays d'origine, mais crée en même temps un attachement au nouveau lieu de vie, qui se développe rapidement après la migration.

La figure suggère aussi que l'attachement à la Suisse a fortement augmenté entre 2018 et 2020 pour les ressortissant·es d'un pays asiatique ou d'Amérique latine, et d'une manière un peu moins marquée pour les autres collectivités. Il est possible que l'accroissement de ce sentiment d'attachement, indiqué par un déplacement des valeurs vers la droite du graphique, soit lié à la période de crise sanitaire qui a marqué l'année 2020, et qui a provoqué un mouvement de solidarité certainement un peu plus prononcé envers les membres de la communauté de vie. À l'exception des ressortissant·es du reste de l'Europe, l'attachement plus important à la Suisse ne s'est cependant pas fait au détriment de celui du pays d'origine.

Une autre question posée concernait le sentiment d'appartenance à la société suisse. Celui-ci est assez fort chez les personnes interrogées, puisque selon l'enquête MMS 2020, 80 % d'entre elles se sentent appartenir à la société suisse, un chiffre en augmentation depuis 2018 (77%). Les répondant·es ayant le sentiment d'appartenance à la société suisse le moins prononcé sont les ressortissant·es des pays d'Amérique du Nord (31 % ne s'y sentent pas appartenir), des pays de l'OCDE (hors UE/AELE, 32 %) et plus encore les

**Figure 5.4: Valeur moyenne des réponses au sentiment d'attachement à son propre pays et à la Suisse, comparaison 2018 et 2020**



Note: Score moyen de l'attachement mesuré sur une échelle de 0 à 7. Les valeurs au-dessous de la diagonale signifient un attachement plus fort à la Suisse (échelle horizontale) qu'au pays d'origine.

Source: MMS 2020.

Portugais·es (35 %). Les Allemand·es et les Autrichien·nes présentent quant à eux et elles des taux largement inférieurs à la moyenne, étant seulement 13 % à ne pas se sentir appartenir à la société suisse. Le fait de partager une langue commune pourrait expliquer cette situation.

## 5.3 Conclusions

Grâce à des données issues d'une enquête portant spécifiquement sur des collectivités immigrées en Suisse, de nouveaux aspects de la dynamique d'intégration ont pu être présentés dans ce chapitre. Ces données se concentrent sur les perceptions et les évaluations personnelles de diverses questions liées à la vie en Suisse, telles que la position ressentie sur le marché du travail, les réseaux sociaux et le sentiment d'appartenance. Bien sûr, l'enquête MMS, comme toutes les enquêtes, n'est pas exempte du risque de sélectionner les participant·es les mieux intégré·es, mais les résultats mettent en évidence des éléments intéressants. Rappelons également que l'enquête couvre des personnes arrivées en Suisse pour des motifs autres que l'asile.

Les résultats font état, pour les personnes arrivées en Suisse en 2006 et après, d'une intégration globalement positive, tant sur le marché du travail que dans la vie sociale. Cependant, pour certains groupes, notamment les personnes non européennes, il existe encore des situations caractérisées par des difficultés d'intégration sur le marché du travail, des conditions de travail non optimales et un manque de soutien social. En outre, les personnes relativement peu qualifiées ou venues en Suisse pour des raisons non professionnelles, telles que familiales ou autres (par exemple pour vivre une expérience internationale, pour des raisons de santé ou des raisons politiques) rencontrent davantage d'obstacles. La situation sur le marché du travail des femmes qui suivent ou rejoignent leur partenaire en Suisse est également moins bonne que celle des hommes. Ces femmes présentent un risque accru de se retrouver dans des postes en deçà de leurs compétences et de cumuler ainsi des pénalités salariales et un sentiment d'insatisfaction au travail. Les immigré·es ayant un niveau de formation du secondaire II sont d'ailleurs aussi concerné·es par des pénalités salariales.

En termes d'intégration sociale, la plupart des immigré·es ont des ami·es tant dans leur pays de résidence que dans leur pays d'origine et peuvent compter sur un·e ami·e en Suisse en cas de besoin. Cependant, un·e immigré·e sur cinq ne bénéficie d'aucun soutien immédiat dans son cercle d'amis. De manière générale, l'enquête 2020 montre de légères évolutions par rapport à celle menée en 2018, notamment en ce qui concerne les sentiments d'attachement et d'appartenance à la Suisse, qui progressent. Il est possible que la pandémie de Covid-19 ait joué un rôle, dans la mesure où la situation de crise a été caractérisée par une plus forte solidarité au sein de la population résidente, notamment dans les quartiers, durant le semi-confinement de mars à mai 2020, avec comme conséquence un rôle peut-être plus visible dans la société pour certaines populations auparavant en retrait.

Il convient de souligner certaines limites des résultats présentés dans ce chapitre. Outre le fait qu'il ne tiennent pas compte des demandeur·euses d'asile et des réfugié·es (qui représentent 2,4 % de la population résidente permanente de nationalité étrangère en 2020), ces résultats omettent certains facteurs potentiellement déterminants pour les stratégies d'intégration sociale ou structurelle, comme les intentions concernant la durée du séjour ou simplement les possibilités de rester en Suisse : certain·es répondant·es ne sont en Suisse que pour une courte période, ou envisagent de quitter la Suisse à moyen terme. Elles et ils pourraient donc être moins motivé·es à s'intégrer dans la société d'accueil, comparativement à ceux et celles qui ont l'intention de rester en Suisse pour le reste de leur vie.

En l'absence de données comparables à l'étranger, il est finalement difficile de porter un jugement définitif sur le niveau d'intégration des immigré·es récent·es en Suisse. Cependant, le contexte général et la situation économique favorable dans laquelle la migration s'est déroulée ont rendu l'intégration plutôt facile, malgré les signes de fermeture à l'égard de la migration et des étranger·ères émis au cours des vingt dernières années par la société suisse au niveau politique. Par conséquent, même si les indicateurs analysés expriment une situation plutôt favorable, il conviendra de continuer à suivre avec attention l'évolution de l'intégration des nouvelles vagues de migration durant les années à venir.

# 6 Familles immigrées en Suisse : de nouvelles configurations familiales

*Roxane Gerber*

## 6.1 Introduction

La structure des familles<sup>1</sup> a drastiquement évolué en Suisse et en Europe durant les dernières décennies. Les trajectoires et modes de vie familiaux se sont diversifiés (Kellerhals et Widmer 2007 ; Rossier *et al.* 2023), alors que les différents aspects du parcours de vie se sont « déstandardisés », pour reprendre les termes de Widmer *et al.* (2009). Les phases de vie familiale, qui dans le passé se déroulaient de manière linéaire (allant de la mise en couple à la naissance des enfants pour s'achever parfois par un veuvage), désormais coïncident, se désordonnent et s'entremêlent. En outre, la relation des familles avec l'espace géographique a également évolué : une famille ne vit pas toujours dans un seul et unique lieu, mais peut se répartir entre plusieurs endroits voire pays (Merla *et al.* 2021), et rester liée malgré la séparation physique érigée par les frontières nationales. Certaines familles ou certains membres de celles-ci peuvent même s'établir dans plusieurs domiciles à la fois, adoptant ainsi un style de vie marqué par une très forte mobilité.

Une multitude d'éléments ont joué un rôle dans cette évolution, parmi lesquels la chute des normes traditionnelles en matière de vie de couple, l'accroissement du niveau de formation des femmes et leur participation accrue au marché du travail, la baisse de la fécondité et l'ajournement des naissances, ainsi que de nouvelles aspirations quant aux modes de vie en général. En outre, le développement des moyens de communication et la baisse des coûts des transports ont facilité la mobilité interne (entre régions d'un même pays) et internationale. Ceci a contribué au phénomène de la migration, mais aussi à celui d'une répartition des familles entre différents territoires, tout en gardant

---

<sup>1</sup> La notion de famille est considérée ici étroitement, c'est-à-dire dans le sens de la famille nucléaire (couple ou personne seule avec ou sans enfants).

un lien au-delà des frontières. Ces familles sont dites transnationales (voir Baldassar *et al.* 2014). Les familles issues de la migration sont au cœur de ces transformations structurelles et sociétales, et, comparativement aux familles natives sédentaires, sont caractérisées par une pluralité plus marquée des modes de vie : non seulement elles ont parfois d'autres références culturelles en termes de vie familiale, mais elles sont aussi les premières concernées par le phénomène du transnationalisme et de la mobilité internationale.

Dans ce contexte, ce chapitre décrit, à partir des données de l'enquête Migration-Mobility, les diverses situations rencontrées par les familles issues de la migration en Suisse en 2020. Comme il a été dit en introduction, cette enquête couvre un échantillon représentatif<sup>2</sup> de 7393 personnes de nationalité étrangère arrivées en Suisse aux âges adultes (après l'âge de 18 ans) et âgées de 24 à 68 ans au moment de l'enquête. À des fins de comparaison, les données de 2020 seront mises en parallèle avec celles de 2018.

Dans ce chapitre, nous analyserons différentes dimensions familiales qui font explicitement référence aux populations immigrées dans la Suisse du XXI<sup>e</sup> siècle : dans une première étape, les structures de ces familles seront présentées en relevant leurs spécificités ainsi que leurs caractéristiques individuelles et professionnelles. Le cas des familles transnationales et les motifs du transnationalisme seront ensuite abordés. Dans une troisième étape, nous analyserons différentes dimensions en lien avec le vécu des familles immigrées : les difficultés au moment de l'arrivée, les modes de garde et de scolarisation adoptés pour les enfants des familles immigrées, l'intégration en Suisse et la satisfaction concernant la vie dans le pays. Finalement, la fréquence des visites dans le pays d'origine et les intentions de mobilité seront successivement décrites.

## 6.2 La structure familiale des populations immigrées en 2020

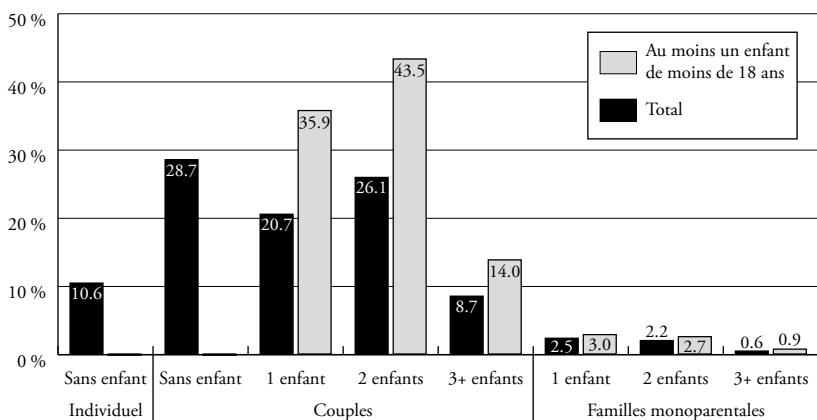
En 2020, près de 30 % des migrant·es nouvellement arrivé·es en Suisse déclarent être en couple sans enfant (Figure 6.1). Ceci constitue le plus grand groupe, correspondant le plus souvent à de jeunes personnes, soit venues en Suisse pour des raisons professionnelles avec leur partenaire, soit formant un couple après la migration. Environ 11 % des personnes interrogées n'ont ni partenaire ni enfant, une situation qui favorise la mobilité, car celle-ci n'est pas entravée par la situation des autres membres de la famille nucléaire. Une

---

2 À l'exclusion de la population relevant du domaine de l'asile.

personne sur cinq est en couple avec un·e enfant, tandis qu'un quart a deux enfants. Finalement, près de 9 % des personnes interrogées sont en couple avec trois enfants ou plus. Les immigré·es dans une configuration de famille monoparentale ne sont pas nombreux·ses, leur part s'élargissant à environ 5 %. En se limitant aux personnes avec enfant(s) mineur·e(s), une majorité (44 %) est en couple avec deux enfants, 36 % avec un·e seul·e enfant et 14 % avec trois enfants ou plus. Les proportions de personnes en situation de monoparentalité sont plus faibles (7 %).

**Figure 6.1 : Typologie des familles immigrées récemment arrivées en Suisse, en 2020**



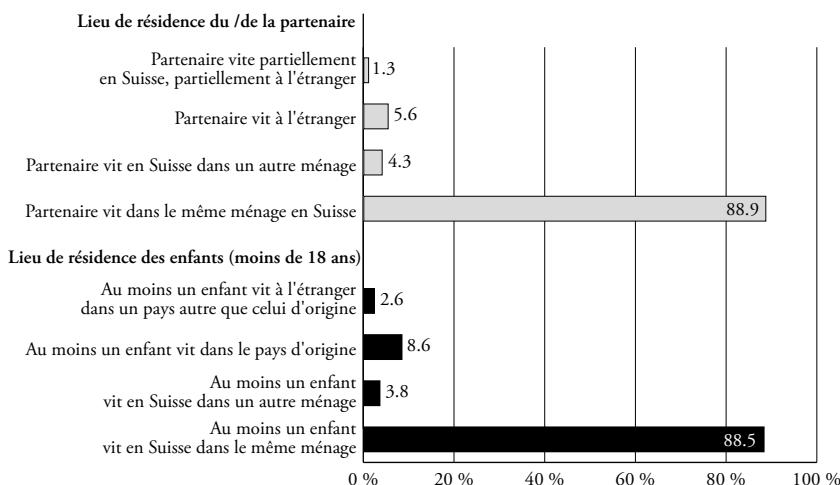
Source: Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

Être en couple ne signifie pas nécessairement partager le logement avec son partenaire. De même, les enfants ne vivent pas nécessairement dans le même lieu de vie que la personne interrogée (Figure 6.2). Cependant, parmi les immigré·es déclarant une relation de couple, près de 9 sur 10 vivent en cohabitation en Suisse. Dans seulement 4 % des cas, le ou la partenaire vit également en Suisse, mais dans un autre ménage. Le solde (6 %) correspond à une situation où le ou la partenaire n'a pas (encore) rejoint son conjoint en Suisse. C'est la définition de la famille transnationale que nous utiliserons plus tard dans ce chapitre. Finalement, une minorité (1 %) rapporte un·e partenaire vivant partiellement en Suisse et partiellement à l'étranger.

En outre, parmi les personnes ayant des enfants de moins de 18 ans, près de 89 % rapportent qu'au moins un·e enfant vit avec elles. Cependant,

dans 4 % des cas, au moins un·e enfant vit dans un autre ménage en Suisse. Finalement, une part relativement importante des immigré·es reportent qu'au moins un·e de leur enfant mineur·e vit à l'étranger (11 %), dont 9 % dans le pays d'origine du parent et le reste dans un autre pays.

**Figure 6.2 : Lieu de résidence du ou de la partenaire et des enfants de moins de 18 ans, en 2020**



Note: Pour le lieu de vie des enfants, plusieurs réponses sont possibles.

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

### 6.2.1 L'âge, le niveau de formation et l'origine : facteurs intervenant sur le type de famille

La configuration familiale des immigré·es dépend de différentes caractéristiques individuelles résumées dans le Tableau 6.1. Logiquement, les jeunes adultes reportent moins souvent la présence d'enfants comparativement aux plus âgé·es. Parmi celles et ceux âgé·es de 24 à 34 ans, près de la moitié (48 %) ont un·e partenaire, mais pas d'enfant, et 16 % n'ont ni partenaire ni enfant.

Près de 43 % des personnes avec un niveau de formation tertiaire sont sans enfant, soit une proportion plus élevée que celles avec un niveau de qualification de type secondaire II (36 %) et secondaire I (27 %). En contrepartie, les personnes présentant un niveau de formation du secondaire I se caractérisent plus souvent (15 %) par une configuration familiale comprenant un·e partenaire et au moins trois enfants (contre respectivement 9 % pour le

**Tableau 6.1 : Configuration familiale selon différentes caractéristiques individuelles, en 2020 (en %)**

Caractéristiques individuelles	Individuel	Couples	Couples avec enfant(s) avec partenaire			Familles monoparentales sans partenaire			Total
	sans partenaire	sans enfant	1 enfant	2 enfants	3+ enfants	1 enfant	2 enfants	3+ enfants	
<b>Âge</b>									
24-34 ans	15.9	47.9	18.8	12.6	2.6	1.4	0.8	0.2	100.0
35-44 ans	9.0	23.6	23.9	31.0	8.5	1.8	1.5	0.7	100.0
45 ans et plus	7.3	16.0	18.4	33.2	15.0	4.7	4.5	1.1	100.0
<b>Niveau de formation</b>									
Secondaire I	7.5	19.0	21.6	27.2	14.5	4.2	4.3	1.8	100.0
Secondaire II	9.6	26.5	22.7	25.4	9.1	3.5	2.7	0.6	100.0
Tertiaire	11.6	31.5	19.5	26.3	7.5	1.7	1.6	0.4	100.0
<b>Origine</b>									
Pays limitrophes de la Suisse	15.4	30.0	17.4	24.1	7.5	2.8	2.3	0.6	100.0
Autre Europe	8.7	28.8	21.9	27.5	8.2	2.6	1.9	0.4	100.0
Amérique du Nord	6.8	31.2	17.7	29.0	12.0	1.4	1.3	0.6	100.0
Afrique	6.4	21.3	19.7	25.1	18.0	3.6	4.2	1.8	100.0
Amérique du Sud	5.5	33.2	20.8	23.0	10.6	3.2	2.2	1.4	100.0
Asie/Océanie	8.3	26.2	28.3	30.9	4.7	0.6	1.0	0.0	100.0
Ensemble	10.6	28.7	20.7	26.1	8.7	2.5	2.2	0.6	100.0

Note : Indépendamment du lieu de résidence des membres de la famille et de l'âge des enfants. Les résultats en italique reposent sur de faibles effectifs et doivent être interprétés avec précaution.

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

degré secondaire II et 8 % pour le niveau tertiaire). En outre, les immigré·es présentant un faible niveau de qualifications se trouvent légèrement plus souvent dans une situation de monoparentalité.

Concernant l'origine, les ressortissant·es de pays limitrophes se démarquent des autres groupes avec une part plus importante (15 %) de

personnes sans partenaire ni enfant. Les immigré·es d'Afrique, d'Amérique du Nord et du Sud sont les groupes les plus souvent concernés par une famille comprenant un partenaire et au moins trois enfants (respectivement 18 %, 12 % et 11 %). Ces données ne peuvent pas être comparées avec les structures des ménages suisses compte tenu du fait que des écarts importants s'observent entre natif·ives et immigré·es en ce qui concerne la distribution par âge de la population adulte.

### *6.2.2 La difficile conciliation des rôles familiaux et professionnels*

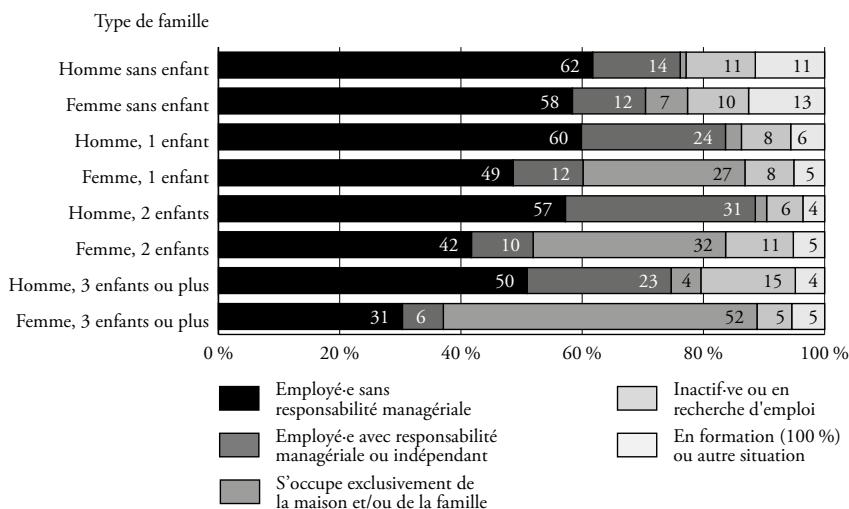
La situation professionnelle est associée à la structure familiale et au genre de la personne interrogée (Figure 6.3)<sup>3</sup>. En l'absence d'enfant, hommes et femmes présentent une distribution des activités professionnelles relativement similaire avec environ 60 % de personnes actives dans des professions sans responsabilité managériale et 13 % environ avec responsabilité managériale. Seule différence entre les genres, davantage de femmes reportent une activité liée à la sphère domestique (7 %, contre 1 % pour les hommes). Cependant, l'écart se creuse à mesure que la famille s'agrandit. Dès l'arrivée de la première ou du premier enfant, la proportion de femmes au foyer passe à 27 %, alors qu'elle n'est que de 3 % pour les hommes. Les hommes avec un·e enfant sont également plus souvent dans des postes à responsabilité managériale (24 %) que les femmes (12 %). Le *gender gap* par rapport aux postes à responsabilité managériale s'élargit lorsque l'on considère les familles avec deux enfants ou plus, la part des femmes diminuant avec le nombre d'enfants. Les mères sont respectivement 32 % (deux enfants) et 52 % (trois enfants ou plus) à s'occuper exclusivement de la maison et/ou de la famille (contre 2 % et 5 % pour les hommes). Au-delà du manque de places de garde extrafamiliale en Suisse (voir section 6.4.2), une migration d'accompagnement ou de regroupement familial, plus fréquente chez les femmes, peut également jouer un rôle sur les écarts entre genres. Elles rencontrent des difficultés à trouver un poste correspondant à leurs compétences sur le marché du travail, notamment lorsqu'elles élèvent un ou plusieurs enfants en bas âge (Chicha et Deraedt 2009 ; Gerber et Wanner 2019). Ayant moins accès au soutien des grands-parents ou de la famille élargie pour les tâches éducatives, les femmes immigrées accompagnant leur conjoint en Suisse sont parfois contraintes de mettre leur carrière entre parenthèses au moment de la constitution d'une famille et

---

3 Afin de simplifier l'interprétation des résultats, dans cette sous-section, seules les personnes vivant dans le même ménage que leurs partenaire et/ou enfants ont été considérées (les familles transnationales et dispersées dans plusieurs ménages en Suisse sont écartées).

durant les années qui suivent. Selon les données de l'OFS, en comparaison aux Suisseuses, les étrangères restent plus souvent hors du marché du travail après la naissance de leur première ou premier enfant (35 % contre 9 %). Cependant, parmi les actives, davantage de mères suisses travaillent à temps partiel (83 % contre 66 % pour les mères de nationalité étrangère) (Murier 2022). Cette différence de temps de travail peut notamment être expliquée par la surreprésentation des Suisseuses dans l'administration publique et le secteur tertiaire, des secteurs qui offrent davantage de postes à temps partiel.

**Figure 6.3 : Situation sur le marché du travail selon le genre et le nombre d'enfants, en 2020**



Note : Personnes de moins de 45 ans dont les membres de la famille vivent dans le même ménage.

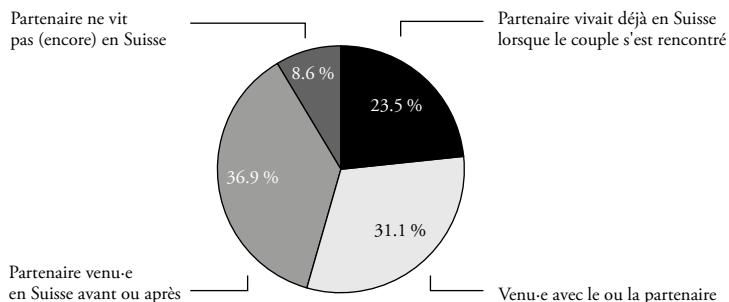
Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

### 6.3 Les familles transnationales

Sont considérés comme familles transnationales celles où la ou le partenaire et/ou au moins un·e enfant vivent à l'étranger. Pareille organisation remet en question un modèle traditionnel de vie en couple au sein duquel un même logement est partagé. Dès l'arrivée en Suisse, différentes situations peuvent être observées (Figure 6.4). Parmi les personnes déclarant être en couple au moment de l'arrivée, près d'un quart ont rejoint leur partenaire qui vivait déjà en Suisse. Environ 31 % sont arrivées en même temps que leur partenaire.

Cependant, dans 37 % des cas, l'arrivée des deux membres du couple n'est pas synchronisée, pour des raisons qui peuvent être diverses (financières, liées à l'activité professionnelle, autre). Par ailleurs, une part relativement importante (9 %) vit séparément de son ou sa partenaire.

**Figure 6.4 : Situation avec la ou le partenaire au moment de l'arrivée en Suisse, en 2020**



Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

Parmi les facteurs influençant la synchronisation de l'arrivée en Suisse figurent le niveau de formation et le lieu d'origine. La migration synchronisée des deux partenaires est la plus fréquente dans le cas où la personne répondante est de niveau de formation tertiaire (37 %), et moins fréquente en cas de niveau secondaire II (24 %) ou secondaire I (17 %). Le fait d'avoir un·e partenaire qui ne vit pas (encore) en Suisse concerne principalement les personnes faiblement qualifiées (12 % contre 8 % pour les deux autres groupes). Ces chiffres rendent compte du fait que les politiques migratoires suisses permettent plus facilement aux personnes hautement qualifiées ainsi qu'à leur partenaire de migrer ensemble, comparativement à celles d'un niveau de formation inférieur.

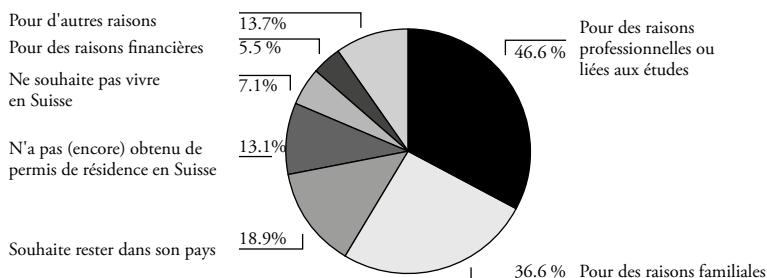
Le phénomène du transnationalisme au sein des familles immigrées est plus fréquent à mesure que la distance géographique diminue. Ainsi, il n'est pas surprenant que les personnes originaires de pays limitrophes à la Suisse adoptent plus souvent ce mode de vie que les autres groupes. Cependant, lié à l'interaction entre le niveau de formation et le lieu d'origine, le cadre légal peut également jouer un rôle sur la situation géographique d'un couple. En effet, le regroupement familial en Suisse pour les ressortissant·es de pays tiers

est conditionné au fait que l'immigré·e principal·e doit pouvoir subvenir aux besoins des membres réunifiés<sup>4</sup>.

### 6.3.1 *Les motifs et les types de transnationalisme au sein des familles*

Interrogé·es sur les raisons du transnationalisme, 47 % des répondant·es évoquent principalement des facteurs de nature professionnelle et/ou liés aux études (Figure 6.5). Un second motif fréquemment mentionné (37 %) est lié à la famille restée à l'étranger, notamment pour prodiguer des soins aux personnes dépendantes (enfants et/ou autres membres de la famille). D'autres raisons sont plus rarement évoquées, comme le fait que le partenaire souhaite rester dans son pays d'origine, qu'elle ou il n'a pas (encore) obtenu de permis de séjour en Suisse ou ne souhaite pas vivre en Suisse. Le motif le moins souvent évoqué est une présence à l'étranger pour des raisons financières.

Figure 6.5 : Raisons pour lesquelles la ou le partenaire vit à l'étranger, en 2020



Note : Plusieurs raisons ont pu être mentionnées.

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

Au moment de l'enquête, près d'une personne sur cinq (18 %) a au moins un membre de sa famille nucléaire (partenaire et/ou enfant[s]) vivant à l'étranger, le solde ne faisant pas état d'une famille nucléaire transnationale. Trois catégories de familles transnationales peuvent être définies en fonction des réponses apportées par les participant·es à l'enquête (Tableau 6.2). Les parents transnationaux (12 %), des personnes dont au moins un·e enfant vit à l'étranger, alors que la ou le partenaire éventuel vit en Suisse ; les couples transnationaux (3 %), des personnes dont la ou le partenaire vit à l'étranger,

<sup>4</sup> Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI).

mais les enfants éventuel·les vivent en Suisse ; et finalement les familles transnationales (3 %), des personnes pour lesquelles à la fois la ou le partenaire et au moins un·e enfant vivent à l'étranger.

**Tableau 6.2 : Typologie des familles immigrées selon le lieu de résidence des membres de la famille nucléaire, en 2020**

Configuration familiale	Dénomination	Proportions
Familles non transnationales	Pas de transnationalisme dans la famille, les membres de la famille nucléaire vivent en Suisse (ou la personne interrogée ne rapporte aucun partenaire ni enfant)	82.3%
Couples transnationaux	Le ou la partenaire vit à l'étranger, mais les enfants vivent en Suisse (ou pas d'enfant)	3.0%
Parents transnationaux	Le ou la partenaire vit en Suisse (ou pas de partenaire) et au moins un·e enfant à l'étranger	11.9 %
Familles transnationales	Le ou la partenaire et au moins un·e enfant vivent à l'étranger	2.8 %
Total		100.0%

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

En l'absence d'enfant, les personnes ayant un·e conjoint·e à l'étranger sont le plus souvent jeunes (24-34 ans) (Tableau 6.3). Le transnationalisme peut alors avoir différentes significations, par exemple correspondre à des situations où la migration est considérée comme temporaire, avec l'idée d'un retour auprès du ou de la partenaire, ou au contraire à une situation où une union transnationale débute sans qu'il n'y ait encore eu de cohabitation. Les données ne permettent malheureusement pas de préciser clairement la situation dans laquelle ces personnes se trouvent.

Le membre de la famille transnationale résidant en Suisse est généralement un homme. Cela peut s'expliquer par le caractère souvent professionnel de la migration, laquelle s'accompagne parfois d'une famille restée (temporairement ou non) dans le pays d'origine. La faible proportion de cas de familles transnationales indique cependant que la politique migratoire de ces trente dernières années, qui a progressivement ouvert l'accès au regroupement familial (voir chapitre 2), s'est accompagnée d'une réduction de ces situations, du moins celles non désirées, comparativement à ce qui a pu être observé durant la période de l'après-guerre.

Les parents transnationaux ont quant à elles et eux des enfants qui sont dans la majorité des cas adolescent·es ou jeunes adultes. Ces situations peuvent être en partie dues au fait que les possibilités d'un regroupement

familial pour les enfants se réduisent drastiquement après l'âge de 21 ans pour les ressortissant·es de l'UE ou dès 12 ans pour celles et ceux des pays tiers<sup>5</sup>. Lorsque les enfants sont jeunes (moins de 5 ans), la famille réside en règle générale (dans 92 % des cas) dans sa totalité en Suisse. L'âge des enfants est donc un élément explicatif central pour le mode de vie transnational. Il convient toutefois de noter une différence de genre relativement importante : comparativement aux hommes, les femmes sont moins souvent séparées de leurs enfants.

Le nombre d'enfants intervient également dans le mode de vie transnational, dans le sens où les familles transnationales sont généralement plus larges que les familles dont tous les membres vivent en Suisse. Outre le fait qu'un nombre élevé d'enfants peut éventuellement compliquer le déplacement international, cette situation pourrait aussi être liée au fait que certains individus ont quitté leur pays pour se rendre en Suisse en ayant des enfants d'une précédente union.

La situation professionnelle du ou de la partenaire vivant à l'étranger permet d'identifier des éléments intéressants (Tableau 6.3). Par exemple, pour les familles transnationales, dans 28 % des cas, la ou le partenaire déclare une activité domestique ou relative aux soins à la famille (et non professionnelle), une configuration qui pourrait faire référence à une situation où l'immigré·e est venu·e en Suisse pour subvenir aux besoins des membres de sa famille restés au pays. Dans seulement 40 % des cas, la ou le partenaire resté·e à l'étranger avec au moins un·e enfant travaille à plein temps. Une hypothèse en lien avec ce résultat est que le revenu engendré en Suisse pourrait éventuellement permettre aux membres de la famille à l'étranger de diminuer leur taux d'activité professionnelle. Par ailleurs, parmi les couples transnationaux, 11 % des partenaires resté·es à l'étranger sont en formation et la même proportion en recherche d'emploi. Ainsi, la relation à distance pourrait être de nature temporaire d'ici la fin de la formation ou l'obtention d'un travail, que ce soit en Suisse ou à l'étranger.

Concernant les personnes en relation conjugale transnationale, les rencontres ont lieu à la fois en Suisse ou à l'étranger (38 % des cas). Moins souvent, les rencontres ont lieu soit à l'étranger (28 %) soit en Suisse (13 %). Cependant, certains couples n'ont pas forcément la possibilité d'être mobiles au-delà des frontières. Plus de 15 % se rencontrent seulement à de rares

---

5 Le regroupement familial peut en effet être demandé dans un délai de cinq ans; cependant ce délai est de 12 mois dans le cas d'un·e enfant âgé·e de plus de 12 ans.

occasions, telles que pendant les vacances, et 2 % n'ont pas de possibilité de se retrouver. Finalement, près de 4 % évoquent une autre situation.

**Tableau 6.3 : Caractéristiques individuelles selon le transnationalisme dans la famille, en 2020**

Caractéristiques individuelles	Familles non-transnationales	Couples transnationaux	Parents transnationaux	Familles transnationales	Total
<b>Sexe</b>					
Homme	49.8	69.4	56.2	90.8	52.3
Femme	50.2	30.6	43.8	9.2	47.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Âge</b>					
24-34 ans	34.0	44.0	6.0	7.4	30.2
35-44 ans	43.7	27.5	20.5	25.2	39.9
45 ans et plus	22.4	28.5	73.5	67.4	29.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Nombre d'enfants</b>					
Pas d'enfant	44.7	83.6	...	...	39.3
Un enfant	23.6	4.1	25.1	22.7	23.2
Deux enfants	25.5	9.0	46.0	53.1	28.3
Trois enfants ou plus	6.2	3.3	28.9	24.2	9.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Statut du ou de la partenaire</b>					
Partenaire employé-e à plein temps	62.8	62.3	53.6	40.4	61.0
Partenaire employé-e à temps partiel	16.1	3.5	14.7	16.5	15.5
Partenaire en charge des tâches domestiques et/ou de soins	9.4	9.3	12.2	28.2	10.3
Partenaire inactif-ive ou en recherche d'emploi	7.1	11.0	9.9	11.7	7.7
Partenaire retraité-e/ en situation de handicap	1.4	2.5	8.3	2.3	2.3
Partenaire en formation (100 %)	3.2	11.4	1.3	0.9	3.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

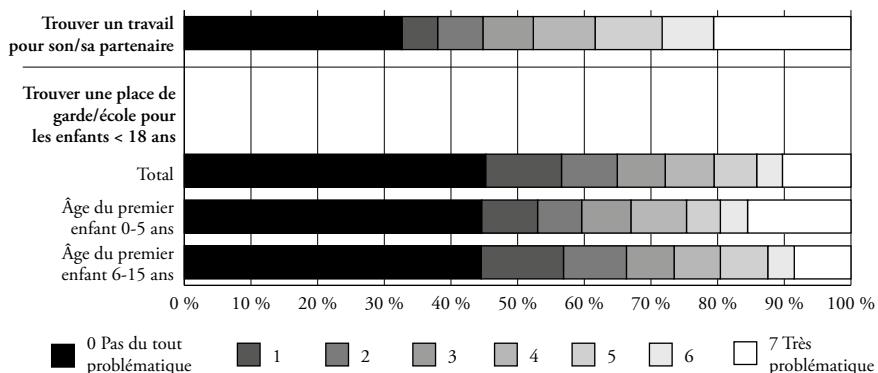
## 6.4 Comment la migration est-elle vécue ?

Après cette présentation des différents modes de vie familiale, certains aspects de la vie des familles immigrées en Suisse sont évoqués ici, notamment la manière dont la migration est vécue à l'arrivée, les difficultés rencontrées, les modes de prise en charge des enfants, la satisfaction par rapport à la vie en Suisse, ainsi que les intentions et comportements concernant la mobilité internationale. Nous nous attachons principalement à vérifier dans quelle mesure la composition familiale influence ces différentes dimensions.

### 6.4.1 Difficultés rencontrées à l'arrivée

Deux tiers des personnes interrogées par l'enquête MMS reportent comme problématique le fait de trouver un travail pour leur partenaire en arrivant en Suisse (Figure 6.6), dont un cinquième (21 %) jugeant même cet aspect très problématique (niveau 7 sur une échelle allant de 0 à 7). Ce résultat confirme de précédentes études démontrant que non seulement l'entrée dans le marché suisse du travail est difficile pour la personne accompagnant la ou le « primo-migrant·e », mais aussi que le poste ne correspond pas toujours au niveau de formation et aux qualifications de celle-ci (voir Gerber et Wanner 2019 ; Wanner 2019). Ces analyses démontrent notamment que la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger, le genre, l'origine et la raison d'arrivée en Suisse jouent un rôle prépondérant pour une intégration optimale sur le marché suisse du travail.

Figure 6.6 : Difficultés rencontrées lors de l'arrivée en Suisse, en 2020 (en %)



Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

En revanche, le fait de trouver une place de garde ou d'école pour les enfants est jugé comme légèrement moins problématique pour les familles immigrées. Cependant, plus de la moitié (55 %) reportent une certaine difficulté à ce propos, dont 10 % disent avoir trouvé cet aspect très problématique (niveau 7). Les immigré·es dont les enfants sont en âge préscolaire (5 ans ou moins) reportent plus souvent de grosses difficultés, comparativement à celles et ceux âgé·es de 6 à 15 ans (16 % contre 9 %). Ce résultat illustre que la faible offre de places en crèche (Bieri *et al.* 2017) et leurs coûts jugés trop élevés (Gachet et Zumbühl 2021) concernent aussi les populations immigrées.

#### *6.4.2 Modes de prise en charge des enfants*

Dans le contexte suisse caractérisé par des politiques familiales relativement peu développées (Adema *et al.* 2014), les familles immigrées sont particulièrement affectées du fait qu'elles n'ont pas souvent accès à la garde informelle que pourraient procurer les membres de la famille élargie. Ainsi, selon Branger *et al.* (2020), parmi les ménages résidant en Suisse ayant recours à l'accueil extrafamilial pour leurs enfants de 12 ans ou moins, 49 % impliquent les grands-parents pour la population née en Suisse, contre seulement 16 % pour la population immigrée. Par ailleurs, la part des ménages n'ayant aucune garde extrafamiliale est plus élevée pour la population immigrée (36 % contre 29 % pour les familles natives).

Nos données confirment ces tendances. Plus d'un quart (26 %) des personnes immigrées interrogées par l'enquête MMS reportent ne pas recevoir d'aide pour la garde des jeunes enfants (Tableau 6.4), ce qui rend souvent nécessaire un retrait du marché du travail ou une diminution de l'activité professionnelle d'un parent. Les pratiques de garde en dehors de la famille élargie les plus répandues sont les garderies (33 %), les crèches ou écoles maternelles (28 %), ou les baby-sitters ou nounous (10 %). Une part relativement modeste des modes de prise en charge est également effectuée par la famille élargie, avec 14 % des familles qui recourent à l'aide des grands-parents, 5 % d'autres membres de la famille, ou encore 4 % du cercle d'ami·es. Les groupes de garde d'enfants autogérés sont rares (environ 3 %).

Des différences notoires existent cependant selon le niveau de formation du parent interrogé. Près de 40 % des immigré·es présentant un faible niveau de formation (secondaire I) ne reçoivent aucune aide pour la prise en charge de leurs enfants lorsque celles-ci et ceux-ci sont âgé·es de moins de 6 ans. La proportion est plus faible parmi les personnes de niveau tertiaire (20 %). Celles-ci reportent plus souvent avoir recours à une place de garde dite formelle (40 % pour la garderie, 31 % pour la crèche ou école maternelle, 12 % pour un

baby-sitter ou nounou ; contre respectivement 21 %, 17 % et 5 % pour celles avec un degré de formation de secondaire I). Par opposition, les immigré·es faiblement qualifié·es ont plus souvent recours à l'aide des membres de la famille ou des ami·es. Les personnes avec un niveau de formation secondaire II présentent généralement des valeurs intermédiaires entre les deux autres niveaux. Ces chiffres démontrent que l'accès à des moyens de garde jugés coûteux (garderie, crèche, baby-sitter/nounou) est plus problématique pour les immigré·es faiblement qualifiés. Lorsque les coûts de la garde dépassent les revenus nets escomptés sur le marché du travail, le parent renonce à une activité professionnelle pour s'occuper de ses enfants.

Des différences culturelles peuvent aussi intervenir dans les modes de garde des jeunes enfants. Ainsi, entre un quart et un tiers des immigré·es originaires de pays européens non limitrophes à la Suisse, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie/Océanie reportent ne pas recevoir d'aide pour la prise

**Tableau 6.4 : Modes de prise en charge des enfants de 0 à 5 ans selon le niveau de formation et la région d'origine, en 2020**

Prise en charge des enfants moins de 5 ans	Niveau de formation			Région						Total
	Secondaire I	Secondaire II	Tertiaire	Pays limitrophes	Autre Europe	Amérique du Nord	Afrique	Amérique du Sud	Asie/Océanie	
Aucune aide reçue	38.4	32.0	21.6	18.6	26.8	15.3	33.7	30.2	33.9	26.3
Garderie	20.7	21.1	40.1	41.1	24.0	46.8	27.3	25.7	35.5	32.6
Crèche ou école maternelle	17.1	24.7	30.8	32.1	26.6	31.6	18.5	30.6	25.8	27.6
Baby-sitter/nounou	4.9	9.7	11.7	11.7	14.8	10.5	8.2	10.2	3.3	10.4
Grands-parents	12.4	19.0	12.0	15.3	14.8	15.7	14.7	13.7	10.0	14.0
Autres membres de la famille	8.5	5.9	3.9	4.0	5.4	5.2	5.7	6.8	4.0	5.0
Ami·es	4.8	4.2	2.9	4.3	3.6	0.8	4.0	3.3	2.0	3.5
Groupe de garde d'enfants auto-géré	2.0	3.0	2.3	2.7	2.5	0.0	3.7	2.9	1.2	2.5
Autre arrangement institutionnel ou payant	1.5	6.2	7.8	9.4	6.1	9.4	4.5	5.7	4.6	6.7
Autres prestataires	3.8	1.3	0.9	0.8	1.1	0.0	1.5	0.8	2.4	1.3

Note : Catégories non exhaustives.

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

en charge de leur(s) enfant(s) en bas âge. Cette proportion est plus faible pour les répondant·es provenant des pays d'Amérique du Nord et voisins à la Suisse, qui font plus souvent appel à des aides formelles, notamment aux garderies.

Pour les enfants en âge de scolarisation (entre 6 et 15 ans), la scolarité s'effectue dans près de huit cas sur dix dans une école publique. La fréquentation des écoles privées (9 %) et/ou internationales (10 %) reste modeste, bien que la proportion d'élèves de nationalité étrangère soit plus importante dans les écoles privées que dans les écoles publiques en Suisse (45 % contre 26 %) (OFS 2023). En raison de leur coût, les écoles privées et internationales concernent principalement des enfants de parents présentant un niveau de formation tertiaire, notamment celles et ceux issus d'un pays anglophone ou asiatique. Ces résultats peuvent être expliqués par la langue maternelle d'une part, les écoles internationales permettant de suivre des cours en anglais, et d'autre part en raison de la réputation plutôt défavorable des écoles publiques dans certaines parties du monde, notamment aux États-Unis. Certaines de ces écoles offrent également un programme scolaire étranger permettant une transition facilitée vers un autre pays pour les enfants de familles mobiles, suivant la durée projetée du séjour en Suisse.

#### *6.4.3 Satisfaction de vie et intégration en Suisse*

La satisfaction vis-à-vis de la vie et l'intégration en Suisse dépendent étroitement du type de configuration familiale (Tableau 6.5). Mesurée sur une échelle allant de 0 à 10, cette satisfaction est plus élevée pour les couples avec enfant(s) et les personnes faisant partie d'une famille transnationale (8,5 et 8,4 en moyenne), alors qu'elle est plus faible pour celles sans partenaire (respectivement 7,7 pour celles avec enfant(s) et 7,9 sans enfant). Trois éléments peuvent influencer ces perceptions différentes. Premièrement, la présence d'un·e partenaire ou d'enfants peut conduire à un sentiment d'achèvement personnel et influencer positivement la satisfaction concernant la vie. Deuxièmement, la situation financière varie en fonction du type de ménage : par exemple, les personnes en situation de monoparentalité présentent un risque accru de faibles ressources financières (Wanner et Gerber 2022), alors que les couples se trouvent généralement dans une meilleure situation économique. Et troisièmement, la migration, suivant si elle est désirée ou contrainte, influence également le sentiment personnel concernant la vie. On s'aperçoit à ce propos que les types de familles qui présentent une faible satisfaction concernant la vie en général sont aussi moins satisfaits en moyenne de leur décision de migrer en Suisse. Par ailleurs, les personnes avec enfants ont des contacts positifs plus fréquents avec la population suisse et reportent égale-

ment un plus grand attachement à la Suisse, confirmant l'effet que jouent les enfants sur les relations sociales, notamment lorsqu'elles et ils sont scolarisé·es.

**Tableau 6.5 : Indicateurs de satisfaction et d'intégration en Suisse selon la configuration familiale, en 2020**

Configuration familiale	Satisfaction de vie en général (moyenne)	Satisfaction avec la décision de migrer en Suisse (moyenne)	Contacts positifs fréquents avec la population suisse (en %)	Sentiment d'attachement envers la Suisse (moyenne)
Famille individuelle	7.9	8.5	76.8	5.0
Couple sans enfant	8.3	8.8	75.1	5.2
Couple avec enfant(s)	8.5	8.7	79.4	5.4
Famille monoparentale	7.7	8.1	80.2	5.3
Famille transnationale	8.4	8.6	77.0	5.2

Échelles : Satisfaction de vie en général et avec la décision de migrer en Suisse (0-10), sentiment d'attachement à la Suisse (0-7).

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

## 6.5 Mobilité internationale

### 6.5.1 Visites dans le pays d'origine

Une manière d'appréhender les relations conservées avec le pays d'origine et le pays d'accueil est d'analyser la fréquence des visites, par exemple pour les vacances ou les fêtes. Ces retours temporaires traduisent un certain attachement envers le pays d'origine et peuvent parfois diminuer au bout de quelques années. Ceux-ci sont alors en partie substitués par une communication téléphonique ou virtuelle, voire simplement abandonnés. Les retours dans le pays dépendent aussi de la situation familiale, qui à la fois détermine les possibilités de mobilité (le coût du trajet peut varier en fonction de la distance entre pays d'origine et résidence ainsi que du nombre de personnes dans la famille), la présence et les liens avec les membres de la famille ou les ami·es resté·es dans le pays d'origine, ainsi que l'intérêt personnel pour les visites. En 2020, année marquée par la crise du Covid-19, la mobilité a été freinée, notamment durant les périodes de confinement. Le Tableau 6.6 compare la mobilité entre 2018 et 2020<sup>6</sup> pour les personnes ayant répondu aux deux vagues de l'enquête. Lors de l'enquête de fin 2018, 13 % ne s'étaient pas rendues dans le pays d'origine au cours de l'année écoulée, 42 % s'y étaient

<sup>6</sup> La collecte des données pour la vague 2020 a eu lieu entre mi-octobre 2020 et janvier 2021.

rendues une ou deux fois, 35 % de trois à six fois, et 10 % tous les mois ou plus souvent. Logiquement, ces proportions ont baissé en 2020, en particulier parmi les personnes qui effectuaient de rares visites annuelles (une à deux), qui ont été 39 % à renoncer à ces visites. Cependant, 6 % ont effectué un plus grand nombre de visites. Il se pourrait que l'occasion offerte de travailler à distance dans certains secteurs d'activité ait conduit des personnes à rentrer plus souvent ou pour de plus longues périodes afin d'être auprès des membres de leur famille (Budginaïtė-Mackinė et Trąbka 2021). Les couples transnationaux ont par ailleurs eu tendance à augmenter la fréquence des visites dans leur pays d'origine en 2020, limitant ainsi l'impact de la pandémie et de ses restrictions sur leur satisfaction de vie (Gerber et Ravazzini 2022).

**Tableau 6.6: Fréquence des visites dans le pays d'origine dans les douze derniers mois, comparaison entre 2018 et 2020 (en %)**

2018	2020				Distribution en 2020
	Pas de visite dans les douze derniers mois	Une ou deux visites dans les douze derniers mois	Trois à six visites dans les douze derniers mois	Une visite par mois ou plus souvent	
Pas de visite dans les douze derniers mois	73.7	24.1	1.7	0.6	29.2
Une ou deux visites dans les douze derniers mois	39.1	54.9	5.3	0.7	42.4
Trois à six visites dans les douze derniers mois	7.5	43.1	45.7	3.8	22.3
Une visite par mois ou plus souvent	3.2	11.5	40.6	44.8	6.1
Distribution en 2018	13.4	42.1	34.6	9.9	100.0

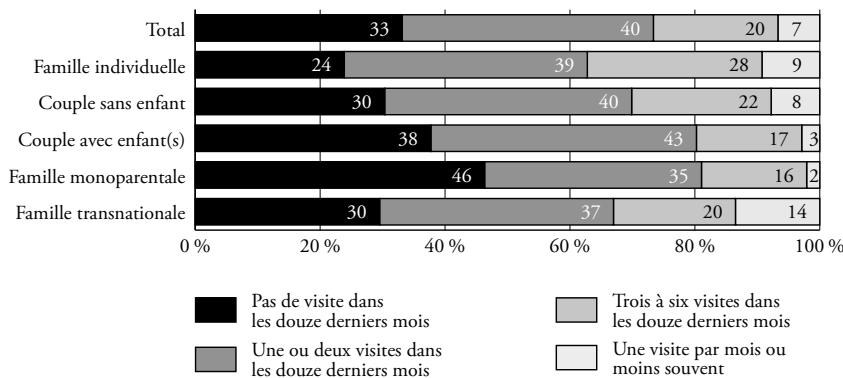
Note: Les diagonales (cases blanches) représentent la proportion des personnes qui n'ont pas modifié la fréquence de leurs visites dans leur pays d'origine entre 2018 et 2020. Les cases au-dessous de la diagonale se réfèrent aux personnes ayant diminué leurs visites entre 2018 et 2020, et celles au-dessus de la diagonale à celles qui au contraire ont augmenté la fréquence des visites.  
*Exemple de lecture:* Parmi les personnes qui n'ont effectué aucune visite dans leurs pays d'origine dans les douze derniers mois en 2018, 73,7 % n'ont pas changé leur comportement en 2020, 24,1 % s'y sont rendues une à deux fois en 2020, 1,7 % trois à six fois, etc.

Source : Enquête MMS 2018-2020, résultats pondérés.

Les comportements de visites dans le pays d'origine varient selon le type de constellation familiale. En 2020, les personnes avec enfants ont été moins mobiles (38 % des couples et 46 % des célibataires avec enfants n'ont pas

visité leur pays d'origine) (Figure 6.7) que les personnes sans enfant (24 % pour les personnes seules et 30 % pour celles en couple). Les personnes dont au moins un membre de la famille habite à l'étranger sont plus mobiles que les autres types de familles, et ceci même durant cette période marquée par des restrictions en termes de mobilité. Près de 14 % d'entre elles ont visité leur pays d'origine chaque mois ou plus fréquemment dans les douze mois précédents.

**Figure 6.7:** Fréquence des visites dans le pays d'origine dans les douze derniers mois, selon la configuration familiale, en 2020



Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

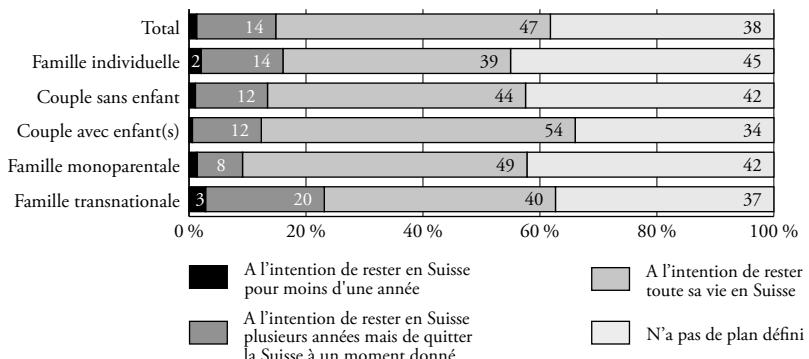
### 6.5.2 Intentions de quitter la Suisse

D'une manière générale, les personnes qui ont l'intention de quitter la Suisse dans les prochains mois ou dans les années qui suivent sont minoritaires (au total 15 %) (Figure 6.8). Près de la moitié (47 %) des immigré·es récemment arrivé·es en Suisse reportent vouloir y rester toute leur vie, alors que 38 % n'ont pas de plan défini.

Ces intentions concernant le retour dans le pays d'origine ou l'éventuel projet de migration dans un pays tiers divergent cependant selon le type de famille. Comme anticipé précédemment, ce sont surtout les membres de familles transnationales qui sont dans une optique de séjour temporaire en Suisse (23 % prévoient de quitter le pays à terme). Les personnes avec enfant(s) déclarent plus souvent vouloir rester en Suisse (54 % pour celles avec un partenaire et 49 % pour celles sans partenaire), confirmant une relative stabilité recherchée lors de la présence d'enfants, notamment en âge de scolarité. Les

couples avec enfant(s) ont également plus de certitude dans leur mobilité quant à l'avenir (seuls 34 % n'ont pas de plan défini), en comparaison aux autres types de familles.

**Figure 6.8 : Intentions de mobilité selon la configuration familiale, en 2020 (en %)**



Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

## 6.6 Conclusions

Ce chapitre met en évidence différentes caractéristiques des familles arrivées récemment en Suisse. Une proportion élevée de ces personnes n'a pas d'enfant, en raison d'un âge plutôt jeune et d'une mobilité internationale freinée pour les familles.

L'un des types de famille observés a été la famille transnationale, qui, bien qu'elle ne concerne qu'une minorité de personnes, suscite plusieurs interrogations. Le fait d'avoir sa famille à l'étranger n'est pas un phénomène nouveau, puisqu'il a longtemps concerné les travailleur·euses immigré·es durant le régime de la rotation de la main-d'œuvre étrangère. Cependant, la part des familles pour lesquelles cette configuration transnationale est involontaire a probablement diminué, grâce à l'assouplissement des conditions de regroupement familial en Suisse. Aujourd'hui, près d'un·e immigré·e sur cinq connaît encore une forme de transnationalisme au sein de sa famille nucléaire. Dans la plupart des cas, ce sont des parents, dont les enfants ayant atteint l'âge adulte vivent à l'étranger. Plus rarement, certain·es sont dans une relation transnationale avec leur partenaire. La capacité d'autonomie dans le choix de ce mode de vie familial est toutefois difficile à estimer, puisque comme nous

l'avons mentionné dans ce chapitre, il est conditionné par plusieurs caractéristiques individuelles (notamment la proximité géographique, la nationalité et le niveau de formation) liées au contexte du régime migratoire suisse. Il est ainsi difficile de connaître à partir de nos données les motifs exacts de ce trans-nationalisme, les raisons de ces situations de séparation au-delà des frontières étant diverses. La vie professionnelle ou les études des conjoint·es qui vivent à l'étranger semblent toutefois jouer un rôle important. Il est aussi difficile d'évaluer si ce mode de vie se poursuit dans le temps, ou s'il se termine par un retour au pays ou par un regroupement familial. Les degrés de mobilité liés à ces situations de séparation peuvent être parfois complexes – par exemple le cas de cadres qui viennent en Suisse sur une base hebdomadaire et vivent le week-end à l'étranger avec leur famille, ou celui d'une famille dans l'attente d'un regroupement familial. La mobilité internationale et le phénomène du transnationalisme s'influencent ainsi l'un l'autre à travers le temps.

Cela dit, la composition familiale intervient sur la manière dont la migration est vécue, allant de l'intégration professionnelle jusqu'aux intentions de retour, en passant par la satisfaction de vie et les contacts avec la population suisse. Les familles immigrées n'échappent pas aux problèmes liés à la conciliation entre travail et famille souvent relevés par les familles natives. À l'arrivée en Suisse, les difficultés ressenties concernent la recherche d'une place de garde pour les enfants en bas âge (0-5 ans), dans un contexte où, souvent, les grands-parents et les autres membres de la famille vivent à l'étranger. Bien que la majorité des femmes immigrées soient hautement qualifiées, certaines restent en dehors du marché du travail, notamment en présence d'un ou de plusieurs enfants dans le ménage. Ceci s'explique par la difficulté de mener de front vie familiale et professionnelle du fait d'un environnement institutionnel marqué par une aide limitée aux familles. En effet, dans la décision de se consacrer aux tâches familiales interviennent différents facteurs, comme le coût des places de garde en crèche, la difficile intégration professionnelle des femmes ayant accompagné leur conjoint en Suisse, l'accès restreint aux activités à temps partiel, ou encore une approche traditionnelle, pour certain·es, du rôle de la femme dans l'éducation des enfants.

À ce propos, l'intégration professionnelle de la ou du partenaire qui arrive en Suisse pour des motifs familiaux est un aspect essentiel. Au moment de l'arrivée en Suisse, deux tiers des immigré·es reportent des difficultés associées au fait de trouver un emploi. Ce problème est en partie lié au manque de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, parfois aussi à une difficulté de transférer sur le marché du travail suisse les connaissances acquises dans le pays d'origine, et d'autres fois à des barrières linguistiques.

Malgré ces difficultés, la satisfaction de vie en Suisse est généralement élevée, notamment en cas de vie en couple. La présence d'enfants favorise pour sa part les contacts positifs avec la population native et le sentiment d'attachement à la Suisse. Les enfants influent également sur la temporalité du séjour en Suisse : en leur présence, l'intention de rester en Suisse est plus marquée. Les personnes membres d'une famille transnationale ont pour leur part des intentions de mobilité plus élevées que les autres types de familles.

La migration peut impliquer des voyages fréquents dans le pays d'origine, notamment pour garder contact avec la famille et les ami·es resté·es au pays. La crise sanitaire qui a marqué l'année 2020 et les restrictions en termes de mobilité qui y sont liées n'ont pas eu un effet de diminution des fréquences de visites dans le pays d'origine pour tous les immigré·es, certain·es ayant même augmenté la fréquence des déplacements durant cette période. Les familles avec enfant se sont rendues moins souvent dans leur pays d'origine en 2020, en comparaison aux autres types de familles. Les personnes concernées par le transnationalisme, donc avec au moins un membre de leur famille nucléaire vivant à l'étranger, ont gardé la fréquence de visites la plus élevée (même si elle a également diminué entre 2018 et 2020).

Les données exposées dans ce chapitre reflètent un moment précis dans la situation de vie des familles immigrées en Suisse – l'année 2020 – et se réfèrent à des immigré·es qualifié·es, probablement surreprésentés dans l'enquête MMS, du fait de la non-prise en compte des personnes du domaine de l'asile. Ainsi, les résultats portent sur des personnes relativement privilégiées, qui caractérisent une partie de la nouvelle migration en direction de la Suisse. Par ailleurs, nous dépassons ici la définition « statistique » de la famille, qui se réfère à une unité, souvent le ménage (Barry *et al.* 2000 ; Olivier-Mensah et Scholl-Schneider 2016), pour aller au-delà et considérer également les familles réparties dans plusieurs endroits. Ce n'est en effet plus la distance géographique entre les différents membres d'une même famille qui fait uniquement sens aujourd'hui, mais plutôt le « degré de proximité sociale et émotionnelle » entretenu entre ses membres (Schiefer et Nowicka 2021). Aujourd'hui, le modèle de la « famille immigrée » tend vers une configuration familiale plus complexe, qui a la possibilité et la volonté d'évoluer et se développer à l'avenir, afin de s'adapter à de nouveaux contextes. L'adaptabilité des membres d'une même famille est croissante, et ceci d'autant plus avec la crise sanitaire que l'on a connu ces dernières années. Ainsi, l'évolution future de la définition de la famille, et plus particulièrement de la famille dite immigrée, tendra probablement vers des formes de plus en plus diversifiées, et ceci de plus en plus rapidement.

# 7 Naturalisation en Suisse : état des lieux

*Aurélie Pont*

## 7.1 Introduction

Chaque année, près de 40 000 personnes obtiennent un passeport suisse à l'aboutissement d'une procédure de naturalisation, soit un peu moins de 2 % des personnes étrangères établies en Suisse. Ces nouvelles et nouveaux citoyen·nes acquièrent alors l'exercice des droits politiques<sup>1</sup> et peuvent séjourner en Suisse de manière illimitée. Dans certains cas, la nationalité suisse facilite aussi leur mobilité transnationale, notamment grâce à l'accès à la libre circulation des personnes au sein de l'UE et de l'AELE. Symbolisant une forme d'adhésion à un pays, l'acquisition d'une nouvelle nationalité s'accompagne donc de l'accès à des droits, mais comporte également certains coûts (Yang 1994). En Suisse, ceux-ci concernent en particulier la procédure et les critères de naturalisation, par exemple : la durée de résidence requise, le paiement d'émoluments, la réussite de tests d'aptitude linguistique, etc. Ainsi, l'accès à la nationalité suisse n'est pas toujours aisé et peut parfois prendre la forme d'un long chemin semé d'embûches. Le caractère restrictif de la politique de naturalisation helvétique peut notamment s'expliquer par l'absence de procédure facilitée pour la deuxième génération<sup>2</sup> d'étranger·ères ainsi que des règles parmi les plus sévères d'Europe en matière de durée de séjour requise (Arrighi 2017a ; MIPEX 2020).

Le choix d'entreprendre une démarche de naturalisation découle généralement d'une pesée d'intérêts se basant sur des considérations personnelles. À ce propos, la littérature relève trois facteurs susceptibles d'impacter

1 Notons que huit cantons (Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, Grisons, Jura, Neuchâtel, Vaud) accordent des droits politiques (vote et/ou éligibilité) pour les ressortissant·es étranger·ères aux échelons communal voire cantonal.

2 On désigne par le terme « première génération » les personnes nées à l'étranger résidant en Suisse, par le terme « deuxième génération » leurs enfants et par le terme « troisième génération » leurs petits-enfants.

la décision d’acquérir une nouvelle nationalité : les caractéristiques individuelles et familiales, le contexte d’origine et celui d’accueil (voir par exemple : Helgertz et Bevelander 2017 ; Labussière et Vink 2020 ; Portes et Curtis 1987 ; Street 2013 ; Vink *et al.* 2013 ; Vink *et al.* 2021). À titre illustratif, être une jeune femme, disposer d’un haut niveau de formation ou provenir d’un État hors de l’UE/AELE augmente la probabilité d’entreprendre et d’achever une procédure de naturalisation en Europe (Dronkers et Vink 2012). Ainsi, le nombre de naturalisations s’inscrit dans une conjoncture donnée et varie en fonction de la composition des flux migratoires et des caractéristiques de la population étrangère (Hou et Picot 2021).

Depuis 2018, de nouveaux critères de naturalisation sont en vigueur. Dans ce contexte, discuter des comportements des immigré·es récemment installé·es s’avère particulièrement pertinent, car cette nouvelle loi s’appliquera en effet à ces dernier·ères. Par ailleurs, l’arrivée dans un pays coïncide avec une phase d’adaptation où les sentiments vis-à-vis de la naturalisation se façonnent et se précisent. Ainsi, les aspirations à l’égard de la naturalisation sont un reflet de la relation entretenue avec la société d’accueil et de l’expérience qui y est vécue (Carling 2014 ; Carling et Pettersen 2014 ; Caron 2020). Elles éclairent également certains obstacles qui se dressent sur la route des candidat·es à la nationalité du pays d’accueil.

Ce chapitre discute des aspirations et pratiques de naturalisation d’étranger·ères de la première génération. Pour ce faire, il introduira tout d’abord les conditions d’accès à la nationalité suisse depuis le changement de loi en 2018 et présentera brièvement les débats politiques thématisés à l’heure actuelle au niveau fédéral. Il dresse ensuite un état des lieux des comportements de naturalisation depuis le début des années 2000 jusqu’à présent. Enfin, sur la base de données d’enquête, il analyse les intentions de naturalisation d’immigré·es arrivé·es en Suisse après 2006.

## 7.2 La loi sur la nationalité suisse

Le chapitre 4 a déjà évoqué certaines caractéristiques de la loi sur la nationalité suisse (LN). Nous reprenons ici différents éléments afin de contextualiser les résultats qui seront présentés plus loin. La nationalité suisse s’acquiert selon le principe du *ius sanguinis*. Son acquisition est réglée par la LN du 20 juin 2014 et l’ordonnance sur la nationalité suisse (OLN) du 17 juin 2016 qui fixent la procédure, les critères et la répartition des compétences entre Confédération et cantons/communes. Deux modes d’acquisition s’offrent aux candidat·es à la naturalisation et dépendent de leur situation personnelle.

La voie facilitée concerne principalement les conjoint·es d'un·e citoyen·ne helvétique ayant résidé cinq ans au moins en Suisse et dont le mariage dure depuis au minimum trois ans. De même, une personne vivant ou ayant vécu à l'étranger peut accéder au mode facilité après six ans d'union conjugale avec une personne de nationalité suisse si elle démontre entretenir des liens étroits avec la Suisse. Une procédure facilitée est aussi proposée aux jeunes étranger·ères de la troisième génération suite à l'acceptation, en 2017, de cette disposition en votation populaire. Quant à la naturalisation ordinaire, elle s'adresse aux titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C) ayant séjourné en Suisse pendant au moins dix ans. À titre de comparaison, une majorité des États membres de l'UE/AELE prévoit une durée de séjour allant de trois à cinq ans (Vink *et al.* 2021), avec des variations concernant le traitement des interruptions de résidence ou les statuts de séjour admis. Ainsi, ce critère peut être considéré comme étant relativement strict.

Les deux modes d'acquisition de la nationalité suisse diffèrent en termes de procédures et de conditions d'accès. Dans le cadre de la procédure ordinaire, les compétences sont réparties sur les trois niveaux (national, cantonal et communal) de la collectivité publique, contrairement à la naturalisation facilitée par mariage, traitée de manière quasi exclusive par la Confédération. Cette dernière comporte des exigences allégées, notamment en ce qui concerne la durée de résidence requise ou l'examen des connaissances civiques et culturelles, « [rendant] la procédure plus simple, souvent plus rapide et moins contraignante que celle de la naturalisation ordinaire [...] » (Di Donato *et al.* 2020 : 148).

Deux types de conditions doivent être remplis lors de la procédure de naturalisation. Les conditions formelles sont relatives à la durée de résidence en Suisse ainsi que, pour les naturalisations ordinaires, à la disposition d'une autorisation d'établissement. Les conditions matérielles font notamment référence à l'intégration dans la société suisse (Di Donato *et al.* 2020 : 155).

Dans le cadre de la procédure ordinaire, la LN prévoit que les candidat·es aient séjourné au minimum dix ans en Suisse. Cependant, le temps passé entre l'âge de 8 et 18 ans compte double (art. 9, al. 2), alors que les séjours effectués avec certains types de permis ne sont pas pris en compte (permis L – de courte durée ou N – pour requérants d'asile) ou comptabilisés à moitié (permis F – personnes admises provisoirement ; voir LN, art. 33). Parallèlement aux années de résidence requises à l'échelle nationale, les candidat·es à la naturalisation doivent également avoir vécu dans le même canton quelques années. À cet égard, la LN laisse les cantons libres de fixer une

durée de séjour cantonale et/ou communale minimale, dans une fourchette allant de deux à cinq ans (LN, art. 18).

L'OLN précise les conditions matérielles à remplir. Il y est notamment spécifié que les candidat·es doivent posséder des connaissances civiques et culturelles de la Suisse, connaissances qui sont généralement testées par l'autorité cantonale et/ou communale. En outre, il est attendu que les requérant·es prennent part à la vie sociale et culturelle de la population (OLN, art. 2, al. 1b) et entretiennent des contacts avec des Suisses (OLN, art. 2, al. 1c). De même, un niveau de connaissance minimum de l'une des langues nationales est requis (B1 à l'oral et A2 à l'écrit selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)). Ainsi, l'octroi du passeport suisse est supposé intervenir au terme de l'intégration à la société suisse. D'après les termes utilisés par le Conseil fédéral (2011), il s'agirait de « l'ultime étape d'une intégration réussie ». Cette notion d'intégration n'est toutefois pas restreinte à la seule personne en procédure, elle est également étendue aux membres de la famille ; il est en effet attendu que leur intégration soit encouragée et soutenue par les candidat·es à la naturalisation (LN, art 12, al. 3). Par ailleurs, d'autres critères relatifs notamment à la situation pénale (absence de casier judiciaire), financière et économique des candidat·es entrent en ligne de compte.

Lorsque l'autorité considère les critères de naturalisation comme n'étant pas remplis, la demande peut être rejetée ou suspendue. Sur les vingt-six cantons interrogés par Probst *et al.*, il est apparu que : «Les deux raisons les plus fréquentes entraînant la suspension d'une demande de naturalisation sont la procédure pénale pendante et l'insuffisance des connaissances linguistiques» (2019 : 135). Cette étude relève toutefois qu'une grande majorité des demandes de naturalisation aboutit à une décision positive.

En outre, au cours de la procédure, les candidat·es doivent s'acquitter d'émoluments perçus par les autorités (Confédération, cantons et communes) et fournir des documents officiels qui ont également un coût. Les frais facturés par la Confédération sont fixes, mais ceux des cantons et communes varient. Ainsi, le prix d'une autorisation fédérale pour une personne seule se monte à 100 francs, alors que les émoluments perçus par les communes varient en moyenne entre 500 et 1000 francs et peuvent atteindre jusqu'à 1550 francs au niveau cantonal<sup>3</sup>. Quant à la durée de la procédure, elle diffère en fonction du canton et du mode d'acquisition. À titre indicatif, le canton de Vaud estime la durée de la procédure à deux ans et demi pour une naturalisation

<sup>3</sup> Pour plus de précisions, voir l'onglet « Naturalisation suisse » sur <https://www.ch.ch/> ou l'étude du comparateur de coûts en ligne <https://fr.comparis.ch/umzug-schweiz/leben/kosten-einbuergerung>, consultés le 5 juillet 2023.

ordinaire et à un an et demi pour une naturalisation facilitée<sup>4</sup>. Dans d'autres cantons, le temps de traitement des dossiers peut être légèrement plus court; par exemple, dans le canton du Valais, la durée moyenne d'une procédure ordinaire est de dix-huit mois<sup>5</sup>.

Emblématique du fédéralisme suisse, la procédure ordinaire laisse une marge de manœuvre aux cantons, ce qui implique une variation des pratiques d'un canton voire d'une commune à l'autre (voir par exemple: Manatschal 2011; Probst *et al.* 2019; Wichmann *et al.* 2011 ou l'indicateur SWISSCIT développé par Arrighi et Piccoli 2018), entraînant ainsi de profondes inégalités territoriales en matière d'accès à la nationalité suisse (Arrighi 2017b).

### 7.2.1 *Une révision totale entrée en vigueur en 2018*

Le cadre légal actuel en matière de naturalisation est le résultat d'un processus politique ayant conduit à une révision totale de l'ancienne loi du 29 septembre 1952. Initiés en 2009 avec l'ouverture d'une procédure de consultation<sup>6</sup>, les travaux ont abouti à l'adoption de la nouvelle loi fédérale en juin 2014, acceptée de justesse (Di Donato *et al.* 2020, 169). Cette révision avait pour buts « de simplifier et d'harmoniser les procédures de naturalisation et d'adapter la notion d'intégration exigée par cette loi [sur la nationalité suisse] à celle prévue dans la loi sur les étrangers » (Di Donato *et al.* 2020, 168). L'un des changements fondamentaux concerne l'accès à la naturalisation ordinaire, lequel est dorénavant restreint aux titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), excluant ainsi les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F) et désavantageant celles issues du domaine de l'asile (von Rütte 2018). La LN précise également les critères d'intégration en faisant référence aux compétences linguistiques orales et écrites. Bien que de nombreux cantons exigeaient déjà un certain niveau de langue à atteindre, cette norme n'était pas spécifiée par l'ancienne législation. Par ailleurs, le critère de résidence en Suisse pour la procédure ordinaire a été assoupli avec une réduction de douze ans à dix ans.

---

4 État de Vaud, rubrique « Naturalisation » (<https://www.vd.ch/themes/population/population-etrangere/naturalisation/>, consulté le 18 août 2020).

5 *Comptes 2021 de l'État du Valais et du Fonds FIGI*, Département de la sécurité, des institutions et du sport: Service de la population et des migrations (p. 251, point 5) (<https://parlement.vs.ch/app/fr/document/178575>, consulté le 5 juillet 2023).

6 [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/rechtsetzung/archiv/totalrev\\_bueg.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/rechtsetzung/archiv/totalrev_bueg.html), consulté le 5 juillet 2023.

Cette révision a non seulement eu un effet sur la procédure et les critères fédéraux de naturalisation, mais également sur les législations cantonales que les cantons ont été amenés à adapter lorsqu'elles ne correspondaient plus aux nouvelles réglementations fédérales. Les conditions de naturalisation ont été durcies (Probst *et al.* 2019 : 133), avec une réglementation devenue plus stricte dans certains cantons. Les modifications ayant principalement affecté les pratiques des cantons concernent les critères relatifs à la durée de séjour cantonal et communal, la période requise sans perception d'aide sociale, les compétences écrites et orales dans l'une des langues nationales ainsi que les types de permis pris en compte dans le calcul de la durée de séjour (Probst *et al.* 2019 : 139-143). Par exemple, les cantons de Fribourg, Genève et Neuchâtel ont dû s'aligner sur la nouvelle norme minimale en matière de compétences linguistiques car, avant 2018, ils prévoyaient des exigences moins élevées (Probst *et al.* 2019 : 143). À l'inverse, les cantons les plus restrictifs ont dû revoir leurs exigences à la baisse, notamment en termes de durée de séjour cantonale. À cet effet, le cas du canton du Nidwald est particulièrement emblématique, ce dernier ayant dû réduire de sept années la durée de séjour requise dans le canton (Probst *et al.* 2019 : 199).

### *7.2.2 Enjeux futurs : discussions à l'Assemblée fédérale*

Entre 2018 et 2022, une quinzaine d'objets portant sur les naturalisations ont été déposés ou traités par les Chambres fédérales. La plupart proposaient d'adopter une politique d'accès à la nationalité plus inclusive.

Pour ce qui est des interventions politiques ayant trait à la naturalisation facilitée, une initiative parlementaire demandait une simplification administrative de la procédure pour les étranger·ères de la troisième génération<sup>7</sup> et une seconde souhaitait ouvrir la voie facilitée aux étranger·ères de la deuxième génération<sup>8</sup>. Par ailleurs, certain·es parlementaires ont abordé la question d'un droit à obtenir la nationalité suisse après un certain nombre d'années passées en Suisse<sup>9</sup> de même que celle de l'introduction du principe du

---

7 Initiative parlementaire 22.404 « Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération », déposée le 28 janvier 2022, rejetée par le Conseil des États.

8 Motion 21.3112 « Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération », déposée le 10 mars 2021, classée.

9 Initiative parlementaire 21.467 « Qui vit en Suisse est suisse », déposée le 17 juin 2021, rejetée par le Conseil national.

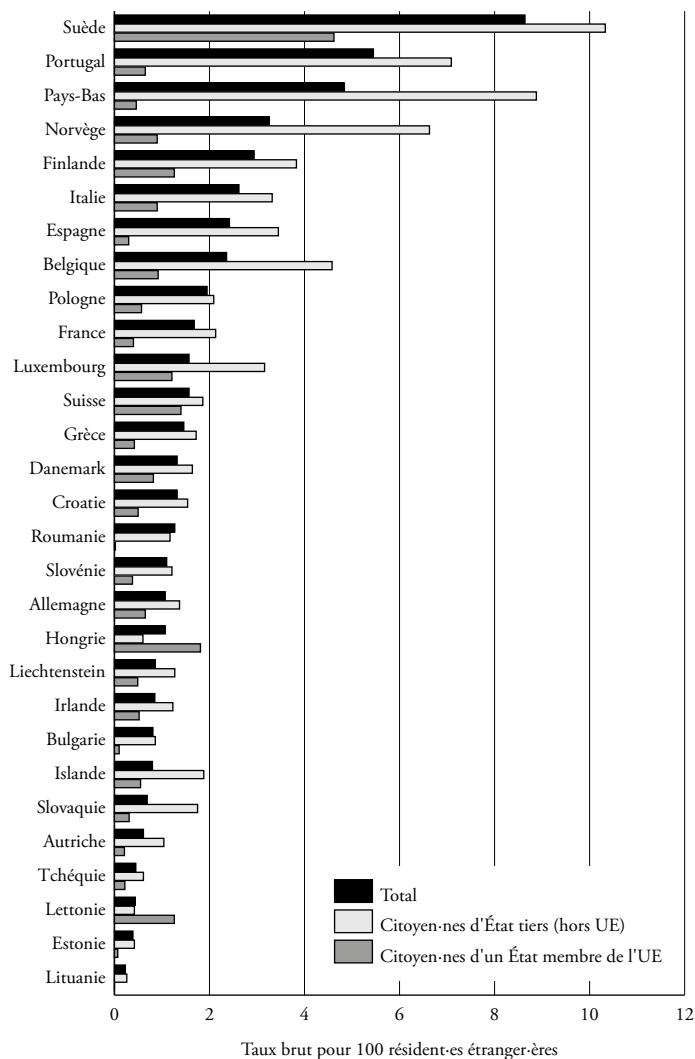
*ius soli*<sup>10</sup>. D'autres objets politiques proposaient une diminution des critères d'accès à la naturalisation ordinaire. Sans prétention exhaustive, il a notamment été question de réduire la durée de séjour minimale dans les cantons<sup>11</sup> et au niveau fédéral<sup>12</sup>, de permettre aux enfants et jeunes titulaires d'un permis F ou B d'accéder à la naturalisation<sup>13</sup> ou de considérer les étranger·ères ayant fréquenté l'école obligatoire en Suisse comme remplissant automatiquement certains critères liés à l'intégration<sup>14</sup>. De même, en 2022, le Conseil national a rejeté une motion demandant que les limitations liées à un âge avancé permettent de déroger aux critères d'intégration<sup>15</sup>. Concernant les interventions visant à freiner l'accès à la nationalité suisse, une motion souhaitait éléver les exigences linguistiques requises<sup>16</sup> et une intervention parlementaire proposait d'interdire la double nationalité<sup>17</sup>. Ainsi, comme avancé par Achermann *et al.* : « La seule chose qui semble claire est que le débat sur les conditions d'accès à la citoyenneté se poursuivra à l'avenir » (2013 : 12 [traduit de l'anglais]).

### 7.3 Naturalisations : un état des lieux chiffré

La part d'étranger·ères résidant en Suisse et ayant acquis la nationalité suisse au cours de l'année 2020 était proche de 1,6 % (Figure 7.1). Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne des pays de l'UE/AELE, loin derrière

- 
- 10 Initiative parlementaire 21.428 « Jus soli. Il est grand temps ! », déposée le 18 mars 2021, rejetée par le Conseil national. Motion.21.3111 « Acquisition de la nationalité pour ceux qui sont nés en Suisse (droit du sol) », déposée le 10 mars 2021, rejetée par le Conseil des États.
  - 11 Motion 22.3329 « Règles de naturalisation équitables. Tenir compte de la mobilité », déposée le 18 mars 2022, rejetée par le Conseil national.
  - 12 Motion 22.3337 « Règles de naturalisation équitables. Fixer la durée de séjour à 7 ans au lieu de 10 », déposée le 18 mars 2022, rejetée par le Conseil national.
  - 13 Initiative parlementaire 22.419 « Permettre aux enfants et aux jeunes de se faire naturaliser sans autorisation d'établissement », déposée le 17 mars 2022, rejetée par le Conseil national.
  - 14 Motion 22.3330 « Règles de naturalisation équitables. La faiseuse de Suisses », déposée le 18 mars 2022, rejetée par le Conseil national.
  - 15 Motion 20.3808 « Procédure de naturalisation. Contre la discrimination des étrangers âgés », déposée le 18 juin 2020, rejetée par le Conseil national.
  - 16 Motion 19.3561 « Exiger de meilleures connaissances linguistiques lors de la naturalisation et de l'octroi d'autorisations d'établissement », déposée le 6 juin 2019, rejetée par le Conseil national.
  - 17 Initiative parlementaire 20.501 « Naturalisations. Remplacer le droit automatique à la double nationalité par un système d'option », déposée le 17 décembre 2020, rejetée par le Conseil national.

**Figure 7.1 : Proportion d'étranger·ères ayant acquis la nationalité dans différents pays européens, par pays de naturalisation et ancienne région de nationalité**



Note: Chypre, Malte et le Royaume-Uni ne figurent pas sur ce graphique faute de données. Par ailleurs, les taux de la Pologne et de la Roumanie reposent sur des estimations.

Source : Eurostat.

le taux brut en Suède (8,6 %) ou au Portugal (5,4 %), mais beaucoup plus élevée que celui de pays à l'est de l'Europe comme la Lituanie (0,2 %) ou l'Estonie (0,4 %). Par ailleurs, comparativement aux pays limitrophes, la Suisse octroie plus fréquemment un passeport à des ressortissant·es de l'UE/AELE. Par exemple, le taux brut de naturalisation des citoyen·nes de l'UE/AELE était de 1,4 % en Suisse, contre 0,2 % en Autriche, 0,4 % en France, 0,6 % en Allemagne ou 0,9 % en Italie.

### *7.3.1 Rétrospective : évolution entre 2000 et 2020*

Depuis les années 1990, le nombre d'acquisitions de la nationalité suisse suit globalement une tendance à l'accroissement. Il atteint un pic en 2006, avec près de 46 700 naturalisations enregistrées et un taux brut qui dépasse les 3 % (Figure 7.2). Cette hausse est non seulement à mettre en lien avec l'augmentation de la population remplissant les critères requis, mais également avec un changement de comportement des potentiel·les candidat·es (Wanner et Steiner 2012). Divers facteurs ont pu accroître l'intérêt pour la naturalisation, parmi lesquels : la reconnaissance de la double nationalité en 1992, la naturalisation facilitée pour les étranger·ères marié·es à une Suisse en 1992, la diminution des coûts de procédure décidée en 2006 ou encore l'augmentation de la valeur du passeport suisse (pour les ressortissant·es hors UE/AELE) suite à l'entrée en vigueur des accords de libre circulation des personnes au début des années 2000 (Achermann *et al.* 2013). En outre, la croissance de la population étrangère depuis les années 1980 ainsi que la diversification des flux migratoires ont également pu jouer un rôle.

Le taux brut de naturalisations diminue cependant progressivement entre 2006 et 2014. Sur le plan politique, cette période est caractérisée par des votations mettant à plusieurs reprises la question des étranger·ères<sup>18</sup> et des naturalisations<sup>19</sup> sur le devant de la scène. Ce climat particulier a pu susciter des réticences à entreprendre des démarches de naturalisation (Wanner et Steiner 2012 : 30). Par ailleurs, les effectifs et caractéristiques des potentiel·les candidat·es peuvent également avoir influencé le nombre de demandes déposées.

18 Initiative populaire du 08.07.2008 « Contre la construction de minarets » (acceptée à 65 %), initiative populaire du 15.02.2008 « Pour le renvoi des étrangers criminels » (acceptée à 52.3 %), initiative populaire du 14.02.2012 « Contre l'immigration de masse » (acceptée à 50.3 %).

19 Arrêtés fédéraux du 03.10.2003 sur la naturalisation ordinaire et sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération (rejeté à 56.6 %) et sur l'acquisition de la nationalité par les étrangers de la troisième génération (rejeté à 56.8 %).

En effet, depuis la mise en place des accords de libre circulation, la part de ressortissant·es de l'UE/AELE dans la population étrangère résidant en Suisse a pris de l'importance. Cette évolution des flux migratoires en direction de la Suisse se répercute également sur les acquisitions de la nationalité suisse ; à partir de 2010, le nombre annuel de personnes naturalisées en provenance de l'UE/AELE dépasse celui des ressortissant·es d'États hors UE/AELE.

Entre 2015 et 2019, la barre des 40 000 naturalisations par année est à nouveau franchie. À la hausse jusqu'en 2017, le nombre d'acquisitions de la nationalité suisse diminue ensuite. La nouvelle loi sur la nationalité, en vigueur depuis 2018, a impacté le nombre d'étranger·ères pouvant prétendre à une procédure ordinaire. En réduisant la durée de résidence au niveau fédéral, elle a permis aux bénéficiaires d'une autorisation d'établissement (permis C) résidant en Suisse depuis dix ans d'anticiper le dépôt d'une demande. Cependant, la nouvelle législation a également exclu de la naturalisation toutes les personnes non titulaires d'un permis C et a modifié les règles de calcul de la durée de résidence, défavorisant ainsi certains groupes d'étranger·ères. L'introduction de compétences linguistiques minimales a aussi freiné les personnes faiblement qualifiées à s'engager dans la procédure (Fibbi *et al.* 2024). En outre, la nouvelle loi sur la nationalité a pu conduire des étranger·ères qui ne répondraient plus aux critères de naturalisation après 2018 à entreprendre des démarches avant sa mise en application. Il semblerait d'ailleurs que certains cantons aient encouragé dans ce sens leur population non titulaire d'un permis C (Probst *et al.* 2019 : 164).

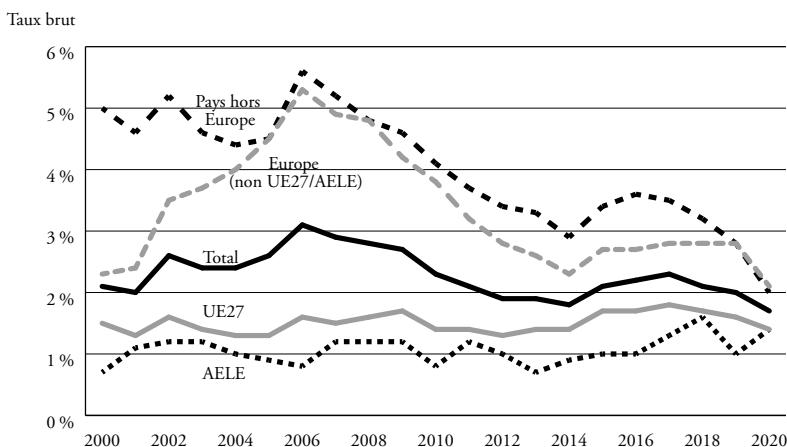
En 2020, le nombre de naturalisations tombe à 34 100. Il se peut qu'une partie de cette baisse soit due à la pandémie de Covid-19, qui a pu prolonger la durée de traitement administratif des dossiers. Les prochaines années permettront de vérifier si la diminution enregistrée en 2020 est effectivement ponctuelle ou si elle perdure, auquel cas elle pourrait être liée à d'autres facteurs, notamment à une baisse des demandes de naturalisation suite à l'introduction de la nouvelle loi sur la nationalité. En particulier, la situation sanitaire de 2020 a conduit un certain nombre de personnes à demander un soutien financier. Pour cette raison, les autorités fédérales ont demandé aux cantons de tenir compte momentanément des conséquences de la pandémie sur la situation économique des candidat·es<sup>20</sup> car, sauf circonstance exceptionnelle, l'autonomie financière constitue l'une des conditions

---

20 Secrétariat d'État aux migrations : Mise en œuvre de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (ordonnance 3 Covid-19 du 19 juin 2020) et sur la procédure à l'entrée en Suisse et à la sortie de Suisse (section 3.3, page 11).

d'accès au passeport suisse. Toutefois, à l'été 2022, cette directive édictée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) n'était plus appliquée. Dès lors, il n'est pas certain que les conséquences de cette crise sur un plus long terme soient prises en compte, ce qui pourrait également impacter le nombre de potentiel·les candidat·es (Weber et Hecke 2021 : 21).

**Figure 7.2:** Taux brut de naturalisation par régions d'origine, de 2000 à 2020 (en %)

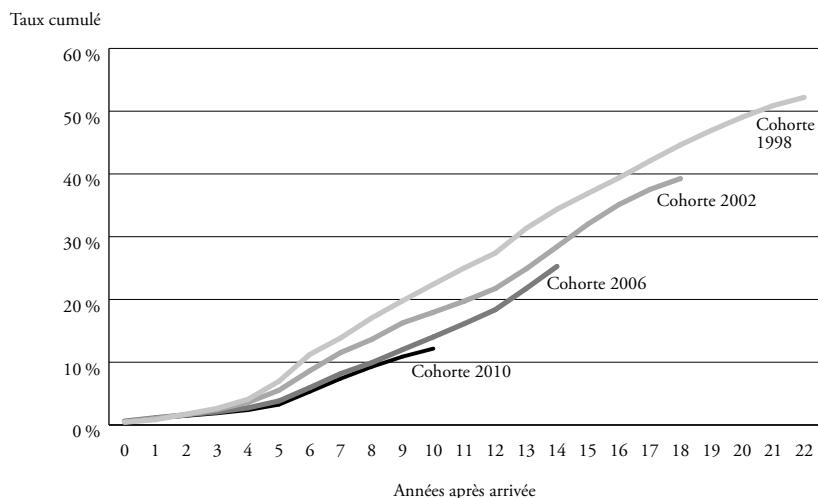


Note: Taux brut : nombre d'acquisitions de la nationalité suisse pour 100 titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement au début de l'année (les titulaires d'une autorisation de courte durée sont compris jusqu'en 2010).

Source: OFS – PETRA et STATPOP.

Les fluctuations annuelles observées dans la Figure 7.2 résultent non seulement d'une conjoncture propre à chaque période donnée, mais également d'un intérêt pour la naturalisation susceptible de varier en fonction du profil des immigré·es arrivé·es à différentes périodes. En effet, alors que les années 1990 sont caractérisées par une forte immigration en provenance des pays d'ex-Yougoslavie, depuis le milieu des années 2000, ce sont les ressortissant·es de l'UE15 qui représentent les principales nationalités d'immigré·es (voir l'introduction de l'ouvrage). L'évolution des flux migratoires en direction de la Suisse se reflète également dans la part des personnes acquérant un passeport suisse ; parmi les étranger·ères ayant immigré en 1998 et étant resté·es dans le pays, 22 % ont acquis la nationalité suisse après dix ans de séjour, soit 10 % de plus que pour la cohorte arrivée en 2010 (Figure 7.3).

**Figure 7.3 : Taux cumulé de naturalisation selon la cohorte d'arrivée (en %)**



Source: OFS et SEM. Calculs du *nccr – on the move*.

### 7.3.2 Quelle nationalité antérieure ?

Le Tableau 7.1 contextualise le cas de la Suisse en le comparant à d'autres pays en 2020. Pour l'ensemble de l'UE, ce sont les ressortissant·es du Maroc, de la Syrie et de l'Albanie qui figurent parmi les nationalités ayant le plus souvent

**Tableau 7.1 : Principales nationalités ayant acquis la nationalité (tous types confondus) selon le pays d'acquisition en 2020**

Région/pays	Naturalisa-tions (N)	Taux brut (%)	Classement des principales nationalités antérieures (en % du nombre total d'acquisitions de la nationalité)				
			Première position	Deuxième position	Troisième position		
UE <sup>1</sup>	729 013	2.0	Maroc	9.5	Syrie	6.9	Albanie 5.6
Allemagne	111 170	1.1	Turquie	10.5	Syrie	6.0	Roumanie 5.3
Autriche	8 996	0.6	Bosnie-Herzé-govine	10.7	Serbie	10.5	Turquie 9.4
France	86 483	1.7	Maroc	14.8	Algérie	12.8	Tunisie 6.2
Italie	131 803	2.6	Albanie	21.3	Maroc	13.7	Roumanie 8.7
Suisse	34 141	1.6	Italie	11.6	France	8.0	Kosovo 7.8

1 UE à partir de 2020.

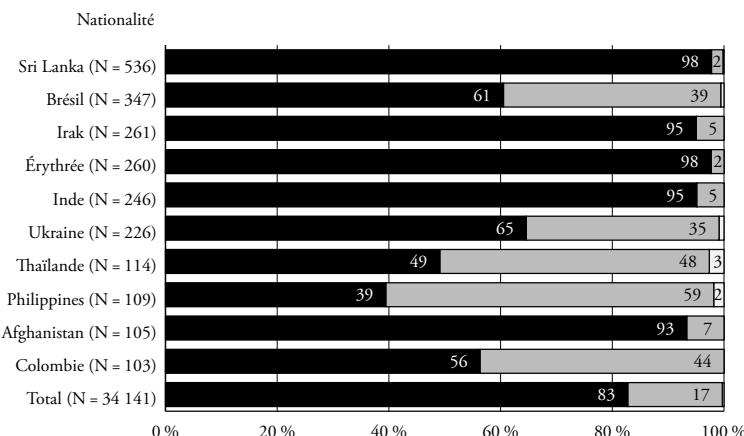
Source : Eurostat.

obtenu un passeport européen. Cependant, les principales nationalités ayant acquis la nationalité varient d'un pays à l'autre, probablement en raison des politiques migratoires actuelles et passées ainsi que des flux qui en ont découlé. Il reste toutefois intéressant de relever que les principales nationalités classées dans le tableau sont issues d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie) ou du sud-est européen (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Serbie, Roumanie). À ce propos, la Suisse se distingue quelque peu de ses voisins européens, car ce sont les ressortissant·es de l'Italie et de la France qui se classent en tête des nationalités s'étant vues octroyer un passeport helvétique en 2020. Cette observation relève de l'augmentation de la migration en provenance de l'UE15 dans les années 2000 mentionnée précédemment.

### 7.3.3 Procédure ordinaire et procédure facilitée

Les variations présentées à la Figure 7.2 concernent avant tout les acquisitions de la nationalité suisse par voie ordinaire. Le nombre de procédures facilitées est quant à lui généralement moins volatil ; depuis les années 2000, il oscille entre 5000 et 10 000 cas par année. Jusqu'en 2017, le nombre de naturalisations facilitées par mariage suit une tendance à la hausse, probablement en raison de l'accroissement des mariages binationaux depuis le milieu des années 1970. Bien que les étranger·ères de la troisième génération aient la

**Figure 7.4 : Répartition des acquisitions de la nationalité suisse selon le type de procédure et la nationalité antérieure, en 2020 (en %)**



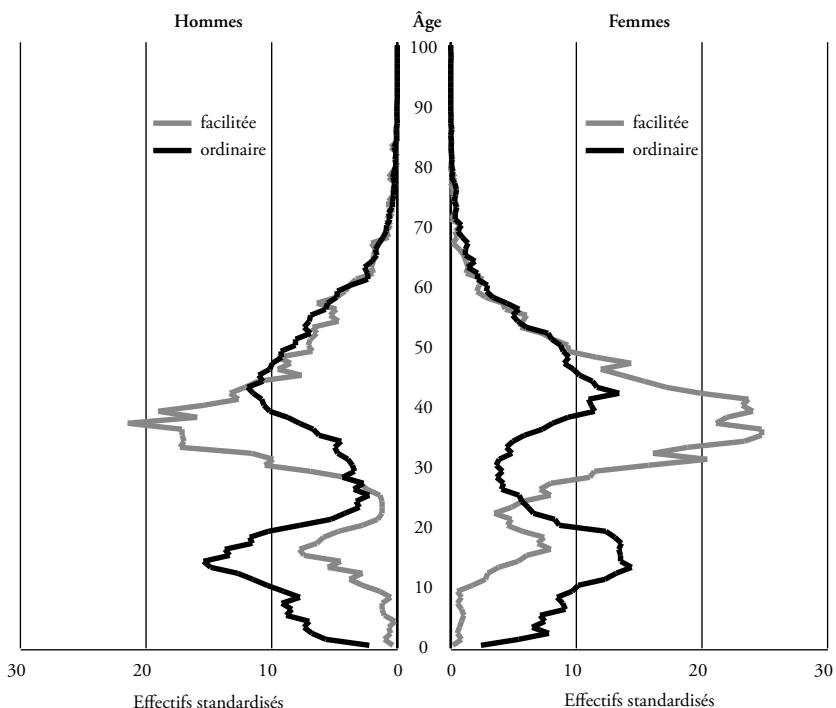
Note : La modalité « autre » inclut les cas de réintégration, constat de la nationalité suisse et adoption.

Source : OFS, STATPOP.

possibilité d'accéder à une procédure facilitée depuis 2018, ceci ne semble pas avoir conduit à une hausse marquée du nombre de naturalisations par ce mode d'acquisition. Au contraire, dès 2018, une forte diminution est enregistrée ; les procédures facilitées sont passées de 9037 cas en 2018 à 5778 en 2020, soit une baisse de 36 %. Différentes hypothèses peuvent expliquer cette diminution : un allongement de la durée de la procédure, l'exigence de compétences linguistiques minimales depuis 2018 ou une préférence pour la procédure ordinaire jugée plus sûre (car la naturalisation facilitée peut parfois être annulée) (Fibbi *et al.* 2024). Représentant en moyenne 78 % des naturalisations octroyées entre 2000 et 2020, la procédure ordinaire est le mode d'acquisition principal. Toutefois, d'importantes variations s'observent dans la répartition des types de procédures selon la nationalité antérieure (Figure 7.4).

En 2020 par exemple, moins de 10 % des ressortissant·es du Sri Lanka, d'Irak, d'Érythrée, d'Inde ou d'Afghanistan naturalisé·es ont obtenu

**Figure 7.5 : Pyramide des âges des naturalisés selon le mode d'acquisition, naturalisations ordinaires et facilitées en 2020**



Source: OFS, STATPOP.

la nationalité suisse par voie facilitée (contre 17 % pour l'ensemble des nationalités). À l'inverse, plus de 30 % des personnes en provenance d'Ukraine, de Thaïlande, des Philippines ou de Colombie ont obtenu un passeport suisse avec ce mode d'acquisition. Différentes pistes peuvent être avancées pour expliquer ces différences, notamment des mariages avec des citoyen·nes suisses moins courants chez certaines collectivités étrangères (Wanner et Piguet 2002) ou une migration matrimoniale des femmes conduisant à des naturalisations facilitées essentiellement féminines pour certaines nationalités<sup>21</sup>.

La Figure 7.5 représente la répartition par âge et par sexe des personnes ayant acquis la nationalité suisse en 2020. Elle montre une prédominance de la naturalisation à certains âges ; plus d'un quart des naturalisés sont en effet âgés de 10 à 20 ans et 35 % de 30 à 50 ans. Alors que le premier pic concerne certainement des enfants né·es en Suisse ou arrivé·es durant leur enfance, le deuxième pic est relatif aux étranger·ères ayant immigré au début de leur vie active. Par ailleurs, la naturalisation facilitée s'adressant principalement aux conjoint·es de citoyen·nes suisses, il n'est pas surprenant de constater que ce mode d'acquisition concerne en majorité des personnes en âge de se marier.

#### *7.3.4 Trajectoire migratoire des naturalisé·es*

Entre 2010 et 2020, en moyenne 36 % des personnes naturalisées sont nées en Suisse contre 64 % à l'étranger. Ceci n'est pas étonnant compte tenu du fait qu'en moyenne quatre personnes de nationalité étrangère vivant en Suisse sur cinq sont nées à l'étranger. Toutefois, des variations s'observent entre les régions d'origine. En 2020, alors que seule la moitié des ressortissant·es d'Europe (hors UE/AELE) ayant acquis la nationalité suisse est née à l'étranger, cette proportion atteint 65 % pour les personnes en provenance d'un État membre de l'UE/AELE et près de 90 % pour les Sud ou Nord-Américain·es. Les différences peuvent certainement s'expliquer par la composition des flux migratoires en direction de la Suisse dans le courant des années 2000 de même que par la distribution des personnes répondant aux critères de naturalisation selon la génération d'arrivée. Un autre élément pouvant expliquer les différences entre régions d'origine a trait aux aspirations relatives à la naturalisation, décrites dans la section qui suit.

---

21 En 2020, la part de femmes parmi les personnes naturalisées par voie facilitée s'élève à plus de 80 % pour le Brésil, l'Ukraine, la Thaïlande, les Philippines et la Colombie (contre 57 % en moyenne).

## 7.4 Aspirations à l'égard de la naturalisation

Nous nous focalisons maintenant sur les immigré·es arrivé·es en Suisse après 2006 et interrogé·es en 2020 par l'enquête MMS. Ces personnes sont donc dans les premières années suivant l'arrivée de leur intégration en Suisse. Il s'agit également d'une période où les intentions à l'égard de la naturalisation se forment et se précisent. Au total, plus de la moitié de ces personnes souhaite acquérir un passeport helvétique dans le futur et près de 7 % est en procédure ou a déjà obtenu la nationalité (Tableau 7.2). Il importe cependant, pour interpréter correctement les résultats, de tenir compte de différentes caractéristiques des personnes ayant répondu à l'enquête.

Tableau 7.2: Intention de demander la naturalisation dans le futur (en %)

Intention	Proportion en %
Oui	52.9
Non	15.1
Je ne sais pas	25.3
J'ai déjà déposé une demande de naturalisation	4.1
J'ai déjà obtenu la nationalité suisse	2.6
Total	100.0

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

### 7.4.1 Caractéristiques individuelles et intentions de naturalisation

Un modèle de régression logistique multinomiale permet de mieux définir les facteurs pouvant impacter les intentions de naturalisation après prise en compte de différentes variables dites de confusion, comme la durée de résidence en Suisse. Ce modèle explique les intentions de naturalisation, en distinguant trois catégories : « oui » (référence), « non, je ne sais pas » et « en procédure, naturalisée ». Le modèle comprend également différentes variables explicatives afin de vérifier ce qui détermine ces intentions.

En général, les femmes sont reconnues comme étant plus disposées à se naturaliser (Vink *et al.* 2013, en Suisse: Pecoraro 2012a). Cet écart est souvent expliqué par des facteurs d'ordre symbolique (attachement plus étroit au pays d'accueil et d'origine) et pratique (obligation militaire pour les jeunes hommes). Notre modèle indique qu'effectivement les femmes ont plus souvent initié une procédure ou ont obtenu la nationalité suisse. Toutefois, elles ont également un risque plus élevé d'être indécises ou défavorables vis-à-vis de la naturalisation, ce qui pourrait expliquer l'importante variation des motifs

d'arrivée selon le genre. En effet, selon l'enquête MMS, les hommes immigrent plus fréquemment pour des raisons professionnelles que les femmes. Ainsi, il se peut que la décision de rester dans le pays d'accueil, généralement associée à la naturalisation (Hochman 2011), dépende de l'avenir professionnel du ou de la conjoint·e, ce qui expliquerait les résultats du modèle multinomial.

L'âge joue un rôle dans le sens où les immigré·es les plus âgé·es présentent l'intérêt le moins favorable à l'égard de la naturalisation. Par rapport aux personnes ayant entre 35 et 44 ans, celles de plus de 55 ans ont en effet une probabilité 50 % plus élevée de répondre ne pas être intéressées à acquérir la nationalité suisse ou à être incertaines à ce propos plutôt que d'y être favorables.

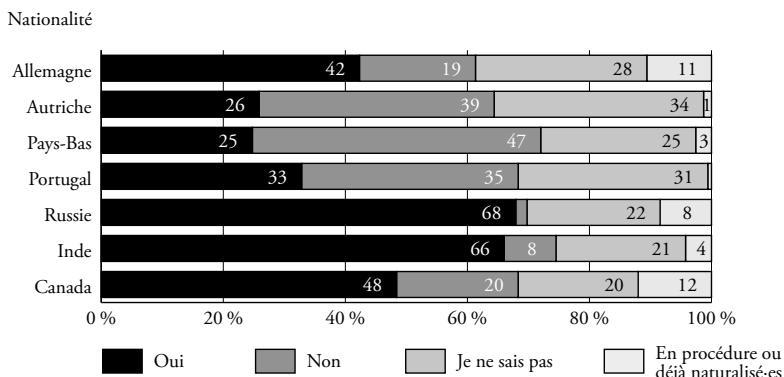
Les analyses descriptives montrent que près de la moitié des ressortissant·es de l'UE/AELE ne souhaite pas demander la nationalité suisse (19 %) ou n'est pas sûre de le faire (28 %), ce qui en fait le groupe le moins favorable. Ce résultat est confirmé par la régression multinomiale : les immigré·es de tous les autres groupes d'origine ont un risque significativement moins élevé d'être en défaveur ou incertains concernant la naturalisation. Le bénéfice associé au passeport suisse est certainement plus faible pour les citoyen·nes de l'UE/AELE qui jouissent de la libre circulation des personnes.

Une analyse plus détaillée (Figure 7.6) montre que la part des personnes en procédure ou naturalisées s'élève à respectivement 12 % parmi les Canadien·nes et 11 % parmi les Allemand·es, alors qu'elle n'est que de 1 % pour les Autrichien·nes ou Portugais·es et de 3 % des Néerlandais·es. Les politiques de citoyenneté du pays d'origine peuvent expliquer en partie ce faible intérêt ; en effet, les Pays-Bas et l'Autriche ne reconnaissent pas la double nationalité (Vink *et al.* 2013). Pour cette raison, les ressortissant·es de ces pays devraient renoncer à leur citoyenneté en cas de naturalisation, ce qui pourrait être perçu comme comportant un coût trop élevé.

La naturalisation est, dans la plupart des cas, associée à une installation durable dans la société d'accueil. Ceci est d'autant plus marqué en Suisse, où l'accès à la nationalité est relativement restrictif et requiert plusieurs années de résidence dans le pays. À cet égard, il est intéressant de se pencher sur le cas des Portugais·es, parmi lesquel·les plus d'un tiers n'a pas l'intention d'acquérir la nationalité suisse dans le futur. Il est fréquent que ces dernier·ères projettent de retourner dans leur pays d'origine après quelques années passées à l'étranger (voir chapitre 11). D'ailleurs, parmi ceux et celles âgé·es de plus de 55 ans, plus de la moitié des Portugais·es a prévu d'émigrer et 72 % ne souhaite pas acquérir la nationalité (contre 25 % pour l'ensemble des nationalités), ce qui suggère qu'un retour est sûrement prévu au moment de la retraite.

Par ailleurs, la régression multinomiale confirme l'association entre projets migratoires futurs et intérêt pour la naturalisation. En effet, par rapport aux répondant·es ayant l'intention d'émigrer, ceux et celles qui ne souhaitent pas quitter la Suisse ou n'ont pas encore arrêté leur choix sont moins prompt·es à être indécis·es ou défavorables à l'égard de la naturalisation.

**Figure 7.6: Intentions de demander la naturalisation, selon la nationalité, en 2020 (en %)**



Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

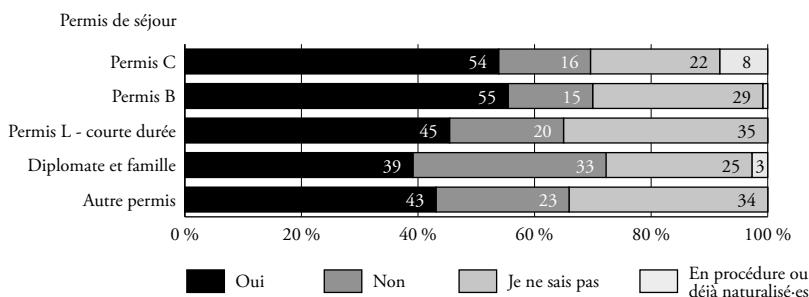
En comparaison avec les immigré·es disposant d'une formation obligatoire, ceux et celles détenant un diplôme de degré secondaire ou tertiaire sont respectivement 30 % et 50 % moins défavorables ou indécis·es concernant la naturalisation. En outre, les personnes ayant un niveau tertiaire ont près de deux fois plus de chance que celles avec une formation élémentaire d'être déjà en procédure ou naturalisées, ce qui souligne le rôle central du niveau de formation en matière de pratiques ou de rythme de naturalisation (notamment en termes d'acquisition des connaissances linguistiques requises). La naturalisation est un processus sélectif (Jensen *et al.* 2021) qui peut décourager certaines personnes ayant l'impression que la procédure est trop complexe ou doutant de leurs chances de succès. À ce propos, Vink *et al.* (2021), qui ont analysé les probabilités de naturalisation au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, montrent que le niveau de formation est un facteur clé en matière d'accès à la nationalité, particulièrement dans les pays appliquant une politique restrictive, comme c'est le cas de la Suisse. Par ailleurs, il est possible

qu'un niveau de formation élevé permette de surmonter plus facilement les barrières qui peuvent se présenter au cours du processus de naturalisation (Huddleston 2020). L'intérêt pour la naturalisation est non seulement impacté par le niveau de formation, mais également par le lieu dans lequel le plus haut niveau de diplôme a été obtenu (Zimmermann *et al.* 2009) ; les immigré·es ayant achevé leur formation en Suisse ont un risque diminué de 30 % d'avoir un sentiment défavorable ou d'être incertain·es à l'égard de la naturalisation.

Comme mentionné précédemment, seuls les étranger·ères titulaires d'un permis C ont désormais accès à la naturalisation ordinaire. L'introduction de ce nouveau critère se reflète dans la part des personnes ayant accédé à la nationalité suisse ou étant en cours de procédure ; en effet, 8 % des titulaires d'un permis C sont dans cette situation alors que cette proportion est quasi nulle parmi les personnes détenant un autre type de permis (Figure 7.7)<sup>22</sup>. Relevons toutefois que l'obtention d'un permis C nécessite d'avoir vécu quelques années en Suisse. Ainsi, l'introduction de la nouvelle loi a certes restreint l'accès à la nationalité aux non-titulaires d'un permis C mais, de manière plus générale, la durée de séjour est associée positivement à la naturalisation. Au total, une personne sur cinq comptabilisant plus de dix ans de séjour est en procédure ou naturalisée, et chaque année additionnelle de vie en Suisse augmente de 40 % la probabilité d'entrer dans une procédure de naturalisation.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, toutes les années passées en Suisse ne sont pas nécessairement comptabilisées dans ce calcul. Ainsi, les

**Figure 7.7 : Intentions de demander la naturalisation selon l'autorisation de séjour, en 2020 (en %)**



Source: Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

22 Quelques cas de naturalisation en l'absence d'un permis C s'observent. Ce sont des cas qui se réfèrent à l'ancienne procédure.

45 % de personnes détenant un permis L intéressées à acquérir un passeport suisse (Figure 7.7) devront attendre bien plus que les dix ans de séjour prévus par la loi, ce qui pourrait les décourager.

Les raisons d'arrivée en Suisse n'expliquent pas de manière significative l'entrée ou l'aboutissement d'une procédure de naturalisation. Toutefois, lorsque les motifs d'immigration sont mixtes (professionnels et familiaux), le risque d'avoir un sentiment défavorable ou d'être incertain·es à l'égard de la naturalisation diminue de 20 % par rapport aux personnes ayant immigré en Suisse pour des raisons purement professionnelles.

#### *7.4.2 Relations avec la société suisse et intentions de naturalisation*

L'union conjugale avec un·e citoyen·ne suisse renforce certainement les liens avec la société d'accueil et ouvre également le droit à une procédure de naturalisation facilitée. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que 16 % des immigré·es marié·es ou vivant en partenariat avec une personne née en Suisse sont en procédure de naturalisation ou déjà naturalisé·es (contre 6 % en moyenne). La régression multinomiale confirme que ce groupe est significativement plus disposé à avoir déposé une demande de naturalisation ou à l'avoir aboutie. Quant à la présence d'enfants mineur·es dans le ménage, elle réduit de 10 % le risque d'être défavorable ou indécis·e, mais n'a pas d'effet significatif sur l'entrée ou l'aboutissement d'une procédure. Ainsi, la vie familiale est associée à une intention favorable à l'égard de la naturalisation. C'est également le cas pour le réseau social ; en effet, lorsque les ami·es proches vivent principalement en Suisse et non à l'étranger, le risque d'être en défaveur ou incertain·es à l'égard de la naturalisation diminue de 10 %.

Comme souligné par de précédentes études (Hochman 2011 ; Steiner 2019), les immigré·es intéressé·es par la politique suisse ont un sentiment moins défavorable ou incertain à l'égard de la naturalisation et sont deux fois plus nombreux·ses à avoir initié une procédure ou à l'avoir aboutie. Si l'intérêt pour la politique est lié à une intention plutôt favorable à l'égard de la naturalisation, il prend également de l'ampleur au fil des années de vie en Suisse ; alors que parmi les immigré·es arrivé·es depuis moins de quatre ans, 51 % portent un intérêt par la politique suisse, cette proportion s'élève à 68 % des personnes établies depuis dix ans ou plus (Tableau 7.3).

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en 2018, les candidat·es doivent justifier de compétences linguistiques minimales (B1 à l'oral et A2 à l'écrit), quel que soit leur canton de résidence. La maîtrise de la langue de la commune de domicile ou d'au moins une langue nationale augmente pour cette raison les chances d'avoir accédé à la nationalité suisse ou d'être

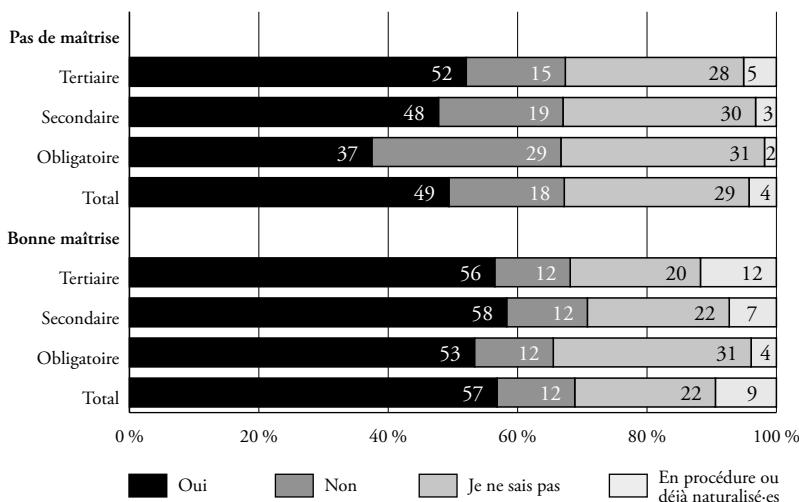
**Tableau 7.3 : Intérêt pour la politique suisse selon la durée de résidence en Suisse (en %)**

Durée du séjour	Pas ou peu intéressé-e (%)	Assez ou très intéressé-e (%)
0-4 ans	48.8	51.2
5-9 ans	44.1	55.9
10 ans ou plus	31.8	68.2

Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

en cours de procédure. Étonnamment, alors que les personnes maîtrisant la langue locale ont 30 % moins de risque d'avoir un sentiment défavorable ou d'être incertaines à l'égard de la naturalisation, celui-ci augmente de 30 % pour les personnes maîtrisant l'une des langues nationales suisses. Ce résultat pourrait être expliqué par le fait que, parmi les ressortissant·es de l'UE/AELE, généralement moins favorables vis-à-vis de la naturalisation, plus de 80 % maîtrisent l'une des langues nationales suisses contre la moitié pour la langue locale. En outre, il est intéressant de relever une variation des aspirations relatives à la naturalisation lorsque le niveau de formation et les compétences linguistiques sont simultanément pris en compte (Figure 7.8). Il apparaît notamment que 60 % des immigré·es ne maîtrisant pas la langue

**Figure 7.8 : Intentions de demander la naturalisation, selon la maîtrise de la langue locale et le niveau de formation, en 2020 (en %)**



Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés.

locale et disposant d'une formation obligatoire ne sont pas favorables à la naturalisation ou sont indécis·es, contre 43 % des personnes avec un diplôme de degré tertiaire.

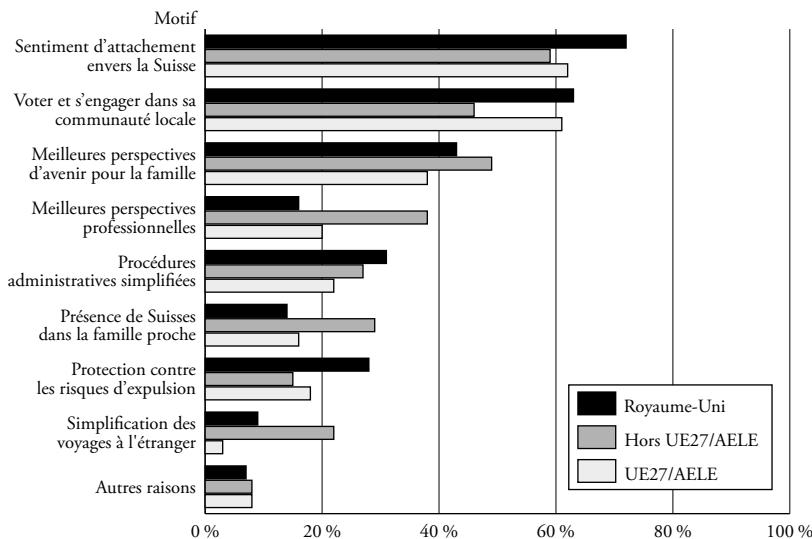
L'intérêt pour la naturalisation varie aussi en fonction des expériences vécues par les immigré·es dans la société suisse. Par exemple, les personnes ayant souvent des contacts positifs avec la population locale ont 20 % moins de risque d'avoir un sentiment défavorable ou d'être incertaines vis-à-vis de la naturalisation. Par ailleurs, faire l'expérience d'une situation négative dans la société d'accueil affecte également l'intention de déposer une demande de naturalisation (Hochman 2011; Steiner 2019; Portes et Curtis 1987). À ce propos, les individus s'étant sentis discriminés au cours des derniers mois sont moins susceptibles d'avoir débuté une procédure ou obtenu la nationalité. Quant aux ressources financières, elles ne semblent pas impacter significativement l'intérêt ou l'acquisition du passeport suisse.

#### *7.4.3 Acquérir la nationalité suisse, pourquoi (pas) ?*

Les raisons avancées pour souhaiter ou ne pas souhaiter acquérir la nationalité suisse sont multiples. L'importance accordée à chacune d'entre elles diffère selon la région d'origine des répondant·es, révélant ainsi différentes stratégies sur lesquelles se fonde la décision d'entreprendre – ou non – des démarches de naturalisation.

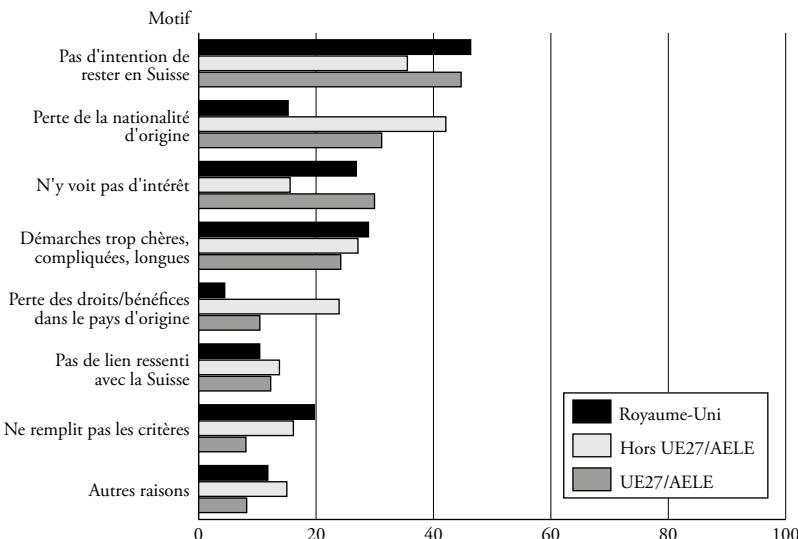
Les principaux motifs en faveur de la naturalisation sont un attachement à la Suisse, le souhait de pouvoir voter et s'engager dans sa communauté de vie ainsi que la possibilité d'offrir de meilleures perspectives d'avenir à sa famille (Figure 7.9). Les ressortissant·es d'États tiers avancent plus fréquemment l'acquisition du passeport suisse comme un moyen d'accès à de meilleures perspectives professionnelles (38 % vs 20 % des citoyen·nes de l'UE/AELE) ou comme simplifiant la mobilité vers le pays d'origine ou d'autres pays (22 % vs 3 %). Quant à la question de la participation politique, elle est plus souvent évoquée parmi les personnes possédant la nationalité d'un État membre de l'UE/AELE que parmi les ressortissant·es d'États tiers (61 % vs 46 %). En outre, il est intéressant de relever que plus d'un·e ressortissant·e britannique sur quatre a l'intention d'acquérir un passeport suisse pour être protégé·e contre un risque d'expulsion de la Suisse. Il semblerait que les incertitudes provoquées par le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne aient impacté l'intérêt des ressortissant·es britanniques pour la citoyenneté européenne (Barwick 2021; Wood et Gilmartin 2018). Dès lors, il est possible que ce constat s'applique également à l'acquisition de la nationalité suisse.

**Figure 7.9 : Raisons pour souhaiter acquérir la nationalité suisse, en 2020 (en %)**



Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés. Plusieurs réponses possibles.

**Figure 7.10 : Raisons pour ne pas souhaiter acquérir la nationalité suisse, en 2020 (en %)**



Source : Enquête MMS 2020, résultats pondérés. Plusieurs réponses possibles.

Les personnes ne souhaitant pas acquérir un passeport helvétique ont principalement justifié leur position par le fait qu'elles comptaient quitter la Suisse, ne souhaitaient pas perdre leur nationalité d'origine ou ne voyaient pas d'intérêt à se naturaliser (Figure 7.10). À nouveau, l'importance accordée à chaque raison diffère selon la nationalité d'origine. Les ressortissant·es des pays tiers mentionnent plus fréquemment des motifs liés à leur pays d'origine, que ce soit le risque d'avoir à renoncer à son passeport ou la perte de droits ou de bénéfices dans le pays d'origine. Par ailleurs, la question des critères de naturalisation est moins souvent évoquée parmi les citoyen·nes d'États membres de l'UE/AELE (8 % contre 16 % des ressortissant·es d'États tiers).

## 7.5 Conclusions

Pensé comme une synthèse des pratiques de naturalisation actuelles en Suisse, ce chapitre éclaire les aspirations et comportements d'étranger·ères de la première génération récemment arrivé·es en Suisse. En tenant compte des changements instaurés en 2018 suite à l'introduction de la loi sur la nationalité suisse, il relève différents impacts que cette révision a pu avoir sur le dépôt d'une demande de naturalisation ordinaire ainsi que sur le nombre de candidat·es potentiel·les. À cet égard, la restriction de la naturalisation aux titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), la spécification de compétences linguistiques minimales à atteindre ou la modification des règles de calcul de la durée de résidence ont pu défavoriser certains groupes d'étranger·ères et réduire le nombre de personnes pouvant prétendre à une procédure ordinaire. Par ailleurs, alors que les étranger·ères établi·es en Suisse depuis suffisamment longtemps ont pu anticiper l'entrée en vigueur de la loi, ce n'est pas le cas des ceux et celles arrivé·es plus récemment, dont la naturalisation est retardée si les nouveaux critères ne sont pas remplis. En parallèle, la réduction de la durée de résidence requise pour initier une procédure ordinaire a certainement augmenté le nombre de candidat·es potentiel·les.

Les deux dernières décennies sont marquées par deux pics d'acquisition de la nationalité suisse : les années 2005 à 2010 et 2015 à 2019. Tous deux sont caractérisés par un nombre de naturalisations dépassant les 40 000 cas annuels. En 2020, un déclin est enregistré, peut-être en partie en raison des effets de la pandémie de Covid-19 sur le temps de traitement administratif des dossiers. L'intérêt pour la naturalisation ne semble cependant pas avoir été impacté par la situation sanitaire en 2020 ; parmi les participant·es à l'enquête Migration-Mobility, 90 % ont en effet répondu que leurs projets de naturalisation n'avaient pas été affectés.

Les résultats de ce chapitre relèvent également une fluctuation annuelle du nombre d'acquisitions de la nationalité suisse, principalement en ce qui concerne les procédures ordinaires. Les baisses enregistrées font parfois écho à un contexte social et politique particulier. C'est le cas, par exemple, de la diminution progressive des naturalisations à partir de 2006 qui coïncide avec une période où la question des étranger·ères et des naturalisations a fait l'objet de plusieurs votations de nature ou à l'issue restrictive. Plus récemment, l'approbation par les urnes de la naturalisation facilitée pour les étranger·ères de la troisième génération, de même que les interventions parlementaires déposées au Parlement suisse traduisent une volonté, exprimée par certains milieux, d'adopter une politique d'accès à la nationalité plus inclusive. Toutefois, celle-ci ne fait pas l'unanimité au sein du monde politique helvétique ; plusieurs objets ont, en effet, été refusés par les Chambres fédérales ou par le Conseil fédéral. La conception qui prédomine est que la naturalisation constitue la dernière étape d'une intégration « réussie » et, en tant que telle, elle doit se mériter. Par ailleurs, la nouvelle loi sur la nationalité s'avère être plus sélective qu'auparavant et a pu exclure ou désavantager certains groupes d'étranger·ères et, par conséquent, se répercuter sur le nombre de naturalisations. À l'avenir, il ne fait nul doute que l'accès à la nationalité suisse, de par sa portée symbolique et politique, suscitera encore bon nombre de discussions et débats.

Outre le contexte d'accueil et le cadre juridique en place, les naturalisations dans une population sont aussi à rattacher aux caractéristiques des étranger·ères ainsi qu'à la composition des flux migratoires. L'intérêt pour la naturalisation varie en fonction de différents facteurs tels que le genre, l'âge, le pays d'origine ou le lieu de naissance. Ainsi, la population étrangère installée en Suisse est principalement composée de ressortissant·es en provenance de l'UE15, un groupe qui est généralement moins propice à acquérir une nouvelle nationalité. Les résultats reflètent ce constat : ils indiquent qu'effectivement les cohortes d'arrivées les plus récentes acquièrent moins fréquemment un passeport suisse. Ainsi, si l'on se demande qui seront les naturalisé·es de demain, il faut se pencher sur les immigré·es récemment arrivé·es.

Globalement, les immigré·es arrivés après 2006 présentent des aspirations plutôt favorables à l'égard de la naturalisation ; au total, près de 60 % des répondant·es à l'enquête MMS 2020 ont l'intention de demander la nationalité suisse, sont en procédure ou l'ont obtenue. Les motifs de naturalisation avancés le plus fréquemment sont un sentiment d'attachement à la Suisse ainsi que le désir de participer à la vie politique. Les femmes, de formation tertiaire, maîtrisant la langue d'usage de leur lieu de vie et mariées ou en

partenariat avec une personne née en Suisse sont les plus enclines à initier une procédure de naturalisation. De même, la durée de résidence augmente la probabilité de demander la nationalité. À l'inverse, les personnes ayant noué des relations moins étroites avec la Suisse se montrent plus défavorables ou indécises vis-à-vis de la naturalisation. Ceci est en lien avec une intention d'émigrer, des réseaux sociaux principalement à l'étranger, un faible intérêt pour la politique suisse ou peu d'interactions positives avec les citoyen·nes helvétiques. Par ailleurs, acquérir la nationalité suisse ne présente pas le même intérêt pour toutes et tous, raison pour laquelle les ressortissant·es de l'UE/AELE ou les personnes de plus de 55 ans manifestent plus de scepticisme.

Enfin, certains facteurs peuvent être source de découragement à entrer dans une procédure de naturalisation. À ce propos, plus de 20 % des répondant·es à l'enquête MMS invoquent que les démarches seraient trop chères, compliquées ou longues. La naturalisation est donc un processus sélectif et complexe et le chemin qui y mène peut parfois être long et semé d'obstacles. C'est le cas, par exemple, pour les personnes titulaires d'un permis L ou issues du domaine de l'asile qui, même si elles souhaitent devenir suisses, devront attendre bien plus que les dix ans de séjour prévus par la loi. C'est aussi le cas pour les personnes n'ayant pas le niveau de compétence linguistique requis, car la naturalisation n'est, pour le moment, pas conçue par l'appareil juridique et politique comme ayant vocation à déclencher ou accélérer l'intégration.

## **8 Les trois groupes immigrés les plus nombreux: un aperçu comparatif**

*Rosita Fibbi*

Ce chapitre offre une vue d'ensemble sur les principaux groupes d'immigré·es récent·es en Suisse, à savoir les Italien·nes, les Allemand·es et les Portugais·es. Il se base essentiellement sur les données de la vague 2020 de l'enquête MMS du *nccr – on the move* (Steiner et Wanner 2019).

L'analyse descriptive comporte, d'une part, une comparaison systématique des trois groupes d'immigré·es les plus nombreux·ses, qui sont au centre de la deuxième partie de cet ouvrage et permet, d'autre part, de situer ces courants migratoires par rapport aux flux d'entrées en Suisse en provenance d'autres pays. Les trois groupes de comparaison retenus sont les immigré·es des États membres de l'UE/AELE, les ressortissant·es de pays tiers et, enfin, l'ensemble de la population étrangère récemment immigrée.

L'analyse des traits distinctifs des différents groupes prend d'abord en considération leur composition démographique et socioprofessionnelle ainsi que leurs projets migratoires. Elle examine ensuite les formes que prend la participation de ces personnes au monde du travail, les relations sociales tissées dans le cadre de leur nouvel environnement et l'intérêt que ces trois groupes portent à la vie publique.

### **8.1 Flux des entrées et composition de la population résidente étrangère**

Le deuxième chapitre de cet ouvrage a présenté l'important changement de cap de la politique migratoire helvétique au tournant du siècle sous l'impulsion des changements géopolitiques et de la transformation de l'économie suisse et européenne. Le nouveau cadre législatif a favorisé l'immigration en provenance de l'UE/AELE: durant les quinze dernières années, les ressortissant·es de cette région représentent les deux tiers des flux d'entrées totaux (Tableau 8.1). Globalement, les trois pays sous étude ont fourni plus de la moitié (57 %) des entrées en provenance de l'UE/AELE: les Allemand·es

constituent le principal groupe d'entrées (27 %) devant les Portugais·es et les Italien·nes (environ 15 % pour chaque pays).

La composante masculine prévaut à l'intérieur de l'immigration en provenance de l'UE/AELE (56 %), en contraste avec la prédominance des femmes chez les immigré·es des pays tiers (52 %). Quant à la composition par âge, les immigré·es âgé·es de 45 ans et plus sont plus nombreux·ses parmi les ressortissant·es de l'UE/AELE (26 %) que parmi celles et ceux des pays tiers (17 %). Parmi les trois groupes sous étude, les Italien·nes se singularisent d'une part par une plus faible composante féminine (40 %) et d'autre part par une proportion d'enfants en âge de scolarité obligatoire (10 %) presque doublé par rapport aux Allemand·es (6 %) et une proportion de personnes âgées (3 %) bien supérieure à celle observée chez les Portugais·es (1 %).

**Tableau 8.1 : Personnes immigrées en Suisse par nationalité, sexe et âge, 2006-2020 (en %)**

Caractéristiques individuelles	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Sexe</b>						
Hommes	60.4	56.2	56.6	55.6	47.7	53.0
Femmes	39.6	43.8	43.4	44.4	52.3	47.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Âge</b>						
< 15 ans	10.5	5.8	7.7	8.1	10.1	8.8
15-24 ans	10.8	7.5	12.4	9.9	15.4	11.8
25-34 ans	25.8	25.3	25.5	27.4	31.4	28.6
35-44 ans	24.8	30.8	26.9	28.4	26.3	27.7
45-54 ans	17.8	18.5	19.2	17.0	11.4	15.1
55-64 ans	6.9	9.7	7.6	7.2	3.9	6.0
65 ans et plus	3.4	2.3	0.6	2.0	1.5	1.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif des étranger·ères	121 901	214 762	123 318	807 599	393 404	1 201 003

Source : OFS, STATPOP.

Sous l'effet des nouvelles entrées, la population résidente a connu des transformations significatives de son volume et de sa composition. Le rythme d'accroissement démographique est resté singulièrement stable d'une décennie à l'autre pendant la période 1980-2020 (+ 25 % d'augmentation par décennie en moyenne) (Tableau 8.2), alors que la proportion de population

de nationalité étrangère sur l'ensemble des résident·es en Suisse est passée de 14,5 % à 25,7 % durant ce laps de temps.

**Tableau 8.2 : Évolution de la population résidente étrangère et de sa composition par nationalité, 1980-2020 (en % de l'ensemble des étranger·ères)**

Nationalité	1980	1990	2000	2010	2020
Europe	94.0	92.0	88.6	85.2	82.9
Pays de l'UE	82.7	71.5	59.7	61.9	64.0
Italie	46.3	33.8	22.6	16.3	14.7
Allemagne	9.6	7.5	7.7	14.9	14.0
Portugal	1.2	7.6	9.5	12.0	11.7
Effectif des étranger·ères	913 497	1 127 109	1 424 370	1 766 277	2 210 788

Source : OFS, STATPOP.

La composition par origine des résident·es étranger·ères en Suisse aussi a varié sensiblement (voir également le chapitre introductif). La part des citoyen·nes de l'UE/AELE a d'abord accusé une diminution de près de 23 points de pourcentage entre 1980 et 2000, pour rebondir ensuite au cours des vingt dernières années et atteindre 64 % des résident·es étranger·ères en 2020. L'évolution des collectivités les plus nombreuses est contrastée : la part des Italien·nes a diminué de près d'un tiers au cours de la période observée, alors que la part des Allemand·es et des Portugais·es s'est accrue jusqu'en 2010 et a connu une contraction dans la dernière décennie.

## 8.2 Caractéristiques sociales

L'enquête MMS 2020 traduit parfaitement l'évolution de l'immigration récente : un des aspects les plus saillants de la nouvelle migration concerne le profil de formation des nouvelles et nouveaux entrant·es. Les besoins de l'économie et l'orientation de la politique migratoire suisse vers la migration hautement qualifiée se traduisent par la prédominance d'immigré·es porteur·euses de qualifications tertiaires tant chez les ressortissant·es de l'UE/AELE (58 %) que chez les ressortissant·es des pays tiers (62 %) (Tableau 8.3) ; rappelons que pour ces dernier·ères, l'accès à un permis de séjour au titre de l'immigration première est conditionné à la possession d'un niveau élevé de qualification (voir chapitre 2).

Les trois flux sous étude présentent un profil de formation variable (Tableau 8.3). La proportion de personnes hautement qualifiées est la plus élevée chez les Allemand·es (61 %), suivis par les Italien·nes (52 %). Chez les Portugais·es, la majorité est titulaire d'une formation de type secondaire II (post-obligatoire) (44 %) alors que les porteur·euses de formation tertiaire représentent un quart des immigré·es (25 %).

Généralement, c'est au sein des catégories d'âge comprises entre 25 et 44 ans que l'on observe le niveau de formation le plus élevé. Chez les Italien·nes, en revanche, la proportion de personnes avec formation tertiaire ne varie que très peu en fonction de la catégorie d'âge prise en considération.

**Tableau 8.3 : Caractéristiques sociales des immigré·es récent·es par nationalité et régions d'origine, en 2020 (en %)**

Caractéristiques sociales	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Niveau de formation</b>						
Tertiaire	52.4	61.4	24.5	57.8	61.7	59.5
Secondaire II	38.8	35.5	43.6	33.3	26.5	30.4
École obligatoire	8.8	2.9	32.0	8.8	11.8	10.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Formation tertiaire selon l'âge (en % de chaque groupe d'âge)</b>						
25-34	50.1	64.1	33.8	62.3	56.9	59.8
35-44	53.7	66.0	28.0	61.8	65.5	63.5
45-54	53.5	59.2	17.9	52.0	59.3	54.8
55+	51.7	48.7	3.4	45.0	67.3	51.3
<b>Formation tertiaire selon le sexe (en % de chaque groupe de sexe)</b>						
Hommes	49.9	63.3	18.2	55.4	64.0	58.7
Femmes	56.5	59.6	32.9	60.8	59.6	60.2
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

Il convient de souligner que plus de la moitié des femmes arrivées en Suisse entre 2006 et 2020 ont une qualification tertiaire, notamment celles en provenance de l'UE/AELE (61 %). Les Italiennes (57 % contre 50 % pour les hommes) et les Portugaises (33 % contre 18 %) sont plus nombreuses que les hommes à faire état d'une formation tertiaire, donnant lieu dans ce cas à un écart entre les genres particulièrement prononcé. La fréquence des

formations tertiaires chez les Allemandes et les ressortissantes de pays tiers est en revanche légèrement inférieure à celle des hommes.

Quant aux raisons à l'origine de la décision de migrer, les statistiques nationales présentent les catégories administratives donnant accès à l'autorisation de séjour; dès lors, elles peuvent différer des véritables motivations des immigré·es individuel·es; l'enquête MMS recense précisément ces motivations personnelles. Une vaste gamme de raisons possibles a été proposée aux répondant·es: raisons professionnelles, motifs de santé ou encore désir d'acquérir de nouvelles expériences. En dépit des efforts déployés pour cerner de près les motivations individuelles, il est possible que les réponses fournies

**Tableau 8.4 : Raisons à l'origine de la décision de migrer par nationalité, en 2020 (en %)**

Raison de la migration	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Venu·es en Suisse pour le travail</b>						
Hommes	77.9	77.3	62.4	74.2	53.0	66.0
Femmes	56.2	51.2	51.6	52.6	21.7	38.1
Total	69.6	65.5	57.8	64.7	36.6	52.7
<b>Venu·es en Suisse pour la famille</b>						
Hommes	21.2	16.9	19.4	20.2	35.7	26.2
Femmes	40.7	47.5	45.0	45.0	72.2	57.7
Total	28.6	30.7	30.3	31.2	54.8	41.2
<b>Raisons de la migration</b>						
Raisons professionnelles	69.6	65.5	57.8	64.7	36.6	52.7
Éducation/formation	10.2	10.8	2.5	9.2	10.9	9.9
Rejoindre partenaire / fonder famille	20.4	24.4	19.2	22.6	38.3	29.3
Accompagner la famille	9.3	7.4	13.7	9.8	19.5	13.9
Mode de vie suisse	25.3	16.6	26.3	21.0	12.5	17.4
Nouvelles expériences	22.4	22.7	14.2	20.9	13.7	17.8
Réseau social en Suisse	3.5	4.4	1.3	3.2	2.0	2.7
Raisons fiscales	2.5	1.8	1.6	1.9	0.5	1.3
Raisons politiques	1.3	3.4	1.5	2.6	6.8	4.4
Raisons de santé	0.3	0.2	0.6	0.6	1.0	0.7
Autres raisons	3.5	7.5	13.7	6.8	5.2	6.1
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Note : Plusieurs réponses possibles.

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

parfois expriment justement la réalité personnelle du répondant·e et parfois reflètent les catégories officielles ayant permis l'obtention du permis.

Le profil motivationnel des ressortissant·es de l'UE/AELE diffère de celui des immigré·es provenant des pays tiers (Tableau 8.4). Contrairement aux répondant·es UE/AELE, en effet, ces dernier·ères évoquent plus souvent des raisons familiales que des motifs professionnels ; il est probable que la prégnance des contraintes juridiques et administratives qui encadrent la migration des ressortissant·es des pays tiers pousse les répondant·es à formuler leurs motivations en conformité aux catégories leur permettant officiellement l'accès en Suisse.

Deux immigré·es provenant de l'UE/AELE sur trois (65 %) expliquent leur décision de migrer par des raisons professionnelles ; si l'emploi est mentionné plus souvent par les hommes (74 %), les femmes provenant les pays UE/AELE citent aussi le travail comme principale raison (53 %). La deuxième motivation la plus fréquente chez les ressortissant·es de l'UE/AELE (31 %) est liée à la famille : rejoindre sa ou son partenaire, fonder une famille ou encore l'accompagner. Les motifs familiaux sont mis en avant par un peu moins que la moitié des femmes provenant les pays UE/AELE.

Deux facteurs semblent mobilisateurs pour une proportion identique de ressortissant·es de l'UE/AELE (21 %) : le désir de nouvelles expériences et le mode de vie suisse. La première motivation est connue dans la littérature sous le terme de *lifestyle migration*. Elle concerne des personnes souvent relativement aisées, mues par la recherche d'une vie stimulante sur les plans social, culturel et artistique, plutôt que par des facteurs économiques tels que l'avancement professionnel et le revenu (Knowles et Harper 2009 ; Benson et O'Reilly 2009). La deuxième motivation a trait à la recherche d'un cadre de vie sécurisé et serein. Finalement, pour un dixième de l'ensemble de nouvelles et nouveaux immigré·es, l'attractivité de la Suisse est liée aux opportunités de suivre des études supérieures, dans des institutions de formation de rang international.

Les motifs de la migration sont relativement proches pour les trois groupes sous étude : les Allemand·es en particulier ne se distinguent guère de la moyenne des ressortissant·es de l'UE/AELE. Reflet d'une volonté de quitter un environnement économique et social tendu, les Italien·nes sont en revanche bien plus souvent que la moyenne des personnes issues de l'UE/AELE à la recherche d'emploi et d'une meilleure qualité de vie. Les Portugais·es, quant à elles et eux, sont moins nombreux·ses à afficher des motivations professionnelles ainsi qu'à poursuivre des finalités éducatives. Elles et ils relèvent plus souvent le mode de vie suisse comme raison de la

migration : il est possible que ce facteur influence plutôt le choix du pays de destination que la décision de migrer, laquelle est vraisemblablement due aussi à des critères économiques.

La répartition géographique des nouvelles et nouveaux immigré·es présente des particularités par rapport à celle de l'ensemble des étranger·ères, car elle semble liée aux provenances et aux affinités linguistiques (Tableau 8.5). Les Allemand·es s'établissent presque exclusivement dans la partie germanophone du pays (94 %) et Zurich accueille la collectivité la plus nombreuse. Les Portugais·es, en revanche, se concentrent surtout en Suisse romande (60 %), le canton de Vaud accueillant le groupe le plus consistant. Quant aux Italien·nes, ils et elles sont surreprésenté·es dans le canton du Tessin pour des raisons de proximité géographique et culturelle, même si leur présence se distribue aussi dans les diverses régions linguistiques du pays (de manière moins polarisée que les autres groupes).

**Tableau 8.5 : Répartition géographique des nouvelles et nouveaux immigré·es par nationalité, en 2020 (en %)**

Répartition géographique	Italie	Allemagne	Portugal	Ensemble des étranger·ères
Suisse alémanique	58.9	93.5	36.8	64.7
Dont : Zurich	17.5	28.5	10.6	19.2
Suisse romande	22.7	5.6	60.3	30.9
Dont : Vaud	9.2	1.9	21.5	12.2
Tessin	18.5	0.9	2.8	4.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	7393

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

### 8.3 Participation économique

Divers indicateurs permettent de cerner les caractéristiques de l'insertion professionnelle des nouvelles et nouveaux immigré·es. Le taux de participation au marché du travail des ressortissant·es des pays tiers (69 %) contraste avec celui, plus élevé, des ressortissant·es de l'UE/AELE (88 %) (Tableau 8.6). Dans la mesure où la distribution des niveaux de qualification est relativement proche entre ces deux groupes, cet écart est vraisemblablement lié au cadre juridique plus favorable pour ces dernier·ères, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. Quant aux groupes étudiés,

les Portugais·es affichent la participation la plus élevée (91 %), suivi·es par les Allemand·es (90 %) et finalement les Italien·nes (87 %). Le taux de participation des hommes étant semblable, les différences entre les trois groupes sont dues à la variabilité de la présence des femmes sur le marché du travail : les femmes italiennes présentent le taux le plus bas de participation (78 %) comparativement aux autres groupes. L'écart entre les taux de participation au marché du travail des hommes et des femmes chez les ressortissant·es de l'UE/AELE se monte à près de 10 % en moyenne. Il est deux fois plus élevé chez les Italien·nes (15 %) en comparaison avec les Portugais·es et les Allemand·es (7 %).

Le chômage frappe les immigré·es provenant des pays tiers (11 %) bien plus durement que les ressortissant·es des pays de l'UE/AELE (5 %). Les Italien·nes connaissent un taux de chômage de 5 %, imputable essentiellement aux femmes (9 %). Ce taux est similaire à celui observé chez l'ensemble des étrangères. Les Portugais·es, en revanche, présentent un taux de chômage comparable à celui des Allemand·es (4 %), et même inférieur chez les hommes.

L'emploi à plein temps, prépondérant chez les hommes (90 % et plus) quel que soit le groupe d'origine UE/AELE étudié, est plus élevé que celui des hommes originaires de pays tiers (87 %). Les Portugais·es, tant les hommes (94 %) que les femmes (68 %), se caractérisent par une fréquence élevée du travail à plein temps. Ils et elles sont surreprésenté·es dans les métiers de l'industrie et de l'artisanat, ainsi que dans les professions élémentaires (Fibbi *et al.* 2023), des métiers qui offrent peu d'opportunités de travail à temps partiel. L'emploi à temps partiel est plus fréquent dans le secteur des services : il demeure anecdotique chez les hommes, alors qu'il concerne un quart (26 %) des femmes portugaises et un tiers des femmes italiennes (34 %). Il convient d'ajouter à cela le cumul d'emplois à temps partiel, une réalité pour 9 % des femmes portugaises et 8 % des Italiennes. Cela contraste avec la situation des femmes allemandes, dont une moitié exerce une activité à plein temps et une moitié à temps partiel.

La situation contractuelle et la position dans la profession renseignent sur la qualité de l'emploi des immigré·es récent·es (Tableau 8.7). Migrer en ayant déjà en poche un contrat de travail, ou à tout le moins, une offre d'emploi, sécurise considérablement la transition d'un pays à l'autre. Les citoyen·nes de l'UE/AELE (61 %) sont deux fois plus nombreux·ses que celles et ceux des pays tiers (32 %) à disposer de cet atout. Deux tiers des Allemand·es (69 %) sont dans cette situation, contre environ une moitié des Italien·nes (53 %) et des Portugais·es (50 %). Dans tous les groupes étudiés,

**Tableau 8.6: Formes de participation au marché du travail par nationalité, en 2020 (en %)**

Forme de participation au marché du travail	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Participation au marché du travail (personnes en emploi)</b>						
Hommes	92.3	92.9	93.9	92.7	81.1	88.2
Femmes	77.6	86.2	86.6	83.0	57.7	71.1
Total	86.7	89.9	90.8	88.4	68.8	80.1
<b>Chômage (personnes sans emploi et à la recherche active)</b>						
Hommes	3.1	3.1	2.5	3.7	9.9	6.1
Femmes	9.1	5.4	5.7	6.0	12.7	9.2
Total	5.4	4.1	3.9	4.7	11.3	7.5
<b>Taux d'occupation (parmi les personnes actives)</b>						
Vollzeitbeschäftigt						
Hommes	89.8	91.7	94.1	91.5	86.7	89.8
Femmes	64.3	49.7	67.7	59.5	55.8	58.1
Total	81.1	73.6	83.4	78.2	73.1	76.4
<b>Temps partiel</b>						
Hommes	9.2	8.3	5.9	7.6	12.5	9.3
Femmes	33.7	47.0	25.6	36.2	37.7	36.8
Total	17.5	25.0	13.9	19.4	23.6	20.9
<b>Plusieurs emplois à temps partiel</b>						
Hommes	3.0	0.4	1.1	2.0	2.9	2.3
Femmes	8.1	4.4	9.4	6.3	8.9	7.3
Total	4.7	2.1	4.5	3.8	5.5	4.4
<u>Taille de l'échantillon</u>	471	485	320	3738	3655	7393

Note: Plusieurs réponses étant possibles.

Source: Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

les femmes sont bien moins nombreuses que les hommes à bénéficier d'une telle condition favorable de départ.

Grâce à des contrats à durée indéterminée, les citoyen·nes de l'UE/AELE (90 %) bénéficient plus souvent d'un emploi stable que les ressortis·antes des pays tiers (78 %). Parmi les salari·es issus·es de l'UE/AELE, une moyenne de 9 % dispose d'un contrat de travail limité dans le temps, les femmes (11 %) étant plus souvent concernées que les hommes (8 %). L'absence de contrat, une indication de la précarité de l'emploi, est une situation

relativement marginale. Elle concerne moins d'un pourcent des personnes répondant à l'enquête.

**Tableau 8.7: Conditions d'emploi par nationalité, en 2020 (en %)**

Condition d'emploi	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Contrat ou offre d'emploi à l'arrivée en Suisse</b>						
Hommes	58.9	77.5	60.9	69.7	49.7	62.0
Femmes	43.8	57.5	34.2	49.8	16.6	34.3
Total	53.1	68.5	49.6	60.9	32.3	48.8
<b>Type de contrat (parmi les salarié·es)</b>						
Durée indéterminée (total)	91.3	90.5	91.2	90.3	77.8	85.7
Durée déterminée (total)	8.7	8.7	7.7	9.1	19.8	13.0
Durée déterminée (hommes)	6.8	7.9	6.3	7.6	21.0	12.4
Durée déterminée (femmes)	11.9	9.8	9.8	11.1	18.2	13.8
Aucun contrat (total)	0.0	0.7	1.1	0.6	2.4	1.3
<b>Emploi avec responsabilités managériales</b>						
Hommes	27.0	26.2	8.4	23.5	24.5	23.9
Femmes	23.1	21.3	7.9	17.0	12.7	15.4
Total	25.7	24.1	8.2	20.8	19.3	20.3
Travail indépendant	24.2	10.6	14.2	14.5	14.9	14.6
Taille de l'échantillon	471	320	485	3738	3655	7393

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

En 2020, un·e immigré·e récent·e sur cinq occupe une position professionnelle impliquant des tâches de direction, sans grande différence entre ressortissant·es de pays tiers et citoyen·nes UE/AELE. Parmi ces dernier·ères en revanche, les Portugais·es se singularisent par une très faible proportion de cadres (8 %), en contraste avec les Allemand·es (24 %) et les Italien·nes (26 %) récemment immigré·es. Ces différences entre groupes sont vraisemblablement dues aux disparités mentionnées précédemment en matière de niveau moyen de qualification, mais aussi à l'avantage de partager avec la population locale une même langue maternelle.

Selon l'OFS, l'activité indépendante concerne 8,5 % de la population résidante permanente en 2021<sup>1</sup>, mais selon l'enquête MMS 2020 qui concerne uniquement les personnes récemment arrivées en Suisse, un·e travailleur·euse sur six est concerné·e par une activité indépendante, autant chez les ressortissant·es des pays tiers que chez les citoyen·nes UE/AELE. Or, selon la littérature, l'activité indépendante est plus fréquente chez les nationaux·ales que chez les populations immigrées (Juhasz Liebermann *et al.* 2014). Les écarts sont très marqués entre les Allemand·es (11 %), les Portugais·es (14 %) et les Italien·nes, dont près d'un quart (24 %) exerce une activité pour son propre compte.

Les disparités parmi les personnes ayant une activité indépendante sont très fortes, tant en termes de conditions de travail (davantage d'heures de travail par semaine, moins de vacances) que de revenu et de protection sociale. L'activité indépendante des Italien·nes, par exemple, est plutôt le fait de personnes ne disposant pas de formation tertiaire : les proportions sont identiques pour les hommes et les femmes (36 % vs 36 %) chez les personnes avec une formation de niveau secondaire I, plutôt proches (37 % vs 30 %) chez les travailleur·euses avec une qualification secondaire II, alors que l'on observe un écart sensible chez les diplômé·es de niveau tertiaire (21 % vs 7 %) (Iannello et Wanner 2020). Cette concentration des Italien·nes faiblement qualifié·es dans l'activité indépendante pourrait résulter d'une nécessité économique, plutôt que d'un choix (Piguet 2010).

La qualité de l'activité professionnelle fait aussi l'objet d'une évaluation subjective, dans laquelle d'autres paramètres et termes de comparaison entrent en ligne de compte. Ainsi, le degré de satisfaction varie en fonction du niveau de correspondance entre l'emploi et les attentes individuelles, des compétences professionnelles et du niveau de rémunération (Tableau 8.8, voir également le chapitre 5). La grande majorité des nouveaux et nouvelles immigré·es évalue positivement leur nouvelle situation ; il n'en demeure pas moins que presque un quart des ressortissant·es des pays tiers (24 %) et un cinquième des citoyen·nes de l'UE/AELE (20 %) montrent une certaine déception. Les Portugais·es se distinguent parmi les groupes étudiés par un niveau très élevé d'insatisfaction (29 %), encore plus (33 %) chez les femmes, alors que les Allemandes et Italiennes sont moins nombreuses que les hommes de la même nationalité à évaluer plutôt négativement leur nouvelle situation professionnelle.

---

1 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.21904703.html>, consulté le 5 juillet 2023.

Parmi les facteurs influençant le degré de satisfaction, le fait de se trouver dans une situation dans laquelle l'activité professionnelle ne permet pas à la personne de mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises au cours de sa carrière scolaire et professionnelle (déqualification) joue un rôle déterminant. Or, plus d'un quart des Portugais·es (28 %) estime son emploi en dessous de ses compétences, cette proportion monte à un tiers (33 %) chez les femmes. Ce niveau de déqualification mis en avant par les répondant·es portugais·es est même supérieur à celui observé chez les ressortissant·es des pays tiers (15 %), qui ne bénéficient pas des opportunités de reconnaissance des qualifications garanties aux citoyen·nes de l'UE/AELE. La déqualification concerne à des degrés bien moindres les Italien·nes (10 %), les femmes étant davantage touchées que les hommes (12 % vs 9 %). Les Allemand·es, en revanche, parviennent mieux à faire valoir correctement leurs qualifications (6 % de déqualification).

Les personnes titulaires d'une formation tertiaire mettent mieux à profit leurs compétences professionnelles que les autres. Paradoxalement, le fait de ne pas utiliser ses compétences professionnelles est ressenti d'une manière plus forte par les personnes qui n'ont pas une qualification supérieure à l'école obligatoire, que ce soit parmi les ressortissant·es de pays tiers (29 %), l'ensemble des citoyen·nes de l'UE/AELE (23 %) et les Allemand·es (21 %). Chez les Italien·nes, ce sont les travailleur·euses avec un niveau moyen de qualification (18 %) qui font le plus souvent état d'une surqualification en relation avec l'activité exercée. Mais l'ampleur du phénomène est très prononcée chez les Portugais·es, que leur niveau de qualification soit élevé (20 %), moyen (32 %) ou bas (28 %). Des études attestent que les immigré·es récemment arrivé·es sont disposé·es à accepter des emplois moins exigeants par rapport à leurs qualifications formelles et informelles, dans l'espoir – qui ne se concrétise pas toujours – de parvenir à redresser leur situation ultérieurement (voir chapitre 5). Reste que la perception de ne pas parvenir à faire valoir correctement ses compétences sur le marché du travail se répercute vraisemblablement sur le bilan du projet migratoire et/ou sur la satisfaction quant au projet de vie.

La migration représente souvent un moyen de sortir d'une situation professionnelle difficile. L'appréciation de la situation sur le marché du travail dépend ainsi aussi de la comparaison entre la situation actuelle et celle précédant la migration, dans le pays d'origine. On peut supposer que la situation professionnelle en Suisse se soit améliorée en raison du faible taux de chômage et du niveau des salaires relativement élevé par rapport à d'autres pays européens. Tel est en effet le cas pour une large majorité d'immigré·es récent·es.

**Tableau 8.8 : Appréciation de la qualité de la participation économique par nationalité, en 2020 (en %)**

Appréciation de la qualité de la participation économique	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Satisfaction professionnelle, parmi les personnes en emploi</b>						
Plutôt, voire très, satisfait·e	82.9	83.5	70.8	80.3	76.2	78.8
Peu, voire pas, satisfait·e	17.1	16.5	29.2	19.7	23.8	21.2
Hommes satisfaits	82.7	81.8	73.5	81.1	77.3	79.7
Femmes satisfaites	83.3	85.7	67.0	79.1	74.8	77.5
<b>Déqualification professionnelle ressentie</b>						
Hommes	9.4	6.2	24.8	10.4	12.3	11.0
Femmes	12.4	6.1	32.7	14.2	19.5	16.2
Total	10.4	6.2	28.0	12.0	15.4	13.2
<b>Déqualification professionnelle selon le niveau de formation</b>						
Tertiaire	5.0	4.4	20.3	6.7	10.5	8.2
Secondaire II	18.1	8.7	31.9	18.7	22.6	19.9
École obligatoire	10.5	21.4	28.4	23.2	29.1	25.6
<b>Situation professionnelle suite à la migration</b>						
Améliorée	84.0	73.9	86.7	79.7	79.3	79.6
Égale	10.3	19.7	8.1	13.3	9.8	12.0
Détériorée	5.7	6.4	5.2	7.0	10.8	8.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Évaluation du revenu</b>						
Permet de faire face aisément aux dépenses familiales	66.6	83.4	65.2	75.6	66.2	70.1
Pas toujours facile de faire face aux dépenses familiales	29.5	14.8	31.9	22.0	26.3	24.2
Besoin d'une aide sociale pour faire face aux dépenses familiales, mais renonce à demander de l'aide	1.7	0.7	1.4	1.2	3.1	2.5
Besoin d'une aide sociale pour faire face aux dépenses familiales, et la reçoit ou l'a reçue	2.1	1.1	1.6	1.3	4.4	3.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source : Enquête MMS 2020, Résultats pondérés.

Toutefois, en moyenne, un·e répondant·e sur cinq n'a pas vu de progrès sur le plan professionnel suite à sa migration, cette proportion augmentant à un·e Allemand·es sur quatre. Finalement certain·es répondant·es font état d'une détérioration de leur situation actuelle par rapport à celle au pays d'origine, les ressortissant·es de pays tiers étant les plus concerné·es (11 %).

Un autre critère important d'évaluation est la comparaison entre le revenu de travail et les besoins des travailleur·euses (Tableau 8.8). Un quart des citoyen·nes de l'UE/AELE (24,5 %), mais un tiers des Italien·nes (33 %) et des Portugais·es (35 %) ont du mal à joindre les deux bouts, un niveau comparable à celui des ressortissant·es des pays tiers ; d'ailleurs 2 % des répondant·es italien·nes et portugais·es déclarent recourir à l'aide sociale.

La qualité de la participation économique est cruciale aux yeux des personnes des trois groupes sous étude, ayant migré essentiellement pour des raisons professionnelles. Si dans leur grande majorité elles portent un regard positif sur leur situation présente, diverses zones d'ombre apparaissent. Les Italien·nes présentent un tableau très contrasté sur ce plan, se montrant plutôt satisfait·es de leur situation, mais déclarant notamment une insertion professionnelle incertaine chez les femmes, ou une fréquence non négligeable de personnes confrontées à des difficultés économiques. Les Allemand·es font état d'une qualité élevée d'insertion professionnelle, mais elles et ils sont les moins nombreux·ses à déceler une amélioration par rapport à leur situation avant la migration. Les Portugais·es, quant à elles et eux, sont les plus nombreux·ses à tirer un bilan en demi-teinte de leur condition, notamment en raison de l'exercice d'une activité professionnelle qui n'utilise pas toutes les compétences acquises ou de l'insuffisance de leur revenu pour couvrir leurs besoins.

## 8.4 Trajectoires et projets migratoires

La migration est bien souvent comprise comme le transfert de résidence d'un pays à un autre. Il s'agit certes d'une issue possible, voire fréquente, mais ce n'est pas la seule, notamment dans ce nouveau siècle marqué par une forte mobilité internationale. L'analyse des flux migratoires suisses montre que la mobilité internationale a connu une accélération suite à la ratification par la Suisse des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes<sup>2</sup>.

---

2 Migration-Mobility Indicators, *nccr – on the move*, Mobilités (<https://nccronthemove.ch/indicators/quelle-proportion-de-migrant%e2%8b%85e%e2%8b%85s-quitte-la-suisse-au-fil-du-temps/?lang=fr/>, consulté le 30 janvier 2024).

La moitié environ des immigré·es récent·es (hors asile) en Suisse ont changé directement leur résidence d'un pays à l'autre. Mais un nombre aussi important d'entre eux et elles ont connu un parcours migratoire moins linéaire. Nombreux·ses sont ceux et celles qui, par exemple, ont une expérience préalable de vie à l'étranger : c'est le cas notamment de la majorité des ressortissant·es des pays tiers (54 %) ainsi que d'une petite moitié des citoyen·nes de l'UE/AELE (45 %) (Tableau 8.9).

**Tableau 8.9: Trajectoire migratoire par nationalité, en 2020 (en %)**

Pays de résidence avant la Suisse	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
Aucun	64.2	57.1	71.2	54.7	46.3	51.1
Un seul pays	18.4	22.5	17.2	23.0	29.8	25.9
Deux pays ou plus	17.4	20.4	11.6	22.3	23.9	23.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source: Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

Les transferts directs de résidence demeurent plus fréquents dans les groupes sous étude, et ils varient sensiblement selon la nationalité. Ils sont plus fréquents chez les Portugais·es (71 %) que chez les Allemand·es (57 %), les Italien·nes occupant une position intermédiaire (64 %). Cette variabilité par origine est plutôt associée au niveau moyen de formation : plus les nouveaux et nouvelles immigré·es possèdent un capital humain élevé et plus ils et elles ont les opportunités et les compétences (capital de mobilité) pour migrer, au cours de leur formation et de leur parcours professionnel (Zufferey 2019).

L'horizon temporel dans lequel s'inscrit le projet migratoire est très variable en fonction du cadre juridique régissant le degré de liberté de mouvement, des opportunités économiques telles qu'appréhendées par les immigré·es ou en raison des expériences cumulées au fil du temps. L'incertitude est prononcée au moment de l'arrivée en Suisse chez les ressortissant·es des pays tiers (48 %) et domine chez les citoyen·nes de l'UE/AELE (57 %) (Tableau 8.10). La proportion de personnes indécises diminue au fil du temps. La part des personnes envisageant de s'établir définitivement en Suisse double entre la date de l'arrivée et celle de l'enquête, avec toutefois de fortes variations selon les flux migratoires. C'est le cas d'une majorité d'Italien·nes (56 %), plus nombreux·ses que les ressortissant·es des pays tiers (52 %), ainsi

que d'une proportion élevée d'Allemand·es (45 %). En revanche, ce projet reste très nettement minoritaire chez les Portugais·es (18 %).

L'augmentation de la mobilité internationale au cours des trente dernières années s'est accompagnée d'une croissance des comportements transnationaux qui rendent visible le maintien des relations significatives avec le pays d'origine, dans les sphères privée et publique. Cette forme de transnationalisme désigne la « construction de champs sociaux dans lesquels les migrants créent un lien imaginaire ou réel entre leur pays d'origine et la société d'accueil » (Glick Schiller *et al.* 1992 cité par Fibbi et D'Amato 2008 : 7).

**Tableau 8.10: Projet de rester en Suisse, au moment d'arriver et au moment de l'enquête par nationalité, en 2020 (en %)**

Intentions concernant la durée de séjour	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Au moment de l'arrivée</b>						
Moins d'une année	2.1	3.4	2.1	3.1	2.2	2.7
Une année au plus	15.7	16.8	32.6	20.2	20.5	20.3
Toute la vie	24.7	21.7	11.0	19.6	28.8	23.5
Ne sait pas	57.4	58.1	54.3	57.1	48.4	53.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Au moment de l'enquête</b>						
Moins d'une année	0.7	1.1	2.5	1.3	1.3	1.3
Une année au plus	7.7	11.4	35.8	15.4	11.0	13.5
Toute la vie	55.5	44.8	17.7	42.8	52.4	46.9
Ne sait pas	36.2	42.7	44.0	40.5	35.1	38.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source : MMS 2020. Résultats pondérés.

Les visites annuelles au pays concrétisent la vitalité du lien transnational, notamment de nature privée. Celui-ci s'avère fort pour tous les groupes, mais moins facilement abordable pour les ressortissant·es des pays tiers (41 %) que pour les citoyen·nes UE/AELE (86 %) (Tableau 8.11).

Il n'est pas étonnant que la fréquence des visites soit plus élevée à destination des pays limitrophes. La distance jusqu'au pays d'origine et les coûts qui en résultent jouent indubitablement un rôle quant à la possibilité de réaliser ces voyages : elle rend possible un déplacement même tous les quinze jours pour une petite fraction d'Italien·nes et Allemand·es, alors qu'elle limite

**Tableau 8.11: Visites au pays d'origine et leur fréquence dans les douze derniers mois par nationalité, en 2020 (en %)**

Visites au pays d'origine	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
«Avez-vous visité votre pays d'origine au cours des 12 derniers mois?»						
Réponse positive en %	89.0	88.3	81.6	85.9	41.1	66.9
Fréquences des visites (parmi celles et ceux en ayant effectué)						
1-2 fois par an	44.9	36.3	77.8	49.3	90.6	60.1
3-6 fois par an	35.5	47.5	20.8	37.5	8.0	29.8
1 fois par mois	12.0	8.8	1.4	7.9	0.7	6.0
2 fois par mois et plus	7.6	7.4	0.0	5.2	0.5	4.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

le plus souvent à une à deux fois par an les déplacements pour les Portugais·es (78 %) et les ressortissant·es des pays tiers (90 %), lorsqu'ils et elles ont la possibilité de rentrer chez eux et elles. Il convient de noter cependant que la fréquence des visites dans le pays d'origine est plus faible en 2020 que durant d'autres années, en raison des limites imposées par la pandémie de Covid-19, qui ont conduit certains ménages (notamment familiaux) à renoncer à un retour au pays pendant les congés (voir chapitre 6).

## 8.5 Participation sociale

Considérons maintenant un autre aspect de la vie en migration, à savoir les relations que l'individu et les groupes entretiennent avec autrui et les pratiques qui manifestent des liens matériels et symboliques. La participation sociale de la population immigrée se manifeste par la fréquence et la qualité de ces relations, notamment celles entretenues avec les membres et les institutions de la société de résidence, dans des sphères sociales autres que professionnelles, et par la capacité à participer à la vie locale. Les indicateurs retenus dans l'enquête MMS concernent les compétences linguistiques, cruciales pour leur signification tant instrumentale que culturelle, l'étendue et la qualité des réseaux interpersonnels ainsi que la perception du degré d'acceptation par la population et les institutions locales.

Le fait de nouer des contacts dans le nouveau contexte de vie indique la capacité des nouvelles et nouveaux immigré·es à s'insérer dans le tissu social, alors que les caractéristiques de ces réseaux renseignent sur la solidité des liens et le périmètre concerné (Tableau 8.12). Les ami·es constituent un premier filet de soutien d'autant plus précieux que l'on se trouve dans un contexte nouveau. Cinq immigré·es sur six, sans différence véritable entre provenance européenne ou extra-européenne, peuvent s'adresser avec confiance à des proches fournissant un appui informel, s'ils et elles sont confronté·es à des difficultés. Parmi les groupes sous étude, les Allemand·es se singularisent, d'une part, par la fréquence des contacts solidaires (91 %) et les Italien·nes, d'autre part, par la faiblesse de ce type de ressources : un quart (24 %) en sont dépourvu·es. Les Portugais·es, quant à eux, sont mieux connecté·es (83 %) que les Italien·nes.

**Tableau 8.12: Indicateurs de participation sociale par nationalité, en 2020  
(en %)**

Indicateurs de participation	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Présence d'ami·es sur qui on peut compter</b>						
Oui	75.8	90.7	82.7	85.1	83.5	84.4
Non	24.2	9.3	17.3	14.9	16.5	15.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Origine des ami·es</b>						
Du pays d'origine	27.3	20.4	51.5	26.4	21.4	24.3
Étranger·ères, mais pas forcément du pays d'origine	14.9	8.3	7.6	12.0	15.0	13.3
Suisse-sses uniquement	11.7	25.7	3.6	15.6	10.1	13.2
De tous les pays	46.2	45.6	37.3	45.9	53.4	49.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Contacts avec des Suisse-sses</b>						
Contacts positifs plutôt fréquents	72.3	82.5	66.5	78.1	76.7	77.4
Contacts négatifs plutôt fréquents	4.8	3.9	7.0	4.6	5.6	5.1
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

Le réseau social que les répondant·es se sont constitué est hétérogène quant à sa composition par nationalité, même pour des personnes appartenant à de grandes collectivités immigrées comme celles sous étude. Les Allemand·es disposent d'un réseau très diversifié (46 %), incluant une proportion non négligeable d'autochtones uniquement parmi leurs fréquentations (26 %), sans doute en lien avec leur milieu professionnel et leur niveau de formation. Les Portugais·es, à l'opposé, comptent surtout sur des relations avec des compatriotes (52 %), et rares sont celles et ceux qui font état de faibles contacts avec des Suisse·sses uniquement (4 %). Finalement, les Italien·nes entretiennent des contacts limités avec les Suisse·sses uniquement (12 %), comparables à ceux entretenus par les ressortissant·es de pays tiers (10 %).

Quant à la qualité des relations avec des Suisse·sses, trois quarts environ des répondant·es, ressortissant·es de pays tiers et citoyen·nes de l'UE/AELE, déclarent fréquents des contacts plutôt positifs (77 %), seul·es 5 % considèrent être soumis·es à de fréquents contacts négatifs. Parmi les groupes sous étude, les Italien·nes s'approchent de la moyenne générale ; les Allemand·es dressent un tableau plus positif de leurs relations avec les autochtones, alors que les Portugais·es qualifient le climat relationnel comme le moins accueillant.

**Tableau 8.13: Expérience de préjudice et/ou discrimination au cours des vingt-quatre derniers mois par nationalité, en 2020 (en %)**

Expérience de préjudice et/ou discrimination	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
Jamais	54.2	46.4	29.0	45.5	42.4	44.2
Rarement	28.0	33.7	33.6	31.8	28.9	30.6
Parfois	14.6	16.6	31.3	18.9	23.5	20.8
Fréquemment	3.3	3.3	6.1	3.8	5.1	4.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

Pour approfondir la perception de la qualité de leur environnement social, les répondant·es ont été invité·es à indiquer la fréquence d'expériences récentes de mise à l'écart, que ce soit par le biais d'une opinion ou d'un comportement défavorable (Tableau 8.13).

Un quart (25 %) des répondant·es se sont senti parfois ou fréquemment la cible d'hostilité, les personnes provenant des pays tiers étant plus

exposées (29 %) que l'ensemble des citoyen·nes de l'UE/AELE (23 %). Parmi les groupes sous étude, les Italien·nes (18 %) et les Allemand·es (20 %) sont moins concerné·es que la moyenne des citoyen·nes de l'UE/AELE ; un tiers des Portugais·es, par contre, se sentent particulièrement visé·es (37 %), que ce soit de manière épisodique ou fréquente. Ce résultat peut paraître surprenant, car l'opinion publique n'est guère consciente de ce sentiment aigu de mise à l'écart frappant des immigré·es de l'Europe du Sud. Une récente étude qualitative vient corroborer ce résultat : le sentiment d'être la cible d'un classisme teinté de racisme est plutôt répandu dans la collectivité portugaise parmi les résident·es de longue date ainsi que parmi les immigré·es plus récent·es (Fibbi *et al.* 2023).

La grande majorité des personnes interrogées dresse un bilan positif de leur décision de migrer et de leur vie en migration, sur les plans tant professionnel que personnel (81 %), sans distinction selon la provenance intra ou extra-UE/AELE (Tableau 8.14). Des différences toutefois caractérisent les trois groupes sous étude : les Allemand·es sont plus nombreux·ses que la moyenne à faire état d'un degré de satisfaction élevé (88 %), alors qu'un quart des Italien·nes (22 %) et un tiers des Portugais·es (35 %) tirent un bilan plus mitigé de leur expérience migratoire.

**Tableau 8.14 : Satisfaction avec la décision de migrer par nationalité, en 2020 (en %)**

Niveau de satisfaction	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
Faible	1.3	1.2	4.0	1.7	1.5	1.6
Moyen	20.2	10.8	30.7	17.7	16.9	17.3
Élevé	78.6	88.0	65.3	80.6	81.6	81.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

## 8.6 Participation politique

Examinons maintenant la relation des personnes récemment immigrées à l'espace public, à savoir la participation à l'espace symbolique dans lequel les idées circulent et où se forme l'opinion publique. Pour les immigré·es, l'espace public est potentiellement multiple, en référence aux mondes auxquels

ils et elles appartiennent, notamment leur pays de résidence actuel et leur pays de provenance. Un certain degré de participation à l'espace public est un préalable à l'intérêt porté à l'organisation de la vie en société dans le pays de résidence et à la volonté de prendre part aux processus qui influencent la prise de décision collective sur cette organisation.

L'intérêt porté à l'actualité du lieu de vie en Suisse est similaire pour les ressortissant·es des pays tiers et les citoyen·nes de l'UE/AELE (Tableau 8.15). En revanche, des contrastes nets apparaissent entre les trois groupes d'immigré·es sous étude : alors que, chez les Italien·nes et les Allemand·es, trois répondant·es sur cinq montrent un intérêt appuyé pour l'actualité suisse, trois Portugais·es sur cinq font état d'un intérêt mitigé. Les informations relatives au pays d'origine, quant à elles, sont suivies avec le même intérêt dans les trois groupes sous étude. Contrairement aux Italien·nes et aux Allemand·es, les Portugais·es suivent davantage les nouvelles relatives à leur pays d'origine qu'à celles portant sur la Suisse.

**Tableau 8.15 : Intérêt pour la vie publique en Suisse et au pays d'origine par nationalité, en 2020**

Intérêt pour la vie publique	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Suisse</b>						
Intérêt pour l'actualité						
Pas du tout	2.5	1.2	3.8	2.2	2.9	2.5
Moyennement	38.6	40.7	59.7	45.4	42.6	44.2
Beaucoup	58.9	58.1	36.5	52.5	54.5	53.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Intérêt pour la politique						
Assez/ très intéressé·e	53.8	71.1	37.7	58.6	55.2	57.2
<b>Pays d'origine</b>						
Intérêt pour l'actualité						
Pas du tout	4.0	4.2	3.8	4.4	6.7	5.3
Moyennement	47.6	51.1	49.4	50.5	49.1	49.9
Beaucoup	48.5	44.7	46.9	45.2	44.2	44.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Intérêt pour la politique						
Assez/ très intéressé·e	49.7	64.8	45.4	57.8	55.2	56.7
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

Plus de deux tiers des Allemand·es manifestent un intérêt pour la vie politique suisse (71 %) contre une moitié des Italien·nes (54 %) et un bon tiers des Portugais·es (38 %). La vie politique des pays d'origine respectifs semble moins importante à leurs yeux : deux tiers des Allemand·es (65 %), mais la moitié des Italien·nes (50 %) et une proportion légèrement moindre des Portugais·es (45 %) disent y prêter de l'attention. La littérature politologique atteste que la participation politique varie en fonction des caractéristiques sociostructurelles des individus et des groupes (Verba et Nie 1972).

L'importance du suivi de l'actualité est liée au degré d'intérêt porté à la gestion de la vie publique dans les deux espaces de référence des immigré·es. L'intérêt des Italien·nes et des Allemand·es pour la gestion de la vie publique suisse est plus soutenu que celui relatif au pays d'origine, contrairement aux Portugais·es, qui manifestent davantage d'attention à la vie publique du pays d'origine, comme c'était le cas pour l'actualité. Ce résultat doit vraisemblablement être lu à la lumière du projet migratoire des Portugais·es, qui affichent moins souvent l'intention de rester en Suisse à long terme.

**Tableau 8.16: Sentiment d'attachement à la Suisse et au pays d'origine par nationalité et groupes de nationalités, en 2020 (en %)**

Sentiment d'attachement à la Suisse et au pays d'origine	Italie	Alle-magne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étran-ger·ères
<b>Attachement à la Suisse</b>						
Bas	14.7	15.1	22.8	15.5	9.2	12.8
Moyen	36.5	41.6	46.7	41.1	32.2	37.3
Élevé	48.9	43.4	30.5	43.4	58.6	49.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Attachement au pays d'origine</b>						
Bas	14.1	19.0	8.5	14.6	19.5	16.6
Moyen	35.0	37.5	29.8	34.8	29.7	32.6
Élevé	50.9	43.5	61.7	50.6	50.8	50.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393

Échelle de 0 à 10 : 0,1,2 = faible; 3, 4, 5, 6, 7 = moyen; 8, 9, 10 = élevé.

Source : Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

L'enquête MMS 2020 mesure le degré de proximité ressenti par les immigré·es récent·es par rapport à leurs deux pays de référence (Tableau 8.16). Les res-

sortissant·es des pays tiers déclarent bien plus souvent (59 %) un niveau élevé d'attachement à la Suisse que les citoyen·nes de l'UE/AELE (43 %), même si ce niveau est la valeur modale pour les deux groupes. Parmi les groupes sous étude, les Italien·nes sont les plus nombreux·ses à faire état d'un fort attachement à leur lieu de vie actuel (49 %), suivis de près par les Allemand·es (43 %) et plus loin par les Portugais·es (31 %). En fait, près de la moitié des Portugais·es jugent moyen leur degré de proximité avec la Suisse (47 %).

L'analyse de données de la vague 2016 de l'enquête longitudinale MMS a montré que le genre, le niveau de formation et le motif de migration n'ont que peu d'impact sur ce sentiment de proximité (Bennour et Manatschal 2019). Dès lors, la singularité des réponses des Portugais·es peut être comprise en tenant compte du fait qu'elles et ils sont les plus nombreux·ses à se sentir fréquemment cible d'hostilité dans ce pays (Tableau 8.13). La littérature psychosociologique confirme en effet l'association négative entre la perception de la discrimination et le sentiment de proximité, voire l'identification avec le pays (Jasinskaja-Lahti *et al.* 2009).

Inversement, les Portugais·es sont les plus nombreux·ses à déclarer un fort attachement au pays d'origine (62 %), cohérent avec les résultats d'une récente étude sur les Portugais·es (Fibbi *et al.* 2023). Ils devancent les Italien·nes (51 %) et les Allemand·es (44 %) sur ce point.

**Tableau 8.17: Opinion quant à l'acquisition de la nationalité suisse par nationalité, en 2020 (en %)**

Opinion quant à l'acquisition de la nationalité suisse	Italie	Allemagne	Portugal	UE/AELE	Autres pays	Ensemble des étranger·ères
<b>Ensemble de l'échantillon</b>						
Favorable	64.4	52.5	32.3	52.9	68.7	59.6
Défavorable	9.6	19.6	36.1	19.2	9.4	15.1
Ne sait pas	25.9	27.9	31.6	27.9	21.9	25.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	471	485	320	3738	3655	7393
<b>Personnes résidant en Suisse en 2010 ou avant</b>						
Favorable	74.1	64.0	28.4	61.7	78.6	65.6
Défavorable	7.1	19.5	34.9	17.4	6.7	15.3
Ne sait pas	18.8	16.4	36.7	20.8	14.7	19.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	101	172	63	786	758	1880

Source: Enquête MMS 2020. Résultats pondérés.

Les intentions des immigré·es récent·es quant à l'éventualité d'une naturalisation sont un bon prédicteur de leur comportement sur ce plan (Steiner 2019), en dépit du fait que les comportements dépendent non seulement des intentions de retour, mais également des possibilités concrètes de réalisation du projet.

Plus de deux tiers des personnes provenant des pays tiers envisagent de demander la naturalisation suisse (69 %), une proportion nettement supérieure à celle observée chez les citoyen·nes de l'UE/AELE (53 %) (Tableau 8.17). Cet écart, bien documenté dans la littérature (Wanner et Steiner 2012 ; Steiner 2019), s'explique par la volonté des ressortissant·es de pays tiers de sécuriser à terme leur séjour, leur accès au marché du travail et leur mobilité, leur statut étant moins favorable que celui des citoyen·nes de l'UE/AELE.

Les différences parmi les citoyen·nes de l'UE/AELE à cet égard sont en revanche moins connues dans l'opinion publique. Parmi les groupes sous étude, les Italien·nes sont les plus enclin·es à envisager l'acquisition de la nationalité suisse (64 %) et les moins indécis·es à ce propos (26 %), suivies par les Allemand·es (53 % et 28 % respectivement). L'intention initiale quant à la naturalisation se consolide au fil du temps : elle apparaît comme encore plus affirmée chez les répondant·es, italien·nes et allemand·es, qui remplissent le critère de la durée de séjour préalable au dépôt de leur candidature.

Un tiers des Portugais·es déclarent envisager une naturalisation (32 %), un niveau inférieur à la moitié de celle observée chez les ressortissant·es des pays tiers ; un autre tiers exclut cette éventualité et un dernier tiers ne se prononce pas. Cette répartition des intentions ne change pas lorsque l'on prend en considération les seul·es répondant·es qui satisfont aux conditions de durée de séjour pour une candidature. Tout se passe comme si le profil du projet migratoire dessiné au début était arrêté une fois pour toutes chez ce groupe.

L'analyse de quelques aspects de la participation sociale et politique enrichit le tableau qui se dessinait à propos de la participation économique et conforte l'image d'une claire différenciation entre les trois groupes sous étude. Allemand·es et Portugais·es occupent des positions opposées autant sur des indicateurs sociaux, tels que les contacts et la qualité des relations avec des Suisse·sses ou la perception d'être la cible de l'hostilité, que sur des dimensions politiques, telles que l'intérêt pour la vie publique locale et les intentions d'acquérir la nationalité suisse à terme. Les Italien·nes, quant à ils et eux, se situent en position intermédiaire entre ces pôles sur de nombreuses variables, mais pas de manière systématique : leur réseau de soutien est le moins solide, elles et ils se perçoivent comme les moins discriminé·es, affichent le niveau le plus élevé d'attachement à la Suisse et envisagent le plus souvent

de se naturaliser. La diversité de participation sociétale entre les groupes peut être attribuée à l’interaction entre, d’une part, le niveau de formation moyen associé à chaque groupe – qui influence les opportunités de participation économique – et, d’autre part, le projet migratoire, qui caractérise chacun d’entre eux, influencé par la qualité de la relation au pays d’origine.

## 8.7 Conclusions

La vue d’ensemble de la nouvelle migration vers la Suisse révèle des situations disparates quant à la participation économique, sociale et politique des nouvelles et nouveaux arrivé·es selon l’origine nationale, en contraste avec l’immigration du siècle écoulé : en raison du même statut juridique et du même rôle économique, l’impact des différentes origines nationales des immigrés avait alors une importance moindre.

Au début du nouveau siècle, l’immigration en Suisse s’est diversifiée sur ce plan et la nouvelle politique migratoire suisse a institué un système binaire d’admission des nouvelles et nouveaux immigré·es, à l’instar de nombre de pays européens. Afin de contrôler les flux migratoires, d’attirer les immigré·es « désiré·es » et d’éviter les immigré·es « non désiré·es », des statuts juridiques et des droits connexes différents ont été accordés à diverses catégories d’immigré·es, en matière d’admission, de résidence, de travail, ainsi que d’accès à la protection sociale, au logement, à la santé et à l’éducation.

La hiérarchie complexe de statuts et de droits, qualifiée de « stratification civique » (Lockwood 1996 ; Morris 2009, 2003), confère des opportunités économiques, sociales et politiques différentes à diverses catégories d’immigré·es, définies notamment en fonction de l’origine nationale. Ces différenciations normatives résultant des deux régimes de gestion des flux économiques (voir chapitre 2) se reflètent immanquablement dans la condition des nouvelles et nouveaux immigré·es en Suisse. Notre analyse de leur participation économique et sociale montre que les écarts les plus nets s’observent entre les ressortissant·es des pays tiers et ceux de l’UE/AELE.

Les nouvelles et nouveaux immigré·es des groupes sous étude dans cet ouvrage sont issu·es de l’Europe des 12 (c’est-à-dire celle constituée en 1986), et disposent ainsi d’un statut et de droits identiques. Ils et elles sont cependant loin de présenter un profil homogène : en fait, des différences presque aussi importantes distinguent les trois groupes sous étude. Le niveau de formation des individus est logiquement une variable explicative majeure des disparités entre groupes en matière de participation économique et plus largement de la qualité de la vie dans le pays d’accueil.

La qualité de la participation sociétale dessine une hiérarchie aussi parmi ces groupes, selon un gradient de distance sociale spécifique pour chaque groupe, entre les membres du groupe et la société d'accueil. La multidimensionnalité du concept de distance sociale (Auer *et al.* 2019) repose notamment sur les différences dans la perception du statut socio-économique du groupe (Park 1924) ainsi que sur le degré de proximité culturelle en termes de langue, d'habitudes et de valeurs, notamment liées au travail (Hagendoorn 1993).

L'analyse de la distance sociale s'appuie généralement sur des données relatives aux membres de la société d'accueil ; or, l'enquête MMS 2020 porte sur les immigré·es eux-mêmes et elles-mêmes. Toutefois, la position relative des groupes dans la stratification sociale de la société d'accueil et l'évaluation par les immigré·es des relations avec leur nouvel environnement renseignent sur la manière dont les membres des groupes minoritaires se sentent plus ou moins mis à distance par la majorité. L'imbrication entre participation économique et participation sociale fabrique les relations entre groupes minoritaire et majoritaire. L'éventail des positions et des perceptions qui prévalent parmi les trois groupes sous étude paraît structuré autour d'une logique de la distance sociale, posant les Allemand·es en position la plus favorable, suivi·es par les Italien·nes et enfin par les Portugais·es.

# **9 Nouvelle migration et collectivité italienne en Suisse**

*Rosita Fibbi*

Ce chapitre vise à discuter l'évolution du flux migratoire italien récent vers la Suisse et à en dégager les spécificités en la situant dans le contexte historique de l'émigration en provenance de la Péninsule et de sa distribution sur le continent européen. Il offre un aperçu de la situation professionnelle des nouveaux et nouvelles immigré·es italien·nes à l'aide de travaux qualitatifs récents. Il aborde ensuite l'évolution du réseau associatif italien, jadis protagoniste de l'intégration des Italien·nes et confronté aujourd'hui aux défis du tournant générationnel et de la nouvelle segmentation de la collectivité italienne. Des exemples d'initiatives locales dans les principales villes suisses illustrent quelques axes de développement et les défis à relever.

## **9.1 Un nouveau cycle de l'émigration italienne**

L'émigration, notamment vers les Amériques, a concerné au XIX<sup>e</sup> siècle nombre de pays européens en correspondance avec leur transition démographique et leur industrialisation. Par la suite, le renversement du solde migratoire a sanctionné leur passage définitif de pays d'émigration à pays d'immigration. La Suisse a connu un tel changement, les sorties traditionnellement supérieures aux entrées ayant fait place à un solde positif à partir de 1888, marquant son nouveau statut de pays d'immigration (Arlettaz 1981).

L'Italie, quant à elle, a aussi connu une évolution semblable, bien qu'avec un net décalage temporel. L'émigration de 1870 à 1914, qui avait pour principales destinations les Amériques, a été suivie par une seconde vague, de 1945 à 1975, orientée principalement vers l'Europe: on estime à 24 millions le nombre d'expatrié·es au cours des cent années allant de 1876 à 1976 (Rosoli 1978). Les retours au pays, conséquences des crises pétrolières des années 1970 et du développement économique des années 1980, ont conduit à l'arrêt de l'émigration, tant internationale qu'interne; certain·es observateur·trices ont parlé de la «fin de l'émigration» (Pugliese

2002). L’Institut national italien de statistique (ISTAT) effectue en 1981 le premier recensement des étranger·ères résidant en Italie : le solde migratoire est proche de zéro à partir de la deuxième moitié des années 1980 (Impicciatore et Panichella 2021). Contrairement à la Suisse, toutefois, le renversement du solde migratoire italien se révèle temporaire, car les expatriations amorcent une reprise depuis la seconde moitié des années 1990, inaugurant l’actuel troisième cycle migratoire (Gjergji 2015).

L’équilibre entre les départs et les retours observé au début des années 2000 prend fin brutalement avec la crise économique de 2008. Les départs connaissent une accélération particulièrement marquée en 2012, avec une augmentation des expatriations et une contraction des retours (ISTAT 2019). Le nombre de départs dépasse les 100 000 en 2015 et les 160 000 en 2020, selon l’ISTAT<sup>1</sup>. Les expatriations évoluent en relation avec l’évolution du PIB réel sur cette période, en correspondance avec deux pics négatifs : en 2013-2015, le PIB passe sous le niveau enregistré au moment de la crise financière de 2008, pour s’effondrer au niveau de 2000. Certain·es analystes soulignent la relation entre, d’une part, la déréglementation et la fragmentation du marché du travail qui en résulte et, d’autre part, la précarisation des catégories les plus vulnérables de la population active à l’origine de l’augmentation de l’émigration (Lafleur et Stanek 2017 : 198).

Comme par le passé, l’émigration italienne du XXI<sup>e</sup> siècle concerne principalement les hommes ainsi que les personnes âgées de 20 à 39 ans, ces dernières constituant la moitié de celles quittant le pays. Par ailleurs, le nouveau flux sortant a des dimensions plus réduites, des itinéraires plus métropolitains et des profils plus qualifiés par rapport aux anciennes vagues migratoires italiennes vers les pays européens. Le niveau d’instruction en revanche contraste avec l’homogénéité observée par le passé : un peu plus d’un tiers des personnes a tout au plus un niveau d’enseignement obligatoire, environ un tiers a un diplôme d’études secondaires, tandis que le pourcentage de diplômé·es universitaires se situe entre 31 et 32 % (Pugliese 2018). En outre, le phénomène concerne particulièrement les régions du nord et du centre, avec une inversion radicale des mouvements traditionnels d’exode. Finalement, on estime qu’un départ sur six concerne des « nouvelles Italiennes » et « nouveaux Italiens », à savoir des personnes qui étaient n’étaient pas italiennes à leur naissance<sup>2</sup> (Bonifazi *et al.* 2021).

1 ISTAT, Iscrizioni e cancellazioni anagrafiche della popolazione residente – Anno 2020 ; <https://www.istat.it/archivio/265909>, consulté le 5 juillet 2023.

2 16 % des Italien·nes qui ont émigré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2018 sont de nouvelles et nouveaux citoyen·nes, c’est-à-dire des ressortissant·es étranger·ères à la naissance qui ont acquis la nationalité italienne. On observe

L'Italie s'inscrit ainsi dans la séquence commune aux pays méditerranéens, identifiée par King (2015) comme le « modèle migratoire sud-européen », qui ont traversé différentes phases historiques. Lémigration de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, suivie de la phase de retours coïncidant avec la fin de lère fordiste, a abouti à la transformation de ces pays en pôles d'immigration : le cycle migratoire semblait ainsi conclu. Cependant, les mouvements migratoires se sont accrus à la suite de lessor de la mondialisation, le développement de l'économie de la connaissance et la libéralisation de la circulation des personnes en Europe. Dans ce contexte, la crise économique survenue en 2008 a eu un impact différent sur les pays européens, mettant en évidence une dynamique centre-péphérie : les « pays périphériques » (principalement d'Europe du Sud) ont eu une croissance du PIB négative ou proche de zéro ainsi que des niveaux élevés de chômage des jeunes. Ceux-ci ont alors plongé dans une spirale négative, alors que les « pays centraux » (principalement l'Europe du Nord-Ouest) ont présenté une évolution inverse et ont vite renoué avec la croissance. Dans le contexte de cet écart, une « nouvelle émigration » s'est développée au XXI<sup>e</sup> siècle, « nouvelle » en raison de ses caractéristiques inédites : la reprise des flux sortants avec une forte composante de jeunes bien formé·es à la recherche d'un emploi en Europe du Nord.

## 9.2 Immigration italienne en Suisse au XXI<sup>e</sup> siècle

Malgré la petite taille du pays, la Suisse a été au cours du XX<sup>e</sup> siècle une destination importante de la migration italienne vers l'Europe et la migration italienne l'une des principales composantes de la présence étrangère en Suisse, notamment dans la seconde moitié du siècle dernier. De l'après-guerre aux années 1970, la Suisse a façonné sa politique migratoire à travers ses relations avec l'Italie, car les Italien·nes constituaient alors le plus grand groupe d'immigré·es (voir l'introduction de cet ouvrage).

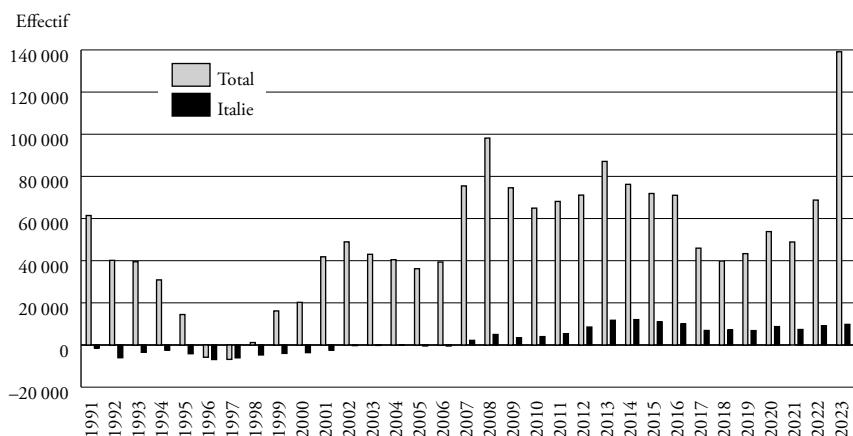
Le solde migratoire entre la Suisse et l'Italie, positif jusqu'au début des années 1970, s'inverse brusquement au moment de la crise pétrolière de 1974. Les flux migratoires se contractent : à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le nombre annuel d'immigré·es italien·nes est inférieur à 5000 par an, soit inférieur au nombre d'Italien·nes qui quittent la Suisse. Cependant, le solde migratoire

---

le pourcentage le plus élevé d'émigrant·es parmi les « nouvelles Italiennes » et les « nouveaux Italiens » : l'acquisition de la nationalité italienne ne représente pas nécessairement un indicateur de stabilité sur le territoire, mais peut également constituer un outil pour faciliter la mobilité internationale (Bonifazi *et al.* 2021 : 10).

entre la Suisse et l'Italie redevient positif à partir de 2007, s'accroît fortement jusqu'en 2013, oscille autour des 7000 entrées nettes entre 2017 et 2019 et connaît un rebond en 2020 avec plus de 8700 entrées nettes (Figure 9.1). La pandémie peut avoir contribué à cette augmentation.

**Figure 9.1 : Solde migratoire de la Suisse et des Italien·nes en Suisse, 1991-2023**



Source: OFS, PETRA et STATPOP.

La mise en perspective de ce solde avec celui relatif à l'ensemble des migrations vers la Suisse montre que les flux nets d'Italiens ne contribuent que de manière très limitée à l'essor de l'immigration en Suisse en ce début de siècle. L'accroissement de celle-ci est en large partie *pull driven* – c'est-à-dire motivée par des facteurs propres à la Suisse –, en réponse à l'augmentation des places de travail en Suisse, passées de 4,2 millions en 2005 à 5,1 millions en 2020. L'Accord de libre circulation des personnes entré en vigueur en 2002 privilégie le recrutement de la main-d'œuvre issue des pays de l'UE/AELE par le durcissement parallèle des conditions d'immigration pour les citoyen·nes des pays tiers. Toutefois, dans un premier temps (jusqu'à 2006), la migration italienne ne participe pas à l'accroissement du nombre des arrivées en Suisse, contrairement aux flux en provenance d'Allemagne et du Portugal. En même temps, le solde migratoire avec l'Italie présente une évolution propre : il s'accroît au moment des crises économiques des *surprises* et de la dette, qui affectent durement l'Italie (*push driven*). On reconnaît ici les traits du « modèle migratoire sud-européen » de King. Aujourd'hui, les

possibilités d'emploi offertes par l'économie helvétique continuent d'attirer les Italien·nes à la recherche d'une activité professionnelle, à tel point que la Suisse est devenue la quatrième destination européenne des Italien·nes qui s'expatrient, après le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France.

La spécificité des flux à destination de la Suisse peut s'apprécier au mieux en considérant les flux de départs. L'émigration des jeunes diplômé·es est un fait nouveau pour l'Italie, qui avait traditionnellement exporté de la main-d'œuvre à faible niveau de qualification. En 2018, les titulaires italien·nes d'un diplôme universitaire représentaient plus du quart (27,7 %) des jeunes adultes de 25 à 34 ans, une faible proportion par rapport aux 32,3 % en Allemagne, 44,3 % en Espagne, 46,9 % en France et 44,5 % en moyenne de l'OCDE (OCDE 2020). Les diplômé·es universitaires représentent pourtant environ 32 % des expatrié·es, un taux supérieur à celui observé auprès de l'ensemble de la population résidente. Toutefois, si la part des diplômé·es universitaires parmi les expatrié·es est élevée, la part des expatrié·es parmi les diplômé·es ne l'est pas (Gaiaschi 2015). Parmi les Italien·nes ayant immigré en Suisse après 2006 toutefois, la proportion de diplômé·es universitaires dépasse le 50 %, un niveau bien supérieur à la moyenne des personnes quittant l'Italie (MMS 2020, voir chapitre 8). Ainsi, forte de sa spécialisation productive et de son économie prospère, la Suisse attire un flux singulièrement important d'Italien·nes hautement qualifié·es.

L'émigration de personnes hautement qualifiées a d'abord été interprétée avec optimisme, comme l'expression d'une « nouvelle mobilité » mise en œuvre par des personnes capables de se déplacer librement dans un nouvel espace, créé par la construction européenne, une forme de circulation des élites européennes (Favell 2008 ; Favell et Recchi 2009). Mais la lecture des expatriations des Italien·nes est devenue progressivement plus pessimiste avec la crise financière, la croissance des flux sortants, combinée à l'inquiétude concernant la forte présence de diplômé·es : « fuite des cerveaux » d'abord, fuite de la crise ensuite (Sanguinetti 2016), à la recherche d'un environnement de travail compétitif, mais respectueux du principe de méritocratie, loin de l'insécurité de l'emploi et de la difficulté générale de vivre pour les jeunes en Italie.

En fait, l'éventail des profils d'expatrié·es récents en Suisse est divers : chercheur·euses, étudiant·es, personnes hautement qualifiées et à la recherche d'un emploi compétitif à l'étranger, expatrié·es à la recherche de nouvelles expériences voire d'une meilleure qualité de vie ainsi que travailleur·euses moins qualifié·es qui se déplacent en activant des chaînes migratoires. Les travaux sur la nouvelle immigration italienne en Suisse ne font pas état

d'une présence notable de « nouveaux et nouvelles Italien·nes », en dépit de l'importance non négligeable de cette composante dans les flux de sortie de la péninsule. Ceci contraste avec les dimensions que ce phénomène assume dans les flux migratoires récents en provenance d'Espagne et du Portugal (Fibbi *et al.* 2023).

Les divers profils d'expatrié·es italien·nes ne se répartissent pas de manière homogène entre les pays de destination. En Europe, la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, la France attirent scientifiques et chercheur·euses italien·nes, tant dans la phase de consolidation de la formation que pour un emploi à long terme (Constant et D'Agosto 2010). La ville de Berlin a été la destination phare de la *lifestyle migration*, mue par le désir de nouvelles expériences : attiré·es par un certain style de vie et un dynamisme culturel, absent·es dans d'autres villes européennes, les Italien·nes s'y lancent dans les industries créatives, culturelles, informatiques et médiatiques (Pichler 2015 : 2013). Les villes de Londres, Amsterdam et Bruxelles ont été de puissants aimants pour des personnes hautement qualifiées, « pionnières de l'intégration européenne » (Recchi et Favell 2009). À côté des destinations urbaines et des professions prestigieuses, on fait état de conditions de vie très dures pour les étudiant·es et les personnes impliquées dans les chaînes migratoires traditionnelles en Grande-Bretagne (Di Salvo 2011), d'emplois ouvriers en France (Dubucs *et al.* 2017) et d'une précarisation des nouveaux et nouvelles arrivé·es dans les zones traditionnelles d'installation des *Gastarbeiter* en Allemagne (Sanguinetti 2016).

En Suisse, les Italien·nes représentent 10 % des étudiant·es internationaux·ales, (à savoir, étranger·ères né·es à l'étranger) inscrit·es dans les établissements d'enseignement supérieur (Lombard 2017), qui sont par ailleurs très internationalisés. L'immigration du début de ce siècle est résolument métropolitaine (Müller-Jentsch et Avenir Suisse 2008), attirée par les grands centres urbains internationaux tels que Zurich et la région lémanique. Toutefois, il ne s'agit pas de *lifestyle migration*, mais d'une migration de travail, à la recherche d'un emploi dans le secteur tertiaire avancé.

Les nouveaux et nouvelles nomades sont certes majoritairement d'origine européenne, cependant, le récit qui leur est consacré ne porte pas la trace d'un élan européen, mais les inscrit prioritairement dans la logique de la mondialisation économique. Dans l'espace européen aux frontières fluides, la mobilité intraeuropéenne est présentée de manière pragmatique comme indispensable pour pallier le *Fachkräftemangel*, la pénurie de main-d'œuvre indigène hautement qualifiée, concentrée autour des principaux pôles helvétiques de recherche et d'innovation. En revanche, la composante

moyennement et faiblement qualifiée du flux migratoire italien est alimentée par la migration en chaîne ou le regroupement familial, des personnes fuyant souvent la crise. Ces personnes sont réparties sur l'ensemble du territoire dans les lieux traditionnels d'installation des collectivités italiennes et occupent des postes de niveau moyen à bas dans l'échelle professionnelle.

### 9.3 Profils socio-économiques

L'enquête MMS fournit un large aperçu comparatif des flux migratoires récents vers la Suisse, qui ont fait l'objet d'une présentation comparative au chapitre précédent. Les études qualitatives, quant à elles, offrent l'opportunité d'observer ces évolutions dans une perspective complémentaire, interne aux groupes concernés.

Quelques recherches qualitatives, thématisant notamment l'insertion dans le monde du travail, donnent la parole aux immigré·es récent·es. Menées en Suisse alémanique, elles abordent la migration récente sous des angles à chaque fois différents : Franchi (2017) se tient à l'écoute du récit d'Italien·nes immigré·es récent·es à Bâle, Pellegrini et Cattacin (2020) dressent le profil contrasté de deux femmes italiennes récemment immigrées, alors que Bonavia *et al.* (2016) ont étudié l'expérience associative des jeunes italien·nes récemment immigré·es à Zurich.

Franchi conteste empiriquement le récit, longtemps dominant en Italie, d'une « nouvelle migration italienne » constituée de « cerveaux en fuite » (Tintori et Romei 2017). En interrogeant une vingtaine de personnes résidant à Bâle depuis quelques années, elle identifie trois types d'insertion professionnelle.

Le premier type est celui des immigré·es de carrière : ces Italian·nes disposant d'un bagage universitaire d'études technico-scientifiques ont plus de chances d'entrer sur le marché du travail primaire. Ils et elles arrivent à Bâle directement d'Italie avec un contrat en poche pour occuper un emploi qualifié dans des entreprises multinationales ou des instituts de recherche où la langue véhiculaire est l'anglais, ainsi que dans des entreprises locales travaillant avec le marché international. Leurs conditions de travail sont très bonnes, comparables à celles des autochtones, bien meilleures que celles qu'elles et ils avaient en Italie. Nombre d'entre eux et elles veulent faire une carrière internationale et n'entendent pas rester à Bâle sur le long terme.

Le deuxième type est celui des immigré·es qualifié·es mais précaires : ces Italian·nes, titulaires notamment d'un diplôme en sciences humaines et sociales, peinent à trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences

ou, si ils et elles en trouvent un, les conditions de travail ne sont pas aussi bonnes que celles de leurs collègues suisses. Les causes de leurs plus grandes difficultés d'insertion sont multiples : une connaissance insuffisante de l'allemand pour pouvoir exercer l'emploi pour lequel elles et ils sont qualifiées, l'absence d'expérience professionnelle antérieure, une connaissance insuffisante du contexte local ou la faiblesse de capital social et économique dans leur nouvelle ville de résidence condamnent nombre d'entre eux et elles à chercher un emploi non qualifié, souvent à temps partiel, navigant entre le marché formel et informel. Ces immigré·es récent·es, qui constituent le cas de figure de loin le plus fréquent dans l'échantillon de personnes interrogées par Franchi, entrent fréquemment sur le marché secondaire du travail et se voient contraint·es à un ajustement à la baisse de leurs projets de vie, inférieurs à leurs qualifications et aspirations.

Le troisième type est celui des immigré·es peu ou moyennement qualifiées (avec un diplôme de l'école obligatoire ou post-obligatoire) qui ont déjà eu une histoire familiale d'immigration en Suisse. Ils et elles sont accueilli·es par des parents vivant déjà à Bâle depuis des décennies, qui leur fournissent un appui initial. De par le type d'occupation et la trajectoire d'insertion, ces situations présentent bien des éléments de continuité avec celles des immigré·es du siècle dernier. L'accès à un emploi est facilité par le réseau familial solidaire, alors que ceci n'est pas le cas pour les diplômé·es du deuxième type. Cependant, ils et elles partagent avec ces dernier·ères la précarité de leur situation de travail, parfois irrégulière et sans contrat.

L'étude de Franchi donne à voir un large éventail de situations professionnelles de la nouvelle migration, allant du jeune adulte cosmopolite avec un capital culturel et une qualification élevés aux segments plus vastes et par certains côtés insoupçonnés de personnes de condition modeste, voire précaire. Il est frappant de constater qu'une étude qualitative sur les nouvelles immigrations italienne et espagnole en Allemagne (Castellani 2018) parvient à des résultats sensiblement identiques à ceux observés à Bâle : les nouveaux et nouvelles immigré·es entrent dans un marché du travail dual et segmenté, caractéristiques des marchés post-fordistes occidentaux.

Pellegrini et Cattacin (2020) contestent également le récit dominant de la fuite de cerveaux en présentant les cas iconiques de deux femmes que tout oppose, sauf la condition d'immigrées récentes : l'une hautement qualifiée avec une expérience migratoire antérieure à l'immigration en Suisse, cadre supérieure dans une entreprise suisse active sur le plan international et à l'aise dans son nouveau contexte ; l'autre faiblement qualifiée, immigrée dans le cadre du regroupement familial, aux prises avec une insertion difficile sur le marché

du travail et pas à l'aise dans son cadre de vie. Cette contribution décline au féminin la fracture sociale au sein de la nouvelle migration italienne et met la lumière sur la présence des femmes et des familles parmi les nouveaux et nouvelles arrivant·es, notamment peu qualifiée·es: bien qu'au bénéfice d'un statut juridique consolidé, elles sont confrontées à des difficultés d'insertion comparables à celles des immigrées du siècle dernier.

#### 9.4 Valise en carton et laptop : les clivages du monde associatif

La migration italienne en Suisse du siècle dernier a produit un tissu associatif extrêmement dense. L'exemple le plus éclairant est celui des *Colonie Libere Italiane* et leur fédération, la seule organisation de la migration née à l'étranger et présente en Suisse uniquement. Ce n'est que plus tard que l'organisation faitière *Federazione delle Colonie Libere Italiane* (FCLI) a soutenu l'essor d'un *patronato*, un organisme fournissant informations et conseils, fonctionnant comme mandataire pour l'assistance et la protection des travailleur·euses italien·nes en Suisse, sur le modèle des activités assurées en Italie par ces structures (Ricciardi 2012, 2014). Le riche réseau associatif, comprenant notamment les Missions catholiques, les ACLI (*Associazioni cristiane lavoratori italiani e internazionali*) et les associations régionales, a été le protagoniste de l'intégration des Italien·nes avant le lancement d'une politique d'intégration en Suisse.

Dans l'après-guerre, la logique organisationnelle visait la défense des intérêts des travailleur·euses immigré·es en s'inspirant du modèle syndical; à partir de la deuxième moitié des années 1970, de nouvelles associations se structurent autour des affirmations identitaires régionales (Fibbi 1985). Aujourd'hui, le paysage associatif traditionnel de la migration italienne est en voie d'essoufflement, en Suisse comme dans d'autres pays européens (Licata 2022).

La *Federazione Colonie Libere Italiane* a fêté en 2023 ses quatre-vingts années d'existence, l'occasion pour ses membres de lancer une réflexion collective sur le sens de sa présence et son futur. Bien que gérée aujourd'hui par des enfants d'immigré·es, la plus grande partie de ses cadres et de ses membres sont issu·es de la migration du siècle dernier, en absence d'un véritable renouvellement générationnel. Ils et elles ont appelé chercheur·euses, politicien·nes suisses et autres associations de la «vienne» migration italienne à contribuer à la réflexion : les anciennes rivalités qui avaient structuré le paysage associatif

par le passé ont laissé la place à davantage de collaboration, car toutes les structures sont confrontées à des défis analogues.

Les ACLI aussi sont confrontées au défi générationnel : l'association est toujours portée par des cadres et fréquentée par des membres immigré·es au siècle dernier et doit réussir le « saut » vers la première génération de cette nouvelle vague migratoire. Si la possibilité de faire appel à de jeunes civilistes italien·nes engagé·es dans les services sociaux de l'association est un apport de forces vives encourageant, le défi stratégique doit encore être relevé.

Le cycle de vie des associations épouse celui des vagues migratoires (Matthey *et al.* 2009). Après avoir accompagné une vague migratoire dans une période historique donnée, les associations semblent ne plus avoir à répondre aux besoins des générations qui les avaient créées. La globalisation économique vient ajouter une complexité supplémentaire, tant du point de vue des origines, du profil social que des besoins des immigré·es (Cattacin et La Barba 2007). Alors que l'ancienne migration est marquée par le changement générationnel, la nouvelle est traversée par la segmentation entre personnes hautement et faiblement qualifiées.

Nous avons cherché à esquisser quelques développements du paysage associatif dans cette nouvelle phase historique de la migration italienne. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé·es sur les rares travaux scientifiques, mais surtout sur des entretiens avec des acteur·trices et observateur·trices privilégié·es<sup>3</sup>. Les éléments réunis nous éclairent sur les nouveaux aspects associatifs dans quatre villes suisses : Bâle, Berne, Genève et Zurich, caractérisées par une forte présence à la fois de l'ancienne et de la nouvelle migration italienne. Travaux scientifiques et entretiens livrent une image de ces expériences associatives récentes qui est caractérisée par une nouvelle polarisation en fonction du type de migration, mais aussi par des éléments de continuité.

Considérons d'abord les cadres de sociabilité des Italien·nes hautement qualifié·es. Pour faire face aux tâches pratiques découlant de la mobilité géographique, les personnes en mobilité peuvent compter sur leurs ressources et font appel à des services divers. Or, le segment qualifié de la nouvelle migration italienne inséré sur le marché primaire du travail dispose des ressources linguistiques, culturelles, sociales et économiques leur permettant de s'orienter aisément et de s'installer dans leur vie professionnelle et sociale. Un

---

3 La lecture de la presse de la migration et des échanges avec des acteur·trices des milieux associatifs italiens bien établis en Suisse ont permis de repérer des expériences associatives nouvelles, développées au cours des dix à quinze dernières années. Nous avons dès lors identifié les protagonistes de ces structures et mené des entretiens exploratoires avec eux et elles dans chacune des quatre villes suisses qui comptent une présence italienne significative.

facteur clé facilitant grandement le processus d'installation est le large éventail de services d'assistance mis à disposition par les bureaux d'*international mobility* des entreprises et des organisations postant des offres d'emploi à l'international. Ces bureaux apportent un soutien pratique et administratif, par exemple pour l'obtention d'un permis de séjour, la recherche de logement, le choix de l'assurance maladie, la scolarisation des enfants, etc. Cela épargne aux nouveaux et nouvelles arrivant·es le travail laborieux de recherche d'informations, de connaissance des structures administratives, de confrontation avec des situations inconnues qui sont toujours source de stress pour celles et ceux qui, au contraire, ne disposent pas de fortes structures de soutien.

Sur le plan de la sociabilité, la recherche d'une continuité dans les activités qui étaient pratiquées au pays est secondée par des opportunités souples, offertes par ces entreprises et organisations. L'accès facile à ces structures implique généralement des contacts sélectifs avec des personnes issu·es de la même entreprise, une intégration dans un monde « à part ». Cette sociabilité « en silo » est particulièrement visible à Genève, où les divers milieux des entreprises multinationales, des organisations internationales et du Centre européen de recherche nucléaire (CERN) n'ont que peu de chances de se côtoyer. Les jeunes en carrière ne cherchent pas à cultiver une sociabilité exclusivement « italienne » ; cependant, les réseaux de contacts entre compatriotes via les amitiés transversales et les connaissances familiales fonctionnent aussi et représentent un deuxième niveau de soutien, après celui offert par les entreprises.

Par ailleurs, la sociabilité peut se développer bien en dehors du cadre italien. À Bâle, les Italien·nes hautement qualifié·es se tiennent à l'écart des anciennes migrations (Franchi 2017). Selon un informateur privilégié, une jeune femme en carrière exprime une prise de distance : « Vous êtes venus avec une valise en carton ; nous venons avec une sacoche pour ordinateur portable » (Franchi 2017 : 131), en référence aux différences à la fois culturelles, sociales et générationnelles par rapport aux immigré·es italien·nes de longue date. Il n'est pas rare que la langue de ces rencontres dans ces milieux soit l'anglais. Alors que certains membres de l'ancienne migration voient dans ce comportement l'expression d'une arrogance de classe, d'autres observateur·trices l'interprètent comme une position cohérente avec une présence en Suisse vécue comme temporaire par des professionnel·les en carrière.

Une vaste galaxie de groupes Facebook favorise une multitude de contacts entre individus atomisés, utile dans une articulation assez libre de la socialité individuelle ou ayant pour objectif l'organisation d'événements culturels, autour de films, musiques et livres italiens contemporains. La nou-

velle migration italienne qui suit l'actualité du pays d'origine est friande de ces opportunités d'alimenter et de maintenir vivant son rapport à la culture d'origine.

## 9.5 Des nouvelles formes de sociabilité et engagement

Nous observons par ailleurs l'émergence de nouvelles formes associatives de la migration italienne dans les principales villes suisses. À l'initiative de personnes récemment immigrées, ces associations s'adressent principalement à ce nouveau groupe articulant une offre de sociabilité pour les nouveaux et nouvelles venu·es avec une sensibilité politique manifeste. Nous citons sommairement quatre exemples, à Genève, Zurich, Bâle et Berne.

*L'Associazione Nazionale Partigiani d'Italia* (ANPI) a créé une antenne à Genève en 2012, sous l'impulsion d'un syndicaliste, Marcello Malentacchi, secrétaire général de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie à Genève pendant trente ans. L'association italienne a été fondée en 1944 en soutien aux valeurs qui ont inspiré la résistance au nazisme et au fascisme d'abord, et la Constitution italienne ensuite. En 2010, elle a connu un important saut générationnel en Italie, avec l'adhésion de nombreux·ses artistes et intellectuel·les, engagé·es en faveur de l'antifascisme, la paix et la démocratie.

L'ANPI genevoise compte parmi ses membres des jeunes adultes, porteur·euses de formations universitaires, travaillant dans des organisations ou des entreprises internationales, arrivé·es au cours des quinze dernières années. Formé·es en Italie, ils et elles continuent de suivre l'actualité italienne. Ils et elles seraient intéressé·es à développer davantage de contacts avec la société locale, voire à se naturaliser, mais leurs contrats temporaires ou leur insertion dans des organisations internationales rendent ce projet difficilement réalisable. Leur adhésion à l'association leur permet d'exprimer leurs valeurs politiques dans leur lieu de vie actuel.

Les événements organisés reflètent leur horizon de valeurs en référence à la situation migratoire (condamnation du maire de Riace, Mimmo Lucano, film sur les routes migratoires à travers les Alpes) ou à la réalité italienne (condamnation des attaques de l'extrême droite, anniversaire de l'attentat contre le juge Borsellino). Grâce à son enracinement historique, l'ANPI de Genève parvient en quelque sorte à faire se rencontrer cette nouvelle composante migratoire avec quelques militant·es de l'ancienne migration politisée.

*La Fabbrica di Zurigo* nait à Zurich en 2013 comme un lieu d'élaboration de propositions et d'idées ancré sur le territoire et ouvert sur le monde.

Elle est initialement la transposition d'un projet politico-culturel mûri en Italie dans le contexte des profondes lacérations entre les partis de gauche. Ce moteur initial a connu en peu de temps une profonde transformation : l'association, en effet, a délaissé son action autour de la vie politique italienne pour se concentrer principalement sur des questions concernant Zurich et la Suisse (Bonavia *et al.* 2016).

En se réunissant régulièrement dans l'un des lieux historiques de la migration italienne, l'association a voulu établir une sorte de filiation avec les associations historiques, avec un succès mitigé. *La Fabbrica di Zurigo* organise des spectacles musicaux, théâtraux et cinématographiques, des expositions d'art, des réunions, des débats, des repas facilitant la socialisation, etc. ; elle aborde aussi des questions liées à la « nouvelle Suisse »<sup>4</sup>, marquée par la présence immigrée. L'utilisation de la langue italienne et les modalités particulières de participation en ont fait un point de référence pour la migration italienne plus récente, attirant aussi un public italophone de jeunes adultes, notamment de la seconde génération.

Les étudiant·es et chercheur·euses italien·nes qui avaient créé *la Fabbrica*, issu·es de différents disciplines et vivant généralement sur les rives de la Limmat, sont engagé·es dans le monde professionnel. Dix ans après la fondation de l'association, ils et elles sont souvent naturalisé·es et ont des enfants en bas âge. L'activité de l'association s'organise de plus en plus autour des contingences locales et des besoins de la nouvelle migration, marquée toujours davantage par l'arrivée de familles et de femmes seules. Les enjeux politiques structurent moins l'activité de l'association, qui se tourne plutôt vers la réalité suisse, avec des projets ponctuels. En fait, l'association est devenue un contenant, fluide, peu formel, où la sociabilité s'organise autour d'apéritifs et de brunchs, les éléments de continuité étant l'horizon de valeurs partagées et la langue italienne. Certains de leurs projets culturels, visant l'ensemble de la population zurichoise, bénéficient du soutien des autorités locales.

À Berne, l'association culturelle *Pecorenere* (« moutons noirs ») est créée autour de 2008, alors que le solde migratoire des Italien·nes en Suisse devenait à nouveau positif. Montée par des intellectuel·les expérimenté·es, elle s'adresse avec un succès certain à un public d'Italien·nes et de Suisse·sses, notamment des Tessinois·es et des Grison·nes, réunissant toutes les générations, des membres des précédentes générations d'immigrant·es à leurs descendant·es

---

4 L'Institut Nouvelle Suisse (INES) est une association à but non lucratif et un *think & act tank* issu de la migration, fondé en 2016. INES vise à développer des visions sociopolitiques dans une société de migration qui s'affranchissent de l'opposition entre le « nous » national et le « eux » immigré.

et jusqu'aux nouvelles et nouveaux immigré·es, qu'ils et elles soient hautement qualifié·es ou non. Son programme culturel (films, présentations de livres et débats) vise à faire connaître en Suisse des aspects de la culture et de la société italiennes marqués par les valeurs de solidarité, de justice sociale, de respect des autres et de l'environnement naturel.

Le thème de la lutte contre la mafia, en Italie et ailleurs, parcourt de manière régulière les diverses activités culturelles, toujours bilingues, en italien et en allemand. Les manifestations se divisent généralement en deux parties : l'événement est précédé d'un dîner. Pour la préparation du repas, on utilise les produits de qualité du projet *Libera Terra*, cultivés avec des méthodes respectueuses de l'environnement et de la dignité humaine sur des terres confisquées aux mafieux. L'engagement antimafia demeure un marqueur phare de cette association.

À Bâle, le projet *Giovani in rete* (GIR) est monté par des trentenaires récemment expatrié·es, motivé·es à concrétiser leur engagement sociopolitique à la suite d'une réunion de jeunes émigré·es intitulée « Italiens dans le monde » et organisée par le *Consiglio Generale degli Italiani all'Ester* (CGIE). Le projet entend venir en aide aux nouveaux et nouvelles immigré·es italien·nes de tout âge exerçant des professions manuelles, qui sont de plus en plus nombreux·ses à s'établir dans la ville avec leurs familles. Il comporte la création d'un bureau d'information, visant à leur faciliter la connaissance et l'accès au réseau de structures sociales, éducatives et sanitaires présentes dans la ville. Dans ce cadre, on organise par exemple des rencontres sur la fiche de paie, autour d'un apéritif. Ce bureau bénéficie de l'appui et de l'expérience du syndicat *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (CGIL), acquise dans l'assistance aux émigré·es italien·nes.

Par ailleurs, l'association promeut des initiatives culturelles comme le récent festival des livres italiens, avec la présentation par les auteur·es de leurs ouvrages sur la migration, une manière de pallier l'absence de librairie italienne. Le 2 juin, jour de la fête de la République italienne, leur *Italian & Swiss Sommer Festival* a permis aux nouveaux et nouvelles arrivant·es, aux associations de l'ancienne migration et aux associations suisses de (re)nouer le dialogue et les échanges.

Les nouveaux et nouvelles expatrié·es, socialisé·es dans leur pays d'origine, continuent à vibrer pour la politique italienne, à l'instar des immigré·es des années 1960 et 1970, mais ils et elles se regroupent dans « leurs » associations, différentes des structures traditionnelles du siècle dernier. Si les émigrant·es d'alors se retranchaient à l'intérieur de leur collectivité pour survivre dans un pays qui les considérait comme des corps étrangers et leur

refusait un horizon commun, les nouveaux et nouvelles immigré·es – mieux formé·es et conforté·es par un statut juridique assuré – s’ouvrent assez rapidement sur leur ville de résidence, en exploitant les ressources organisationnelles locales. On ne saurait parler de double orientation de ces associations, comme par le passé, mais plutôt de greffe d’expériences acquises ailleurs dans leur nouvelle réalité de vie. Ces associations apparaissent comme l’expression d’un désir d’exercice d’une citoyenneté consciente et réfléchie d’une partie, bien minoritaire, de la nouvelle migration italienne. D’ailleurs, la migration organisée a toujours été un fait minoritaire dans la collectivité.

## 9.6 Conclusions

La reprise de l’émigration italienne en vertu des Accords bilatéraux et en correspondance des crises économiques des années 2000 trouve une claire répercussion en Suisse : le solde migratoire négatif des Italien·nes redevient positif dans ce pays. Une polarisation des profils éducatifs et professionnels caractérise ce nouveau flux et le différencie des Italien·nes installé·es de longue date.

En conséquence, la collectivité italienne en Suisse est traversée par deux axes de différenciation. L’axe social oppose la « nouvelle » migration, composée de personnes hautement qualifiées dans les secteurs professionnel, universitaire et artistique, à la migration de personnes présentant des niveaux moyens et faibles de qualification, à maints égards semblables à la migration du siècle dernier. L’axe temporel, en relation avec la date d’arrivée et l’âge des personnes concernées, cependant, atténue les similitudes entre ces deux derniers groupes.

Les différences profondes internes à la nouvelle migration italienne entre ces deux segments en termes de niveau éducatif et de milieu social donnent lieu à des activités associatives distinctes pour ces deux groupes, en réponse à des projets migratoires et des besoins divergents. Des initiatives socialement engagées sont apparues, sous l’impulsion de personnes bien formées, appartenant aux flux migratoires récents ; les enfants d’immigré·es s’investissent très rarement dans la création de ces associations. L’inspiration vient souvent d’Italie, car ces promoteur·euses ont été socialisé·es politiquement dans leur pays d’origine.

Toutefois, au terme de quelques années, l’attention et les activités se tournent vers la Suisse et peuvent ainsi devenir attrayantes aussi pour les jeunes italophones sur place ; les ressources éducatives, sociales et culturelles des animateur·trices de ces initiatives leur permettent d’opérer ce changement

de cap. En outre, la réorientation rapide est vraisemblablement liée à la possibilité des immigré·es d'aujourd'hui de s'établir durablement en Suisse, une projection impossible pour les immigré·es des années 1950 à 1970 et leurs associations. Les nouvelles initiatives présentent d'évidentes modulations locales en relation avec les besoins et les ressources personnelles et sociales sur place : le format des activités des associations de l'ancienne migration présentait davantage de similitudes, toutes focalisées autour de l'écoute d'une collectivité auparavant bien plus homogène.

Le lien entre la nouvelle et l'ancienne migration est tenu mais présent, notamment par le biais d'une certaine implication des personnes expérimentées dans la conception des projets et le recours aux soutiens externes. Toutefois, les nouvelles initiatives se développent en dehors des structures associatives traditionnelles de la migration italienne, marquées par les clivages propres à l'espace politique italien d'avant 1990 et aujourd'hui essoufflées par la longue période du solde migratoire négatif italien et le changement générationnel. Les associations traditionnelles se sont construites autour de la défense des intérêts des groupes marginalisés. Aujourd'hui, ceci reste un axe de possible développement, comme le montre l'exemple bâlois ; cependant, les finalités s'articulent le plus souvent autour de l'affirmation des valeurs, du partage des référentiels culturels et des besoins de sociabilité. Les apéritifs et les repas qui accompagnent les activités socioculturelles et récréatives témoignent de cette fonction communautaire, essentielle notamment pour des immigrant·es récent·es.

# 10 Caractéristiques socio-économiques de la population allemande en Suisse

*Ilka Steiner et Philippe Wanner*

## 10.1 Introduction

En prolongement du chapitre 5, qui aborde la question de l'intégration structurelle des populations immigrées nouvellement arrivées, nous analysons ici plus dans le détail leur situation économique. Pour aborder cette question, ce chapitre se focalise sur un groupe d'origine, les immigré·es allemand·es arrivé·es en Suisse dès 2002. Ce groupe est intéressant de par l'ampleur des flux migratoires : depuis 2002 et jusqu'en 2021, plus de 501 000 Allemand·es se sont installé·es en Suisse. À titre comparatif, sur la même période, la Suisse a enregistré 252 000 entrées de Portugais·es et 249 500 entrées d'Italien·nes. Les Allemand·es appartenant à la nouvelle migration se caractérisent également par un profil socio-économique différent des flux migratoires traditionnels qu'a connu la Suisse dans le passé, mais représentatif de la migration d'Europe occidentale ou du Nord.

Dans une première partie introductive, nous décrivons les principales caractéristiques de la migration allemande en direction de la Suisse. Puis, nous développons l'intérêt que présente l'analyse de la situation financière des populations immigrées. Après avoir présenté les données exceptionnellement riches utilisées dans ce chapitre et quelques éléments méthodologiques, nous analysons la situation financière des Allemand·es en la comparant à celle d'autres groupes – les Italien·nes, les Portugais·es, les natif·ives, les autres ressortissant·es de l'UE/AELE ainsi que les ressortissant·es des États tiers. Cette analyse aboutit à une discussion générale, notamment sur les dimensions à prendre en compte dans les politiques migratoires.

## 10.2 La migration allemande en direction de la Suisse

Dès la naissance de l'État fédéral en 1848, les échanges migratoires entre la Suisse et l'Allemagne ont été importants. Alors qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la Suisse était un pays d'émigration, elle observa par la suite l'arrivée de milliers d'Allemand·es, surtout des universitaires, mais aussi des travailleur·euses faiblement qualifié·es et des artisan·es, notamment dans le domaine de la construction. Ainsi, selon Holmes (1988), le nombre d'Allemand·es en Suisse passa de 112 000 à 220 000 entre 1880 et 1919 ; à cette époque, ces immigré·es venaient en Suisse pour exercer une activité professionnelle dans un contexte de politique migratoire libérale. Cette migration s'explique par la proximité culturelle entre l'Allemagne et la Suisse, mais aussi par l'absence d'opportunités professionnelles dans le pays d'origine et l'introduction de politiques antisociales sous Bismarck : des facteurs qui incitaient les Allemand·es à quitter leur pays.

L'effectif des Allemand·es vivant en Suisse recula après la Première Guerre mondiale pour atteindre 78 300 personnes au recensement de 1941, en partie en raison d'une émigration importante en direction du pays d'origine pendant la guerre et d'un recul de l'immigration dû aux effets du krach boursier de 1929 sur les économies européennes. Malgré ce fort recul, les Allemand·es représentaient encore plus du tiers (35 %) de la population étrangère domiciliée en Suisse. L'Allemagne était alors la deuxième collectivité étrangère en Suisse par ordre d'importance, après l'Italie. Puis, jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le nombre d'Allemand·es en Suisse se stabilisa dans un phénomène de renouvellement extrêmement lent d'un flux migratoire ancien et de proximité. Cependant, l'immigration allemande s'est soudainement accrue depuis le début des années 2000, pour à nouveau constituer dès 2007 la deuxième collectivité la plus importante en Suisse derrière les Italien·nes, et de loin le principal flux migratoire d'entrée.

Ce flux migratoire récent est, contrairement à la situation observée au XIX<sup>e</sup> siècle, lié à des facteurs « attractifs », à savoir une économie suisse qui offre d'intéressantes opportunités. Il est caractérisé par une proportion importante de personnes hautement qualifiées, bénéficiant pour s'intégrer d'une proximité linguistique et culturelle avec la Suisse alémanique (Wanner et Steiner 2018). Dans un contexte où le marché du travail s'est spécialisé, nécessitant des qualifications élevées, l'Allemagne est devenue un important pays de recrutement pour les grandes entreprises suisses. La Suisse est d'ailleurs, depuis 2005, le principal pays de destination des personnes qui quittent l'Allemagne (Steiner 2017).

La proximité géographique et linguistique n'explique pas à elle seule cet accroissement. Celui-ci est également provoqué par de nombreux autres facteurs, comme les différentiels de rémunérations salariales ou, pour les nouvelles générations de travailleur·euses allemand·es, la recherche d'expériences professionnelles à l'étranger.

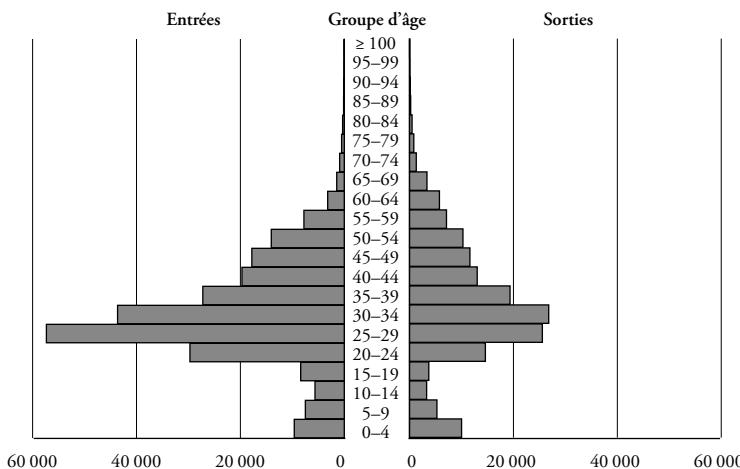
Différentes spécificités caractérisent les comportements migratoires des Allemand·es. Selon Steiner (2017), se basant sur une enquête auprès des Allemand·es vivant en Suisse, une majorité de ceux et celles arrivé·es au début du XXI<sup>e</sup> siècle a pour intention de rester en Suisse. Leur retour est conditionné par l'ouverture d'opportunités professionnelles dans leur pays d'origine ou ailleurs. Cependant, malgré le désir d'une migration définitive, les statistiques suisses indiquent que durant la période 2002 à 2021, 249 000 Allemand·es ont quitté la Suisse, un chiffre qui suggère qu'un·e Allemand·e sur deux finit par réémigrer. Ainsi, un écart semble parfois s'observer entre les intentions de sédentarité en Suisse déclarées et la mobilité effective. Cet écart semble aussi s'observer dans d'autres collectivités, notamment la collectivité portugaise (voir chapitre 11).

Il convient aussi de relever une autre spécificité de la migration allemande. Alors que les arrivées surviennent relativement tardivement dans le parcours de vie – à l'âge moyen de 32,5 ans –, les Allemand·es qui quittent la Suisse présentent en moyenne un âge de 34,8 ans, soit inférieur d'environ trois ans à celui des autres nationalités. Les flux migratoires entre l'Allemagne et la Suisse concernent surtout des personnes entre 25 et 34 ans. Cependant, la mobilité internationale des Allemand·es ne se limite pas à ces âges. Les flux migratoires restent importants au moins jusqu'à 55 ans, ainsi que l'indique la Figure 10.1, ce qui traduit probablement une capacité pour des Allemand·es en deuxième moitié de vie active de s'insérer sur le marché du travail suisse.

Par ailleurs, contrairement à ce qui s'observe dans certaines autres collectivités, par exemple la collectivité portugaise (voir chapitre 11), les Allemand·es ne se caractérisent pas par un nombre élevé de départs pendant la période entourant la retraite, ce qui suggère qu'une fois qu'ils et elles ont décidé de finir leur vie active en Suisse, le séjour est définitif.

Ce profil par âge s'explique par la diversité des raisons d'arrivée. Steiner (2017: 145-146) définit cinq types d'immigré·es allemand·es en Suisse, des types qui ne sont pas mutuellement exclusifs : 1) les immigré·es venu·es pour des raisons familiales et professionnelles, plutôt hautement qualifiée·es, qui arrivent généralement en Suisse autour de 30 à 35 ans ; 2) ceux et celles venu·es pour des raisons familiales et relationnelles, souvent des femmes mariées, qui présentent une structure éducationnelle variée ; 3) les étudiant·es, arrivé·es

**Figure 10.1: Nombre d'arrivées et de départs de personnes de nationalité allemande par classe d'âge, entre 2011 et 2021**



Note: Le graphique se limite aux arrivées et aux départs observés dans la population résidente permanente et exclut des personnes en Suisse pour une durée inférieure à douze mois.

Source: STATPOP.

en Suisse autour de 20 à 25 ans, qui sont beaucoup plus mobiles et rentrent fréquemment à la fin de leurs études; 4) les immigré·es professionnel·les, souvent des hommes et hautement qualifié·es, travaillant à temps plein et dans des positions professionnelles plutôt élevées; et finalement 5) des personnes souvent sans attachement familial à la recherche de nouvelles expériences de vie en Suisse. Chacun de ces profils présente des spécificités quant à la durée du séjour en Suisse et quant aux intentions de retour.

Pour synthétiser, comparativement à d'autres flux migratoires, la migration allemande du XXI<sup>e</sup> siècle est donc surtout hautement qualifiée et provient relativement tardivement dans le parcours de vie, après la fin des études. Toutefois, des opportunités professionnelles existent aussi pour les Allemand·es moyennement qualifié·es, dans des secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, mais aussi l'industrie.

Le contraste avec d'autres flux migratoires, notamment le flux des Portugais·es en Suisse (chapitre 11), est saisissant, en raison de l'importance du flux et surtout de ses spécificités décrites ci-dessus. Afin de mieux comprendre le mode de vie d'une population arrivant en Suisse avec des qualifications élevées, et parfois un parcours professionnel déjà prestigieux, une analyse de la situation financière se prête particulièrement bien.

## 10.3 Comprendre les conditions de vie des populations immigrées, quel intérêt ?

La situation financière des ménages immigrés récemment arrivés soulève de nombreuses discussions, en particulier dans le débat politique. Pour certain·es, la migration peut conduire à une précarisation financière, laquelle pourrait peser sur certaines assurances et prestations de l'État social. Pour cette raison, des moyens financiers suffisants sont parfois exigés, notamment dans le cadre de la migration de personnes non actives ou du regroupement familial. En outre, cette crainte a aussi favorisé l'adoption de mesures d'intégration structurelle visant à améliorer l'insertion professionnelle des populations immigrées, notamment arrivées dans le cadre de l'asile, afin de les rendre autonomes financièrement. La loi rend d'ailleurs possible depuis 2019 la révocation du permis d'établissement (permis C) dans le cas d'une dépendance à l'aide sociale, exacerbant ainsi le lien entre la situation financière des ménages et le séjour en Suisse.

Dans un contexte où la migration internationale en direction de la Suisse est dominée par une migration professionnelle hautement qualifiée, la population issue de la nouvelle migration est plutôt privilégiée en termes économiques et généralement peu concernée par la précarité économique. C'est le cas notamment de la population issue de l'UE/AELE, à l'exception de groupes arrivés en Suisse pour exercer des activités faiblement rémunérées. Cependant, avec une migration qui se fait de plus en plus tardivement, suite à la spécialisation de la main-d'œuvre, le nombre d'années passées en Suisse au moment de la retraite tend à diminuer. Par conséquent, le nombre d'années de cotisation au système de prévoyance vieillesse (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pilier) se réduit, et des contraintes financières apparaissent parfois au moment de la retraite. Cette situation peut rendre le séjour en Suisse difficile après le passage à la retraite. Même pour des travailleur·euses bien rémunéré·es, les lacunes dans la prévoyance vieillesse peuvent conduire à des situations de précarité ou imposer une décision de quitter la Suisse.

Les analyses sur la situation financière des populations immigrées font défaut. Certes, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a publié depuis 2019 cinq études portant sur la situation économique de différentes sous-populations<sup>1</sup>, mais ces rapports ne prennent que partiellement en compte

---

1 Les bénéficiaires d'une rente du 1<sup>er</sup> pilier (AVS/AI) ayant droit à une rente complémentaire pour enfant (Guggisberg et Liechti 2019), les rentiers de l'Assurance invalidité (AI) (Guggisberg *et al.* 2020), les veuves et veufs (Gabriel *et al.* 2022), la population en âge de travailler et à l'âge de la retraite (Wanner et

la nationalité et/ou le pays de naissance. Cependant, la disponibilité de nouvelles données sur la situation financière des personnes et des ménages en Suisse autorise une analyse approfondie de la situation financière des personnes immigrées. Dans ce chapitre, les données décrites ci-dessous seront utilisées pour analyser la situation de la population allemande vivant en Suisse, tout en comparant sa situation à celle d'autres collectivités immigrées. Les informations présentées couvrent alors une réalité plus large et visent à identifier des situations à risque. Avant de discuter les principaux résultats, les données et les choix méthodologiques sont présentés dans la section suivante.

## 10.4 Comment analyser la situation économique des ménages?

Pour les analyses, la statistique WiSiER (situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite) de l'année 2015 (dernière année disponible) est utilisée. Ces données ont été collectées par l'OFAS en collaboration avec plusieurs cantons et l'OFS. La statistique contient des données fiscales de onze cantons (Argovie, Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Genève, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Tessin et Valais), celles de la Centrale de compensation et de l'OFAS (notamment le registre des rentes du premier pilier) ainsi que de l'OFS (notamment la statistique de la population et des ménages et le relevé structurel).

Excepté pour le relevé structurel, qui concerne un échantillon annuel d'environ 200 000 personnes, les données disponibles sont exhaustives à l'échelle des onze cantons considérés. Ces cantons, ensemble, représentent 53 % de la population résidente permanente<sup>2</sup> de la Suisse, couvrent les trois principales régions linguistiques et témoignent de la diversité territoriale de la Suisse (taille, caractère urbain-rural). L'échantillon peut donc être considéré comme représentatif de la population de l'ensemble du pays, même s'il se caractérise par un âge moyen légèrement plus élevé et une légère sous-représentation des personnes de nationalité étrangère. La représentativité des informations financières a également été confirmée (Wanner 2019b).

Cependant, il reste un léger biais de sélection, issu des données fiscales. En Suisse, il existe trois modes d'imposition des personnes physiques :

---

Gerber 2022) et les personnes dans le passage à la retraite (Braun-Dubler *et al.* 2022).

2 Par population résidente permanente, nous entendons la population au bénéfice d'un permis de séjour d'au moins une année ou séjournant en Suisse depuis au moins douze mois.

l'imposition ordinaire – qui concerne la majorité des contribuables, disposant d'un permis de séjour valable ou de la nationalité suisse –, l'imposition à la source et l'imposition d'après la dépense. Ces deux derniers modes concernent des populations étrangères : l'imposition à la source couvre les étranger·ères non titulaires d'un permis C ; cependant, ceux et celles disposant d'un revenu annuel brut soumis à l'impôt dépassant 120 000 francs sont soumis à une taxation ordinaire ultérieure. L'imposition à la dépense est une imposition forfaitaire qui s'adresse aux étranger·ères ayant une activité économique à l'étranger et des revenus supérieurs à 400 000 francs. Dans cet article, seules les personnes taxées d'une manière ordinaire sont retenues, pour des raisons de disponibilité des données. L'exclusion des contribuables imposé·es à la source conduit à ne pas retenir environ un quart des personnes nées à l'étranger qui disposent d'un permis de séjour de courte durée (incluant des stagiaires et des étudiant·es) et dont les revenus sont en moyenne plus faibles que les personnes imposées selon la procédure ordinaire. L'exclusion des personnes imposées à la dépense prive l'analyse d'un faible nombre de contribuables aux revenus élevés. Ainsi, les données font référence à des contribuables dans une situation économique médiane, et surestiment légèrement la situation des ménages immigrés. Cette contrainte sélectionne par ailleurs les personnes présentes en Suisse depuis au moins cinq ans (permis C) et réduit l'effectif de celles arrivées plus récemment.

L'analyse porte sur les personnes nées à l'étranger et arrivées à partir de 2002 en Suisse. Il s'agit ici de la dernière arrivée en Suisse, ce qui n'exclut pas des séjours antérieurs dans le pays. Nous comparons les personnes immigrées de nationalité allemande avec celles de nationalité italienne et portugaise. Nous présentons également dans les tableaux et graphiques les ressortissant·es des autres pays de l'UE/AELE et des États tiers. Les Suisse·sses né·es en Suisse (ci-après intitulé·es les Suisse·sses ou les natif·ives) représentent finalement un dernier groupe de comparaison.

Bien qu'employant une approche d'analyse à l'échelle des individus, nous considérons la situation financière du ménage dans lequel les personnes habitent. Ainsi, lorsque les deux membres d'un couple marié détiennent la nationalité allemande, chacun sera considéré séparément, mais le revenu total du ménage sera pris en compte pour apprécier leur situation financière. En outre, seule la population résidante permanente habitant dans des ménages privés de moins de dix personnes est considérée.

L'analyse distingue les personnes d'âge actif (de 25 à 64 ans pour les hommes, 25 à 63 ans pour les femmes) et celles aux âges de la retraite (65 ans et plus pour les hommes et 64 ans et plus pour les femmes). Dans le

**Tableau 10.1 : Personnes actives selon la nationalité et la classe d'âge, le sexe, l'état civil, le type de ménage et le niveau de formation, en 2015 (en %)**

Caractéristiques des personnes actives	Suisse	Allemagne	Italie	Portugal	Autre UE/AELE	États tiers
<b>Classe d'âge</b>						
25-34	22.9	28.7	26.8	36.9	33.4	48.3
35-49	36.6	51.0	54.6	47.2	51.0	43.9
50-63/64	40.5	20.3	18.6	15.9	15.6	7.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Sexe</b>						
Hommes	50.3	54.7	61.5	57.2	48.2	41.1
Femmes	49.7	45.3	38.5	42.8	51.8	58.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>État civil</b>						
Célibataire	32.9	44.8	36.1	23.2	37.4	9.2
Marié-e	54.2	43.8	54.7	66.1	51.9	82.2
Veuf-ve	1.3	0.5	0.8	0.7	0.7	0.8
Divorcé-e	11.4	10.3	7.9	9.9	9.4	6.7
Autre	0.2	0.6	0.5	0.1	0.6	0.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Type de ménage</b>						
Individuel	18.2	23.7	19.3	12.9	16.6	7.1
Couple marié	16.9	17.3	15.8	16.1	18.0	26.9
Couple cohabitant	13.4	26.5	24.0	14.7	22.2	6.5
Monoparental/recomposé	9.0	3.8	5.1	6.1	5.8	5.5
Couple non marié avec enfant	2.8	6.5	5.5	7.9	6.4	2.3
Couple marié avec enfant	39.7	22.2	30.4	42.4	31.0	51.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Niveau de formation</b>						
Secondaire I	7.6	3.8	21.8	77.8	10.5	41.8
Secondaire II	57.7	39.7	34.2	14.3	27.5	28.0
Tertiaire	34.6	56.5	44.0	8.0	62.0	30.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Effectif	1 392 143	50 297	17 845	24 294	48 631	69 136

Source: WiSiER 2015.

premier groupe, 50 297 Allemand·es arrivé·es en 2002 et après sont inclus·es dans l’analyse (Tableau 10.1), dont 45 % de femmes. Il s’agit de la principale nationalité étrangère représentée dans les données analysées. La population allemande se caractérise par une majorité de personnes âgées de 35 à 49 ans (51 %). Elle est célibataire dans 45 % des cas, ce qui est une proportion supérieure à celle observée dans les autres collectivités considérées. Par conséquent, elle vit aussi plus souvent dans un ménage individuel (24 %) ou dans un ménage de personnes cohabitant sans être mariées (27 %). La proportion d’Allemand·es vivant dans un ménage familial composé de deux adultes mariés avec enfant(s) est par contre relativement faible (22 %, contre 40 % pour les Suisse·sses et 42 % pour les Portugais·es).

Les Allemand·es en âge d’activité représentent le groupe le plus hautement qualifié parmi les trois nationalités étrangères analysées, puisque 56 % de la population allemande est de niveau de formation tertiaire, alors que 40 % est de niveau secondaire II. La proportion des Allemand·es hautement qualifié·es est supérieure à celle des natif·ives (35 %), des Italien·nes (44 %) et des Portugais·es (8 %). Il s’agit donc d’une population qui se distingue des autres nationalités considérées par deux dimensions : sa structure familiale d’une part et son niveau de qualification d’autre part.

Parmi les autres groupes, la population portugaise présente un contraste saisissant avec un très faible niveau de qualification et une proportion plus élevée de ménages mariés. Les Italien·nes se situent pour leur part à mi-chemin, entre ces deux collectivités, mais présentent la spécificité de ne comprendre qu’une très faible part de femmes dans leur effectif.

Parmi les personnes en âge de la retraite, 1754 Allemand·es sont identifi·es dans les données (Tableau 10.2). Les effectifs des retraité·es italien·nes sont légèrement supérieurs, alors que les retraité·es portugais·es sont beaucoup moins nombreux·ses. Comparativement aux Italien·nes et aux Suisse·sses, les Allemand·es retraité·es se caractérisent par une distribution par âge plus jeune (10 % de personnes de 80 ans et plus, contre 20 % et 25 % pour les Italien·nes et les Suisse·sses respectivement). Par conséquent, la proportion de veuf·ves est plus importante dans ces deux groupes, comparativement aux Allemand·es. Il convient aussi de relever que la surreprésentation masculine au sein des immigré·es d’âge actif s’atténue parmi ceux et celles à l’âge de la retraite. En outre, alors que les Allemand·es retraité·es se caractérisent par un niveau de formation quasiment équivalent à celui des actif·ives (avec 54 % de retraité·es titulaires d’un diplôme de formation tertiaire), ce n’est pas le cas des autres nationalités.

**Tableau 10.2: Personnes retraitées selon la nationalité et la classe d'âge, le sexe, l'état civil, le type de ménage et le niveau de formation, en 2015 (en %)**

Caractéristiques sociales	Suisse	Allemagne	Italie	Portugal	Autre UE/AELE	États tiers
<b>Classe d'âge</b>						
64/65-79	74.7	89.4	79.8	90.1	87.6	83.5
80+	25.3	10.6	20.2	9.9	12.4	16.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>État civil</b>						
Célibataire	6.9	7.0	5.5	7.0	7.8	4.5
Marié·e	60.8	60.9	59.2	52.9	62.0	48.5
Veuf·ve	20.9	13.6	25.5	26.9	14.0	36.8
Divorcé·e	11.2	17.7	9.6	13.2	15.7	9.6
Autre	0.1	0.8	0.2	0.0	0.4	0.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Sexe</b>						
Homme	44.1	53.9	50.6	33.9	52.9	32.8
Femme	55.9	46.1	49.4	66.1	47.1	67.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Type de ménage</b>						
Individuel	30.5	30.5	32.0	20.7	25.0	12.2
Couple marié	53.7	47.6	43.9	38.8	51.4	36.5
Autre	15.8	21.9	24.1	40.5	23.7	51.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>Niveau de formation</b>						
Secondaire I	26.8	8.0	42.7	79.6	17.3	44.1
Secondaire II	54.9	37.5	29.1	14.3	27.8	13.5
Tertiaire	18.3	54.5	28.2	6.1	54.8	42.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Taille de l'échantillon	587 196	1 754	1 898	242	2 679	1 419

Source : WiSiER 2015.

Le *revenu médian* du ménage est calculé à partir des données fiscales et d'autres données (aide sociale notamment). Il est composé notamment des revenus de l'activité professionnelle, des rentes, d'autres prestations sociales (aide sociale, chômage, allocations pour impotents, prestations complémentaires), du revenu de la fortune ainsi que 5 % de la fortune liquide, mobilisable à court

terme<sup>3</sup>. À partir de la somme de ces rubriques, le *revenu équivalent*, le concept utilisé ici, est obtenu en divisant le revenu total par un coefficient reflétant le nombre de personnes au sein du ménage. Ce coefficient est calculé sur la base de la structure du ménage en suivant les normes de l'OCDE, c'est-à-dire en attribuant un poids de 1,0 pour la personne la plus âgée du ménage, de 0,5 pour chaque personne supplémentaire âgée de 14 ans et plus, et de 0,3 pour celles de moins de 14 ans. Ainsi, nous disposons d'un indicateur qui permet la comparaison entre les ménages, même s'ils sont de taille différente. Pour l'ensemble des ménages en Suisse, le revenu équivalent médian se situait à 63 470 francs en 2015 (Wanner et Gerber 2022).

En outre, nous utilisons un concept relatif pour apprécier la situation économique des personnes. Celui-ci mesure l'inégalité sociale (Guggisberg *et al.* 2016). Ainsi, une personne est définie comme à *faibles ressources financières* si son revenu disponible équivalent se situe au-dessous du seuil de 60 % du revenu médian de l'ensemble de la population suisse. En revanche, les *ressources financières élevées* caractérisent pour leur part les personnes présentant un revenu égal ou supérieur à 180 % du revenu équivalent médian.

## 10.5 La situation économique des groupes d'origine étrangère et des natif·ives

### 10.5.1 Revenus équivalents et sources de revenus

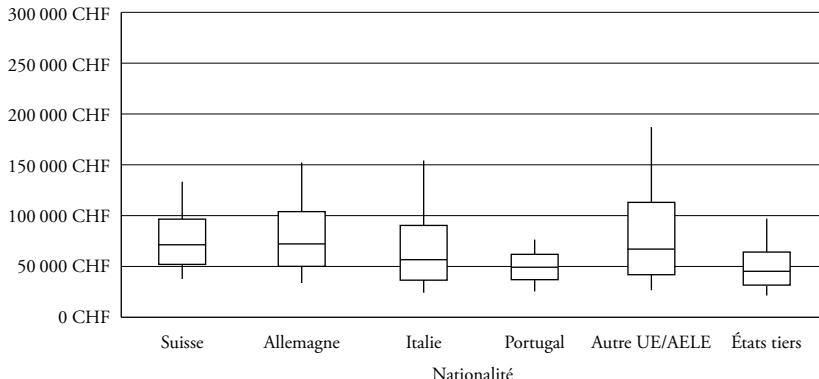
La description générale des revenus équivalents s'effectue ici à l'aide de *box plots*, qui représentent sur les figures la médiane, les premiers et troisièmes quartiles, ainsi que les premiers et neuvièmes déciles. La médiane est commentée pour apprécier le niveau de revenu des groupes, alors que les quartiles et déciles fournissent des informations sur leur dispersion. En 2015, le revenu équivalent médian des Suisse·sses en âge d'activité est de 71 300 francs (partie supérieure de la Figure 10.2). Par rapport à cette référence, les Allemand·es présentent un revenu similaire (72 200 francs) tandis que les ressortissant·es des autres pays de l'UE/AELE se situent à un niveau légèrement inférieur d'environ 6 % (67 100 francs). Les personnes italiennes (56 700 francs), portugaises (49 300 francs) et des États tiers (45 200 francs) se situent très en retrait par rapport au revenu équivalent des Suisse·sses. Par ailleurs, les inégalités dans la distribution des revenus varient au sein des différents groupes, ainsi que

---

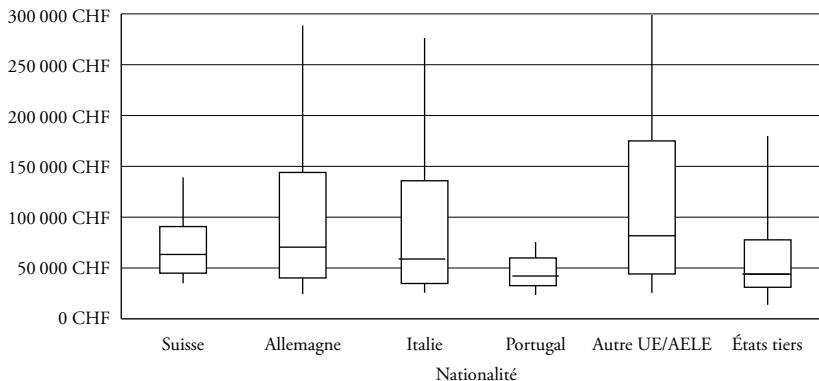
3 La prise en compte d'une partie de la fortune a été décidée afin de tenir compte, pour évaluer la situation économique, des ressources disponibles sous la forme de liquidités, qui peuvent pallier par exemple une baisse temporaire du revenu.

**Figure 10.2 : Indicateurs du revenu équivalent (médiane, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles, et 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> déciles), pour les actif·ives et les retraité·es, selon la nationalité, en 2015**

**Actif·ives**



**Retraité·es**



Note: Les *box plots* indiquent la distribution du revenu. La ligne médiane représente le revenu médian. Les rectangles regroupent les 50 % des personnes situées entre le 25 % et le 75 % de la distribution des revenus. Les points d'extrémité de la ligne verticale représentent le 1<sup>er</sup> décile (en bas) et le 9<sup>e</sup> décile (en haut).

Source : WiSiER 2015.

l'indique la Figure 10.2 : elles sont les plus élevées pour les ressortissant·es de l'UE/AELE. La dispersion des revenus est également plus importante pour les Allemand·es et Italien·nes comparativement aux natif·es, et la moins marquée pour la population portugaise.

Le revenu professionnel constitue 91 % du revenu total des Allemand·es en âge d'activité, contre 83 % chez les Suisse·sses<sup>4</sup>. Ceux-ci et celles-ci bénéficient d'une part plus importante du revenu issu de la prévoyance sociale, notamment des rentes du premier pilier, ce qui peut s'expliquer par une structure par âge légèrement plus élevée et donc un nombre plus important de personnes en situation de préretraite. Les transferts entre ménages (contributions d'entretien reçues) sont également plus importants pour les Suisse·sses comparativement aux Allemand·es et aux autres groupes d'origine.

La distribution du revenu équivalent est très différente pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Alors que les retraité·es suisses observent un revenu médian inférieur d'environ 11 % comparativement aux actif·ives, un tel écart n'est pas observé chez les Allemand·es: au contraire, les rentier·ères allemand·es vivant en Suisse disposent d'un revenu équivalent médian quasiment égal à celui des actif·ives, alors que sa dispersion est très importante. La même observation peut être émise pour les retraité·es italien·nes et des autres États de l'UE/AELE, mais pas pour les Portugais·es. Plus dans les détails, le revenu de l'activité professionnelle en post-retraite est plus important chez les immigré·es comparativement aux natif·ives, qui, pour leur part, bénéficient d'un apport plus important de la prévoyance vieillesse (notamment les premier et deuxième piliers). Ainsi, le revenu total de ménages portugais composés uniquement de retraité·es est constitué pour 15 % du revenu de l'activité professionnelle. Cette proportion atteint même 21 % chez les Allemand·es, contre 6,5 % seulement chez les Suisse·sses.

La situation plutôt favorable des rentier·ères allemand·es et italien·nes s'inscrit dans le caractère sélectif de la vie en Suisse en tant que rentier·ère. Pour ces personnes, la retraite en Suisse est conditionnée à la disponibilité de revenus suffisants. C'est notamment le cas pour celles qui arrivent en Suisse après la retraite, qui doivent attester de la disponibilité de moyens d'existence pour obtenir un permis de séjour. Pour les personnes ayant terminé leur vie active en Suisse, le fait d'y rester dépend étroitement de leur situation financière. Ainsi, les personnes immigrées qui n'ont pas constitué de prévoyance vieillesse suffisante décident de quitter la Suisse probablement pour préserver un certain pouvoir d'achat. La situation est cependant différente pour les Portugais·es retraité·es, peut-être en raison d'attaches familiales chez certain·es rentier·ères, par exemple dans le cas où les enfants sont en Suisse, qui justifient le séjour, même en cas de faibles revenus.

---

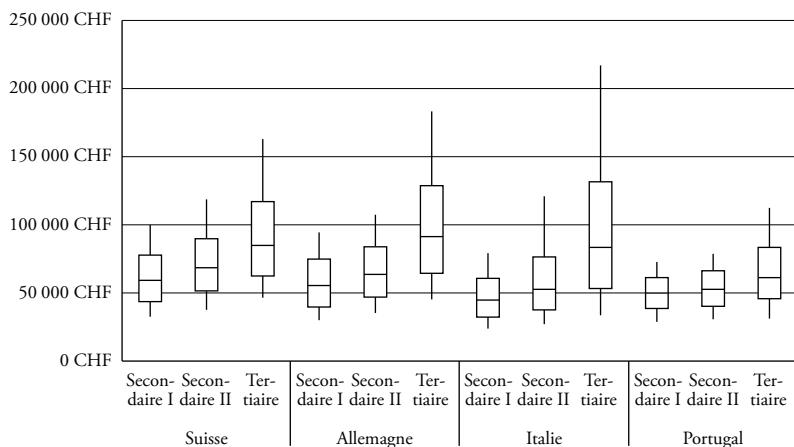
4 Analyses complètes non présentées ici.

### *10.5.2 Situation spécifique selon le niveau de formation*

Effectuée en distinguant les différents niveaux de formation, la même analyse montre quelques spécificités. Comparativement aux natif·ives, les personnes originaires de l'étranger de niveau de formation primaire ou secondaire présentent un déficit salarial significatif (Figure 10.3). Pour les Allemand·es, le revenu équivalent médian d'une personne de niveau secondaire I est de 55 400 francs, soit 6 % de moins que celui d'un·e Suisse·sse (59 200 francs). Pour les Italien·nes et les Portugais·es, le déficit est encore plus important, puisque le revenu médian de ces deux groupes se situe à 44 600 francs et à 50 100 francs respectivement. Le même constat peut être établi pour les personnes de niveau secondaire II, l'écart relatif de revenu médian entre Suisse·ses et personnes d'origine étrangère étant de 8 % pour les Allemand·es et de 23 % pour les Portugais·es et Italien·nes, au profit des Suisse·ses. Ces écarts peuvent s'expliquer d'une part par la profession exercée par les différents membres des collectivités immigrées, qui se retrouvent probablement dans des secteurs moins bien rémunérés ; d'autre part par un risque de déqualification professionnelle (voir Wanner et Pecoraro 2021), qui conduit à une rémunération inférieure à celle à laquelle l'immigrant·e peut prétendre compte tenu de sa formation ; enfin, les Suisse·ses de niveau secondaire II, notamment ceux et celles issu·es du système d'apprentissage et par ailleurs plus âgé·es que les personnes d'origine étrangère, bénéficient probablement d'un bonus salarial lié à la durée de leur expérience professionnelle, comparativement à des personnes arrivées en 2002 et après en Suisse.

En revanche, la situation est très différente pour les personnes de niveau tertiaire : en effet, les Allemand·es performent légèrement mieux que les Suisse·ses en termes de rémunération sur le marché du travail, alors que les Italien·nes, bien que présentant une plus grande hétérogénéité des situations, se trouvent au niveau des natif·ives. En d'autres termes, les immigré·es hautement qualifiée·es issu·es de ces deux pays présentent un revenu médian pratiquement similaire à celui des Suisse·ses, ce qui suggère que leurs compétences professionnelles sont en adéquation avec les postes occupés. La situation est par contre toute autre pour les Portugais·es de niveau tertiaire, qui sont pénalisé·es en termes de revenus : le revenu médian d'un·e Portugais·e de niveau de formation tertiaire est de 28 % inférieur à celui d'un·e Suisse·sse du même niveau de formation ; il dépasse à peine celui d'un·e Suisse·sse de niveau secondaire I. On se trouve ici dans une situation de déqualification professionnelle importante, ce qui traduit un handicap de ce groupe d'immigré·es dans l'obtention d'un emploi correspondant à leurs compétences.

**Figure 10.3 : Indicateurs du revenu équivalent (médiane, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles, et 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> déciles), population active, selon la nationalité, en 2015**



Note : Les *box plots* indiquent la distribution du revenu. La ligne médiane représente le revenu médian. Les rectangles regroupent les 50 % des personnes situées entre le 25 % et le 75 % de la distribution des revenus. Les points d’extrémité de la ligne verticale représentent le 1<sup>er</sup> décile (en bas) et le 9<sup>e</sup> décile (en haut).

Source : WiSiER 2015.

### 10.5.3 Précarité financière au sein des populations immigrées

Ces différents éléments portant sur la distribution du revenu équivalent médian peuvent être complétés par une analyse des personnes qui se trouvent en bas de la distribution des revenus, c'est-à-dire les plus faibles revenus, ainsi que celles détenant des ressources financières élevées (voir section 10.4 pour une définition).

Autant chez les personnes actives que chez celles en âge de la retraite, le risque de se trouver dans une situation de faibles ressources financières caractérise beaucoup plus souvent les collectivités immigrées, comparativement aux natif·ives (Tableau 10.3). Ainsi, parmi les actif·ives, les Allemand·es présentent un taux de faibles ressources financières de 13,5 %, contre 10,3 % chez les natif·ives. Ce taux est encore beaucoup plus élevé dans les autres collectivités étrangères, qui dépassent les 20 %. De même, parmi les rentier·ères, près d'un quart des Allemand·es sont dans cette situation (contre 15,5 % des natif·ives), ce qui est à nouveau plus faible que pour les autres collectivités considérées, à l'exception des autres ressortissant·es de l'UE/AELE.

Par opposition, parmi les ressortissant·es des autres pays de l'UE/AELE (24,6 %) et de l'Allemagne (20,3 %), un large groupe dispose de ressources financières élevées en âge d'activité. Ces proportions sont plus élevées que parmi les personnes natives de la Suisse (15,6 %). Parmi les Portugais·es, moins de 2 % se trouvent dans cette situation, une valeur inférieure à celle des autres groupes.

Le fait de présenter des ressources financières élevées est beaucoup plus fréquent pour tous les groupes d'immigré·es considéré·es en âge de retraite comparativement à ceux et celles qui sont actif·ives : ainsi, ce sont 32,8 % des rentier·ères allemand·es et 39,1 % de ceux et celles des autres pays de l'UE/AELE qui bénéficient de ressources financières élevées après l'âge de la retraite, contre 15,2 % des natif·ives. Ces résultats, qui s'observent également parmi les ressortissant·es italien·nes et des États tiers arrivé·es aux âges de la retraite, confirment l'effet de sélection mentionné précédemment.

**Tableau 10.3 : Niveau des ressources financières selon la nationalité, en 2015  
(en %)**

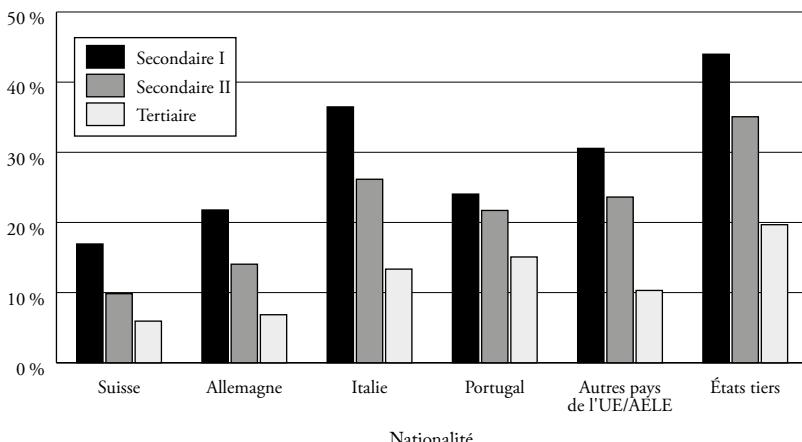
Nationalité	Ressources financières faibles			Ressources financières élevées		
	Ensemble	Actif·ves	Rentier·ères	Ensemble	Actif·ves	Rentier·ères
Suisse	11.9	10.3	15.5	15.5	15.6	15.2
Allemagne	13.9	13.5	23.3	20.7	20.3	32.8
Italie	27.0	26.6	30.8	18.4	17.3	28.7
Portugal	27.1	26.9	40.9	1.8	1.8	2.9
Autres EU/AELE	20.9	21.0	20.5	25.3	24.6	39.1
États tiers	37.3	37.2	42.0	7.6	7.4	17.1

Source : WiSiER 2015.

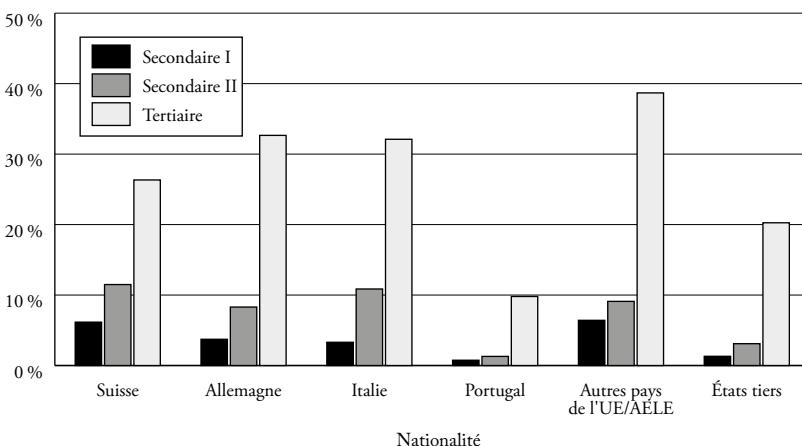
Le risque de présenter de faibles ressources financières varie en fonction du niveau de formation, et diminue à mesure que ce niveau augmente. Comparativement aux Suisse·sses, le risque est, quel que soit le niveau de formation, légèrement plus élevé pour les Allemand·es, mais il reste inférieur à celui observé dans les autres collectivités immigrées (Figure 10.4). En revanche, la probabilité de disposer de ressources financières élevées est plus importante parmi les universitaires allemand·es, mais aussi italien·nes et des autres pays de l'UE/AELE, comparativement aux Suisse·sses. En d'autres termes, l'accès à un revenu élevé est plus fréquent parmi les immigré·es de l'UE/AELE, à l'exception des Portugais·es, comparativement aux Suisse·sses et aux ressortissant·es des États tiers.

**Figure 10.4: Niveau des ressources financières selon la nationalité et le niveau de formation, en 2015 (en %). Personnes en âge d'activité**

**Faible ressources financières**



**Ressources financières élevées**



Source: WiSiER.

## 10.6 Discussion

Les différents éléments présentés dans ce chapitre sont issus d'une nouvelle statistique, reposant sur des données fiscales. Cette statistique fournit des informations extrêmement riches et précises sur les ressources financières des

personnes et des ménages en Suisse. Elle permet en outre l'analyse détaillée d'informations sur les populations issues de la migration récente. Cependant, outre les limites méthodologiques mentionnées précédemment, notamment la non-prise en compte des personnes disposant d'un permis de courte durée ou d'un permis B et d'un revenu inférieur à 120 000 francs, signalons que les données ne couvrent pas tous les cantons concernés par la migration. En particulier, des cantons frontaliers, comme Schaffhouse – à forte migration allemande – ou les Grisons, ne figurent pas dans la liste des cantons couverts. En revanche, le Tessin y figure, ce qui a son importance puisqu'il représente l'un des principaux cantons d'immigration pour les Italien·nes.

Ces limites n'enlèvent en rien à la pertinence de l'analyse, qui aboutit à trois principaux enseignements concernant la population allemande. Premièrement, celle-ci, en moyenne plutôt hautement qualifiée, performe bien sur le marché du travail, avec un revenu médian pratiquement similaire à celui des Suisse·sses pour les actif·ives pris·es dans leur ensemble. Le revenu médian des Allemand·es de formation tertiaire est même supérieur à celui des Suisse·sses du même niveau de formation, alors que ce revenu médian pour les Allemand·es de niveau de formation secondaire I et secondaire II reste proche des valeurs observées chez les natif·ives d'un niveau similaire. Cette situation diffère de celle observée chez les Portugais·es et les Italien·nes (excepté les universitaires italien·nes), qui subissent, après prise en compte de leur niveau de formation, un déficit salarial important, probablement en raison d'une déqualification professionnelle.

Deux pistes d'interprétation peuvent expliquer la situation favorable des Allemand·es. D'une part, le partage de la langue représente probablement un avantage dans l'accès à certains postes bien rémunérés, dans des secteurs d'activité où la maîtrise de l'allemand est importante, voire indispensable (par exemple dans les secteurs de la santé, de la finance, de l'immobilier, etc.). D'autre part, la pression à partir à l'étranger est probablement plus faible en Allemagne qu'en Italie ou au Portugal, notamment durant la période entourant la crise financière et la crise de la zone euro, ce qui laisse un plus grand choix aux Allemand·es au moment de l'élaboration de leur projet migratoire. Ces dernier·ères ont également d'autres opportunités en termes d'émigration, les États-Unis ayant longtemps constitué leur principal pays de destination. Ainsi, la migration en direction de la Suisse pourrait se produire, notamment pour les universitaires, uniquement si des opportunités professionnelles intéressantes se présentent avec des conditions salariales jugées acceptables.

Le deuxième enseignement fait référence à une précarité résiduelle, plus importante dans la collectivité allemande, comparativement aux

Suisse-sses. Les proportions de personnes actives présentant de faibles ressources financières y sont plus élevées que parmi les Suisse-sses, notamment pour celles avec une formation de niveau secondaire I et II. Ce résultat n'est pas contradictoire avec le constat émis précédemment d'un revenu médian similaire à celle des Suisse-sses. Il indique qu'une plus grande diversité de situations existe parmi les immigré·es allemand·es vivant en Suisse comparativement aux Suisse-sses, ce qui se traduit par une proportion plus élevée de ménages au-dessous du seuil de faibles ressources. Compte tenu du fait que le revenu professionnel constitue la quasi-totalité du revenu des personnes actives immigrées, cette situation s'apparente à un état de *working poor*. Il est probable que des Allemand·es faiblement ou moyennement qualifié·es viennent en Suisse (temporairement ou sur une longue durée) pour occuper des postes dans des domaines faiblement rémunérés, peut-être pour acquérir une expérience à l'étranger ou simplement car les revenus salariaux, même faibles, sont supérieurs à ceux de leur pays d'origine.

Mais, ici aussi, les Allemand·es s'en sortent beaucoup mieux que les autres collectivités immigrées, avec des taux de faibles ressources financières largement inférieurs à ceux observés parmi les Italien·nes, les Portugais·es et les ressortissant·es des États tiers. Les mêmes facteurs que ceux évoqués précédemment (langue commune et moindre urgence migratoire) peuvent expliquer ces écarts entre ces groupes. Une autre explication pourrait être liée aux systèmes de formation relativement similaires entre la Suisse et l'Allemagne, susceptibles d'accroître la reconnaissance par les employeur·euses des diplômes acquis en Allemagne et de favoriser l'intégration professionnelle. D'ailleurs, nos données montrent que, pour les Allemand·es, la part des personnes à faibles ressources financières diminue à mesure que la durée du séjour s'accroît : ce taux est de 21,7 % pour les personnes arrivées en 2010 et après, contre 10,1 % pour celles arrivées entre 2006 et 2009 et 8,8 % pour les personnes ayant migré entre 2002 et 2005. Il semble donc que quelques années sont nécessaires pour pouvoir bien s'insérer sur le marché du travail. Les immigré·es sont probablement prêt·es à renoncer pendant les premières années de leur séjour en Suisse à un salaire correspondant à leurs compétences, en raison d'une transférabilité non immédiate de celles-ci sur le marché du travail suisse, tout en améliorant ensuite leur situation professionnelle et financière<sup>5</sup>.

La situation des personnes allemandes retraitées représente un troisième enseignement. Ici, nous considérons des personnes arrivées en Suisse en 2002 et après, étudiées en 2015, ce qui signifie que ce sont des personnes

âgées de 51-52 ans et plus au moment de la dernière arrivée en Suisse. Ces immigré·es atypiques se caractérisent par un niveau de revenus plutôt élevé en période de retraite. Ces revenus proviennent certes des assurances sociales auxquelles ces personnes ont cotisé, mais aussi de la fortune et de l'activité professionnelle (effectuée en période de retraite, ou par un autre membre du ménage en âge d'activité). Un tiers de la population retraitée d'origine allemande (33 %) dispose même de revenus élevés. Cette proportion, qui est deux fois plus importante que celle des Suisse·sses, indique un net effet de sélection (que l'on retrouve aussi chez les Italien·nes et les ressortissant·es des autres pays de l'UE/AELE).

En conclusion, la mise en perspective de la migration allemande avec celle d'autres pays suggère que les Allemand·es peuvent, si certaines conditions sont remplies, échapper à une situation de précarité économique qui accompagne le mouvement international. Ce phénomène peut toutefois prendre du temps, les années qui suivent immédiatement la migration pouvant être marquées par une précarité temporaire.

Décrise plus en détail dans le chapitre suivant de cet ouvrage, la migration portugaise – mais aussi celle des ressortissant·es extracommunautaires – se caractérise par un confort de vie beaucoup plus précaire, alors que les Italien·nes présentent un niveau économique très hétérogène (voir chapitre 9). Cette diversité de situations s'explique par le caractère dual de la migration en direction de la Suisse, où des personnes hautement qualifiées côtoient des personnes faiblement qualifiées. Compte tenu des spécificités du marché du travail suisse et d'un accroissement régulier du niveau de formation des natif·ives, il est probable qu'une migration de type dual se poursuive dans le temps. Cette tendance devrait inciter à porter une attention particulière, en termes d'intégration structurelle et de lutte contre la pauvreté, sur les immigré·es faiblement qualifié·es, indépendamment de leur origine.

Finalement, comme mentionné précédemment, nous n'avons pas la possibilité, compte tenu des données disponibles, d'appréhender dans les détails la situation des personnes arrivées aux âges de la retraite. Une migration tardive en Suisse au cours du parcours de vie signifie de plus faibles rentes issues de la prévoyance vieillesse suisse. Dans le cas où des rentes vieillesse supplémentaires, perçues d'autres pays, ne suffisent pas à sortir de la précarité, les prestations complémentaires de la Suisse doivent combler les lacunes. La tendance à une mobilité internationale accrue et l'arrivée parfois plus tardive en Suisse pourraient alors progressivement devenir des défis pour les systèmes de prévoyance.

# 11 La migration portugaise en Suisse : entre changements et continuités

Liliana Azevedo

## 11.1 Introduction

En 1980, les personnes immigrées en provenance du Portugal ne représentaient que 1,2%<sup>1</sup> de la population étrangère permanente en Suisse. En 1996, elles constituaient déjà 10 %, devenant ainsi la troisième collectivité étrangère (après la collectivité italienne et celle de l'ex-Yougoslavie), résultat du « caractère exceptionnellement bref et intense » de cette migration (Piguet 2005 : 93). Représentant aujourd’hui plus de 11 % des étranger·ères, les Portugais·es sont toujours la troisième collectivité par ordre d’importance (après les Italien·nes et les Allemand·es), et même la première en Suisse romande et dans les Grisons. Cette situation dénote l’importance des réseaux dans l’établissement de cette population en Suisse. En bref, la Suisse est devenue, en un temps relativement court, une destination *traditionnelle* pour les Portugais·es en quête de meilleures conditions de travail et de vie hors de leur pays d’origine. Ce chapitre met en évidence les continuités et discontinuités qui s’opèrent dans la migration portugaise en Suisse depuis le début de ce siècle. D’une part, les flux migratoires vers la Suisse s’amplifient fortement dès l’entrée en vigueur de l’accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) en 2002 ; ils se situent même à des niveaux équivalents à ceux de la fin des années 1980, ceci avant même la crise financière de 2008. D’autre part, ces flux deviennent plus hétérogènes en termes de caractéristiques socio-économiques de la population immigrée. Cependant, malgré l’arrivée d’un nombre croissant de jeunes diplômé·es, le marché du travail helvétique continue d’attirer principalement une main-d’œuvre portugaise pour des postes peu qualifiés. En fait, la Suisse est l’une des trois principales destinations de la migration portugaise récente,

1 Moins de 11 000 Portugais·es étaient titulaires d’un permis annuel (permis B) ou d’établissement (permis C), auxquels s’ajoutaient un peu plus de 1100 saisonnier·ères (permis A).

aussi appelée « nouvelle émigration portugaise »<sup>2</sup> (Peixoto *et al.* 2016). Elle compte le plus grand effectif d’immigré·es portugais·es après la France et est le premier pays émetteur de transferts de fonds en direction du Portugal (Pires *et al.* 2021). Paradoxalement, malgré leur nombre, les Portugais·es de Suisse ont peu suscité l’attention de la communauté scientifique des deux pays et ce n’est que tardivement, lorsque cette migration a été bien établie<sup>3</sup>, que furent publiées les premières études spécifiques à propos de cette migration (Doudin 1998 ; Pons *et al.* 2000 ; Marques 2008 ; Fibbi *et al.* 2010 ; Afonso 2015).

Ce chapitre présente les apports de la littérature scientifique sur la migration portugaise ainsi que des analyses de données empiriques recueillies au travers d’entretiens et d’observations prolongées sur le terrain dans le cadre de deux projets de recherche sur les Portugais·es en Suisse (Azevedo 2023 ; Azevedo *et al.* 2023). La première recherche porte sur le retour au moment de la retraite et la deuxième concerne les intentions de retour de la migration portugaise récente (de plus amples informations sur ces projets de recherche sont fournies à la section 11.4). Le chapitre se compose de trois parties : en premier lieu, un bref aperçu historique aborde les contextes et les conditions migratoires des années 1980 et 1990 ; la deuxième partie s’intéresse aux principaux changements et continuités que l’on peut observer entre la fin du siècle passé et les décennies 2000 et 2010 ; la troisième partie est consacrée à la question du retour et aux différentes dynamiques micro- et macrosociales qui poussent de nombreuses immigrées et de nombreux immigrés à quitter la Suisse.

## 11.2 Bref aperçu historique : la migration portugaise avant 2002

La migration portugaise vers la Suisse prend de l’ampleur dans un contexte économique et politique de grandes transformations pour ce petit pays du sud de l’Europe<sup>4</sup> et s’inscrit dans ce que Piguet (2004 : 43) nomme « la deuxième vague d’immigration ». L’arrivée des immigré·es portugais·es en Suisse se fait

2 Soit celle qui a eu lieu après 2000.

3 En 2000, une proportion élevée de Portugais·es (83 %) avaient un permis d’établissement (permis C) (Wanner 2004).

4 Mentionnons notamment la Révolution des Œillets en 1974, l’intervention du Fonds monétaire international (FMI) en 1983, l’adhésion à l’Union européenne en 1986, mais aussi le fait que le pays connaît dix gouvernements en à peine dix ans.

d'abord timidement<sup>5</sup>. Dans les années 1970, certain·es travailleur·euses qui ne trouvent pas, ou plus, d'issue sur le marché du travail français (et, dans une moindre mesure, allemand), à la suite de l'impact des chocs pétroliers sur la politique de recrutement de travailleur·euses étranger·ères, tentent leur chance en Suisse. Ces premières cohortes serviront de relais et d'appui à d'autres immigré·es dès que la conjoncture économique suisse manifeste un besoin croissant de main-d'œuvre peu qualifiée et bon marché. Ainsi, dans les années 1980, les Portugais·es sont de plus en plus nombreux·ses à venir en Suisse (Piguet 2004). Le profil des personnes immigrées est le reflet de la situation socio-économique du Portugal à ce moment-là : né·es entre la fin des années 1940 et le milieu des années 1960, en dictature, les candidat·es au départ n'ont, pour la plupart, qu'un niveau d'instruction primaire et proviennent essentiellement de régions rurales ou périphériques du centre et du nord du pays, où les opportunités d'emploi formel et d'évolution professionnelle sont moindres.

Les années 1970 sont marquées par la transition démocratique<sup>6</sup>, qui s'accompagne de l'arrivée d'environ un demi-million de *retornados*<sup>7</sup> (Pires et Silva 1987) suite à l'indépendance des pays africains de langue portugaise. Alors que dans les années 1960 et jusqu'en 1974, la migration des jeunes Portugais·es vers l'Europe est mue par des motivations tant économiques que

---

5 Parmi le faible nombre de Portugais·es qui viennent en Suisse dans les années 1960-1970, on trouve des immigré·es économiques, mais aussi des travailleur·euses spécialisé·es (notamment des infirmiers et infirmières), quelques étudiant·es universitaires (notamment à Genève) ainsi que des exilé·es politiques, qui, pour la plupart, rentrèrent au pays une fois la démocratie établie. Selon les données statistiques citées par Piguet (2005 : 197), 4,6 % des Portugais·es en Suisse en 1970 détenaient une formation universitaire, un nombre qui s'est réduit à 1,4 % en 1980 et à 0,5 % en 1990.

6 La Révolution des Œillets du 25 avril 1974 a mis fin à la plus longue dictature d'Europe occidentale (48 ans). L'un des aspects négatifs les plus marquants du régime fasciste portugais a été le plafonnement de l'instruction obligatoire à trois ans d'école pour les filles et quatre pour les garçons ; ce n'est qu'en 1964 que la scolarité obligatoire est portée à six années d'école. Il faut cependant attendre 1979 pour que cette mesure devienne effective sur le plan national et 1986 pour qu'il soit obligatoire de fréquenter l'école pendant neuf années. Depuis 2009, le niveau scolaire obligatoire au Portugal est le Secondaire II, soit 12 années d'école, ou 18 ans.

7 Le terme *retornados* est utilisé pour faire référence à la vague de Portugais·es en provenance de l'Angola et du Mozambique, suite à l'indépendance de ces pays et au déclenchement de guerres civiles.

politiques<sup>8</sup>, dès les années 1980, le manque de perspectives professionnelles et/ou la volonté de gagner de l'autonomie par rapport à sa famille ainsi que l'opportunité d'émigrer (notamment au travers de réseaux de relations interpersonnelles à l'étranger) apparaissent comme les principaux facteurs qui motivent le départ, avec généralement un projet de retour à court ou moyen terme. Le Portugal entre dans la Communauté européenne en 1986. C'est à ce moment-là que la migration portugaise vers la Suisse gagne en intensité et que ce petit pays devient le premier pôle d'attraction (Marques 2008).

Pendant cette période et jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les personnes immigrées sont soumises au statut de saisonnier·ère et aux contingents établis par l'administration fédérale. Recrutées essentiellement pour les secteurs du tourisme, de l'agriculture et du bâtiment, elles sont contraintes d'accepter des emplois pour lesquels elles n'ont aucune expérience professionnelle préalable. Ainsi, parmi les personnes que nous avons interviewées, un ébéniste est devenu ouvrier agricole, un vendeur de voitures est devenu ouvrier viticole, un ouvrier textile est devenu employé de restauration, pour ne citer que quelques exemples. Bien que le contingent masculin soit légèrement plus élevé, la migration portugaise connaît, depuis toujours, une dimension familiale importante, même lorsque le regroupement n'est pas légalement autorisé. Ainsi, avant l'entrée en vigueur de l'ALCP, certaines familles préfèrent prendre le risque de la clandestinité plutôt que de vivre séparées pendant plusieurs années<sup>9</sup>. Les données empiriques attestent qu'il n'était pas rare que le reste de la famille vive en Suisse sans autorisation de séjour et que les femmes travaillent « au noir ». C'est ainsi qu'en raison des restrictions qui leur étaient imposées, de nombreuses Portugaises deviennent femmes de ménage.

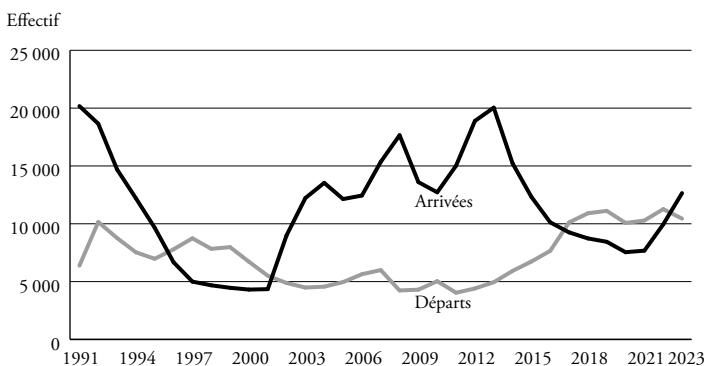
Dans les années 1990, le nombre de personnes immigrées en provenance du Portugal ralentit et le nombre de départs dépasse les arrivées dès 1996. Le nombre d'entrées annuelles, qui frôle les 20 000 dans les années 1990 et 1991, se fixe à près de 5000 entre 1998 et 2001. Le solde migratoire entre le Portugal et la Suisse devient alors négatif.

---

8 Quitter clandestinement le pays est pour beaucoup de jeunes hommes la seule alternative possible au service militaire obligatoire et à la guerre (Valadas et Martins 2022). La guerre dite « coloniale » ou « de libération » a été menée sur trois fronts : en Angola dès 1961, en Guinée-Bissau dès 1963 et au Mozambique dès 1964. Côté africain, la guerre signifie la lutte pour l'indépendance, tandis que Salazar a pour ambition de maintenir l'empire colonial portugais.

9 À ce propos, voir notamment le projet de recherche mené par l'Université de Neuchâtel et soutenu par le Fonds national suisse : *Une socio-histoire des gens qui migrent : Les « enfants du placard » (1946-2002)*.

**Figure 11.1 : Arrivées et départs de la population portugaise résidante permanente en Suisse, 1991-2023**



Source: STATPOP.

Le solde migratoire redevient positif après l'entrée en vigueur de l'ALCP en 2002. Sur les deux dernières décennies de ce siècle, on observe une situation similaire à celle des années 1980-1990. Après une reprise progressive et un pic d'entrées vers 2012-2013, on assiste dès 2017 à un solde migratoire négatif, suite à l'augmentation du nombre des départs conjuguée à la diminution des arrivées, une tendance qui semble s'être inversée en 2023. Ci après, nous analysons l'évolution de cette migration après l'entrée en vigueur de l'ALCP.

## 11.3 La migration portugaise après 2002

### 11.3.1 Un contexte migratoire différent, au départ et à l'arrivée

Depuis son adhésion à l'actuelle UE, le Portugal se modernise et investit dans ses infrastructures et son capital humain (le taux d'analphabétisme est passé de 25,7 % en 1970 à 5,2 % en 2011<sup>10</sup>). L'image du pays s'améliore progressivement grâce notamment à l'organisation d'événements de dimension internationale, comme l'Exposition mondiale en 1998 (EXPO '98) et le Championnat d'Europe de football (EURO) en 2004, qui ont créé des milliers d'emplois temporaires dans les secteurs de la construction et du tourisme. Les années 1990 sont vécues sous le signe d'un certain optimisme économique et marquées par un mouvement de retour de plusieurs milliers d'immigré·es portugais·es, notamment de Suisse. Ainsi, s'il est vrai que « le marché du travail et la situation conjoncturelle en Suisse ont régulé la migra-

10 Source: PORDATA.

tion portugaise, l'effectif des Portugais·es en Suisse ayant varié parallèlement aux crises et embellies économiques» (Wanner 2012 : 40), il faut aussi tenir compte de l'influence de la conjoncture du pays d'origine sur le sens de ces flux migratoires. Alors que la Suisse est secouée par une crise économique dès le début des années 1990, touchant notamment le secteur du bâtiment qui emploie nombre de Portugais·es, dans la même période, on observe la situation inverse au Portugal. Les grands chantiers, notamment la construction du Parque das Nações à Lisbonne pour l'EXPO '98 et de dix stades de football dans tout le pays pour l'EURO, ainsi que le climat économique et politique favorable qui les accompagne, fonctionnent comme un facteur attractif. De ce fait, au tournant du siècle, sans avoir cessé d'être un pays de forte émigration, le Portugal est aussi devenu un pays d'immigration<sup>11</sup>, accueillant des travailleurs et travailleuses d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui occupent les postes délaissés par les nationaux (notamment dans le bâtiment, l'agriculture et les services tels que le nettoyage et la vente dans le commerce de détail).

Cependant, dès le début de ce siècle, on assiste à une «quatrième vague d'émigration portugaise» (Pereira et Azevedo 2019 : 6). Les départs s'intensifient suite à la stagnation de l'économie et à l'augmentation du chômage qui accompagnent l'entrée en circulation de la monnaie unique. Au cours de la première décennie du siècle, la migration portugaise se dirige essentiellement vers la France, le Luxembourg et l'Allemagne (destinations traditionnelles depuis les années 1960), ainsi que la Suisse, le Royaume-Uni et l'Espagne (destinations plus récentes). Quelques années plus tard, les effets de la crise internationale sur le marché du travail portugais<sup>12</sup> accentuent les flux migratoires vers l'Europe, et notamment vers la Suisse, mais aussi, provisoirement, vers l'Angola et le Brésil, pays avec lesquels le Portugal a des liens historiques. Cette diversification accrue des pays de destination s'accompagne d'un changement du profil socio-économique des personnes concernées (Pires *et al.* 2020). Le départ de professionnel·les de santé, d'ingénieur·es et autres diplômé·es attire l'attention des médias et suggère qu'un *brain drain* est en

---

11 Selon l'INE – Instituto Nacional de Estatística, la population étrangère représente 1,1 % de la population totale du Portugal en 1991 (106 664), le double en 2001, soit 2,2 % (226 715), 3,7 % en 2011 (396 496) et 5,4 % en 2021 (555 299).

12 Selon l'INE, en 2013, année record pour les arrivées de Portugais·es en Suisse, le taux de chômage global atteint 17,7 %, le taux de chômage de longue durée 10,4 % et le taux de chômage jeune 42,1 %.

cours. La société portugaise s'offusque du départ de ses jeunes diplômé·es, « la génération la plus qualifiée » que le pays ait connue jusqu'à aujourd'hui<sup>13</sup>.

Alors que le thème de l'émigration a été évacué des agendas politiques et scientifiques dès les années 1990 (Malheiros 2011), l'impact de la crise de 2008 porte la « nouvelle émigration » portugaise sur l'avant-scène (Peixoto *et al.* 2016). La recherche sur ce thème est à nouveau financée et différentes études tentent de saisir les contours de ces nouveaux flux migratoires ainsi que leurs caractéristiques par rapport aux flux antérieurs (Lopes 2014 ; Peixoto *et al.* 2016 ; Gomes *et al.* 2017). L'augmentation du niveau de qualification des immigré·es est indéniable et les diplômé·es représentent une part croissante des départs depuis le début de ce siècle<sup>14</sup>; pourtant, les flux migratoires en provenance du Portugal continuent d'être composés principalement de travailleur·euses faiblement qualifié·es (Pires *et al.* 2020). En fait, l'augmentation du niveau de qualification des personnes immigrées reflète l'augmentation de la qualification de la population portugaise en général<sup>15</sup>. À noter aussi l'effet « sélectif » en fonction des pays récepteurs : la plupart des diplômé·es se dirigent vers le Royaume-Uni, l'Allemagne, mais aussi, entre autres, vers les Pays-Bas, l'Irlande ou le Danemark ; tandis que les travailleur·euses disposant d'un capital éducationnel moindre se dirigent en plus grand nombre vers la France, le Luxembourg et la Suisse.

Du côté suisse, le principal changement réside au niveau de la politique migratoire. Ainsi, le renouvellement et l'accroissement de la population portugaise en Suisse font suite à l'entrée en vigueur de l'ALCP, qui a contribué à une plus grande attractivité du pays et facilité la migration. Il est désormais possible de s'installer avec sa famille lorsque l'on obtient un contrat de travail, contrairement au siècle passé, où une majorité de Portugais·es sont arrivé·es au travers du système des contingents de travailleur·euses saisonnier·ères. De ce fait, la collectivité portugaise est passée de 141 700 membres en 2002 à 255 300 en 2022<sup>16</sup>, dont environ 78 % sont titulaires d'une autorisation

13 Affirmation du Premier ministre, António Costa, lors du congrès du Parti socialiste en septembre 2021, où il a souligné que le taux de jeunes entre 20 et 24 ans qui ont achevé l'enseignement secondaire (12 ans) est de 85 % alors qu'il était de seulement 40 % en 1995.

14 Le pourcentage de Portugais·es ayant quitté le pays avec un niveau d'études supérieures est passé de 6 à 10 % entre 2001 et 2011 (Pires *et al.* 2014).

15 En 1980, 2,4 % de la population résidante au Portugal était titulaire d'un diplôme de niveau de formation tertiaire. En l'an 2000, ce chiffre est de 6,5 %, en 2010 de 11,8 % et de 21,6 % en 2020 (PORDATA).

16 OFS, Effectif de la population résidante permanente étrangère, par nationalité (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-in>

d'établissement, 20 % d'une autorisation de séjour et 2 % d'une autorisation de séjour de courte durée ; des proportions qui témoignent de la stabilisation de ce groupe d'étranger·ères.

### *11.3.2 Profils et parcours migratoires : vers une plus grande hétérogénéité*

Fruit des changements structurels en cours dans la société d'origine, d'une part, et de l'ancienneté des premiers flux migratoires, d'autre part, la population portugaise en Suisse forme une « collectivité composite » (Fibbi *et al.* 2010 : 111). En effet, sous une même étiquette, on retrouve différentes cohortes de personnes immigrées de première génération, ainsi que différentes cohortes de deuxième génération, qui n'ont souvent pas grand-chose en commun, si ce n'est leur origine nationale. On assiste ainsi à la coexistence, sur un même territoire, d'une grande diversité de profils et de parcours migratoires, mais aussi d'origines sociales et géographiques<sup>17</sup>. Cette hétérogénéité n'est, cependant, pas toujours perçue par la société suisse, qui appose fréquemment des clichés réducteurs et rétrogrades sur les jeunes issu·es de la migration portugaise et aux personnes immigrées récentes. Les données empiriques révèlent, par exemple, l'existence d'une représentation sociale qui associe les femmes portugaises aux nettoyages et à la garde d'enfants<sup>18</sup>. Ainsi, celles récemment arrivées en Suisse sont parfois orientées vers ce genre d'emplois, même lorsqu'elles sont diplômées. Ces clichés trouvent leur ancrage dans une vision passéeiste de l'immigration portugaise, qui applique aux personnes immigrées récentes une image désormais obsolète dans laquelle elles ne se reconnaissent pas. Ceci pourrait être mis en parallèle avec les résultats de l'enquête MMS 2020, qui indiquent que 37,4 % des Portugais·es interrogé·es ont « parfois » ou « fréquemment » vécu des épisodes de préjudice ou de discrimination dans les vingt-quatre mois précédent l'enquête, contre 19,9 % des Allemand·es, 17,9 % des Italien·nes et 25,2 % de l'ensemble des étranger·ères interrogé·es.

---

tegration/nationalite-etrangere.html, consulté le 5 mai 2023).

17 Malgré un territoire relativement petit, le Portugal est un pays très divers et les résident·es du nord, centre, sud et des îles ont des traits culturels distincts. Une majorité des Portugais·es résidant·es en Suisse proviennent du nord et du centre du pays, mais on trouve aussi de plus en plus de gens de la région de la capitale et du sud. Hors du Portugal, on a tendance à homogénéiser cette population immigrée et à ne pas prendre en compte leurs différences culturelles intrinsèques, qui peuvent cependant être importantes (en termes de religion, d'attitudes politiques, de comportements conjugaux et même de langue).

18 C'est d'ailleurs ce genre d'expériences qui a motivé, en 2016, une exposition photographique intitulée *Au-delà des clichés : portraits de femmes portugaises à Nyon*.

Par ailleurs, les flux migratoires récents dénotent une amélioration du niveau de formation des personnes actives occupées en provenance du Portugal (Fibbi *et al.* 2023), ce qui se traduit également par une plus grande diversité en termes de positions sur le marché du travail helvétique. Cependant, une qualification plus élevée ne s'accompagne pas forcément d'une intégration structurelle en adéquation avec le degré de formation acquis. L'enquête MMS montre d'ailleurs que, parmi les immigré·es européen·nes, les Portugais·es sont les plus concerné·es par la sous-utilisation des compétences (Wanner 2019a). Lors de l'enquête MMS 2020, la déqualification professionnelle touchait environ 20 % des immigré·es portugais·es ayant une formation tertiaire, contre 5 % des Italien·nes, 4 % des Allemand·es et 8 % de l'ensemble des étranger·ères (voir aussi chapitre 8). Ce désajustement entre formation et emploi peut notamment s'expliquer par la difficulté d'obtenir une reconnaissance de certains diplômes et/ou par un déficit de connaissance des langues locales. Parmi les personnes récemment arrivées en Suisse (Azevedo *et al.* 2023), un maître d'école est devenu chauffeur de bus, un gestionnaire d'entreprise s'est retrouvé homme à tout faire et une nutritionniste a renoncé à exercer, face aux exigences imposées par le système helvétique pour reconnaître son diplôme. Cette inadéquation entre compétences acquises à l'étranger et emplois en Suisse se traduit par des parcours de déqualification professionnelle, mais elle n'empêche cependant pas les Portugais·es d'exprimer de la satisfaction professionnelle (voir chapitre 5). Ce sentiment peut paraître contradictoire, mais il est lié à la valorisation de la stabilité acquise en Suisse et aux perspectives de progression professionnelle, ainsi qu'au niveau salarial et à la qualité de vie perçue dans le pays de résidence, en comparaison avec le pays d'origine.

Parmi les personnes interviewées ayant une formation tertiaire, quelques-unes ont un parcours antérieur de mobilité (académique ou professionnelle) qui leur a permis d'acquérir au préalable des connaissances du français ou de l'allemand. Pour celles-ci, trouver un emploi en Suisse compatible avec leurs diplômes a été plus facile. En outre, parmi les immigré·es récent·es hautement qualifi·es, certaines personnes travaillent (à distance) pour des entreprises à l'étranger ; cette intégration sur le marché du travail global ne requiert pas la maîtrise d'une langue locale et permet d'éviter une éventuelle déqualification sur le marché suisse du travail. On peut poser l'hypothèse que la langue soit l'une des raisons pour lesquelles la Suisse n'attire qu'un nombre réduit de diplômé·es portugais·es, en comparaison avec le Royaume-Uni ou

les pays nordiques, où l’anglais<sup>19</sup> suffit pour décrocher un poste compatible avec une formation supérieure.

En ce qui concerne la distribution sur le territoire suisse, on observe une croissante dispersion géographique des personnes immigrées récentes, bien que la population portugaise continue d’être très concentrée dans les cantons romands. Par conséquent, les plaques d’immatriculation en circulation au Portugal pendant l’été témoignent de cette nouvelle tendance : de nos jours, on croise plus fréquemment, dans les villages du nord et du centre du Portugal des voitures immatriculées par exemple à Bâle, Zurich, Saint-Gall, Soleure, Lucerne, Argovie ou Glaris, et non plus seulement des plaques de cantons où la migration portugaise s’était traditionnellement établie (Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Fribourg). Les données de l’OFS sur la population résidante permanente étrangère confirment cette tendance : entre 2010 et 2020, la population portugaise a augmenté de 30 à 50 % dans les cantons alémaniques mentionnés, alors qu’elle n’a augmenté que de 20 % dans les cantons de Vaud et Neuchâtel et est restée inchangée à Genève.

Autre changement qui se profile, fruit de l’ancienneté de la migration portugaise : le vieillissement. Ainsi, au cours des années 2000, on assiste à l’arrivée à la retraite des cohortes d’ex-saisonnier·ères arrivé·es entre les années 1975 et 1990 qui se sont sédentarisées. Lors du recensement en 2000, la population portugaise en Suisse présentait « une faible proportion d’âgés, et une forte proportion d’enfants » (Wanner 2004 : 23). Ceci était notamment dû au fait qu’il s’agissait d’un flux migratoire encore récent, composé de beaucoup d’actif·ives en âge de fonder une famille. En dix ans, la part des plus de 65 ans a doublé : en 2010, elle représente à peine 0,7 % de la population portugaise permanente en Suisse, mais déjà 2 % en 2020. Dans la même période, la part des 0-17 ans passe de 24 % à 20 %. Nous pouvons aussi observer une certaine diversité de parcours au sein de la population plus âgée. Ainsi, parmi les plus de 55 ans, certaines personnes sont arrivées relativement jeunes (18-35 ans) et ont travaillé en Suisse la majeure partie de leur vie, tandis que d’autres ont émigré ou réémigré en Suisse à un âge plus avancé (45-55 ans) ; notamment à la suite des crises qui ont touché le Portugal entre 2008 et 2014 et provoqué un départ massif de travailleur·euses de tous âges. Dans ces années-là, les réseaux existants sont activés ou réactivés, tandis que d’aucuns partent malgré l’absence de réseaux.

---

19 Depuis un peu plus de vingt ans, l’enseignement de l’anglais a supplanté celui du français au Portugal. La plupart des jeunes ont une bonne maîtrise de l’anglais, ce qui facilite grandement la migration vers certaines destinations.

Le phénomène d'un double retour (au Portugal, puis en Suisse) est difficile à saisir statistiquement, cependant les données empiriques suggèrent qu'il n'est pas marginal. Parmi les personnes interviewées, la durée du retour au Portugal a varié entre moins d'un an et plus de dix ans. Ce « revirement » du projet de retour est parfois dû à une mauvaise réintégration structurelle ou sociale dans le pays d'origine, mais aussi à une crise (économique ou familiale) inattendue et il est rendu possible grâce au capital de mobilité acquis lors de la migration antérieure. En effet, la mobilité peut être considérée comme une série d'expériences et de compétences susceptibles d'être accumulées et transformées en capital, autrement dit, comme une ressource et un atout (Moret 2018).

Finalement, les descendant·es forment, eux et elles aussi, un groupe très divers, qui comprend des personnes nées au Portugal et arrivées en Suisse en bas âge ou en cours de scolarité, ainsi que des enfants né·es en Suisse qui ne connaissent que le Portugal des vacances. Aujourd'hui, la deuxième génération se compose aussi bien de jeunes enfants qui viennent tout juste d'entamer leur scolarité que de personnes arrivées il y a une quarantaine d'années, dont certaines s'approchent bientôt de l'âge de la retraite. Par ailleurs, une troisième génération est déjà née – et bientôt une quatrième, parfois d'unions mixtes, à qui la langue et la nationalité portugaises n'ont pas forcément été transmises. D'ailleurs, les descendant·es sont les plus nombreux·ses à acquérir la nationalité suisse : le taux brut de naturalisation des Portugais·es né·es en Suisse est passé de 0,9 % en 2000 à 2,4 % en 2019.

### *11.3.3 Continuités : qualifications et intégration structurelle*

Ainsi, des changements manifestes sont en cours dans la migration portugaise ; cependant, on observe des continuités, notamment leur poids dans la population totale étrangère, qui, en dépit d'un signe d'infléchissement ces dernières années, se maintient à un niveau assez stable. Par ailleurs, malgré une tendance à une plus grande dispersion de la population portugaise sur le territoire par rapport aux années 1980-1990, la surreprésentation dans les cantons romands se poursuit ; cela peut être le signe que, malgré une plus forte utilisation d'internet pour concrétiser une intention de mobilité, les réseaux familiaux et sociaux continuent de jouer un rôle central – une donnée confirmée par d'autres études (D'Amato *et al.* 2019) qui pourrait être en rapport avec le niveau de qualification moyen ou bas qui caractérise encore cette migration. Ainsi, malgré l'évolution du niveau de formation de

la population immigrée récente (qui concerne aussi les moins scolarisé·es<sup>20</sup>), le niveau secondaire I continue d'être prépondérant parmi les personnes actives occupées (Tableau 11.1).

**Tableau 11.1: Niveau de formation des personnes portugaises actives occupées en Suisse (en %)**

Niveau de formation	2011	2016	2021
Niveau secondaire I	63.0	57.0	53.4
Niveau secondaire II	31.1	31.9	30.3
Niveau tertiaire	5.1	10.1	14.7
Sans information	0.7	1.0	1.6
Total	100.0	100.0	100.0

Source : ESPA, Enquête suisse sur la population active.

Le mode d'intégration structurelle sur le marché du travail est une autre constante. De ce fait, les nouveaux et nouvelles arrivant·es continuent d'occuper essentiellement des postes peu qualifiés dans la construction, l'hôtellerie-restauration et les services (commerce de détail, nettoyage). En outre, la migration portugaise continue d'être aussi bien une migration de travail qu'une migration familiale et se caractérise par le fait que les deux conjoint·es sont actif·ives. Les femmes ont, comparativement aux autres collectivités immigrées, l'un des taux les plus élevés de participation au marché du travail, notamment lorsqu'elles ont de jeunes enfants. Ce trait qui caractérise l'ancienne migration (Haug et Wanner 2005) reste actuel et tient davantage au contexte préémigratoire qu'au contexte migratoire ; en effet, le taux d'activité des femmes portugaises est, depuis plusieurs décennies, parmi les plus élevés d'Europe (Torres 2008). Dans ce contexte, l'insuffisance et la cherté des structures pour la petite enfance en Suisse sont un défi pour les jeunes familles lorsqu'elles n'ont pas de réseau de soutien dans le pays de résidence.

Finalement, l'une de continuités les plus marquantes est la forte propension au retour de la collectivité portugaise. En 2010, on soulignait «l'importance de l'orientation vers le retour dans la migration portugaise» (Fibbi *et al.* 2010 : 43). Plus récemment, le retour des Portugais·es est devenu un thème médiatisé : les journaux suisses ont attiré l'attention sur le nombre

---

20 En effet, ceux et celles qui arrivent avec le niveau secondaire I ont une scolarité plus élevée que les cohortes plus âgées, dont la majorité n'a suivi qu'une instruction primaire.

croissant de départs<sup>21</sup>, un phénomène rendu visible par sa superposition avec la diminution progressive des arrivées depuis 2014<sup>22</sup>. Ce n'est toutefois pas une situation inédite, puisque ce même phénomène s'était déjà produit vers le milieu des années 1990 et avait « surpris par son ampleur, alors que la collectivité portugaise semblait bien implantée en Suisse » (Wanner 2012 : 42). Cependant, le contexte n'est pas le même, puisque la Suisse connaissait alors, contrairement à aujourd'hui, une crise économique et un chômage élevé.

## 11.4 La question du retour

Le retour est une question récurrente de la migration portugaise. Certain·es auteur·es parlent même d'une « idéologie du retour » (Brettell 2003). Le recensement réalisé au Portugal en 2021 indique que 1,6 million de personnes sont rentrées au pays au cours des dernières décennies, parmi lesquelles 8,1 % en provenance de la Suisse<sup>23</sup>. Les flux migratoires entre la Suisse et le Portugal indiquent que les départs sont une constante, avec un pic dans les années 1990, déjà mentionné précédemment. On observe un autre pic de départs ces dernières années, toutefois pour des raisons différentes. D'une part, on assiste au redressement des finances publiques dès 2015 et à l'amélioration de la situation économique au Portugal, qui s'accompagne d'une amélioration de l'image du pays, d'un boom du tourisme<sup>24</sup> et d'une augmentation de l'investissement direct étranger. D'autre part, la mise sur pied, en 2019, du programme *Regressar*<sup>25</sup> joue aussi un rôle symbolique en termes d'attraction ;

21 Citons, à titre d'exemple, les articles suivants : « Pourquoi les Portugais quittent en masse La Chaux-de-Fonds » paru dans ARCINFO le 14.02.2019, « Ces Portugais qui rentrent au pays » paru dans *La Liberté* le 26.02.2020, « *Tausende Portugiesen verlassen die Schweiz* » paru dans le *Sonntagsblick* le 16.10.2021 ou encore « *Nach 40 Jahren in der Schweiz ziehen sie zurück nach Portugal* » paru dans le *Tages-Anzeiger* le 25.03.2022.

22 Ce phénomène s'explique par une amélioration de la conjoncture économique au Portugal, qui s'accompagne d'une diminution du nombre de candidat·es au départ.

23 Les autres pays sont la France (23,2 %), l'Angola (14 %), le Brésil (7,2 %), le Mozambique (6,5 %) et l'Allemagne (6,3 %). Ces chiffres reflètent notamment le poids des *retornados* dans les années 1970, toutefois ils ne tiennent pas compte des personnes rentrées au pays qui sont décédées entretemps.

24 Selon PORDATA, l'aéroport de Lisbonne est passé de 15 millions de passager·ères en 2012 à 31 millions en 2019.

25 *Regressar* signifie « rentrer à la maison » en portugais. Ce programme a été lancé en 2019 lors du premier mandat du Premier ministre socialiste António Costa. Il a pour objectif de soutenir de retour de Portugais·es et de leurs descendant·es

cette mesure politique se veut un message positif envers les personnes parties à l'étranger pendant les années de la crise, notamment les jeunes diplômé·es en âge de constituer une famille. Côté suisse, l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » en 2014 (voir chapitre 2) a laissé des traces dans les esprits, tout comme le durcissement des conditions de naturalisation en 2018. Par ailleurs, l'arrivée à la retraite de la génération immigrante plus ancienne s'accompagne d'un accroissement du nombre de retours des plus de 60 ans ; des retours motivés par des raisons essentiellement économiques, car les rentes plutôt faibles (dues à des emplois en bas de l'échelle salariale et à un nombre insuffisant d'années de cotisation à l'Assurance vieillesse et survivants [AVS]) ne permettent pas de vivre décemment en Suisse<sup>26</sup>.

On observe, ainsi, un changement dans la composition des flux de départs qui reflète l'évolution de la migration portugaise. On sait, par exemple, que le flux des Portugais·es de Suisse rentré·es au pays entre 2001 et 2011, qui se composait essentiellement de personnes en âge actif (44 ans en moyenne), était plutôt masculin (57 %) et peu scolarisé (six ans d'école en moyenne) (Oliveira *et al.* 2016). Sur la décennie suivante, selon les données suisses, jusqu'en 2016, les flux de départs se composent essentiellement de permis de séjour annuels (environ 50 % de permis annuels B) ou de courte durée (20 % de permis L), soit une majorité d'immigré·es récent·es. Cependant, depuis 2017, la part des permis d'établissement parmi les départs prédomine (48 % en 2017, 57 % en 2019), la part des plus de 50 ans a doublé (passant de 15 % à 31 %) et celle des 18-49 ans a diminué (de 66 % à 50 %), tandis que la proportion des mineur·es qui quittent le pays reste stable au fil des années (19 % en 2019). En résumé, une majorité de Portugais qui quittent la Suisse ont moins de 50 ans, toutefois, les flux des départs actuels reflètent l'ancienneté et le vieillissement des effectifs. En effet, alors que la part des

---

qui ont quitté le pays avant décembre 2015, au travers du remboursement de frais de transport, de la reconnaissance facilitée de diplômes étrangers, de mesures fiscales et de lignes de crédits en vue de la création d'entreprises (voir Resolução do Conselho de Ministros n.º 60/2019). Prévu pour une durée de deux ans, le programme a été reconduit jusqu'en décembre 2026 (Resolução do Conselho de Ministros n.º 148/2023). Pour plus d'information, consulter le site [www.programaregressar.gov.pt](http://www.programaregressar.gov.pt), consulté le 12 décembre 2023 ; voir aussi Pinho *et al.* 2022.

26 Ceci est surtout vrai pour ceux et celles qui occupent une place intermédiaire sur l'échelle sociale, car les plus démunie·s ont accès à des aides de l'État et les mieux lotie·s ont suffisamment de ressources. Sur ce sujet, voir ma thèse de doctorat portant sur la transition vers la retraite des couples portugais en Suisse (Azevedo 2023).

plus de 65 ans ne représente que 2 % des départs en 2010, elle se situe à près de 7 % en 2021<sup>27</sup>.

Dans les paragraphes qui suivent, la question du retour est traitée en tenant compte de deux études récentes : la première est une recherche par méthodes mixtes portant sur les intentions de retour de Portugais·es ayant quitté le pays après l'an 2000 et qui s'est étendue au cas de la Suisse. La partie quantitative (ci-après enquête EERNEP – 2020<sup>28</sup>) inclut 207 répondants résidant en Suisse avec une répartition par sexe équilibrée et dont 49 % a une formation tertiaire, plus de la moitié a entre 30 et 44 ans et 70 % sont originaires du nord et centre du Portugal. La partie qualitative porte sur 16 entretiens semi-structurés, menés en 2021, avec neuf femmes et sept hommes agé·es entre 22 et 61 ans, résidant dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Valais, qui ont émigré en Suisse entre 2003 et 2015 (Azevedo *et al.* 2023). La deuxième étude est une recherche qualitative de doctorat portant sur la transition vers la retraite de couples portugais en Suisse, qui inclut des entretiens biographiques avec 36 personnes âgées de 57 à 69 ans résidant dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Valais, ainsi qu'au Portugal.

#### *11.4.1 Les motivations au retour*

Depuis que la conjoncture économique s'est améliorée, responsables politiques et chercheur·euses s'intéressent à un éventuel mouvement de retour de la « nouvelle migration portugaise ». L'enquête EERNEP, menée en 2020 (en ligne) dans quatre des principaux pays récepteurs de la migration portugaise (France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse), montre une plus forte tendance au retour parmi les répondant·es de Suisse (Azevedo et Marques 2023). En ce qui concerne les principaux facteurs associés à une intention de retour, les personnes interrogées mentionnent la famille, une certaine nostalgie du pays (*saudade*), le climat, ainsi que la culture portugaise. Rien de bien nouveau à vrai dire, car ces mêmes facteurs non-économiques avaient déjà été identifiés dans des études menées auprès de Portugais·es rentré·es au pays dans les années 1980 (Pinho *et al.* 2021). Les répondant·es à l'enquête de 2020 se sont, par ailleurs, déclaré·es globalement assez satisfait·es de leur vie à l'étranger, les Portugais·es de Suisse apprécient tout particulièrement la stabilité politique

27 Source : OFS, Émigration de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité, le sexe et l'âge (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/statistiques/population/migration-integration.assetdetail.23064890.html>, consulté le 5 mai 2023).

28 <https://ces.uc.pt/en/investigacao/projetos-de-investigacao/projetos-financiados/er nep>, consulté le 30 octobre 2024.

et sociale qui caractérise la société helvétique, ainsi que le paysage. Cependant, ils et elles pointent du doigt la vie sociale et le climat. Deux aspects considérés décevants qui témoignent du décalage entre le style de vie actuel et celui antérieur à la migration et dénotent une certaine insatisfaction en ce qui concerne l'intégration sociale. Or, le sentiment de faible satisfaction apparaît, dans la littérature, comme un facteur prédictif des intentions de retour, la migration de retour étant une stratégie de maximisation du bien-être (Schiele 2021). D'autres études portant sur l'émigration de Suisse abondent dans le même sens : « Le retour est plus souvent motivé par une insatisfaction personnelle que pour des facteurs professionnels » (Pecoraro 2012b : 154).

Ainsi, les facteurs économiques et politiques des deux pays, bien qu'importants, ne suffisent pas à expliquer les départs de Suisse, car « divers facteurs micro et macro motivent le retour et façonnent sa configuration, dans des circonstances spécifiques » (Cassarino 2004 : 268). On ne peut donc prétendre isoler un seul déterminant ; il s'agit plutôt de comprendre comment les divers facteurs s'entrecroisent. Que les données qualitatives et l'observation de comportements de mobilité et d'immobilité de l'immigration plus ancienne nous apprennent-elles à cet égard ? Premièrement, qu'un même facteur peut conduire à des résultats différents en fonction des caractéristiques de la personne immigrée, car les circonstances individuelles et sociohistoriques évoluent au fil du temps. C'est le cas, par exemple, des enfants. Si certain-es immigré-es sont plus enclin-es à rester lorsque les enfants sont scolarisés, d'autres anticipent le retour tant que les enfants sont petits et avant qu'ils et elles ne créent trop d'attaches dans le pays de résidence. L'âge des enfants est donc un élément critique dans les intentions de (non-)retour. D'ailleurs, parmi les personnes interrogées qui ont immigré avant 2000, beaucoup disent avoir prolongé leur séjour en Suisse à cause, précisément, des enfants. Ces personnes ont réélabore leurs projets migratoires pour investir notamment dans la formation de leurs enfants et réaliser ainsi une mobilité sociale intergénérationnelle ; ce faisant, soit elles en ont allongé la durée tout en maintenant l'objectif du retour, soit le projet s'est radicalement modifié et l'idée d'un retour ultérieur n'a plus lieu d'être.

Au travers des entretiens, on perçoit aussi la réélaboration des projets selon les différentes étapes du cycle de vie de la personne immigrée et de ses proches. Ainsi, des événements inattendus tels que la naissance de petits-enfants ou le décès des parents ou d'un-e conjoint-e peuvent bouleverser, voire annuler le projet du retour. Les ruptures biographiques et les principaux tournants qui structurent les parcours de vie mettent à l'épreuve les projets liés à la migration et les intentions de mobilité (ou immobilité) associées aux

différents moments de leur concrétisation. C'est pourquoi devenir grand-père a conduit certains des hommes interrogés à ajourner le retour prévu à la retraite ou que, pour d'autres personnes, la mort des parents restés au pays a fait perdre tout sens au projet même de retour.

La perte d'emploi (et de revenus) joue, par ailleurs, un rôle d'accélérateur. Les données empiriques recueillies montrent, en effet, que l'idée du retour est plus fréquemment évoquée lorsque l'intégration structurelle est défaillante ; ce qu'attestent d'autres études (Fioretta et Wanner 2017 ; Pecoraro 2012b), qui montrent le lien entre absence d'emploi et départ de Suisse. Ainsi, les personnes interrogées s'imaginent repartir en cas de chômage de longue durée, par exemple. Par ailleurs, au moment du passage à la retraite, nombre de Portugais·es réactivent leur projet de retour, et ceci même lorsqu'elles et ils n'aspirent plus à rentrer au pays, car, comme il a été dit plus haut, les rentes de vieillesse perçues par ces immigré·es sont trop basses pour rester en Suisse, du moins pour y rester sans risquer de s'appauvrir ou d'entamer un parcours de mobilité descendante. La poursuite d'une vie meilleure et du bien-être subjectif qui les a fait émigrer vers la Suisse leur fait à présent faire le chemin en sens inverse. Cette motivation touche non seulement des étranger·ères, mais aussi beaucoup de retraité·es suisses, qui cherchent à « maintenir une continuité entre leur style de vie avant et après la retraite » (Repetti *et al.* 2018 : 791).

Ces résultats posent aussi la question du rapport que les immigré·es entretiennent avec les deux pays. Les personnes interrogées, qu'elles soient d'immigration récente ou ancienne, dépeignent fréquemment la Suisse comme « un pays pour travailler », alors qu'elles associent le Portugal à « un pays pour les vacances et la retraite ». Ce dualisme semble confirmer l'explication de plusieurs auteur·es (Klimt 1989 ; Brettell 2003 ; Afonso 2015), qui expliquent la forte orientation vers le retour des immigré·es portugais·es en Allemagne, en France et en Suisse par le fait qu'ils et elles perçoivent généralement la migration comme une expérience temporaire, même si son caractère transitoire peut se prolonger dans le temps et le retour être constamment retardé. Par ailleurs, l'idée du retour fait souvent partie intégrante du projet migratoire des Portugais·es (Brettell 2003 ; Fibbi *et al.* 2010), ce qui a des implications aussi bien au niveau de l'intégration (Afonso 2015 ; Wanner 2012) que des pratiques transnationales (par exemple, remises de fonds et acquisition d'un bien immobilier au Portugal, choix d'un·e conjoint·e de même origine). Ce caractère temporaire de la migration se retrouve dans les entretiens réalisés auprès d'immigré·es récent·es, notamment chez les personnes qui manifestent des intentions de retour de type *assertif*, c'est-à-dire une volonté résolue de rentrer au pays dans un avenir plus ou moins proche, et celles qui manifestent

des intentions de retour de type *ambivalent*, chez qui une certaine ambiguïté coexiste avec une volonté de retour. Dans un cas comme dans l'autre, le retour est envisagé dans une temporalité qui dépend fortement du parcours et du cycle de vie (Azevedo *et al.* 2023).

#### *11.4.2 Le retour, un défi pour le pays de résidence et d'origine*

La migration est une question éminemment politique avec un impact économique non négligeable pour les deux pays. Au Portugal, l'émigration témoigne de l'incapacité de l'économie de retenir sa main-d'œuvre, alors même que le pays est aujourd'hui confronté à un manque de personnel dans plusieurs secteurs (par exemple, bâtiment, santé et agriculture), mais aussi à un vieillissement croissant de sa population<sup>29</sup>. En revanche, l'immigration permet à la Suisse de rajeunir sa population en même temps qu'elle favorise le financement des assurances sociales (Wanner 2020). Au Portugal, le retour des personnes d'âge actif et surtout de celles en âge de fonder une famille est souhaité, d'où la mise en place du programme politique *Regressar*. Cependant, comme le montre l'exemple de la Suisse, la tendance est au retour de personnes de plus en plus âgées.

En effet, ces dernières années, on assiste à un vieillissement des flux de départs de Suisse. Ce qui est, somme toute, une bonne nouvelle (sur le plan économique) pour les deux pays : pour la Suisse, le départ de personnes plus âgées diminue les coûts sociaux et sanitaires, tandis que le retour des personnes retraitées représente, pour le Portugal, un mouvement assuré de transferts de fonds (rentes AVS et deuxième pilier). De plus, ces personnes s'installent généralement dans leur région d'origine et contribuent à la revitalisation de l'économie locale (Desille 2022), notamment à l'intérieur du pays, qui a souffert d'un exode rural et de désinvestissements publics prononcés au fil du temps. Par ailleurs, le retour des grands-parents au Portugal stimule la circulation entre pays et entraîne des retombées économiques (et touristiques) positives, car non seulement ils et elles reçoivent la visite de la famille restée en Suisse, mais aussi d'ancien·nes collègues qui profitent de leur relocalisation pour voyager vers le sud de l'Europe.

Pour leur part, les changements des flux migratoires se font ressentir de façon problématique sur l'économie suisse, qui observe une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs. Depuis que les arrivées du Portugal sont en baisse et les départs en hausse (pour cause de retraite ou d'intentions

---

29 Selon le recensement de 2021 (INE), le Portugal a perdu 2,1 % de sa population en dix ans. D'autre part, les plus de 65 ans ont augmenté de 20,6 % sur la même période et représentent plus de 23 % de la population.

de retour concrétisées chez les plus jeunes), le renouvellement du personnel par de nouveaux et nouvelles immigré·es dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de la restauration se complique, dans une période marquée par une mobilité sociale ascendante des jeunes générations.

En somme, le défi, pour les deux pays, est de retenir une main-d'œuvre jeune indispensable autant à l'économie portugaise qu'à l'économie suisse. Pour ce faire, la Suisse a un atout économique indéniable, mais elle ne satisfait pas toujours les attentes des immigré·es plus récent·es en ce qui concerne le style de vie et l'intégration sociale.

## 11.5 Conclusions

Ce chapitre identifie les changements et les continuités de la migration portugaise avant et après la libre circulation des personnes. Au cours de ces vingt dernières années, la collectivité portugaise s'est agrandie et a maintenu sa troisième position sur l'échiquier des populations étrangères (après les Italien·nes et les Allemand·es), toutefois sa composition a changé.

La diversité croissante des profils et des parcours de cette population résulte d'une part de la sédentarisation d'une partie des saisonnier·ères et du progressif rapprochement de leurs descendant·es de la population suisse. D'autre part, elle provient aussi de la plus grande hétérogénéité des flux récents en provenance du Portugal, notamment sur le plan des qualifications. Finalement, le changement politique, avec l'entrée en vigueur de l'ALCP, a accru l'attractivité de la Suisse et rendu possible la synchronisation entre migration de travail et migration familiale.

La Suisse est devenue une destination traditionnelle pour la migration portugaise. Cependant, alors qu'elle reçoit une immigration de travail classique, qui s'intègre dans les positions inférieures de la structure professionnelle, elle reçoit aussi de plus en plus une immigration très qualifiée, dont l'intégration structurelle ne correspond pas toujours aux diplômes et aux attentes des personnes concernées.

La complexification de la migration portugaise a abouti à la coexistence d'immigré·es de plusieurs cohortes et de plusieurs générations ayant vécu différentes époques sociohistoriques, possédant des bagages socio-économiques et culturels distincts, qui fréquentent différents mondes sociaux et ont, de ce fait, souvent peu en commun. En revanche, la représentation sociale prédominante stéréotypée, fondée sur des traits de la migration plus ancienne, produit des effets au niveau du champ des possibles et des parcours professionnels des personnes immigrées récentes.

En ce qui concerne les mouvements de retours, il faut les analyser sans perdre de vue qu'ils sont une constante au fil du temps. À vrai dire, les départs gagnent en visibilité lorsque les arrivées diminuent fortement, comme c'est le cas au cours de ces dernières années pour les Portugais·es. Et s'ils ne sont pas remplacés par de nouvelles arrivées, ces départs peuvent être perçus comme «problématiques», surtout par les secteurs économiques suisses qui ont besoin de cette main-d'œuvre. D'autre part, la persistance de flux de départs élevés (plus de 10 000 chaque année depuis 2017), interroge aussi sur le plan de l'intégration, notamment sur la capacité de la Suisse à accueillir pleinement ces immigré·es. Contrairement aux années 1960, époque à laquelle les autorités suisses considéraient le Portugal comme un «pays distant», dont les ressortissant·es ne pouvaient satisfaire les conditions d'assimilabilité (Afonso 2015), les Portugais·es représentent désormais une migration souhaitée. Cependant, quel que soit leur âge, les immigré·es portugais·es sont nombreux·ses à affirmer qu'ils et elles se sentent apprécié·es pour leur force de travail, mais pas toujours valorisé·es dans d'autres dimensions.

Le retour des plus âgé·es est souvent considéré comme un mouvement attendu, comme s'il était «naturel» qu'il y ait compatibilité entre la fin d'un cycle de vie et la fin du cycle migratoire – notion encore présente malgré l'avènement de l'approche transnationale. Il est cependant trompeur d'interpréter ces retours comme l'aboutissement, retardé, d'un projet migratoire originel, car si un certain nombre de départs après 60 ans sont des retours souhaités, beaucoup ne le sont pas. «Comment pouvons-nous rester ici, si même les Suisses partent?». Cette question, soulevée à moult reprises par les personnes interrogées lors du travail de terrain, renvoie aux structures d'inégalités qui touchent une partie de la population âgée en Suisse. Le recours à la migration représente notamment un moyen de gérer les risques économiques liés à la retraite (Repetti *et al.* 2018), que ces retraité·es aient, ou non, un passé migratoire. À vrai dire, avoir un pied-à-terre dans chaque pays et circuler entre les deux est l'aspiration qui revient le plus souvent chez les couples interrogés qui approchent la retraite. Or, si leurs ressources économiques ne sont pas suffisantes pour concrétiser ce genre de projets, elles permettent, par contre, d'envisager un retour au pays. Enfin et surtout, l'option du retour permet de concevoir une «vie meilleure» dans la vieillesse, ou du moins plus avantageuse d'un point de vue économique.

## 12 Discussion de résultats et priorités pour le futur

*Rosita Fibbi et Philippe Wanner*

Au terme de cet ouvrage, il est utile de revenir sur les principaux messages qu'il véhicule, à travers la revue des changements de politique migratoire et d'intégration, de la description de flux et de différents aspects de la vie en Suisse et des études de cas. Nous traiterons dans un premier temps des flux migratoires, puis nous nous intéresserons aux caractéristiques de l'intégration, pour identifier finalement les dimensions qui alimenteront le débat sur la migration dans les années à venir.

### 12.1 Le paysage migratoire suisse contemporain

#### 12.1.1 *Une politique migratoire en constante évolution*

Comme il a été décrit au chapitre 2, diverses politiques constituent ce que l'on appelle communément la politique migratoire de la Suisse. Ces politiques recouvrent l'admission des étranger·ères (en distinguant les différents motifs d'accès) et leur vécu en Suisse (en incluant les conditions accordées aux personnes étrangères vivant en Suisse, par exemple en termes d'accès au marché du travail ou de naturalisation). Le cadre légal, qui datait de l'entre-deux-guerres, a été profondément bouleversé au cours des trois dernières décennies. Le rapprochement avec l'Union européenne n'est pas le seul élément qui a influencé ce bouleversement. En effet, les changements structurels observés dans l'économie suisse et la diversification des origines des flux migratoires ont également joué un rôle dans la formulation des nouvelles politiques migratoires.

Le principal changement législatif ayant marqué le début du XXI<sup>e</sup> siècle reste cependant la ratification des accords bilatéraux, qui a mis fin au statut décrié de travailleur·euse saisonnier·ère et permis l'entrée progressive de la Suisse dans un système de libre circulation des personnes avec l'Union européenne. L'accord de libre circulation des personnes (ALCP) a conduit

à une double restriction pour les personnes originaires des pays tiers : quantitative, par le biais de quotas ; et qualitative, en raison d'une admission en Suisse réservée aux personnes hautement qualifiées. La mise en application de l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » n'a pas remis en question le principe de la libre circulation, mais ré-établit une préférence nationale dans certains secteurs. Au final, la politique migratoire suisse a des similitudes importantes avec celle des pays européens, dans le sens où elle priorise une migration entre États membres au détriment du reste du monde. On observe cependant une forte réticence de certains milieux à l'égard de la libre circulation des personnes, qui conduit au lancement régulier d'initiatives populaires soumises au peuple (« Contre l'immigration de masse » en 2014, « Pour une migration modérée » en 2020) ou en préparation (initiative dite des dix millions de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) » demandant la renégociation puis la suppression de l'ALCP à mesure que la population du pays s'accroît).

C'est dans ce contexte en évolution que s'est élaborée la politique d'intégration qui encadre aujourd'hui le devenir des populations immigrées. Le cheminement ayant conduit à l'instauration d'une politique d'intégration a été long en Suisse, avec une terminologie qui, dans un premier temps, assimile les étranger-ères à un « problème », pour proposer en alternative, dans un second temps, des solutions pour favoriser l'intégration de la population étrangère. Ce n'est que depuis le milieu des années 1990 que l'État est supposé avoir des responsabilités dans l'intégration : précédemment, elle était vue comme un devoir du domaine privé, notamment des employeur-euses et de la société civile. Dans l'ordonnance sur l'intégration, différentes administrations sont sollicitées afin de permettre aux personnes étrangères d'accéder à l'ensemble des prestations offertes à la population. Notamment, la politique d'intégration s'accompagne également d'actions spécifiques visant à soutenir les personnes immigrées, notamment dans leur processus d'acquisition de la langue de la région d'accueil.

Le principe de l'intégration est entré en 1998 dans la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) de 1931, puis il a été détaillé dès 2008 dans la loi sur les étrangers (LEtr). Les critères d'intégration, notamment les critères linguistiques, sont alors explicités et ils définissent les conditions permettant de rester en Suisse, d'acquérir un permis C ou de se naturaliser. Ces critères présentent l'avantage de garantir le respect des principes généraux du droit administratif et un traitement professionnel des dossiers. L'intégration d'une personne ou d'une famille étrangère reste cependant un élément extrêmement complexe à décrire d'un point de vue

scientifique. Un des objectifs de cet ouvrage est de documenter les différentes dimensions de l'intégration.

Comme c'est le cas des politiques migratoires, les politiques d'intégration ont connu diverses évolutions. Son lien avec la politique de naturalisation notamment touche une corde particulièrement sensible, tant auprès de la population qu'au sein du Parlement. Ainsi, trois arrêtés fédéraux visant à favoriser la naturalisation de la deuxième ou de la troisième génération ont été refusés en votation populaire en 1983, 1994 et 2004 ; il a fallu attendre 2017 pour qu'une procédure facilitée de naturalisation pour la troisième génération d'étranger·ères soit acceptée par le peuple. Encore aujourd'hui, les débats parlementaires sont vifs dans un contexte où la naturalisation en Suisse est l'une des procédures les plus restrictives d'Europe. Ici aussi, la véritable question est celle des critères qui donnent accès à la citoyenneté suisse. Pour les un·es, le fait d'être né·e en Suisse et d'y avoir été socialisé est un critère suffisant. Pour les autres, des conditions plus sévères doivent être satisfaites et imposées.

C'est dans ce contexte législatif en profonde évolution qu'il est essentiel de documenter les différents aspects des migrations en direction de la Suisse. Cet ouvrage met ainsi en avant plusieurs caractéristiques méconnues de la migration, en se reposant principalement sur les résultats d'une enquête conduite en Suisse auprès des populations immigrées arrivées en 2006 et après. Quelques éléments en lien avec ce paysage migratoire sont développés ci-dessous.

### *12.1.2 Des flux migratoires correspondants aux besoins de l'économie*

Il est indéniable que la politique migratoire joue un rôle sur les flux en direction de la Suisse, façonnant ainsi le paysage migratoire. L'ALCP, notamment, contribue à une migration en provenance des pays de l'UE, au détriment de celle des pays des Balkans ou des autres continents. Actuellement, l'Italie, l'Allemagne et le Portugal sont les trois principales collectivités étrangères en Suisse. En quatrième position figure la France, confirmant le rôle de la migration de proximité linguistique et géographique. Cependant, les taux de croissance les plus élevés observés au cours de la décennie écoulée concernent des collectivités de l'Europe de l'Est ayant eu accès à la libre circulation des personnes (Pologne, Hongrie, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie notamment). Une tendance à la diversification des flux migratoires s'observe ainsi en lien avec l'élargissement européen. Cette tendance est certainement liée aux différentiels de niveaux de rémunérations entre la Suisse et les pays de l'UE/AELE, ainsi qu'aux opportunités professionnelles en Suisse.

Il est évident que les flux migratoires sont provoqués par différents événements tant internes à la Suisse que survenant à l'étranger. Parmi ces événements, signalons les changements dans l'économie suisse (notamment le fait que les postes de travail sont de plus en plus spécialisés) et les opportunités professionnelles que ces changements entraînent. La relative bonne santé de l'économie suisse au cours des décennies écoulées a aussi joué un rôle attractif, notamment pour les résident·es de pays soumis à des crises économiques.

La nécessité de recourir à de la main-d'œuvre étrangère concerne autant la Suisse que d'autres pays industrialisés. Cependant, la Suisse présente non seulement l'avantage d'être pour l'instant compétitive en termes salariaux, mais aussi de disposer de conditions de travail jugées plutôt positivement et d'un environnement social considéré comme agréable. Ainsi, les immigré·es professionnel·es font généralement état d'une satisfaction quant à leur activité professionnelle actuelle autant que d'une amélioration de leur situation professionnelle après la migration, comparativement à leur situation passée.

Il est fortement probable que durant les deux prochaines décennies, le marché suisse du travail restera un moteur des flux migratoires. Aujourd'hui, plusieurs secteurs d'activité tirent en effet régulièrement le signal d'alarme face à des pénuries de personnel. C'est le cas du secteur de l'informatique et de celui de la santé, notamment durant la période de la pandémie de Covid-19 ou juste après celle-ci. Mais c'est aussi le cas de secteurs d'emplois faiblement rémunérés, par exemple ceux de la restauration ou de l'hôtellerie. En outre, la Suisse vieillit et le départ progressif à la retraite des personnes appartenant aux générations du *baby-boom* risque également d'accroître la demande de main-d'œuvre, non seulement en vue de compenser ces départs massifs à la retraite, mais aussi afin de répondre aux besoins spécifiques des plus âgé·es (par exemple des besoins de soins de santé).

Aujourd'hui déjà, le nombre de personnes passant à la retraite dépasse celui des jeunes entrant sur le marché du travail, une situation qui marquera également les prochaines décennies. En outre, en termes de qualifications, de professions apprises et de secteurs d'activités, les caractéristiques des sortant·es du marché du travail ne correspondent pas à celles des entrant·es. L'économie se transforme également très rapidement, générant des besoins de main-d'œuvre dans des secteurs émergents et limitant les besoins dans d'autres secteurs. Pour ces raisons, la migration de main-d'œuvre est un facteur d'ajustement économique important.

Il sera intéressant d'observer comment la Suisse arrivera dans les prochaines années à trouver l'équilibre entre une politique migratoire restrictive pour les pays tiers et une forte demande de main-d'œuvre, dans un

contexte où de plus en plus de pays européens sont dans une situation de pénurie de personnel et de déclin démographique. L'exemple du Portugal et de son programme *Ressellar*, décrit au chapitre 11, illustre le cas d'un pays qui cherche à faire revenir sa main-d'œuvre en offrant des conditions intéressantes au retour et décrit une population mobile, ouverte à des mobilités internationales justifiées par des considérations professionnelles et liées au cadre de vie. Pour la Suisse, la principale question est celle de son attractivité dans le futur pour des professionnel·les qui sont de plus en plus demandé·es dans les pays européens, soumis aux mêmes réalités démographiques.

À côté de la migration de travail, il y a une migration forcée, admise pour des raisons politiques et sociales, dont l'intégration à moyen et long terme passe par l'insertion sur le marché du travail. La deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle a été caractérisée par une augmentation, en termes relatifs, du nombre de ressortissant·es issu·es de pays en guerre (Érythrée, Syrie, Afghanistan). L'année 2022 a, pour sa part, été marquée par l'arrivée massive d'Ukrainien·nes fuyant la guerre<sup>1</sup>, ce qui a conduit à un accroissement du nombre de personnes dans le processus de l'asile (c'est-à-dire en cours de procédure, en situation d'admission provisoire ou disposant d'un statut de protection). D'un point de vue des effectifs, les personnes du domaine de l'asile (121 000 personnes en novembre 2022) ne représentent qu'un effectif très limité comparativement aux personnes étrangères hors du processus d'asile (2,4 millions de personnes). Cependant, cette population est jeune et serait susceptible de combler certains besoins du marché du travail, ainsi que l'indique une étude récente (Tamò-Gafner 2022).

### *12.1.3 De nouvelles formes de mobilité*

La migration contemporaine se caractérise par ailleurs par des formes émergentes de mobilité internationales. À ce propos, les données présentées dans ce livre reposent sur la définition administrative de la migration, à savoir le fait de disposer d'un permis de séjour, lequel est parfois conditionné à l'exercice d'une activité professionnelle, et d'autres fois attribué par regroupement familial. Or, il n'est pas toujours indispensable d'être résident·e permanent·e en Suisse pour y exercer une activité : le télétravail, qui a gagné en importance pendant la pandémie de Covid-19, favorise certains aménagements transnationaux du temps de travail (une partie de la semaine en Suisse, une autre

---

1 Au 30 novembre 2022, selon le SEM, 61 000 Ukrainianien·nes étaient dans le processus d'asile, la majorité avec un statut de protection provisoire (permis S) (<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/archiv/2022/11.html>, consulté le 9 mars 2024).

partie dans le pays d'origine). Parmi les autres exemples citons : le phénomène des travailleur·euses frontalier·ères, qui a pris une importance considérable depuis vingt ans ; les contrats de courte durée (permis L), qui ont remplacé dans certains secteurs le permis de saisonnier ; ou encore le statut de travailleur détaché, qui constitue aussi une forme d'activité professionnelle en Suisse. En outre, l'émergence de l'économie de plateforme dans les grands centres urbains semble s'être accompagnée dans un premier temps par l'exercice d'une activité de service (ménages, voiturage, etc.) par une population précarisée, souvent mobile internationalement, pas toujours résidante en Suisse.

Ainsi, par ce phénomène de dissociation du lieu de travail et du lieu de vie, la migration laisse parfois la place à de nouvelles formes de mobilité, dont l'une est le transnationalisme, qui peut concerner à la fois la personne «immigrée» ou une partie de sa famille. L'analyse menée au chapitre 6 montre cependant que le transnationalisme familial, c'est-à-dire le fait d'avoir laissé une partie de sa famille à l'étranger, reste marginal. Lorsqu'il se produit, ce phénomène peut concerner le ou la conjoint·e, les enfants, ou les deux. La séparation temporaire des membres d'une même unité familiale, répartis sur deux territoires, interpelle par de nombreux aspects. Pour les sociologues de la famille, ce phénomène représente une nouvelle manière de vivre la vie familiale, marquée par la distance géographique. Pour les spécialistes de la migration, il soulève la question de l'adéquation des politiques de regroupement familial. Il semble que dans de nombreux cas, ce transnationalisme est dû à des contraintes (professionnelles, financières, liées au parcours de formation ou en lien avec des événements familiaux) empêchant ou retardant l'arrivée en Suisse. Même si des études montrent que la situation de séparation est plutôt bien vécue par les personnes concernées, notamment durant les périodes de confinement durant la pandémie de Covid-19 (voir notamment Gerber et Ravazzini 2022), elle peut avoir des implications sur le rythme d'intégration sociale de la personne immigrée.

#### *12.1.4 Une intégration structurelle globalement réussie*

Si le cadre législatif joue un rôle dans l'intégration de la population étrangère nouvellement arrivée en Suisse, autant par les contraintes qu'il impose que par les moyens mis à disposition, l'intégration dans la société suisse est aussi déterminée par les caractéristiques socio-économiques des populations immigrées. Plutôt jeune comparativement aux Suisse·sses, engagée dans la vie professionnelle, la population étrangère dans son ensemble présente selon différents indicateurs un bon niveau d'intégration sur le marché du travail. Cependant, de nombreux contrastes s'observent en fonction du lieu d'ori-

gine. Ainsi, plus de 10 % des ressortissants de sexe masculin issus des pays du continent américain (hors OCDE) et d'Afrique ainsi que des femmes d'origine africaine sont à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, pour les femmes d'origine étrangère, le taux d'emploi à temps partiel, un aménagement professionnel facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, est significativement inférieur à celui mesuré chez les femmes nées en Suisse.

Malgré certaines difficultés d'intégration sur le marché du travail, près de 80 % des personnes interrogées par l'enquête MMS indiquent que leur situation professionnelle s'est améliorée après la migration, tandis que 8 % indiquent qu'elle s'est détériorée. Ce sont surtout les collectivités, notamment nord-américaines, caractérisées par une forte proportion de travailleur·euses hautement qualifié·es qui observent un risque de détérioration de leur situation professionnelle. Deux hypothèses peuvent être émises à ce propos. D'une part, certaines qualifications sont difficilement transférables en Suisse. D'autre part, certain·es cadres hautement qualifié·es ayant répondu à l'enquête, notamment anglo-saxons, ont multiplié les expériences professionnelles avant l'arrivée en Suisse et ont eu l'occasion d'exercer des expériences tout aussi valorisantes que celles vécues en Suisse.

Une évaluation plutôt favorable de la situation professionnelle en Suisse s'observe, malgré une relative déqualification (c'est-à-dire l'occupation d'un poste qui ne correspond pas aux compétences professionnelles) parmi certaines populations immigrées. Cette déqualification des populations immigrées est généralement considérée comme étant moins élevée en Suisse que dans d'autres pays, mais elle est réelle, en particulier pour les femmes. Pour les populations issues des pays tiers, la question de la reconnaissance des diplômes se pose parfois, tandis que la discrimination sur le marché du travail est bien documentée. Pour les femmes, la déqualification est fréquente lorsque la migration en direction de la Suisse est liée à la carrière professionnelle du mari. Cependant, pour ces dernières, bien que le recul manque pour suivre le parcours professionnel des immigrées après leur arrivée en Suisse, il est possible que l'utilisation des compétences s'améliore avec le temps.

L'auto-évaluation de la situation professionnelle conduit parfois à des paradoxes. Les Portugais·es, qui subissent souvent une déqualification mesurée en raison de l'inadéquation entre leurs compétences et leur activité professionnelle, déclarent pourtant une amélioration générale de leur situation sur le marché du travail. Cela s'explique par le fait qu'ils et elles ont vraisemblablement quitté leur pays au moment où les opportunités professionnelles y étaient rares et qu'ils et elles ont trouvé en Suisse une activité certes souvent peu qualifiée, mais leur permettant de mener à bien leur projet migratoire.

Ainsi, la satisfaction dans l'activité repose aussi sur la comparaison avec la situation du marché du travail et de son employabilité dans le pays d'origine, et pas uniquement sur le vécu professionnel en Suisse.

De nouvelles données et des analyses inédites, présentées au chapitre 10, ont par ailleurs permis de mesurer le niveau d'intégration professionnelle sous l'angle de la rémunération. Ces analyses montrent que pour un niveau de formation donné, les populations immigrées originaires de l'Allemagne et arrivées en Suisse après 2002 présentent un revenu similaire, sinon supérieur, à celui des natif·ives. Cela conduit à penser que la transférabilité sur le marché du travail suisse des connaissances acquises en Allemagne est totale ; en d'autres termes, comparativement aux natif·ives, les Allemand·es ne sont pas pénalisé·es dans leurs revenus professionnels lorsqu'elles et ils arrivent en Suisse. La situation est différente pour les Portugais·es, les ressortissant·es de pays tiers et dans une moindre mesure pour les Italien·nes, qui disposent en Suisse d'un revenu inférieur à celui des natif·ives après prise en compte de leur niveau de formation. Outre la non-transférabilité des compétences acquises dans le pays d'origine et des limitations d'ordre linguistique, une connaissance lacunaire du marché du travail suisse peut freiner l'intégration à des postes correspondant aux compétences pour les personnes qui arrivent en Suisse sans contrat de travail.

Étant donné la pénurie de main-d'œuvre à la fois qualifiée et non qualifiée, il importe que les capacités et connaissances des personnes actives, quelles que soient leurs origines, soient les mieux utilisées. Or, la discrimination est toujours présente en Suisse (Fibbi *et al.* 2021) et des freins à l'intégration (telles que les procédures exigeantes en matière de reconnaissance des diplômes) sont toujours existants. À ce propos, il est probable que les employeur·euses agiront comme des acteur·trices prépondérant·es dans le futur. Compte tenu des pénuries de main-d'œuvre, il est possible que des employeur·euses réticent·es à engager des personnes étrangères (ou issues de la migration) changent leur comportement en raison de la diminution progressive de main-d'œuvre disponible parmi les personnes natives de la Suisse, attendue au cours de la décennie à venir.

### *12.1.5 Les personnes qui s'installent en Suisse sont généralement satisfaites de leur décision*

Selon l'enquête MMS, les personnes qui s'installent en Suisse sont généralement satisfaites de leur décision, comme de la vie en général<sup>2</sup>. Cette satisfaction dépend de différents critères. Notamment, la composition des familles intervient sur différents indicateurs, tels que le sentiment en matière de vie en Suisse et les relations avec le pays d'accueil. Sans surprise, les enfants jouent un rôle positif sur la participation à la vie sociale, leur présence permettant des contacts avec d'autres parents. En outre, les enfants interviennent également sur les intentions de retour : en présence d'enfants, celles-ci sont moins marquées, probablement car les centres d'intérêt des familles se focalisent plus sur la Suisse. Ainsi, le nombre de visites au pays diminue en présence d'enfants.

L'intégration sociale est un élément important du parcours migratoire. Elle se traduit notamment par des rapports amicaux avec les membres de la société d'accueil. Cette dernière étant de plus en plus multiculturelle ou du moins multinationale, les rapports avec les personnes résidant dans la société d'accueil ne se tissent pas forcément qu'avec des Suisse·sses d'origine, mais aussi avec des personnes d'origine étrangère (de la même origine ou d'une autre) installées en Suisse. Les données disponibles ne montrent pas de phénomène de « repli communautaire », la majorité des personnes interrogées déclarant des contacts sociaux avec les membres de différents groupes nationaux. En outre, ce qui semble rassurant dans les chiffres analysés est le fait que la majorité des personnes récemment arrivées en Suisse ont, dans le pays, une personne sur laquelle elles peuvent compter en cas de besoin. Tous ces éléments concordent pour conduire à un sentiment d'attachement à la Suisse plutôt élevé parmi les personnes enquêtées, tout en n'altérant pas l'attachement au pays d'origine.

### *12.1.6 La naturalisation, un rôle central pour l'intégration des populations étrangères*

La naturalisation est une étape importante dans le processus d'intégration dans la société d'accueil. À ce propos, la Suisse offre un accès plutôt restrictif

---

2 Toute mesure subjective reposant sur des enquêtes doit être considérée prudemment, car il est connu que les personnes les moins satisfaites ou les moins bien intégrées sont sous-représentées. Cependant, compte tenu du niveau de satisfaction élevé observé dans l'enquête, on peut exclure l'hypothèse d'une insatisfaction généralisée parmi les personnes de nationalité étrangère vivant en Suisse.

au passeport suisse, comparativement à la majorité des pays européens. La nouvelle loi de 2014, entrée en vigueur en 2018, a même durci cet accès, en privant du droit à la nationalité suisse certains groupes ne disposant pas du permis d'établissement et en formalisant la mesure de l'intégration sociale par des examens de langue et des exigences élevées en matière d'aide sociale. Ce durcissement conduit à une procédure sélective, avec une naturalisation concernant principalement des personnes hautement qualifiées (Fibbi *et al.* 2024). Toutefois le passeport suisse conserve un certain attrait pour les personnes arrivées récemment en Suisse, notamment parmi les ressortissant·es des États tiers. Leur intérêt pour le passeport suisse s'explique par le fait qu'il accroît leurs possibilités de mobilité (par l'accès à la libre circulation des personnes), garantit la durabilité du séjour en Suisse (notamment en cas de retour temporaire dans le pays d'origine ou de séjour à l'étranger) et atténue la discrimination vécue dans différents secteurs de la société. La naturalisation permet également de s'exprimer aux urnes, ce qui est l'une des motivations relevées par les personnes ayant l'intention de demander le passeport suisse. Véritable sujet sensible de la politique suisse, la naturalisation est aujourd'hui considérée comme la récompense d'une contribution à long terme dans la société et l'économie plutôt que comme un droit de participation à la vie politique accordé aux personnes qui résident sur le territoire. Pour cette raison, le législateur est exigeant et la procédure est un parcours semé d'embûches, notamment d'un point de vue administratif. Dans un futur proche, le débat sur la naturalisation sera d'autant plus important que l'effectif des personnes susceptibles d'être naturalisées augmentera, suite à l'arrivée au critère des dix ans de domicile des membres des flux migratoires importants des années 2010. Fin 2020, on dénombrait 857 000 personnes de nationalité étrangère résidant depuis plus de dix ans en Suisse, contre 672 000 fin 2010 (soit un accroissement de 28 % en l'espace d'une décennie) et ce chiffre devrait encore augmenter. De plus, ce groupe est progressivement mieux qualifié que dans le passé, ce qui conduirait probablement à un accroissement des taux de naturalisation et donc du nombre de personnes naturalisées chaque année. En effet, les personnes hautement qualifiées sont plus enclines à se naturaliser, car elles sont plus souvent à la recherche d'une insertion citoyenne et remplissent plus facilement les conditions pour le faire (voir notamment Fibbi *et al.* 2024).

Tous·tes les étranger·ères vivant en Suisse ne désirent pas se naturaliser. Notamment, les personnes ayant un projet de retour ne voient pas forcément l'intérêt de se soumettre à une procédure lourde et conduisant à des frais administratifs non négligeables. Celles issues de pays européens ont également moins d'incitations à démarrer la procédure. Le cas des Portugais·es,

à ce propos, est illustratif. Relativement peu enclin·es à rester en Suisse après la fin de l'activité professionnelle, comme le montre l'étude de cas, elles et ils n'aspirent pas non plus à se naturaliser. Cependant, la naturalisation peut être vue, dans ce groupe comme dans d'autres collectivités, comme un moyen de faciliter le retour en Suisse le cas échéant.

## 12.2 Quelles priorités pour la gestion des politiques migratoires?

Les constats dressés au gré de nos analyses permettent de dégager des logiques prioritaires à prendre en compte dans la gestion des politiques migratoires.

### *12.2.1 Garder une compétitivité internationale sur le marché de la main-d'œuvre*

Les flux migratoires sont appelés à se maintenir à un niveau très important, pour les raisons économiques et démographiques mentionnées précédemment. Les liens entre les migrations et le marché du travail sont bien établis. Selon les données du SEM reposant sur le motif administratif du séjour en Suisse, 67 000 personnes, soit près de la moitié des personnes arrivées en Suisse en 2021 (47 %), ont obtenu un permis de séjour dans le cadre d'une migration professionnelle (93 % d'entre elles étaient issues d'un pays de l'UE/AELE). Le regroupement familial représente le deuxième motif d'attribution d'un permis, et concerne en 2021 légèrement plus de 40 000 personnes. La part des arrivées au titre du regroupement familial est en diminution régulière ces dernières années. Selon l'enquête MMS, 75 % des personnes venues en Suisse pour des raisons professionnelles disposaient d'un contrat de travail au moment de la migration. Ainsi, celle-ci est préparée et réfléchie, le choix étant laissé aux personnes ayant décroché un poste de travail de venir en Suisse ou d'y renoncer.

Dans ce contexte où un fort lien s'observe entre migration et marché du travail, la migration devrait se poursuivre, voire s'accroître suite aux transformations de la pyramide des âges. Cependant, une forte incertitude caractérise l'évolution du marché du travail dans une période marquée par le progrès technique, le développement de l'intelligence artificielle et de la robotique. En outre, comme l'ont montré la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, avec leurs conséquences sur les chaînes d'approvisionnement et sur le prix des matières premières, d'autres incertitudes peuvent apparaître à l'échelle conjoncturelle. Le défi actuel pour la gestion des flux migratoires

est d'estimer les besoins du marché du travail, face à des évolutions qui ne sont pas toujours anticipées, mais aussi face aux tendances lourdes mentionnées précédemment (départ à la retraite de la deuxième vague des *baby-boomers*). En outre, une fois ces besoins estimés, il s'agit de faire en sorte que des travailleur·euses formé·es à l'étranger acceptent de venir en Suisse. À ce propos, un nombre croissant de pays européens sont dans la même situation que la Suisse : cette dernière devra agir pour maintenir sa compétitivité en termes d'offres d'emploi et éviter un assèchement des flux de migration. Les employeur·euses devront être attentifs aux conditions de rémunérations et d'emploi pour attirer de la main-d'œuvre. Un récent exemple médiatisé des restaurateur·trices et hôtelier·ères offrant deux mois de congé illustre dans quel sens le marché du travail pourrait évoluer pour continuer à être alimenté.

#### *12.2.2 Promouvoir l'intégration professionnelle des femmes qui accompagnent leur conjoint*

Comme relevé à de multiples reprises dans cet ouvrage, la situation des personnes accompagnatrices du ou de l'immigré·e dit « primaire » – l'immigré·e professionnel·le – est parfois précaire. Dans la majorité des couples, la femme est cette accompagnatrice. Outre la difficulté de s'insérer rapidement dans le marché du travail, notamment en raison de la maîtrise de la langue, de la reconnaissance des diplômes, d'une éventuelle discrimination ou d'autres motifs, ces femmes sont soumises à deux obstacles.

D'une part, l'accès difficile à des postes à temps partiel, qui concernent souvent des secteurs d'activité occupés par la population native – notamment les administrations publiques – s'accompagne nécessairement, pour des populations relativement jeunes, de difficultés de conciliation entre les différents rôles de la vie. D'autre part, dans un contexte où les politiques familiales sont lacunaires, les parents étrangers sont les premiers à être pénalisés, notamment car ils ne disposent pas toujours d'un réseau familial susceptible de les soulager dans les tâches éducationnelles. Dans une période marquée par un accroissement de l'âge moyen à la migration, de plus en plus de personnes arrivent en Suisse avec des enfants ou dans une période qui précède la constitution d'une famille. Dans ce contexte, les politiques familiales représentent un élément déterminant à prendre en considération pour maintenir l'attractivité de la Suisse pour les familles. D'ailleurs, les politiques familiales en Suisse sont nées au début du XX<sup>e</sup> siècle au sein d'entreprises désireuses d'attirer du personnel féminin. Il est probable que dans les prochaines années, de plus en plus d'entreprises doivent offrir à la fois une flexibilité professionnelle –

temps partiel, mais aussi télétravail, heures annualisées, etc. – et un soutien aux immigré·es accompagnateur·trices pour disposer de candidat·es de valeur.

Les données analysées dans cet ouvrage montrent d'une manière évidente les difficultés pour les familles immigrées d'accéder aux infrastructures publiques à disposition, notamment aux structures d'accueil de la petite enfance. Ce fait réduit l'employabilité des mères qui prennent soin de leurs enfants, en sacrifiant temporairement leur carrière. Cette situation concerne surtout les mères relativement peu qualifiées et peu rémunérées, qui ont un intérêt financier à quitter le marché du travail et à renoncer à un salaire pour éviter la charge financière de la garde des enfants. Mais elle concerne également des femmes hautement qualifiées, qui sont soumises à une double difficulté en Suisse : intégration professionnelle difficile et manque de soutien dans les tâches familiales. Le développement d'infrastructures d'accueil semble ainsi être une priorité pour favoriser plus largement le bien-être des familles, pour utiliser les compétences professionnelles des femmes accompagnatrices, mais aussi pour promouvoir l'attractivité du pays. Le soutien à ces infrastructures devrait en outre être une priorité, car elles favorisent l'intégration des populations immigrées et promeuvent l'égalité des chances (Schlanser 2011).

L'intégration dans les différents domaines de la société, au-delà du marché du travail, est un élément clé qui garantit la cohésion sociale. L'intégration est le produit de l'ouverture de la société d'accueil, d'une politique d'intégration bien structurée et dotée ainsi que d'un processus individuel de la personne immigrée et de sa famille. En règle générale, les personnes interrogées par l'enquête MMS montrent une volonté de s'intégrer, notamment par l'intérêt qu'elles expriment pour la Suisse, son actualité et les événements qui animent la vie locale ou nationale. Dans la plupart des cas, cette intégration se déroule sans tourner le dos au pays d'origine. Cependant, différentes spécificités et des rythmes variables s'observent. Pour les personnes ayant une volonté de quitter la Suisse à court ou moyen terme, comme cela est le cas pour les Portugais·es, la vie en Suisse s'accompagne d'un lien qui reste très étroit avec le pays d'origine et qui est marqué par de fréquents retours.

### *12.2.3 Contraster la précarité chez les immigré·es âgé·es*

Fin 2020, 385 000 personnes nées à l'étranger et âgées de 65 ans et plus résidaient de manière permanente en Suisse, soit près de 100 000 de plus que dix ans auparavant. L'accroissement de la population issue de la migration arrivant à la retraite est certes freiné par les retours de certain·es immigré·es en fin de vie active dans leur pays d'origine, mais se poursuivra dans le futur. Or, le chapitre 10 de cet ouvrage, portant sur la situation financière des

immigré·es arrivé·es en Suisse en 2002 ou après montre que, aux âges de la retraite, le risque de précarité économique est relativement limité pour les Allemand·es, mais supérieur à celui observé parmi les Suisse·sses. Le risque de précarité est beaucoup plus important pour d'autres collectivités, notamment celles caractérisées par une migration faiblement qualifiée.

Cette situation s'explique en partie par le fait que la migration, lorsqu'elle se produit au cours de la vie active, conduit à des lacunes dans la prévoyance vieillesse et dans la prévoyance professionnelle.

Le modèle de la prévoyance vieillesse suisse dépend étroitement du nombre d'années de cotisations en Suisse. Pour les populations issues d'un pays à faible niveau de salaire, les cotisations sociales qui précèdent la migration sont évidemment d'un niveau plus faible, avec comme conséquence de faibles versements au moment du passage à la retraite. Cette situation explique le départ de la Suisse de certain·es immigré·es en âge de la retraite. Même si des données font défaut pour mesurer l'impact précis de la situation financière en post-retraite sur la mobilité internationale, il est évident que certain·es immigré·es n'ont pas d'autres choix que de partir. Cette absence de choix peut s'avérer problématique pour les immigré·es issu·es de pays en crise politique, pour qui le retour peut s'avérer impossible, ou pour ceux et celles ayant des enfants ou petits-enfants en Suisse, pour qui le retour peut représenter un sacrifice familial.

Dans ce contexte, l'accroissement du nombre de personnes retraitées issues de la migration risque d'aller de pair avec le développement de la précarité aux âges de la retraite. Ceci est préoccupant, même si, selon nos analyses, certains groupes de retraité·es de nationalité et d'origine étrangère présentent des niveaux de revenus plus élevés que les Suisse·sses.

#### *12.2.4 Revoir les critères de la naturalisation*

Rares sont les thèmes traités par le Parlement qui crispent autant les débats politiques que la naturalisation. Celle-ci fait régulièrement l'objet de motions ou d'interpellations soit incitatives soit limitatives. Les positions politiques envers la citoyenneté suisse sont très diverses. Facteur d'inclusion d'une population résidente pour les un·es, la naturalisation prend la forme d'une « récompense » à une intégration totale – linguistique, professionnelle, politique, socioculturelle, etc. – pour les autres. Or, de nombreuses analyses scientifiques concordent dans l'observation selon laquelle la naturalisation représente avant tout une possibilité, pour les personnes étrangères vivant en Suisse depuis plus d'une décennie, de marquer une participation à la vie sociale, économique et politique. Cette participation débute généralement

dès l'arrivée en Suisse. Les données de l'enquête MMS montrent à ce titre que dès leurs premières années de vie en Suisse, les populations issues de la migration s'y sentent bien, s'intéressent aux faits de société, participent à la vie locale et s'y font des ami·es.

Cependant, le fait de demander la nationalité suisse présente non seulement des coûts administratifs et financiers, mais pour beaucoup de personnes un stress en lien avec le risque d'échouer. Cette situation crée une forte hésitation à engager la procédure, notamment pour les populations les moins qualifiées – même parmi celles qui ont grandi en Suisse – ou celles qui ne sont pas certaines de rester en Suisse dans le futur.

Concrètement, cet ouvrage n'a pas pour objectif de plaider pour des critères de naturalisation plus inclusifs. Cependant, le constat de critères exigeants comparativement aux autres pays d'Europe interroge. Repenser les procédures de naturalisation pour y inclure des voies simplifiées, notamment pour les membres de la seconde génération, semble légitime compte tenu de leur implication dans la société. Cela serait aussi un signe que la société suisse accepte enfin son statut de pays d'immigration.

#### *12.2.5 Appréhender le phénomène migratoire dans sa globalité*

Avec le durcissement du débat sur la migration, exacerbé avant chaque élection fédérale par les partis anti-immigré·es, la documentation du phénomène migratoire en Suisse est une nécessité. Celui-ci est complexe, et couvre des réalités multiples trop souvent résumées en quelques clichés.

Bien que les résultats présentés dans cet ouvrage ne portent pas sur l'ensemble des immigré·es, et bien que les études de cas soient focalisées sur les trois collectivités principales, nous pouvons observer en conclusion que la migration n'est pas un phénomène exogène, qui se produit par hasard en Suisse. La migration répond à des besoins du marché du travail dans un contexte de changement socio-économique. Les données publiées ne permettent pas d'observer une pression migratoire qui pousserait des populations avec des difficultés d'intégration à venir en Suisse.

Dans ce contexte, la migration contemporaine présente différents avantages. D'une part, par le profil éducationnel des populations immigrées, elle accompagne la spécialisation des entreprises. D'autre part, elle réduit le niveau du vieillissement, plaçant la Suisse dans une situation plus favorable, à cet égard, que ses pays voisins. La croissance modérée de la population âgée qui en résulte autorise le maintien d'un système de protection sociale efficace pour les populations âgées. En outre, la migration contribue à l'innovation (d'ailleurs, de nombreuses grandes entreprises suisses ont été créées par des

immigré·es). Néanmoins, l'immigration soulève des questions de cohésion sociale. Pour cette raison, le suivi des flux migratoires, l'analyse des tendances passées et la compréhension du phénomène représentent une nécessité, en vue de disposer d'une gestion migratoire efficace.

# Références bibliographiques

- Achermann, Alberto, Christine Achermann, Gianni D'Amato, Martina Kamm, et Barbara von Rütte. 2013. "Country Report: Switzerland". RSCAS/EUDO-CIT-CR 2013/23. San Domenico di Fiesole: EUDO Citizenship Observatory. [https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/19639/RSCAS\\_EUDO\\_CIT\\_2013\\_23.pdf](https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/19639/RSCAS_EUDO_CIT_2013_23.pdf).
- Achermann, Christin, Pfirter Luca, Kurt Stephanie, et Lisa Marie Borrelli. 2020. "The Making of Social Cohesion: A Critique of Migration Law and Practices in Switzerland". *Blog NCCR – on the Move* (blog). 3 mars 2020. <https://blog.nccr-onthemove.ch/the-making-of-social-cohesion-a-critique-of-migration-law-and-practices-in-switzerland/?lang=fr>.
- Adema, Willem, Nabil Ali, et Olivier Thévenon. 2014. "Changes in Family Policies and Outcomes: Is There Convergence?" OECD Social, Employment and Migration Working Papers N° 157. Paris: OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/5jz13wllxgzt-en>.
- Afonso, Alexandre. 2006. « Les métamorphoses de l'étranger utile. Internationalisation et politique d'immigration dans la Suisse du tournant néolibéral ». *A contrario* 4 (1) : 99116. <https://doi.org/10.3917/aco.041.116>.
- Afonso, Alexandre. 2007. "Policy Change and the Politics of Expertise: Economic Ideas and Immigration Control Reforms in Switzerland". *Swiss Political Science Review* 13 (1) : 138. <https://doi.org/10.1002/j.1662-6370.2007.tb00068.x>.
- Afonso, Alexandre. 2015. "Permanently Provisional: History, Facts & Figures of Portuguese Immigration in Switzerland". *International Migration* 53 (4) : 120134. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2435.2010.00636.x>.
- Alba, Richard, et Victor Nee. 1997. "Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration". *The International Migration Review* 31 (4) : 826874. <https://doi.org/10.2307/2547416>.
- Alba, Richard, et Victor Nee. 2003. *Remaking the American Mainstream: Assimilation and Contemporary Immigration*. Cambridge: Harvard University Press.
- Allen, Jeremiah M., et B. Curtis Eaton. 2005. "Incomplete Information and Migration: The Grass Is Greener Across the Higher Fence". *Journal of Regional Science* 45 (1) : 119. <https://doi.org/10.1111/j.0022-4146.2005.00362.x>.
- Arlettaz, Gérald. 1981. « Émigration et société : un regard neuf sur la Suisse du XIX siècle ». *Revue suisse d'histoire* 31 (3) : 323331.
- Arlettaz, Gérald, et Silvia Arlettaz. 2004. *La Suisse et les étrangers : immigration et formation nationale (1848-1933)*. Histoire.ch. Lausanne : Éditions Antipodes.
- Arrighi, Jean-Thomas. 2017a. "Foreigners, Citizens and the Tyrannical Edges of the 'Vox Populi': Empirical and Normative Evidence from Switzerland". Working Paper 33. Neuchâtel: nccr – on the move. <https://hdl.handle.net/1814/61824>.

- Arrighi, Jean-Thomas. 2017b. « La Suisse, dernier bastion du droit du sang dans une Europe convertie au droit du sol? » *nccr – on the move – Politique* (blog). 25 janvier 2017. <https://blog.nccr-onthemove.ch/la-suisse-dernier-bastion-du-droit-du-sang-dans-une-europe-convertie-au-droit-du-sol/?lang=fr>.
- Arrighi, Jean-Thomas, et Lorenzo Piccoli. 2018. “SWISSLIT Index on Citizenship Law in Swiss Cantons: Conceptualisation, Measurement, Aggregation”. Working Paper 18. Neuchâtel: nccr – on the move. <https://hdl.handle.net/1814/60507>.
- Auer, Daniel, Giuliano Bonoli, Flavia Fossati, et Fabienne Liechti. 2019. “The Matching Hierarchies Model: Evidence from a Survey Experiment on Employers’ Hiring Intent Regarding Immigrant Applicants”. *International Migration Review* 53 (1): 90121. <https://doi.org/10.1177/0197918318764872>.
- Azevedo, Liliana M. Vieira da Silva. 2023. *Partir ou ficar?: Transição para a reforma e migração de regresso de casais portugueses na Suíça*, Lisboa, Instituto Universitário de Lisboa, Repositório Iscte. <http://hdl.handle.net/10071/29086>.
- Azevedo, Liliana, et José Carlos Marques. 2023. “Expectativas de regresso de portugueses residentes na Suíça.” In *O regresso de emigrantes no Portugal contemporâneo*, édité par José Carlos Marques et Pedro Gois. Lisboa: Almedina.
- Azevedo, Liliana, Marta Marques, et Milena Chimienti. 2023. “Intenções de regresso de portugueses e portuguesas residentes na Suíça: uma abordagem qualitativa”. In *O regresso de emigrantes no Portugal contemporâneo*, édité par José Carlos Marques et Pedro Góis. Lisboa: Almedina.
- Baldassar, Loretta, Majella Kilkey, Laura Merla, et Raelene Wilding. 2014. “Transnational Families”. In *The Wiley Blackwell Companion to the Sociology of Families*, 155175. John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781118374085.ch8>.
- Balletta, Francesco, et Gianfausto Rosoli. 1978. *Un secolo di emigrazione italiana: 1876-1976*. Roma: Centro studi emigrazione.
- Barry, Laurent S., Pierre Bonte, Salvatore D’Onofrio, Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard, Nicole-Claude Mathieu, Enric Porqueres i Gené, Jérôme Wilgaux, András Zempléni, et Françoise Zonabend. 2000. « Glossaire de la parenté ». *L’Homme*, n° 154/155: 721732.
- Barwick, Christine. 2021. “Legal integration and the reconfiguration of identifications: material and symbolic effects of Brexit on British nationals in Berlin”. *Innovation: The European Journal of Social Science Research* 0 (0): 117. <https://doi.org/10.1080/13511610.2021.1966297>.
- Benmour, Salomon, et Anita Manatschal. 2019. “Immigrants’ Feelings of Attachment to Switzerland: Does the Cantonal Context Matter?” In *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*, édité par Ilka Steiner et Philippe Wanner, 189220. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1\\_8](https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1_8).

- Benson, Michaela, et Karen O'Reilly. 2009. "Migration and the Search for a Better Way of Life: A Critical Exploration of Lifestyle Migration". *The Sociological Review* 57 (4): 608625. <https://doi.org/10.1111/j.1467-954X.2009.01864.x>.
- Bieri, Olivier, Alma Ramsden, Christina Felfe, Schweizerisches Institut für Empirische Wirtschaftsforschung (SEW), et INTERFACE – Politikstudien Forschung Beratung. 2017. „Evaluation ‚Anstossfinanzierung‘: Entspricht das bestehende Angebot an familienergänzender Kinderbetreuung der Nachfrage?: Schlussbericht zuhanden des Bundesamts für Sozialversicherungen (BSV)“. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen. [https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/studien/Evaluation\\_Angebot\\_Nachfrage\\_2017.pdf.download.pdf/14\\_17d\\_eBericht.pdf](https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/studien/Evaluation_Angebot_Nachfrage_2017.pdf.download.pdf/14_17d_eBericht.pdf).
- Bonavia, Sarah, Mattia Lento, et Pinuccia Rustico. 2016. "I processi di integrazione dei giovani italiani all'estero e dei giovani migranti in Italia – Studio di caso su Zurigo – rapporto di ricerca". Zurigo; Roma: ECAP Svizzera; Fondazione Giuseppe Di Vittorio.
- Bonifazi, Corrado, Frank Heins, et Enrico Tucci. 2021. "Dimensioni e caratteristiche della nuova emigrazione italiana". *Quaderni di Sociologia*, n° 86LXV (août): 930. <https://doi.org/10.4000/qds.4625>.
- Bonoli, Giuliano, et André Mach. 2001. "The New Swiss Employment Puzzle". *Swiss Political Science Review* 7 (2): 8194. <https://doi.org/10.1002/j.1662-6370.2001.tb00316.x>.
- Bosetti, Valentina, Cristina Cattaneo, et Elena Verdolini. 2015. "Migration of Skilled Workers and Innovation: A European Perspective". *Journal of International Economics* 96 (2): 311322. <https://doi.org/10.1016/j.jinteco.2015.04.002>.
- Branger, Katja, Isabelle Künzler, Andrea Mosimann, et Laure Alizée Tallent. 2020. «Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2018 : les grands-parents, les crèches et les structures parascolaires assurent la majeure partie de la garde». Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Braun-Dubler, Nils, Vera Frei, Tabea Kaderli, Florian Roth, et IWSB – Institut für Wirtschaftsstudien Base. 2022. «Qui prend quand sa retraite? Passage à la retraite: parcours et déterminants. Rapport succinct». Berne : Office fédéral des assurances sociales.
- Brettell, Caroline B. 2003. "Emigrar Para Voltar: A Portuguese Ideology of Return Migration". In *Anthropology and Migration: Essays on Transnationalism, Ethnicity, and Identity*, 5774. Walnut Creek: AltaMira Press.
- Brubaker, Rogers. 1992. *Citizenship and Nationhood in France and Germany*. Cambridge: Harvard University Press.
- Budginaitė-Mačkinė, Irma, et Agnieszka Trąbka. 2021. "Like never before...': Am-bivalence in Everyday Transnationalism in the Context of Covid-19". Présenté à la 18th IMISCOE Annual Conference.

- Carling, Jørgen. 2014. "The Role of Aspirations in Migration". *Jørgen Carling* (blog). 23 septembre 2014. <https://jorgencarling.org/2014/09/23/the-role-of-aspirations-in-migration/>.
- Carling, Jørgen, et Silje Vatne Pettersen. 2014. "Return Migration Intentions in the Integration–Transnationalism Matrix". *International Migration* 52 (6): 1330. <https://doi.org/10.1111/imig.12161>.
- Caron, Louise. 2020. "An Intergenerational Perspective on (Re)Migration: Return and Onward Mobility Intentions across Immigrant Generations". *International Migration Review* 54 (3): 820852. <https://doi.org/10.1177/0197918319885646>.
- Cassarino, Jean-Pierre. 2004. "Theorising Return Migration: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited". *International Journal on Multicultural Societies* 6 (2): 253279.
- Castellani, Simone. 2018. "Scivolando verso il basso: l'inserimento lavorativo dei nuovi migranti italiani e spagnoli in Germania durante la crisi economica". *Sociologia del lavoro* 149 (1): 7793. <https://doi.org/10.3280/SL2018-149006>.
- Cattacin, Sandro, et Morena La Barba. 2007. « Migration et organisation. La vie associative des migrants – une analyse sur la base d'une recherche exploratoire sur l'organisation des migrants italiens en Suisse ». Genève; Neuchâtel: Département de sociologie, Université de Genève; SFM.
- Cerutti, Mauro. 2005. « La politique migratoire de la Suisse 1945-1970 ». In *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, édité par Hans Mahnig, 89134. Zurich : Seismo.
- Chicha, Marie Thérèse, et Eva Deraedt. 2009. « Genre, migration et déqualification : des trajectoires contrastées. Etude de cas de travailleuses migrantes à Genève ». Cahiers des migrations internationales N° 97. Genève : Bureau international du travail. [https://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms\\_201420.pdf](https://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_201420.pdf).
- Commission fédérale contre le racisme. 1996. « Prise de position de la Commission fédérale contre le racisme concernant le modèle des trois cercles du Conseil fédéral sur la politique suisse à l'égard des étrangers ». Berne : CFR. [https://www.ekr.admin.ch/pdf/960506\\_prise-de-position\\_modele-3-cercles\\_fr0d66.pdf](https://www.ekr.admin.ch/pdf/960506_prise-de-position_modele-3-cercles_fr0d66.pdf).
- Commission fédérale des étrangers. 1999. « L'intégration des migrantes et des migrants en Suisse : faits, secteurs d'activité, postulats ». Berne : CFE.
- Commission fédérale des migrations. 2015. « Panorama des droits politiques accordés aux étrangers en Suisse (État 2015) ». Confédération suisse.
- Commission fédérale pour les questions de migration. 2010. « L'intégration : un moyen de parvenir à l'égalité des chances ou un instrument de mesure pour prendre des sanctions? : déclaration de principe et recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration CFM ». Berne : CFM.

- Conseil fédéral. 1991. «Rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés du 15 mai 1991». Berne: Conseil fédéral. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1991/3\\_316/\\_fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1991/3_316_fr).
- Conseil fédéral. 1995. «Message concernant la révision totale de la loi sur l'asile ainsi que la modification de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 4 décembre 1995». Berne: Conseil fédéral. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1996/2\\_1\\_1\\_1/\\_fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1996/2_1_1_1/fr).
- Conseil fédéral. 1999. «Message relatif à l'approbation des accords sectoriels entre la Suisse et la CE du 23 juin 1999». Berne: Conseil fédéral. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1999/1\\_6128\\_5440\\_5092/\\_fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1999/1_6128_5440_5092/fr).
- Conseil fédéral. 2000. «Rapport explicatif au projet de loi fédérale sur les étrangers». Berne: Conseil fédéral. [https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/buergerrecht/auslaendergesetz/revision\\_auslaendergesetz/000705d\\_ber-f.pdf.download.pdf/000705d\\_ber-f.pdf](https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/buergerrecht/auslaendergesetz/revision_auslaendergesetz/000705d_ber-f.pdf.download.pdf/000705d_ber-f.pdf).
- Conseil fédéral. 2001. «Message concernant le droit de la nationalité des jeunes étrangers et révision de la loi sur la nationalité du 21 novembre 2001». Berne: Conseil fédéral. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2002/259/\\_fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2002/259/fr).
- Conseil fédéral. 2002. «Message concernant la loi sur les étrangers du 8 mars 2002». Berne: Conseil fédéral. <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2002/3327.pdf>.
- Conseil fédéral. 2010. «Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération». Berne: Conseil fédéral. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/ber-br-integpolitik-f.pdf>.
- Conseil fédéral. 2011. «Message concernant la révision totale de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (Loi sur la nationalité, LN) du 4 mars 2011». Berne: Conseil fédéral. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2011/422/\\_fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2011/422/fr).
- Conseil fédéral. 2013. «Message relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers du 8 mars 2013». Berne: Conseil fédéral. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2013/416/\\_fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2013/416/fr).
- Constant, Amelie F., et Elena D'Agosto. 2010. "Where Do the Brainy Italians Go?" In *The Labour Market Impact of the EU Enlargement: A New Regional Geography of Europe?*, édité par Floro Ernesto Caroleo et Francesco Pastore, 247271. AIEL Series in Labour Economics. Heidelberg: Physica-Verlag HD. [https://doi.org/10.1007/978-3-7908-2164-2\\_10](https://doi.org/10.1007/978-3-7908-2164-2_10).
- D'Amato, Gianni und Gerber Brigitta. 2005. *Herausforderung Integration: städtische Migrationspolitik in der Schweiz und in Europa*. Sozialer Zusammenhalt und kultureller Pluralismus. Zürich: Seismo.

- D'Amato, Gianni, Philippe Wanner, et Ilka Steiner. 2019. "Today's Migration-Mobility Nexus in Switzerland". In *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*, édité par Ilka Steiner et Philippe Wanner, 320. IMISCOE Research Series. Cham: Springer. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1\\_1](https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1_1).
- De Biasio, Giorgio. 2004. "La politica di un'infelicità: il progetto di nuova legge federale sugli stranieri nel contesto delle linee di politica europea dell'immigrazione". In *Un inquieto ricercare: scritti offerti a Pio Caroni*, édité par Giorgio De Biasio, 243286. Bellinzona: Casagrande.
- Di Donato, Flora, Élodie Garros, Anne Lavanchy, Pascal Mahon, et Tania Zittoun. 2020. *La fabrique de l'intégration*. Collection Regards anthropologiques. Lausanne : Antipodes.
- Di Salvo, Margherita. 2011. "Nuove mobilità in Inghilterra: oltre Londra". *Altreitalie* 43: 4763.
- Docquier, Frédéric, et Hillel Rapoport. 2012. "Globalization, brain drain, and development". *Journal of economic literature* 50 (3): 681730.
- Doudin, Pierre-André. 1998. «Schulung der portugiesischen Kinder in der Schweiz: Expertenbericht = Scolarisation des enfants portugais en Suisse : rapport d'experts». Bern: Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren EDK. <https://edudoc.ch/record/17380/files/D55.pdf>.
- Dronkers, Jaap, et Maarten Peter Vink. 2012. "Explaining Access to Citizenship in Europe: How Citizenship Policies Affect Naturalization Rates". *European Union Politics* 13 (3): 390412. <https://doi.org/10.1177/1465116512440510>.
- Dubucs, Hadrien, Thomas Pfirsch, Ettore Recchi, et Camille Schmoll. 2017. «Je suis un Italien de Paris: Italian migrants' incorporation in a European capital city». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43 (4): 57895. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2016.1249051>.
- Efionayi-Mäder, Denise. 2018. «Von Fremdarbeitern und Vorzeigemigrantinnen–Hinweise auf die Migrationsgeschichte der Schweiz». In *Migration und Berufsbildung in der Schweiz, 1951*. Zürich: Seismo. [https://www.seismoverlag.ch/site/assets/files/9645/oa\\_9783037777282.pdf](https://www.seismoverlag.ch/site/assets/files/9645/oa_9783037777282.pdf).
- Entman, Robert M. 1993. "Framing:Toward Clarification of a Fractured Paradigm". *Journal of Communication* 43 (4): 5158. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1993.tb01304.x>.
- Espahangizi, Kijan. 2022. *Der Migration-Integration-Komplex: Wissenschaft und Politik in einem (Nicht-)Einwanderungsland, 1960-2010*. Konstanz: Konstanz University Press. <https://doi.org/10.46500/83539148>.
- Fargues, Philippe, Marzia Rango, Emma Borgnäs, et Irene Schöfberger, éd. 2020. *Migration in West and North Africa and Across the Mediterranean: Trends, Risks, Development and Governance*. Geneva: International Organization for Migration (IOM). <https://publications.iom.int/fr/node/2469>.

- Favell, Adrian. 1998. *Philosophies of Integration: Immigration and the Idea of Citizenship in France and Britain*. Migration, Minorities and Citizenship. Basingstoke: Macmillan.
- Favell, Adrian. 2008. *Eurostars and Eurocities: Free Movement and Mobility in an Integrating Europe*. Studies in Urban and Social Change. Malden: Blackwell.
- Favell, Adrian, et Ettore Recchi. 2009. "Pioneers of European Integration: An Introduction". In *Pioneers of European Integration*, 125. Cheltenham: Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781849802314.00006>.
- Fibbi, Rosita. 1985. « Les associations italiennes en Suisse, en phase de transition ». *Revue Européenne des Migrations Internationales* 1 (1): 3747. <https://doi.org/10.3406/remi.1985.964>.
- Fibbi, Rosita, Claudio Bolzman, Antonio Fernandez, Andrés Gomensoro, Bülent Kaya, Christelle Maire, Clémence Mercay, Marco Pecoraro, et Philippe Wanner. 2010. *Les Portugais en Suisse*. Berne: Office fédéral des migrations. <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-portugal-f.pdf>.
- Fibbi, Rosita, et Sandro Cattacin. 2000. « Vers une internationalisation de la politique migratoire suisse ? » *Revue Européenne des Migrations Internationales* 16 (3): 125146. <https://doi.org/10.3406/remi.2000.1744>.
- Fibbi, Rosita, et Gianni D'Amato. 2008. « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits ». *Revue européenne des migrations internationales* 24 (2): 722. <https://doi.org/10.4000/remi.4452>.
- Fibbi, Rosita, Arnfinn H. Midtbøen, et Patrick Simon. 2021. *Migration and Discrimination: IMISCOE Short Reader*. 1st ed. 2021. IMISCOE Research Series. Cham: Springer Nature. <https://library.oapen.org/bitstream/20.500.12657/48234/1/9783030672812.pdf>.
- Fibbi, Rosita, Leonie Mugglin, Andrea Bregoli, Lisa Iannello, Philippe Wanner, Didier Ruedin, Denise Efionayi-Mäder, et Marta Marques. 2023. « "Que des locataires!" : analyse de la participation politique des résident-e-s espagnols et portugais à Genève et à Neuchâtel ». Genève: Bureau de l'intégration des étrangers.
- Fibbi, Rosita, Didier Ruedin, Robin Stünzi, et Eva Zschirnt. 2022. "Hiring discrimination on the basis of skin colour? A correspondence test in Switzerland". *Journal of Ethnic and Migration Studies* 48 (7): 15151535. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2021.1999795>.
- Fibbi, Rosita, Philippe Wanner et Barbara von Rütte. 2024. « Nouvelle loi sur la nationalité : mise en œuvre de la naturalisation ordinaire et profil des personnes naturalisées ». Berne: Commission fédérale des migrations.
- Fioretta, Juliette, et Philippe Wanner. 2017. « Rester ou partir ? Les déterminants des flux d'émigration récents depuis la Suisse ». *Revue européenne des migrations internationales* 33 (1): 111-131. <https://doi.org/10.4000/remi.8532>.

- Flückiger, Yves. 2005. «Le changement du contexte économique international et les transformations du marché du travail». In *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, édité par Hans Mahnig, 377403. Zurich : Seismo.
- Franchi, Cristina. 2017. "Non solo brain drain: il caso svizzero di Basilea". *AltreItalie* 55: 95115.
- Franchi, Cristina. 2020. "I nuovi immigrati italiani tra carriera e lavoro nero". In *Gli italiani nelle migrazioni in Svizzera. Sviluppi recenti*, édité par Rosita Fibbi et Philippe Wanner, 15574. Locarno : Armando Dadò.
- Gabriel, Rainer, Uwe Koch, et Philippe Wanner. 2022. «Die wirtschaftliche Situation von Witwen, Witwern und Waisen». Beiträge zur sozialen Sicherheit. Forschungsbericht 6/22. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen.
- Gachet, Emilie, et Pascal Zumbühl. 2021. «Les coûts d'une place de crèche en Suisse : frais de garde des enfants en comparaison régionale». Crédit Suisse. <https://www.allnews.ch/sites/default/files/studie-kinderbetreuungskosten-mai-2021-fr.pdf>.
- Gaiaschi, Camilla. 2015. *La geografia dei nuovi lavori: chi va, chi torna, chi viene*. Milano: Fondazione Giangiacomo Feltrinelli. [https://air.unimi.it/bitstream/2434/370130/2/La%20geografia%20dei%20nuovi%20lavori\\_Camilla\\_Gaiaschi.pdf](https://air.unimi.it/bitstream/2434/370130/2/La%20geografia%20dei%20nuovi%20lavori_Camilla_Gaiaschi.pdf).
- Gerber, Brigitta, et Gianni D'Amato. 2005. *Herausforderung Integration: städtische Migrationspolitik in der Schweiz und in Europa*. Sozialer Zusammenhalt und kultureller Pluralismus. Zürich: Seismo.
- Gerber, Roxane, et Laura Ravazzini. 2022. "Life Satisfaction among Skilled Transnational Families before and during the COVID-19 Outbreak". *Population, Space and Place* 28 (6): e2557. <https://doi.org/10.1002/psp.2557>.
- Gerber, Roxane, et Philippe Wanner. 2019. "De-Qualification and De-Emancipation among Recently Arrived Highly Skilled Immigrant Women in Switzerland". Working Paper 23. Neuchâtel: nccr – on the move. [https://nccr-onthemove.ch/wp\\_live14/wp-content/uploads/2019/06/nccrotm-WP23-Gerber-Wanner.pdf](https://nccr-onthemove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2019/06/nccrotm-WP23-Gerber-Wanner.pdf).
- Giugni, Marco G., et Florence Passy. 2003. «Modèles de citoyenneté et mobilisation des immigrés en Suisse et en France : une approche des opportunités politiques». In *Les migrations et la Suisse: résultats du Programme national de recherche «Migrations et relations interculturelles»*, édité par Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi, et Werner Haug, 10430. Zurich: Seismo.
- Gjergji, Iside. 2015. "Cause, mete e figure sociali della nuova emigrazione italiana". In *La nuova emigrazione italiana: cause, mete e figure sociali*, édité par Iside Gjergji, 723. Venezia: Edizioni Ca'Foscari.
- GlickSchiller, Nina, Linda Basch, et Cristina Blanc-Szanton. 1992. "Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration". *Annals of the New York Academy of Sciences* 645 (1): 124. <https://doi.org/10.1111/j.1749-6632.1992.tb33484.x>.

- Gomes, Rui Machado, João Teixeira Lopes, Henrique Vaz, Rafaela Ganga, José Pedro Silva, Sílvia Silva, Paulo Peixoto, et al. 2017. « Lémigration portugaise qualifiée dans le contexte européen ». *Hommes & migrations*, n° 13171318 (avril): 93104. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3880>.
- Goodman, Sara Wallace. 2010. “Integration Requirements for Integration’s Sake? Identifying, Categorising and Comparing Civic Integration Policies”. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36 (5): 75372. <https://doi.org/10.1080/13691831003764300>.
- Groupe de réflexion interdépartemental DFJP, DFAE, DFEP. 1989. « Stratégie pour la politique des années 90 en matière d’asile et de réfugiés ». Berne: Office fédéral des réfugiés.
- Grunau, Philipp, et Marco Pecoraro. 2017. “Educational mismatch and promotions to managerial positions: a test of the career mobility theory”. *Applied Economics* 49 (12): 122640. <https://doi.org/10.1080/00036846.2016.1213369>.
- Gsir, Sonia, Jean-Michel Lafleur, et Mikolaj Stanek. 2016. “Migration policy reforms in the context of economic and political crises: the case of Belgium”. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 42 (10): 165169. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2016.1162352>.
- Guggisberg, Jürg, et Lena Liechti. 2019. « Wirtschaftliche Verhältnisse der Bezügerinnen und Bezüger einer Rente aus der 1. Säule (AHV/IV) mit Anspruch auf eine Kinderzusatzrente ». Beiträge zur sozialen Sicherheit. Forschungsbericht Nr 5/19. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen.
- Guggisberg, Jürg, Lena Liechti, et Severin Bischof. 2020. « Die wirtschaftliche Situation von IV-Rentnerinnen und IV-Rentnern ». Beiträge zur sozialen Sicherheit. Forschungsbericht Nr. 14/20. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen.
- Guggisberg, Martina, Stephan Häni, et Stéphane Fleury. 2016. « Comment mesurer la pauvreté ? » *Sécurité sociale (CHSS)* 2016 (2): 1621.
- Hagendoorn, Louk. 1993. “Ethnic categorization and outgroup exclusion: Cultural values and social stereotypes in the construction of ethnic hierarchies”. *Ethnic and Racial Studies* 16 (1): 2651. <https://doi.org/10.1080/01419870.1993.993771>.
- Hammar, Tomas, éd. 1985. *European Immigration Policy: A Comparative Study*. Comparative Ethnic and Race Relations. Cambridge: Cambridge University Press.
- Harris, John R., et Michael P. Todaro. 1970. “Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis”. *The American Economic Review* 60 (1): 126142.
- Haug, Sonja. 2008. “Migration Networks and Migration Decision-Making”. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 34 (4): 585605. <https://doi.org/10.1080/13691830801961605>.
- Haug, Werner, et Philippe Wanner. 2005. *Migrants et marché du travail: compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse. Recensement fédéral de la population 2000*. Neuchâtel: Office Fédéral de la Statistique.

- Helgertz, Jonas, et Pieter Bevelander. 2017. "The Influence of Partner Choice and Country of Origin Characteristics on the Naturalization of Immigrants in Sweden: A Longitudinal Analysis". *International Migration Review* 51 (3): 667700. <https://doi.org/10.1111/imre.12244>.
- Hemerijck, Anton. 2002. "Come cambia il modello sociale europeo". *Stato e mercato* 22 (2): 191236. <https://doi.org/10.1425/1174>.
- Hochman, Oshrat. 2011. "Determinants of Positive Naturalisation Intentions among Germany's Labour Migrants". *Journal of Ethnic and Migration Studies* 37 (9): 14031421. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2011.623615>.
- Holmes, Madelyn. 1988. *Forgotten Migrants: Foreign Workers in Switzerland Before World War I*. Rutherford: Fairleigh Dickinson University Press.
- Hou, Feng, et Garnett Picot. 2021. "The decline in the naturalization rate among recent immigrants in Canada: Policy changes and other possible explanations". *Migration Studies* 9 (3): 10301053. <https://doi.org/10.1093/migration/mnaa010>.
- Huddleston, Thomas. 2020. "Naturalisation in context: how nationality laws and procedures shape immigrants' interest and ability to acquire nationality in six European countries". *Comparative Migration Studies* 8 (1): 18. <https://doi.org/10.1186/s40878-020-00176-3>.
- Iannello, Lisa, and Philippe Wanner. 2020. "La nuova immigrazione italiana sul mercato del lavoro elvetico". In *Gli italiani nelle migrazioni in Svizzera. Sviluppi recenti*, edited by Rosita Fibbi and Philippe Wanner, 127-154. Locarno: Armando Dadò editore.
- Impicciatore, Roberto, et Nazareno Panichella. 2021. "L'emigrazione dei laureati italiani: un'analisi delle caratteristiche individuali che favoriscono la mobilità internazionale". *Quaderni di Sociologia*, n° 86LXV (août): 3153. <https://doi.org/10.4000/qds.4645>.
- ISTAT. 2019. "Migrazioni internazionali e interne della popolazione residente: Report anno 2018".
- Jacobson, David. 1997. *Rights Across Borders: Immigration and the Decline of Citizenship*. Baltimore and London: The John Hopkins University Press.
- Jasinskaja-Lahti, Inga, Karmela Liebkind, et Erling Solheim. 2009. "To Identify or Not To Identify? National Disidentification as an Alternative Reaction to Perceived Ethnic Discrimination". *Applied Psychology* 58 (1): 105128. <https://doi.org/10.1111/j.1464-0597.2008.00384.x>.
- Jensen, Kristian Kriegbaum, Per Mouritsen, Emily Cochran Bech, et Tore Vincents Olsen. 2021. "Roadblocks to citizenship: selection effects of restrictive naturalisation rules". *Journal of Ethnic and Migration Studies* 47 (5): 10471065. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1667757>.
- Joppke, Christian. 1998. "Why Liberal States Accept Unwanted Immigration". *World Politics* 50 (2): 266293. <https://doi.org/10.1017/S004388710000811X>.

- Joppke, Christian. 2007. "Transformation of Immigrant Integration: Civic Integration and Antidiscrimination in the Netherlands, France, and Germany". *World Politics* 59 (2): 243273. <https://doi.org/10.1353/wp.2007.0022>.
- Joppke, Christian. 2017. "Civic integration in Western Europe: three debates". *West European Politics* 40 (6): 11531176. <https://doi.org/10.1080/01402382.2017.1303252>.
- Juhasz Liebermann, Anne, Christian Suter, et Katia Iglesias Rutishauser. 2014. "Segregation or Integration? Immigrant Self-Employment in Switzerland". *Journal of International Migration and Integration* 15 (1): 93115. <https://doi.org/10.1007/s12134-012-0270-4>.
- Kaddous, Christine. 2004. « Compétences internes et externes de la Communauté européenne en matière de libre circulation des personnes et de sécurité sociale ». *Cahiers genevois et romands de sécurité sociale*, n° 32: 932.
- Kellerhals, Jean, et Eric Widmer. 2007. *Familles en Suisse : les nouveaux liens*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Keohane, Robert Owen. 1991. "Sovereignty, Interdependence and International Institutions". Working Paper 1. Center for International Affairs, Harvard University.
- King, Russell. 2015. "Migration and Southern Europe – a center–periphery dynamic?" In *Southern Europe? Italy, Spain, Portugal and Greece from the 1950s to the Present Day*, édité par Martin Baumeister et Roberto Sala, 139169. Frankfurt and New York: Campus.
- Klimt, Andrea C. 1989. "Returning 'Home': Portuguese Migrant Notions of Temporariness, Permanence, and Commitment". *New German Critique*, n° 46: 4770. <https://doi.org/10.2307/488314>.
- Knowles, Caroline, et Douglas Harper. 2009. *Hong Kong: Migrant Lives, Landscapes, and Journeys*. Fieldwork Encounters and Discoveries. Chicago, IL: University of Chicago Press. <https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/H/bo6637361.html>.
- Koopmans, Ruud, et Paul Statham. 2000. "Migration and Ethnic Relations as a Field of Political Contention: An Opportunity Structure Approach". In *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics*, édité par Ruud Koopmans et Paul Statham, 1356. Oxford: Oxford University Press.
- Kurt, Stefanie. 2017. « Nouvelles exigences en matière d'intégration des étrangers ». *Plaidoyer*, n° 04: 2024.
- Kurt, Stefanie. 2018. "La gestione dell'integrazione da parte dello Stato: panoramica del modello d'integrazione graduale". *Terra Cognita*, n° 32: 6466.

- Kurt, Stefanie, et Gianni D'Amato. 2021. "The Swiss Rationale of Integration Policies: Balancing Federalism, Consociationalism and Direct Democracy". In *Local Integration of Migrants Policy : European Experiences and Challenges*, édité par Jochen Franzke et José M. Ruano de la Fuente, 7385. Palgrave Studies in Sub-National Governance. Cham: Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-50979-8\\_5](https://doi.org/10.1007/978-3-030-50979-8_5).
- Labussière, Marie, et Maarten Vink. 2020. "The intergenerational impact of naturalisation reforms: the citizenship status of children of immigrants in the Netherlands, 1995-2016". *Journal of Ethnic and Migration Studies* 46 (13): 27422763. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1724533>.
- Lafleur, Jean-Michel, et Mikolaj Stanek, éd. 2017. *South-North Migration of EU Citizens in Times of Crisis*. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. <http://link.springer.com/10.1007/978-3-319-39763-4>.
- Lee, Everett S. 1966. "A Theory of Migration". *Demography* 3 (1): 4757. <https://doi.org/10.2307/2060063>.
- Licata, Delfina. 2022. "Rapporto Italiani nel Mondo 2022". Todi (PG): Tau Editrice. [https://www.migrantes.it/wp-content/uploads/sites/50/2022/11/Sintesi\\_RIM2022.pdf](https://www.migrantes.it/wp-content/uploads/sites/50/2022/11/Sintesi_RIM2022.pdf).
- Lockwood, David. 1996. "Civic Integration and Class Formation". *The British Journal of Sociology* 47 (3): 531550. <https://doi.org/10.2307/591369>.
- Lombard, Annique. 2017. « Diplôme en poche – partir ou rester dans le pays hôte ? Une analyse des trajectoires des étudiants internationaux en Suisse ». *Géo-Regards, revue neuchâteloise de géographie*, n° 10: 3154.
- Longchamp, Claude, Aebersold Monica, Rousseau Bianca, et Silvia Ratelband-Pally. 2005. « Sans-papiers en Suisse : c'est le marché de l'emploi qui est déterminant, non pas la politique d'asile ». Berne: gfs.bern. [https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/internationales/illegale-migration/sans\\_papiers/ber-sanspapiers-2005-f.pdf](https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/internationales/illegale-migration/sans_papiers/ber-sanspapiers-2005-f.pdf).
- Lopes, João Teixeira. 2014. *Geração Europa? Um estudo sobre a jovem emigração qualificada para França*. Lisboa: Mundos Sociais.
- Mahnig, Hans. 1999. « La question de “l'intégration” ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-bas et la Suisse ». *Sociétés Contemporaines* 33 (1): 1538. <https://doi.org/10.3406/socco.1999.1749>.
- Mahnig, Hans, ed. 2005. *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zurich: Seismo.
- Maiolino, Angelo. 2020. « Discours sur l'étranger : chronique des initiatives et contre-initiatives politiques en Suisse ». Berne: Commission fédérale des migrations.
- Malheiros, Jorge. 2011. "Portugal 2010: The Return of the Country of Emigration?" *Janus.Net* 2 (1): 127136.

- Manatschal, Anita. 2011. "Taking Cantonal Variations of Integration Policy Seriously — or How to Validate International Concepts at the Subnational Comparative Level". *Swiss Political Science Review* 17 (3): 336357. <https://doi.org/10.1111/j.1662-6370.2011.02027.x>.
- Marques, José Carlos Laranjo. 2008. *Os Portugueses na Suíça: Migrantes Europeus*. Lisboa: Imprensa de Ciências Sociais.
- Matthey, Laurent, Béatrice Steiner, Rosita Fibbi, Bülen Kaya, et Joëlle Moret. 2009. « Nous, moi et les autres : les associations de migrants et la formation de l'identité : une approche internaliste ». Berne: Commission fédérale pour les questions de migration CFM.
- Merla, Laura, Bérengère Nobels, Sarah Murru, et Coralie Theys. 2021. « Présentation : "Faire famille" dans et par l'espace : vers un habitus multilocal ? » *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 521 (juin): 123. <https://doi.org/10.4000/rsa.4561>.
- Michałowski, Ines. 2011. "Required to assimilate? The content of citizenship tests in five countries". *Citizenship Studies* 15 (67): 749768. <https://doi.org/10.1080/13621025.2011.600116>.
- MIPEX. 2020. "Switzerland. Migrant Integration Policy Index". 2020. <https://www.mipex.eu/switzerland>.
- Moret, Joëlle. 2018. *European Somalis' Post-Migration Movements: Mobility Capital and the Transnationalisation of Resources*. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. <http://link.springer.com/10.1007/978-3-319-95660-2>.
- Morlok, Michael, Andrea Oswald, Harald Meier, Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin, Dina Bader, et Philippe Wanner. 2015. « Les sans-papiers en Suisse en 2015 ». Bâle: B,S,S. [https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/illegale-migration/sans\\_papiers/ber-sanspapiers-2015-f.pdf](https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/illegale-migration/sans_papiers/ber-sanspapiers-2015-f.pdf).
- Morris, Lydia. 2003. "Managing Contradiction: Civic Stratification and Migrants' Rights". *International Migration Review* 37 (1): 74100. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2003.tb00130.x>.
- Morris, Lydia. 2009. "Civic Stratification and the Cosmopolitan Ideal: The Case of Welfare and Asylum". *European Societies* 11 (4): 603624. <https://doi.org/10.1080/14616690902785695>.
- Müller-Jentsch, Daniel et Avenir Suisse, éd. 2008. *Die neue Zuwanderung: die Schweiz zwischen Brain-gain und Überfremdungsangst*. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Münz, Rainer. 2014. "The Global Race for Talents: Europe's Migration Challenge". Bruegel Policy Brief – Issue 2014/02. Brussels: Bruegel. <https://www.bruegel.org/policy-brief/global-race-talent-europees-migration-challenge>.

- Murier, Thierry. 2022. « Les mères sur le marché du travail en 2021 ». Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23329563/master>.
- Niederberger, Josef Martin. 2005. « Le développement d'une politique d'intégration suisse ». In *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, édité par Hans Mahnig, 255287. Zurich: Seismo.
- OCDE. 2020. *Perspectives Des Migrations Internationales 2020*. Paris : Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/6b4c9dfc-fr>.
- Office fédéral de la statistique OFS. 2001. « Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060 ». Démos N° 1+2/2001. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/kataloge-datenbanken/publikationen.assetdetail.337569.html>.
- Office fédéral de la statistique OFS. 2006. « Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050 ». Neuchâtel : Office fédéral de la statistique. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/343016/master>.
- Office fédéral de la statistique OFS. 2010. « Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010-2060 ». Neuchâtel : Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.347595.html>.
- Office fédéral de la statistique OFS. 2023. « Scolarité obligatoire : élèves selon le degré de formation, le sexe, la nationalité (catégorie) et la langue première ». [https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.px-x-1502010000\\_101.html](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.px-x-1502010000_101.html).
- Oliveira, Isabel Tiago de, Pedro Candeias, João Peixoto, Joana Azevedo, et Jorge Macaísta Malheiros. 2016. “Regresso e circulação de emigrantes portugueses no início do século XXI”. *Sociologia, Problemas e Práticas*, n° 81 (mai): 1135.
- Olivier-Mensah, Claudia, et Sarah Scholl-Schneider. 2016. “Transnational return? On the interrelation of family, remigration, and transnationality – An introduction”. *Transnational Social Review* 6 (12): 29. <https://doi.org/10.1080/21931674.2016.1186371>.
- Park, Robert E. 1924. “The concept of social distance: As applied to the study of racial relations”. *Journal of applied sociology* 8: 339344.
- Pecoraro, Marco. 2012a. « Devenir Suisse: les facteurs intervenant dans le choix de se naturaliser ». In *La démographie des étrangers en Suisse*, édité par Philippe Wanner, 169188. Cohésion sociale et pluralisme culturel. Zürich: Seismo.
- Pecoraro, Marco. 2012b. « Rester ou partir: les déterminants de l'émigration hors de Suisse ». In *La démographie des étrangers en Suisse*, 14155. Zürich: Seismo.

- Pecoraro, Marco, et Philippe Wanner. 2019. "Does the Recognition of Foreign Credentials Decrease the Risk for Immigrants of Being Mismatched in Education or Skills?" In *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*, édité par Ilka Steiner et Philippe Wanner, 161186. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1\\_7](https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1_7).
- Peixoto, João, Isabel Tiago Oliveira, Joana Azevedo, José Carlos Marques, Pedro Góis, Jorge Malheiros, et Paulo Miguel Madeira. 2016. *Regresso ao futuro: a nova emigração e a sociedade portuguesa*. Lisboa: Gradiva.
- Pellegrini, Irène, et Sandro Cattacin. 2020. "Due donne italiane a Zurigo. Qualche appunto sull'italiano liquido al Nord delle Alpi". In *Gli italiani nelle migrazioni in Svizzera. Sviluppi recenti*, édité par Rosita Fibbi et Philippe Wanner, 175196. Locarno: Dadò. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:167896>.
- Pereira, Cláudia, et Joana Azevedo, éd. 2019. *New and Old Routes of Portuguese Emigration: Uncertain Futures at the Periphery of Europe*. IMISCOE Research Series. Cham: Springer Nature. <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/23041>.
- Pichler, Edith. 2015. «Bedingungsfaktoren der neuen Arbeitsmigration aus Italien nach Deutschland». In *Neue Arbeitsmigration aus Spanien und Italien nach Deutschland*, 4773. Berlin: Mensch und Buch Verlag.
- Piguet, Etienne. 2004. *L'immigration en Suisse : cinquante ans d'entrouverture*. 1. édition. Vol. 24. Société. Lausanne: Presses polytechniques universitaires romandes.
- Piguet, Étienne. 2005. *L'immigration en Suisse depuis 1948 : une analyse des flux migratoires*. Cohésion sociale et pluralisme culturel. Zurich: Seismo.
- Piguet, Etienne. 2009. *L'immigration en Suisse : soixante ans d'entrouverture*. 2<sup>e</sup> éd. revue et mise à jour. Vol. 24. Le savoir suisse. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Piguet, Étienne. 2010. "Entrepreneurship among Immigrants in Switzerland". In *Open for Business: Migrant Entrepreneurship in OECD Countries*, édité par OECD, 14979. Paris: OECD. <https://doi.org/10.1787/9789264095830-en>.
- Piguet, Étienne. 2019. *Asile et réfugiés : repenser la protection*. Collection le savoir suisse 143. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Piguet, Etienne, et Stefano Losa. 2002. *Travailleurs de l'ombre ?: demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse*. Zurich: Seismo.
- Piguet, Etienne, et Andreas Wimmer. 2000. «Les nouveaux "Gastarbeiter"? Les réfugiés sur le marché du travail suisse». *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de la migration internationale* 1 (2): 233257. <https://doi.org/10.1007/s12134-000-1003-7>.
- Pinho, Filipa, José Carlos Marques, et Pedro Góis. 2021. "Migrações de regresso a Portugal: uma história sem fim". *Sociedade e Estado* 36 (novembre): 9891013. <https://doi.org/10.1590/s0102-6992-202136030007>.

- Pinho, Filipa, José Carlos Marques, et Pedro Góis. 2022. "Portugal e Espanha, países para regressar: uma análise comparativa de políticas de recuperação de emigrantes". *Cidades, Comunidades e Territórios*, n° 44 (juin). <https://journals.openedition.org/cidades/5960>.
- Pires, Rui Pena, Joana Azevedo, Inês Vidigal, et Carlota Moura Veiga. 2021. "Emigração Portuguesa 2021". Lisboa: Observatório da Emigração, CIES-IUL, ISCTE-IUL. <http://hdl.handle.net/10071/24924>.
- Pires, Rui Pena, Cláudia Pereira, Joana Azevedo, Inês Vidigal, et Carlota Moura Veiga. 2020. "A emigração portuguesa no século XXI". *Sociologia, Problemas e Práticas*, n° 94 (juillet): 938.
- Pires, Rui Pena, et Manuela Silva. 1987. *Os retornados: um estudo sociográfico*. Vol. 14. Instituto de Estudos para o Desenvolvimento.
- Pires, Rui, Cláudia Pereira, Joana Azevedo, et Ana Ribeiro. 2014. "Emigração portuguesa: Relatório estatístico 2014". Observatorio da Emigração. <http://hdl.handle.net/10071/11343>.
- Pons, Francisco, Pierre-André Doudin, et Gianreto Pini. 2000. «Identité culturelle et scolarité d'élèves portugais en Suisse». *Swiss Journal of Educational Research* 22 (3): 585606. <https://doi.org/10.24452/sjer.22.3.4592>.
- Portes, Alejandro, et John W. Curtis. 1987. "Changing Flags: Naturalization and Its Determinants among Mexican Immigrants". *International Migration Review* 21 (2): 352371. <https://doi.org/10.1177/019791838702100206>.
- Probst, Johanna, Gianni D'Amato, Samantha Dunning, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Andreas Perret, Didier Ruedin, et Irina Sille. 2019. «Marges de manœuvre cantonales en mutation: politique migratoire en Suisse». SFM Studies 73 f. Neuchâtel: Université de Neuchâtel.
- Pugliese, Enrico. 2002. *L'Italia tra migrazioni internazionali e migrazioni interne*. Bologna: il Mulino.
- Pugliese, Enrico. 2018. *Quelli che se ne vanno: la nuova emigrazione italiana*. Bologna: il Mulino.
- Quintini, Glenda. 2011. "Right for the job: over-qualified or under-skilled?" Working Paper 120. Paris: OECD.
- Recchi, Ettore, et Adrian Favell, éd. 2009. *Pioneers of European Integration: Citizenship and Mobility in the EU*. Cheltenham: Edward Elgar.
- Reitz, Jeffrey G. 2002. "Host Societies and the Reception of Immigrants: Research Themes, Emerging Theories and Methodological Issues". *The International Migration Review* 36 (4): 10051019.
- Repetti, Marion, Christopher Phillipson, et Toni Calasanti. 2018. "Retirement Migration in Europe: A Choice for a Better Life?" *Sociological Research Online* 23 (4): 780794. <https://doi.org/10.1177/1360780418782243>.
- Ricciardi, Toni. 2012. "Gli italiani a Zurigo. Una presenza significativa". In *Rapporto Italiani nel Mondo 2012*, 358366. Roma: Idos.

- Ricciardi, Toni. 2014. *Associazionismo ed emigrazione: Storia delle Colonie Libere e degli Italiani in Svizzera*. Roma: Editori Laterza.
- Rossier, Clémentine, Laura Bernardi, Claudine Sauvain-Dugerdil, et Laura Bernardi. 2023. *Diversité des familles et bien-être en Suisse: enquêtes sur les familles et les générations 2013 et 2018*. Zurich et Genève: Seismo.
- Sanguinetti, Antonio. 2016. "Nuove migrazioni italiane in Germania: in fuga dalla crisi". *Mondi migranti*, n°3: 6578. <https://doi.org/10.3280/MM2016-003005>.
- Schiefer, David, et Magdalena. Nowicka. 2021. "What does it take to be a transnational family". In *A review and empirical evaluation. Presentation at the 18th IMISCOE Annual Conference, 9th of July*.
- Schiele, Maximilian. 2021. "Life satisfaction and return migration: analysing the role of life satisfaction for migrant return intentions in Germany". *Journal of Ethnic and Migration Studies* 47 (1): 110129. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1763786>.
- Schlanser, Regula. 2011. «Qui utilise les crèches en Suisse?» *Sécurité sociale CHSS*, n° 3: 139143.
- Sheldon, George. 2010. «Le marché suisse du travail depuis 1920 : les tendances à long terme». *La Vie économique* 1 (2): 1519.
- Sicherman, Nachum, et Oded Galor. 1990. "A Theory of Career Mobility". *Journal of Political Economy* 98 (1): 169192.
- Soysal, Yasemin Nohoglu. 1994. *Limits of Citizenship: Migrants and Postnational Membership in Europe*. London and Chicago: University of Chicago Press.
- Stark, Oded. 1984. "Discontinuity and the Theory of International Migration". *Kyklos* 37 (2): 206222. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6435.1984.tb00749.x>.
- Steiner, Elsbeth, Simone Prodolliet, et Pascale Steiner. 2007. «Rapport annuel 2007». Berne-Wabern: Commission fédérale des migrations.
- Steiner, Ilka. 2017. "Immigration and Settlement? German Migration Flows to and from Switzerland under the Provision of Free Movement of Persons". Doctoral dissertation, Geneva: University of Geneva. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:96470>.
- Steiner, Ilka. 2019. "Immigrants' Intentions – Leaning Towards Remigration or Naturalization?" In *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*, édité par Ilka Steiner et Philippe Wanner, 293314. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1\\_12](https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1_12).
- Steiner, Ilka, et Philippe Wanner. 2015. "Towards a new data set for the analysis of migration and integration in Switzerland". Working Paper #1. Neuchâtel: nccr – on the move.
- Steiner, Ilka, et Philippe Wanner, éd. 2019. *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. <https://link.springer.com/10.1007/978-3-030-05671-1>.

- Street, Alex. 2013. "Naturalization Dynamics in Immigrant Families". *Comparative Migration Studies* 1 (1): 2344. <https://doi.org/10.5117/CMS2013.1.STRE>.
- Tamò-Gafner, Anja. 2022. «Parcours d'intégration professionnelle de personnes réfugiées en Suisse: trajectoires individuelles, conditions salariales et récits d'employeurs». Thèse de doctorat, Genève: Université de Genève. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:164538>.
- Tintori, Guido, et Valentina Romei. 2017. "Emigration from Italy After the Crisis: The Shortcomings of the Brain Drain Narrative". In *South-North Migration of EU Citizens in Times of Crisis*, édité par Jean-Michel Lafleur et Mikolaj Stanek, 4964. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-39763-4\\_4](https://doi.org/10.1007/978-3-319-39763-4_4).
- Torres, Anália. 2008. "Women, Gender, and Work: The Portuguese Case in the Context of the European Union". *International Journal of Sociology* 38 (4): 3656.
- Valadas, Jorge, et Vasco Martins. 2022. *Exils: Témoignages d'exilés et de déserteurs portugais*. Paris: Editions Chandigne.
- Verba, Sidney, et Norman H. Nie. 1972. *Participation in America: Political Democracy and Social Equality*. New York: Harper and Row.
- Vigdor, Jacob L. 2008. "Measuring Immigrant Assimilation in the United States". Civic Report No 53. New York: Manhattan Institute for Policy Research. <https://eric.ed.gov/?id=ED501689>.
- Vink, Maarten Peter, Tijana Prokic-Breuer, et Jaap Dronkers. 2013. "Immigrant Naturalization in the Context of Institutional Diversity: Policy Matters, but to Whom?" *International Migration* 51 (5): 120. <https://doi.org/10.1111/imig.12106>.
- Vink, Maarten, Anna Tegunimataka, Floris Peters, et Pieter Bevelander. 2021. "Long-Term Heterogeneity in Immigrant Naturalization: The Conditional Relevance of Civic Integration and Dual Citizenship". *European Sociological Review* 37 (5): 751765. <https://doi.org/10.1093/esr/jcaa068>.
- von Rütte, Barbara. 2018. «Das neue Bürgerrechtsgesetz und dessen Umsetzung in den Kantonen». In *Jahrbuch für Migrationsrecht 2017/2018 = Annuaire du droit de la migration 2017/2018*, édité par Alberto Achermann, Véronique Boillet, Martina Caroni, Astrid Epiney, Jörg Künzli, et Peter Uebersax, 6795. Bern: Stämpfli Verlag.
- von Rütte, Barbara, et Anne Kristol. 2017. «Eine erleichterte Einbürgerung?» *nccr-on the move*(blog). 31 janvier 2017. <https://nccr-onthemove.ch/blog/eine-erleichterte-einbuergerung/?lang=de>.
- Vuilleumier, Marc. 2015. «Etrangers». In *Dictionnaire historique de la Suisse DHS*. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010384/2015-07-09/>.
- Wanner, Philippe. 2004. «Migration et intégration : populations étrangères en Suisse ». Neuchâtel puis La Chaux-de-Fonds: Office fédéral de la statistique.

- Wanner, Philippe. 2012. *La démographie des étrangers en Suisse*. Collection Cohésion sociale et pluralisme culturel. Zürich: Seismo.
- Wanner, Philippe. 2014. *Une Suisse à 10 millions d'habitants. Enjeux et débats*. Le savoir suisse. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Wanner, Philippe. 2019a. "Integration of Recently Arrived Migrants in the Swiss Labour Market – Do the Reasons for Migration Matter?" In *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*, édité par Ilka Steiner et Philippe Wanner, 103122. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1\\_5](https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1_5).
- Wanner, Philippe. 2019b. « Préparation d'une base de données sur la situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite (WiSiER) ». Aspect de la sécurité sociale. Berne: Office fédéral des assurances sociales. [https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen/\\_jcr\\_content/par/externalcontent.bitexternalcontent.exturl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWN0ZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udGVudC91cGxvYWRzLzIwMTkvMDgvNF8x/OUZfZUJlcmljaHQtMS5wZGY=.pdf](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen/_jcr_content/par/externalcontent.bitexternalcontent.exturl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWN0ZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udGVudC91cGxvYWRzLzIwMTkvMDgvNF8x/OUZfZUJlcmljaHQtMS5wZGY=.pdf)
- Wanner, Philippe. 2020. « Quelles sont les conséquences démographiques et sociales de la libre circulation ? » Nccr – on the move. *en bref #16* (blog). 2020. [https://nccr-onthemove.ch/wp\\_live14/wp-content/uploads/2020/05/Policy-Brief-nccr-on-the-move-16-Wanner-FR-Web.pdf](https://nccr-onthemove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2020/05/Policy-Brief-nccr-on-the-move-16-Wanner-FR-Web.pdf).
- Wanner, Philippe. 2022. « La Mobilité Éducative Des Secondos En Suisse ». *Social Change in Switzerland*, n° 30. <https://doi.org/10.13094/SMIF-2022-00003>.
- Wanner, Philippe, et Rosita Fibbi. 2022. « L'accès à la naturalisation facilitée des personnes de la troisième génération : état des lieux après trois ans de mise en oeuvre (2018-2020) ». Berne: Commission fédérale des migrations.
- Wanner, Philippe, et Roxane Gerber. 2022. « La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite ». Berne: Office fédéral des assurances sociales. [https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen/\\_jcr\\_content/par/externalcontent.bitexternalcontent.exturl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWN0ZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udGVudC91cGxvYWRzLzIwMjIvMDIvNF8y/MkZfZUJlcmljaHQuGRm.pdf](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen/_jcr_content/par/externalcontent.bitexternalcontent.exturl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWN0ZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udGVudC91cGxvYWRzLzIwMjIvMDIvNF8y/MkZfZUJlcmljaHQuGRm.pdf)
- Wanner, Philippe, Marco Pecoraro, et Massimiliano Tani. 2021. "Does Educational Mismatch Affect Emigration Behaviour?" *European Journal of Population* 37 (4): 959995. <https://doi.org/10.1007/s10680-021-09595-z>.
- Wanner, Philippe, et Étienne Piguet. 2002. « La pratique de la naturalisation en Suisse : un aperçu statistique ». *Population* 57 (6): 913922. <https://doi.org/10.3917/popu.206.0913>.

- Wanner, Philippe, et Ilka Steiner. 2012. «La naturalisation en Suisse. Evolution 1992-2010». Berne-Wabern: Commission fédérale pour les questions de migration CFM.
- Wanner, Philippe, et Ilka Steiner. 2018. «Une Augmentation Spectaculaire de La Migration Hautement Qualifiée En Suisse». *Social Change in Switzerland*, n° 16.
- Weber, Noémi, et Yael Hecke. 2021. «Naturalisation : l'accès difficile au passeport suisse». Berne: Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers. [https://beobachtungsstelle.ch/fileadmin/Publikationen/2021/Einbuergerung\\_F.pdf](https://beobachtungsstelle.ch/fileadmin/Publikationen/2021/Einbuergerung_F.pdf).
- Wichmann, Nicole, Michael Hermann, Gianni D'Amato, Denise Efionayi-Mäder, Rosita Fibbi, Joanna Menet, et Didier Ruedin. 2011. «Les marges de manœuvre au sein du fédéralisme : la politique de migration dans les cantons». Berne-Wabern: Commission fédérale pour les questions de migration.
- Widmer, Eric, Gilbert Ritschard, et Nicolas Séverin Mueller. 2009. «Trajectoires professionnelles et familiales en Suisse : quelle pluralisation?» In *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités*, édité par Michel Oris, 253272. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4557>.
- Wood, Patricia Burke, et Mary Gilmartin. 2018. "Irish enough: changing narratives of citizenship and national identity in the context of Brexit". *Space and Polity* 22 (2): 224237. <https://doi.org/10.1080/13562576.2018.1543824>.
- Yang, Philip Q. 1994. "Explaining Immigrant Naturalization". *International Migration Review* 28 (3): 449477. <https://doi.org/10.1177/019791839402800302>.
- Zimmermann, Klaus F, Amelie F. Constant, et Liliya Gataullina. 2009. "Naturalization proclivities, ethnicity and integration". *International Journal of Manpower* 30 (1/2): 7082. <https://doi.org/10.1108/01437720910948401>.
- Zufferey, Jonathan. 2019. "Who Are the Serial Movers? Sociodemographic Profiles and Reasons to Migrate to Switzerland among Multiple International Migrants". In *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*, édité par Ilka Steiner et Philippe Wanner, 83100. IMISCOE Research Series. Cham: Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1\\_4](https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1_4).

## Auteures et auteurs

**Liliana Azevedo** est docteur en sociologie de l’Institut universitaire de Lisbonne (Portugal). Sa thèse porte sur les couples portugais en Suisse et la migration de retour dans le pays d’origine au moment de la retraite des couples portugais en Suisse. Au bénéfice d’une bourse d’excellence de la Confédération suisse, elle est actuellement post-doctorante à l’Institut de sociologie de l’Université de Neuchâtel.

**Gianni D’Amato** est professeur à l’Université de Neuchâtel, directeur du *nccr – on the move* et du Forum suisse pour l’étude des migrations et de la population (SFM). Dans le cadre de ses activités, il a initié des partenariats nationaux et internationaux avec différentes institutions et organisations en Suisse et à l’étranger, notamment avec IMISCOE (Liège) et le Conseil d’experts sur la migration à Berlin. Ses principaux centres d’intérêt sont actuellement la citoyenneté, la mobilité, le populisme et l’histoire de la migration.

**Rosita Fibbi** est sociologue de la migration et chercheuse affiliée au Forum suisse pour l’étude des migrations, Université de Neuchâtel. Elle a étudié les politiques d’intégration et de naturalisation. Ses recherches portent notamment sur les trajectoires scolaires et professionnelles des enfants de migrant·es en Suisse et les discriminations qui entravent leur pleine intégration dans la société de résidence.

**Roxane Gerber** est économiste et démographe de formation. Elle est docteur en démographie et socioéconomie de l’Université de Genève. Sa thèse portait sur les comportements familiaux des familles étrangères en Suisse. Elle a conduit différents projets dans le cadre du Pôle de recherche national du *nccr – on the move*. Elle est actuellement collaboratrice scientifique au sein de l’Office fédéral de la statistique.

**Aurélie Pont** est démographe et travailleuse sociale de formation. Elle a fini en 2023 un doctorat à l’Institut de démographie et socioéconomie de l’Université de Genève, sur le thème des naturalisations. Elle a été membre du Pôle de recherche national du *nccr – on the move*, durant quatre ans. Elle est actuellement collaboratrice scientifique au sein de l’administration genevoise.

**Ilka Steiner** est conseillère scientifique de la direction à l’Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et chargée d’enseignement en démographie à l’Université de Neuchâtel. Ses intérêts de recherche portent sur la démographie des flux migratoires. Sa thèse de doctorat porte sur les intentions et les comportements de réémigration des immigré·es. Dans ce cadre, elle a lancé

une nouvelle base de données longitudinale pour la recherche sur la migration en Suisse. Elle a également coordonné la mise en œuvre de l'enquête Migration-Mobility.

**Philippe Wanner**, professeur de démographie dans la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève, est directeur adjoint du *nccr – on the move*. Ses intérêts de recherche incluent la mesure et l'analyse des flux migratoires ainsi que les comportements d'intégration de la population étrangère. Depuis 2016, il coordonne l'enquête Migration-Mobility, qui interroge tous les deux ans environ 8000 étranger·ères sur leur parcours migratoire et leurs conditions de vie en Suisse.

Alors que l'on comptait 1,4 million d'étranger·ère·s en Suisse au début du siècle, leur nombre est passé désormais à 2,5 millions. Cette tendance s'accompagne d'une très forte modification de la structure socioprofessionnelle et familiale de la population étrangère. Le livre pointe les facteurs économiques et géopolitiques sous-jacents à ce changement et retrace l'évolution du cadre légal suisse au cours des deux dernières décennies. Au-delà des profondes transformations qui ont remodelé tant les régimes d'admission que la politique d'intégration et celle de naturalisation le paysage migratoire s'est modifié rapidement. Par conséquent, les caractéristiques socio-démographiques des immigré·es, les dynamiques familiales et les comportements relatifs à l'intégration et la naturalisation sont en transformation constante. En s'appuyant sur des sources statistiques originales, les auteur·es dressent ainsi un état des lieux de la migration de travail en Suisse et proposent un approfondissement sur les trois collectivités étrangères majoritaires, à savoir les Italien·nes, les Allemand·es et les Portugais·es. En se fondant sur ces résultats, les auteur·es esquisSENT les priorités pour la gestion des politiques migratoires dans le futur : le livre représente ainsi une référence importante pour le débat social et politique en cours en Suisse.

Philippe Wanner est professeur de démographie à l'Université de Genève, expert en migration en Suisse et directeur adjoint du Pôle de recherche national sur la migration et la mobilité «nccr – on the move».

Rosita Fibbi a enseigné la sociologie des migrations à l'Université de Lausanne et est chercheuse associée au Pôle de recherche national sur la migration et la mobilité «nccr – on the move».

ISBN 978-2-88351-129-3



9 782883 511293